RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

7e VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

VINGT-HUITIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1893

CONSTANTINE

IMPRIMERIE ADOLPHE BRAHAM, RUE DU PALAIS

ALGER

JOURDAN, Libraire-Editeur,
Place du Gouvernement

PARIS

J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1894

965.5
S678r
V.28
1893

UNIVERSITY
OF FLORIDA
LIBRARIES

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

7e VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

VINGT-HUITIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1893

CONSTANTINE

IMPRIMERIE ADOLPHE BRAHAM, RUE DU PALAIS

ALGER

JOURDAN, Libraire-Editeur,
Place du Gouvernement

PARIS

J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1894

University of Florida Libraries

965.5
S678r
v.28
1895

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. DE LA ROQUE, C ✻, Général de Division, commandant la Division.

LASCOMBES, ✻, I ❦, Préfet du Département.

CASANOVA, ✻, A ❦, Maire de Constantine.

POULLE, ✻, A ❦, Directeur des Domaines, en retraite.

Composition du Bureau pour 1894

Président :	M. MERCIER.
1er Vice-Président :	M. JOFFRE.
2e Vice-Président :	M. MAGUELONNE.
Secrétaire :	M. VARS.
Trésorier :	M. N***.
Bibliothécaire :	M. PRUDHOMME.

Commission des Manuscrits

MM. MERCIER.
PRUDHOMME.
VARS.

MEMBRES HONORAIRES

1893 MM. Berger (Philippe), membre de l'Institut, Professeur au Collége de France, Paris

1893 Boissier (Gaston), ✻, I ❦, membre de l'Institut, Professeur au Collége de France, Paris.

1893 Cagnat (René), professeur d'épigraphie au Collége de France, rue Stanislas, 10, Paris.

1866 Chabouillet, O ✻, I ❦, conservateur honoraire du département des Médailles et Antiques à la Bibliothèque nationale, vice prés dent de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, Boulevard Malesherbes, 65, Paris.

1885 Héron de Villefosse, ✻, A ❦, membre de l'Institut, conservateur des Antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, membre titulaire du Comité des travaux historiques, section d'archéologie, rue de Grenelle, 80, Paris.

1881 Le Blant (Edmond), O ✻, I ❦, membre de l'Institut, président du Comité des travaux histoririques, section d'archéologie, rue Leroux, 7, Paris.

MEMBRES TITULAIRES

1892 MM. Arripe, ❦, conseiller de Préfecture.

1892 Aubry, ✻, docteur, maire de Sétif.

1890 Aude, pharmacien, à Constantine.

1886 Boeswillwald, C ✻, inspecteur général des monuments historiques, rue Hautefeuille, 19, Paris.

1879 MM. Braham, ✻, imprimeur-libraire, à Constantine.

1876 Carbonnel, propriétaire, à Constantine.

1875 Ceccaldi, notaire, à Philippeville.

1883 Charrier (L.), A ❦, commis-principal à la Préfecture de Constantine.

1877 Coulanges (de), inspecteur du Crédit foncier de France, en retraite, rue Gustave Courbet, 11, Paris.

1890 Domergue, géomètre principal, en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1888 Duprat, A ❦, receveur des Douanes, à Bône.

1892 Escurré, A ❦, directeur de l'Ecole primaire supérieure, à Constantine.

1878 Farges, ✻, I. ❦, capitaine, attaché à la Direction des Affaires arabes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1893 Font-Réaux (de), sous-préfet de Guelma.

1877 Forcioli, député du département de Constantine.

1891 Glorieux, professeur au Lycée de Constantine.

1874 Goyr, géomètre principal du Service topographique, à Constantine.

1891 Gsell, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

1892 Jean, A ❦, directeur de l'Ecole de la me Nationale, à Constantine.

1856 Joffre, ancien magistrat, à Constantine.

1877 Laurichesse, conservateur des hypothèques, en retraite, à Montignac.

1891 Le Clerc, chef du Service des Douanes, à Constantine.

1881 Lesueur, ✻, sénateur du département de Constantine, à Paris.

1878 Luciani, sous-chef de Bureau au Gouvernement général, à Alger.

1892 MM. MAGUELONNE, sous-inspecteur des Domaines, à Constantine.

1878 MARTIN, architecte, à Constantine.

1891 MEJDOUB KALAFAT, professeur d'arabe au Lycée de Constantine.

1867 MERCIER (E.), ✻, A ❦, interprète-traducteur assermenté, membre associé de l'Ecole supérieure des lettres, d'Alger, lauréat de l'Institut, à Constantine.

1880 MOLLET (Charles), propriétaire, à Jemmapes.

1890 MORINAUD, publiciste, conseiller général, à Constantine.

1878 PAPIER, ✻, chef du Service des tabacs, en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

1878 PLAYFAIR (Sir R. Lambert), lieutenant-colonel, consul général de S. M. Britanique, à Alger.

1880 POINSSOT, A ❦, avocat, rue Nicole, 7, Paris.

1867 PONT, O ✻, lieutenant-colonel, commandant supérieur à Biskra.

1862 POULLE, ✻, A ❦, directeur des Domaines, en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Montauroux (Var).

1891 PREVOST, A ❦, professeur au Lycée de Constantine.

1881 PRUDHOMME, ✻, A ❦, capitaine, en retraite, conservateur du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1869 RAMBERT, ✻, A ❦, curé de Sétif.

1884 RECLUS (Onésime), géographe, à Paris.

1887 ROUET (J.), receveur des Postes et Télégraphes, à Chaudoc (Cochinchine).

1879 STÉPHANOPOLI, conservateur des hypothèques, à Bône.

1893 MM. Suquet, I ✿, inspecteur primaire, Constantine.

1890 Vars, professeur au Lycée de Constantine.

1892 Vessereau, professeur au Lycée de Constantine.

1891 Villa, avocat, à Constantine.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1885 MM. Allote de la Füye, ✻, chef de bataillon du Génie, à Grenoble.

1880 Arbois (Firmin d'), ancien magistrat, à Paris.

1891 Arripe, administrateur de la commune mixte de l'Aurès.

1875 Baudot, ✻, chef d'escadron à l'État-Major de la place de Lyon.

1882 Beedham, à Kimbolton (Angleterre).

1889 Bernard, architecte, 23, rue Cordeliers, Compiègne.

1890 Bernelle, administrateur de la commune mixte de l'Oued-Cherf.

1891 Bertrand, A ✿, conservateur du Musée de Philippeville.

1890 Bigonet, conseiller général, à Bordj-bou-Arréridj.

1874 Bourgogne (Geslin de) lieutenant-colonel au 2e Chasseurs, à Pontivy.

1864 Cahen, ✻, grand rabbin, à Paris.

1883 Chédé, O ✻, chef de bataillon de Zouaves, en retraite, à Aix.

1877 Daemers de Cachard, professeur, à Bruxelles.

1892 Damichel, huissier à Sousse (Tunisie).

1888 MM. Delattre (le R. P.), prêtre missionnaire d'Alger, membre correspondant de l'Institut, conservateur du Musée archéologique de Saint-Louis de Carthage.

1860 Deloche, O ✻, membre de l'Institut.

1882 Denizi, ancien magistrat, à Marvejols.

1866 Dewulf, O ✻, général de brigade, commandant le Génie, à Marseille.

1882 Drouin, avocat, rue Moncey, 15, Paris.

1862 Dunant (H.), ✻, secrétaire de la Société de géographie de Paris.

1880 Durand de Laur, ancien professeur, rue Nicole, 7, Paris.

1890 Espérandieu, I ✻, capitaine au 61e régiment d'Infanterie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Ajaccio.

1892 Gœstchy, ✻, chef de bataillon, commandant supérieur de Gafsa (Tunisie).

1892 Gonson, A ✻, propriétaire, à Lambèse.

1891 Garrot, agréé près le Tribunal de 1re instance de Philippeville.

1879 Gasnault, homme de lettres, au Château de Luynes, près Tours.

1893 Guépin, A ✻, sous-directeur des Contributions diverses, à Tizi-Ouzou.

1891 Guin, sous-préfet, à Sétif.

1892 Hannezo, lieutenant au 4e Régiment de Tirailleurs indigènes, à Zaghouan (Tunisie).

1855 Haremboure (de), ✻, inspecteur général des prisons, en retraire, à Nice.

1886 Hoffmann, secrétaire de la Société d'anthropologie, à Washington.

1890 Jacquot, juge à Oran.

1873 Lac de Bosredon, ✻, commandant de recrutement, à Agen.

1882 MM LARUE, O ✻, colonel, commandant le 85e d'Infanterie, à Cosne.

1861 LECLERC (L.), ✻, médecin-major, en retraite, à Ville-sur-Illon (Voges).

1881 LUBAWSKI (Comte de), à Viazna (Russie).

1857 MAC-CARTHY, ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, en retraite.

1862 MARÉCHAL, ✻, commandant du Génie, en retraite, à Versailles.

1879 MARÉCOURT (DE), propriétaire, à Vendôme.

1888 MARTY, médecin-major, à Auxerre.

1878 MASQUERAY, ✻, directeur de l'Ecole supérieure des Lettres, d'Alger, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1882 MAURY, maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Aix.

1866 MÉLIX, ✻, capitaine en retraite, à Bône.

1892 MÉNÉTRET, administrateur, à El-Milia.

1879 MÉRITENS (DE), ancien administrateur de commune mixte.

1870 MEULEMANS, homme de lettres, à Bruxelles.

1888 MILVOY, architecte, rue des Trois Cailloux, 3, à Amiens.

1882 MOUGEL, curé de Duvivier.

1892 MOLINER-VIOLLE, A ✻, secrétaire de la Sous-Préfecture, Batna.

1888 PALLU DE LESSERT, avocat, rue d'Assas, 5, Paris.

1880 PEYROT (le docteur), rue Laffite, 18, Paris.

1875 PHILIPPE, administrateur de commune mixte, Oran.

1892 PONTÉ, directeur de l'Ecole communale, Mila.

1885 REINACH, ancien élève de l'Ecole d'Athènes, rue de Berlin, 31, à Paris.

1853 RÉMOND, architecte du Service des Bâtiments civils en retraite, à Marseille.

1893 MM. Restouin, inspecteur primaire.

1891 Robert, administrateur de Berraghouia.

1860 Romèguère, homme de lettres, à Toulouse.

1875 Roy, ✻, secrétaire de l'Ouzara, Tunis.

1856 Sachot (O.), ✻, avocat, secrétaire de la Rédaction de la *Revue Britannique,* rue du Dragon, 17, à Paris.

1875 Sainte-Marie (Pricot de), consul de France.

1885 Saladin, architecte, rue de Bellechasse, à Paris.

1892 Toutain, professeur, chargé de mission, en Tunisie.

1862 Vayssettes, ancien interprète-traducteur assermenté, à Espalion.

1893 Viré (C.), juge de paix, à Taher.

1878 Weill, grand rabbin, à Tlemcen.

1868 Zotenberg, ✻, bibliothécaire, à la Bibliothèque nationale, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AGEN. — Société d'agriculture, sciences et arts.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belle-lettres.
ALAIS. — Société scientifique et littéraire.
ALGER. — Société de climatologie algérienne.
— Ecole supérieure des Lettres.
— Société historique algérienne.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.
ANGOULÊME. — Société archéologique et historique de la Charente.
AUTUN. — Société éduenne.
AVALLON. — Société d'études.
AVESNE. — Société achéologique de l'arrondissement.
AVIGNON. — Académie de Vaucluse.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BEAUNE. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BÔNE. — Académie d'Hippone.
BORDEAUX. — Société archéologique.
— Société de géographie commerciale.
BOURGES. — Société historique, littéraire et artistique du Cher.
BREST. — Société académique.
CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Académie des sciences, lettres et arts de Savoie.
DAX. — Société de Borda.
DRAGUIGNAN. — Société d'études scientifiques et archéologiques.

ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GAP. — Société d'études des Hautes-Alpes.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuze.

LANGRES. — Société historique et archéologique

LAON. — Société académique.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

— Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MONTAUBAN. — Société archéologique du Tarn-et Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

NANCY. — Académie de Stanislas.

— Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.

— Société de géographie de l'Est.

NANTES. — Société d'archéologie.

NARBONNE. — Commission archéologique.

NICE — Société de littérature, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie du Gard.

ORAN. — Société de géographie et d'archéologie.

ORLÉANS. — Société archéologique de l'Orléanais.

PARIS. — Institut de France.

— Société des antiquaires de France.

— Société d'ethnographie.

— Société de géographie.

— Société d'anthropologie.

— Association pour l'encouragement des études grecques.

— Société des études historiques.

— Revue géographique internationale.

— Musée Guimet.

— Société académique indo-chinoise de France.

— Revue des Colonies et des Protectorats.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

RAMBOUILLET. — Société archéologique.

REIMS. — Académie nationale.

RENNES. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

ROCHECHOUART. — Société des amis des sciences et des arts.

RODEZ — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

ROUEN. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SAINT-BRIEUC — Société d'émulation des Côtes-du Nord

SAINT-DIÉ. — Société philomathique.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts et belles-lettres.

SEMUR. — Société des sciences historiques et naturellles.

SENS. Société archéologique.

SOISSONS. — Société archéologique, historique et scientifique.

TOULON. — Académie du Var.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— Société d'archéologie du Midi de la France.

TOURS. — Société d'archéologie de la Tourraine.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

— Société de géographie.

TUNIS. — Institut de Carthage. — Association tunisienne des lettres, sciences et arts.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts.

VANNES — Société polymathique du Morbihan.

VERVINS — Société archéologique.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALSACE-LORRAINE. — Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

— Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

ANGLETERRE. — Société des antiquaires de Londres.

— Société des antiquaires de Cambridge.

— Institut canadien de Toronto (Canada).

AUTRICHE. — Société impériale de géographie de Vienne.

BRÉSIL. — Museu nacional de Rio-Janeiro.

EGYPTE. — Institut égyptien, au Caire.

— Société khédivale de géographie, au Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Musée Paebody d'archéologie et d'ethnographie américaine de Cambridge.

— Institut Smithsonien, de Washington.

— Commission d'inspection géologique des États-Unis (Département de l'Intérieur), à Washington.

— Société d'anthropologie, à Washington.

— Académie des sciences naturelles de Davenport, Iowa.

— Association américaine pour l'avancement des sciences, à Washington.

— Société historique du Kansas, à Topeka.

ITALIE. — Institut archéologique d'Allemagne, à Rome.

— Archéologie chrétienne du commandeur de Rossi, à Rome.

ITALIE. — Société africaine d'Italie, à Naples
— — à Florence.
— École française de Rome.
NORWÈGE. — Université royale, à Christiana.
RUSSIE. — Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
SUÈDE. — Académie royale archéologique de Stockolm
SUISSE. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société de géographie de Berne.

INSCRIPTIONS ARABES

INÉDITES

DE TUNISIE

PAR M. MERCIER,

MEMBRE TITULAIRE

I

GAFSA

Notre très zélé correspondant, M. le chef de bataillon Gœtschy, commandant supérieur de Gafsa, a bien voulu nous communiquer deux nouvelles inscriptions arabes de Gafsa.

Ces deux textes présentent un réel intérêt à divers points de vue, ainsi que nous allons essayer de le faire ressortir.

N° 1. — Cette inscription est habilement gravée en lettres ayant quelque analogie avec le type coufique, dans un cadre à sommet arrondi, sur une pierre qui devait être encastrée dans la muraille d'un des bâtiments de la Kasba et qui est actuellement déposée dans la cour. Les angles supérieurs de la pierre, laissés libres par le cintre, sont ornés de moulures élégantes. La partie gauche de la dernière ligne a disparu avec un éclat de la pierre.

Voici le texte de l'inscription :

1 بسم

2 الله الرحمن الرحيم

3 وصلى الله على سيدنا محمد

4 جدد هذا البناء الواقع في هذا

5 الحصار المبارك مما امر به السيدان الاجلان

6 ابو عبد الله محمد داى و ابو عبد الله

7 محمد باى حفضهما الله و ادام عزهما على يد

8 المكرم الاجل ابو الحسن على مغناش

9 التونسى و المعلم حمد المنيبى و المعلم

10 الضريبى السفاقسى غفر الله لهم و للمومنين

11 اجمعين وكان تمام ////////////////////////////

TRADUCTION

1re ligne : Au nom

2e : du Dieu clément et miséricordieux !

3e : Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed !

4e : Cette construction a été réédifiée dans cette

5e : forteresse bénie, en exécution des ordres émanés des deux seigneurs très-glorieux :

6e : Abou Abd Allah Mohammed dey et Abou Abd Allah

7e : Mohammed bey, — que Dieu les protège et perpétue leur gloire ! — sous la direction

8e : de l'honorable, du très-glorieux Abou l'Hacen Ali Mefnach,

9e : le tunisien, du maître Ahmed el Mounif et du maître

10e : Drif le Sfaksiote, — que Dieu leur accorde leur pardon, ainsi qu'à tous les croyants

11e : réunis ! L'achèvement a eu lieu.....
.....

Cette inscription nous a été communiquée au moyen d'un bon estampage, auquel étaient jointes une copie et une photographie.

Nous avons déjà publié une inscription arabe se trouvant sur la citadelle de Gafsa (1), beaucoup plus ancienne, attribuant la construction de cette Kasba au souverain hafside Abou Abd Allah ben Abou Abd Allah Mohammed ben Abou Farès Abd el Aziz, qui régna du 16 août 1434 au 16 septembre 1435.

L'inscription actuelle est plus récente ; malheureusement, la partie qui mentionnait la date manque ; peut-être était-elle indiquée par un chronogramme dont ces mots : « et son achèvement » sont la première partie. Nous allons essayer de la fixer approximativement.

Comme on a pu le voir, la reconstruction de l'édifice à laquelle elle s'applique a eu lieu en exécution des ordres simultanés d'un dey et d'un bey, nommés

(1) *Recueil* de 1883, p. 191 et suivantes.

tous deux, Abou Abd Allah Mohammed, paraissant se partager à titre égal l'autorité souveraine. Aucune inscription publiée jusqu'à ce jour n'a, à notre connaissance, présenté ce cas ; il est à souhaiter, à cet égard, qu'on obtienne enfin l'autorisation de relever celles des mosquées et édifices publics de Tunis.

Nous devons donc ici entrer dans quelques développements sur l'origine de cette dualité de pouvoirs, demeurée longtemps peu compréhensible pour nous.

*
* *

On sait de quelle façon la Porte devint inopinément suzeraine du royaume d'Alger par l'hommage qu'en fit Kheïr ed Dine, deuxième Barberousse, à l'empereur Selim Ier, en 1518. C'était, pour l'habile corsaire, le seul moyen de conserver sa conquête et de la soustraire aux entreprises des Espagnols. Nommé Beylarbeg (bey des beys) d'Afrique, Kheïr ed Dine reçut bientôt de la Turquie des soldats et des secours de toute sorte, ce qui lui permit de repousser les chrétiens et de s'étendre à l'est et à l'ouest.

Après quelques années de luttes, ce qui restait de l'empire hafiside à Tunis et de la dynastie zeyanite à Tlemcen était définitivement détruit, et l'autorité turque régnait sur toute la Berbérie, moins le Maroc, où l'empire des Cherifs Saadiens s'était substitué à celui des Merinides.

Les guerres contre les Espagnols absorbèrent encore, durant de longues années, toutes les forces des Turcs d'Afrique, et l'on put croire qu'après la victoire de Lépante, l'empire chrétien allait y rétablir son occupation. Tel était bien le vœu de don Juan

d'Autriche ; mais, peut-être pour cela même, Philippe II était d'un avis tout opposé. Les points d'occupation furent abandonnés à eux-mêmes, sauf Oran, et, en 1574, Tunis tombait aux mains de Sinane-Pacha et de Euldj Ali, après une belle, mais inutile résistance.

Dès lors, l'Espagne renonça à la lutte, et les Turcs, restés définitivement maîtres du terrain, purent s'appliquer à l'organisation administrative de leur vaste domaine.

*
* *

Cette tâche n'était pas facile, car il s'agissait de maintenir sous l'autorité turque, représentée par une poignée d'hommes, un immense territoire renfermant des populations nombreuses et diverses, sans cohésion entre elles et vivant dans l'anarchie depuis près d'un siècle.

L'organisation de la puissance turque d'Afrique consista d'abord en la concentration de tous les pouvoirs entre les mains des Yoldachs ou Janissaires.

Ce fut une république militaire autonome, dont toutes les dignités étaient réservées exclusivement aux levantins d'origine, et où les grades s'obtenaient régulièrement à l'ancienneté, mais avec cette réserve, par trop démocratique, que les grands commandements étaient toujours de courte durée.

Un diwan ou conseil, formé des anciens commandants militaires et des principaux officiers en activité, tempérait encore le pouvoir des chefs suprêmes.

Jusqu'en 1570, un beylarbeg avait conservé le commandement au nom de la Porte ; mais, après la

mort du dernier titulaire de cette fonction, Euldj Ali, l'instinct d'indépendance des Yoldachs se réveilla partout, et les pachas envoyés à Alger par la Turquie ne purent ressaisir le pouvoir : ils succombèrent presque tous à la peine.

A partir de 1587, les pachas furent nommés à Alger pour trois ans ; mais cette mesure n'empêcha pas l'indépendance des Yoldachs de s'accentuer de plus en plus, tandis qu'un nouveau pouvoir, celui de la Taïffe, ou conseil des Réïs (corsaires), se constituait et disputait l'influence à la milice dans tous les ports de mer. Quant au pacha, il ne tarda pas à être dépouillé de toute autorité effective, en attendant le jour où Yoldachs et Réïs s'uniraient pour refuser même de le recevoir.

Tunis avait échappé depuis longtemps à l'action d'Alger et constitué son gouvernement autonome. Un pacha spécial lui avait même été envoyé ; mais son autorité y était encore moindre qu'à Alger. Le diwan des Boulouk-bachi et des Odobachi (capitaines et lieutenants) partageait le pouvoir avec les Ag'as et en abusait, en opprimant non-seulement les habitants, mais même les soldats turcs, laissés au nombre de quatre mille dans la Kasba, par Sinane-Pacha. La règle fondamentale de la courte durée du commandement n'était plus observée et l'avancement se trouvait arrêté net.

En 1590, les Boulouk-bachis, Odobachis et Ag'as furent surpris et massacrés par leurs soldats.

*
* *

Les 4,000 Yoldachs de Tunis étaient alors divisés

en 40 compagnies et le plus ancien soldat dans chacune d'elles portait le titre de dey (oncle) et exerçait sur les autres une autorité en quelque sorte morale. Après leur victoire, les Yoldachs choisirent un de ces deys auquel ils confièrent un pouvoir tout particulier : les généraux (beys ou ag'as) durent soumettre tous leurs actes à son assentiment et le diwan n'eut plus le droit de disposer des troupes sans son autorisation.

Son pouvoir fut celui d'un pondérateur, sorte de roi constitutionnel avec droit de veto, tandis que l'exécutif resta aux mains des beys ou ag'as et du diwan.

Ce régime, malgré ses complications, ne manquait pas d'ingéniosité ; mais voici en quoi il péchait : le dey, choisi parmi les plus anciens soldats, était généralement dépourvu des qualités nécessaires à l'exercice du pouvoir; de plus, il restait trop sous l'action de ceux qui l'avaient élu, ou, s'il s'écartait de ses anciens collègues, il perdait toute influence sur eux.

Seuls, les deys qui s'emparèrent résolument du pouvoir exécutif, firent quelque figure, comme le dey Kara Othmane qui gouverna avec intelligence et fermeté de 1593 à 1610, ou le dey Youssof, son successeur, dont le règne fut de 27 ans ; mais leur nombre fut peu nombreux.

Tandis que le dey restait généralement confiné dans son palais, ne prenant aucune part ostensible à la direction des affaires, les beys commandaient l'armée, allaient en expédition, parcouraient les provinces, faisaient rentrer les impôts et ne tardaient pas à acquérir une influence et même une autorité réelle contrebalançant celle des deys.

De là des rivalités, des luttes durant lesquelles le pouvoir restait tantôt au bey, tantôt au dey ; de là des périodes d'effacement plus ou moins volontaire de l'un ou de l'autre, et par moment, l'essai d'une association du bey et du dey participant, à titre presque égal, à l'exercice de l'autorité gouvernementale.

Cette situation dura pendant tout le XVIIe siècle, mais au détriment des deys dont la puissance effective et morale ne cessa d'aller en s'amoindrissant.

*
* *

Il résulte des explications qui précèdent que notre inscription est du XVIIe siècle et doit être placée à une de ces époques de trève où le pouvoir exécutif était exercé par l'association du bey et du dey.

Nous ne trouvons aucun dey du nom d'Abou Abd Allah Mohammed, mais on sait que le prénom « Abou Abd Allah » (le père du serviteur de Dieu) s'ajoutait arbitrairement au nom véritable ; c'est ainsi que le prophète Mahomet était appelé Abou l'Kassem. Ici, le bey et le dey ont pour nom réel : Mohammed. Les deys ainsi appelés sont les suivants :

Hadj Mohammed Laz, de 1647 à 1653 ;
Hadj Mohammed Our'li, de 1667 à 1669 ;
Hadj Mohammed Mentchali, de 1671 à 1673 ;
Hadj Mohammed Bechara, de 1676 à 1677 ;
Mohammed Tabak, 1re fois, de 1677 à 1678 ;
Le même, 2e fois, de 1678 à 1682 ;
Hadj Mohammed Baktache, de 1686 à 1688 ;
Mohammed Tabar, en 1694 ;
Mohammed Khoudja, de 1695 à 1699,
et Dali Mohammed, de 1699 à 1702.

En 1647, date de l'avènement du premier dey du nom de Mohammed, l'autorité réelle était entre les mains du bey Mohammed, appelé aussi Hammouda.

Fils du renégat Mourad, auquel il avait succédé comme bey, en 1631, Mohammed-bey, excellent général, comme son père, n'avait cessé de parcourir la Tunisie dans tous les sens et de s'appliquer à abaisser l'arrogrance des Arabes. Presque toujours heureux dans ses campagnes, il avait rétabli partout la paix et procuré au pays le bonheur inappréciable de la sécurité. On lui dut aussi l'organisation des zemala.

Son influence sur la population, comme sur les troupes, était immense. Le dey n'était plus qu'un simulacre, mais Mohammed-bey ne cessait de lui témoigner des égards qui enlevaient tout prétexte à une brouille. Après Youssof, il avait vu successivement Osta Mourad (1637), puis Ozen Khoudja (1640), puis Hadj Mohammed Laz (1647).

En 1653, Hadj Moustafa Laz remplaça le précédent dey. Quant à Mohammed-bey, il reçut en 1659, de la Porte, l'autorisation de remplacer le titre qu'il portait si bien depuis 28 ans, par celui de pacha. Ce fut à Tunis l'occasion de grandes fêtes, car il était devenu le véritable souverain. Quatre ans plus tard, en 1663, il jugea que l'heure du repos avait sonné pour lui et partagea le commandement entre ses trois fils : Mourad-bey, *Abou Abd Allah Mohammed-bey* et Hassan-bey. En avril 1666, Hammouda-pacha termina sa longue et glorieuse carrière.

Loin d'imiter sa conduite prudente à l'égard des deys, son fils Mourad afficha hautement sa puissance et ne tarda pas à entrer en lutte avec le dey

Kara Kouz, qui avait succédé, en 1665, au vieux Moustafa Laz, et prétendait gouverner selon les caprices de son caractère violent et cruel. Après diverses péripéties, Kara Kouz fut mis à mort dans une révolte et les Yoldachs élurent pour le remplacer un vieux *reïs* nommé Hadj Mohammed Our'li, qui, ayant à peu près perdu la raison, semblait à leurs yeux marqué par le doigt de Dieu pour faire un excellent dey (1667). Il conserva ce titre pendant deux ans et fut remplacé, en 1669, par un turc du nom d'El Hadj Châbane.

Les visées ambitieuses de Mourad-bey purent donc s'exercer librement, et comme El Hadj Châbane voulait réagir, il le déposa en 1671 et le remplaça par une de ses créatures nommée Hadj Mohammed Mentchali. Deux ans plus tard, les Yoldachs prenaient leur revanche en renversant ce dey et en nommant un des leurs, Hadj Ali Laz.

Aussitôt la guerre civile recommence; Mourad-bey reste maître de l'autorité et remplace Hadj Ali par El Hadj Mami, puis Mourad s'installe en souverain au Bardo et confie le commandement de l'armée à deux de ses fils. A la fin de l'année 1675, il cessa de vivre.

Ses deux fils, Mohammed-bey et Ali-bey, se disputèrent alors le pouvoir pendant plusieurs années avec des chances diverses, et les deys, devenus les créatures des beys, supportèrent les conséquences de ces alternatives de succès et de revers. La Porte intervint dans le débat. Les Algériens, de leur côté, en profitèrent pour se venger de leurs échecs passés en envahissant la Tunisie (1686). Sous la protection de ces ennemis séculaires, Mohammed-bey finit par rester seul maitre du pouvoir, mais en acceptant une

sorte de vassalité qui devait être, dans l'avenir, une source de conflits avec Alger.

En 1689, la Porte ayant ratifié les faits en envoyant à Mohammed-bey un firman d'investiture, celui-ci se crut assez fort pour se débarrasser de la tutelle des Algériens. Aussitôt, Hadj Châbane-dey, qui n'entendait pas raillerie, envoya contre Tunis une nouvelle expédition qui chassa Mohammed-bey de cette ville (1692). Après trois années de luttes et de péripéties diverses, ce dernier resta cependant maître de la situation et s'adjoignit comme dey un certain Mohammed Khoudja avec lequel il fut censé partager le pouvoir (juillet 1695).

Mais Mohammed-bey mourut peu de temps après (le 5 octobre). Son frère Ramdane le remplaça, et les guerres civiles recommencèrent. En 1699, il était renversé et mis à mort par son neveu Mourad-bey, et celui-ci, à peine maître du pouvoir, rompait avec Alger et venait mettre le siège devant Constantine. L'arrivée du dey d'Alger, Hadj Moustafa, le força à lever le siège (octobre 1700). Il regagna, non sans peine, la Tunisie. En vain la Porte essaya encore de s'interposer. Au mois d'avril 1702, Mourad marchait de nouveau à la tête d'une armée contre l'Algérie lorsqu'il fut assassiné par l'ag'a Ibrahim, à l'Ouad-Zerga.

Ibrahim s'était emparé du pouvoir en réunissant sur sa tête le triple titre de dey, de pacha et de bey. La guerre recommença de toute part. A la fin de l'année 1704, Ibrahim alla assiéger Tripoli, mais la peste se mit dans son armée et il dut rentrer à Tunis dans des conditions désastreuses ; au mois d'avril 1705, il lui fallut se porter à la tête de toutes

ses forces vers le Kef, afin de résister aux Algériens qui s'avançaient sous le commandement de leur dey, Hadj Moustafa. Malgré son courage, il fut vaincu et fait prisonnier, le 11 juillet, et ce fut l'ag'a des spahis, Hosseïn ben Ali, qui rallia les troupes et rentra à Tunis pour s'y préparer à la résistance. Le 28 août, les Algériens prirent position à Ben Mendjous et commencèrent le siège de la capitale.

Mais ils avaient affaire à un rude adversaire, soutenu par le sentiment public, et bientôt le dey d'Alger se vit abandonné par ses soldats, las des fatigues d'une longue campagne. Sa retraite fut lamentable et tandis qu'il atteignait Alger pour s'y voir déposer, Hosseïn-bey recueillait à Tunis les fruits de sa victoire. Il essaya d'abord de nommer un dey à sa dévotion ; mais il n'en résulta qu'une nouvelle crise et Hosseïn-bey se décida à en finir avec ce rouage aussi inutile que dangereux. Deys et pachas furent supprimés et il ne subsista que le bey ne partageant le pouvoir avec personne et en préparant la transmission dans sa famille : la dynastie beylicale qui a assuré la tranquillité de la Tunisie jusqu'à ce jour était fondée (1705). Deux ans plus tard, la Porte ratifiait ce coup d'état en reconnaissant Hosseïn comme vice-roi de l'Ifrikiya.

*
* *

Nous avons été entraîné à faire un résumé de l'historique des deys en Tunisie, afin de permettre de saisir dans quelles conditions leur autorité a été fondée, comment celle des beys est arrivée rapidement à la contrebalancer, à s'exercer parallèlement, puis à l'absorber et à s'y substituer.

Ainsi s'explique la mention de l'ordre simultané du dey et du bey sur notre inscription, et cela nous amène à conclure qu'elle ne peut être contemporaine de la première période, mais bien de l'époque du déclin de la puissance des deys.

Nous avons vu, du reste, que le bey Mohammed (Hammouda), fils du renégat Mourad, avait, par ses talents et ses succès, été le véritable fondateur de la fortune des beys, mais qu'avec une grande prudence, il sut ménager l'amour-propre des deys et s'efforça de ne pas les éclipser ouvertement. Nous serions donc fort surpris qu'il eût placé son nom à côté de celui du dey sur un document tel que l'inscription de Gafsa.

Cependant, Mohammed-bey était un grand organisateur et il avait fait de nombreuses expéditions dans le Djerid et de longs séjours dans ces régions. A ce point de vue, les travaux de fortification à Gafsa seraient bien son fait.

Il est vrai que le prénom d'Abou Abd Allah n'était pas porté par lui ; mais nous sommes bien forcé d'admettre que le même prénom a été ajouté au dey, puisqu'aucun d'eux ne le possède, et il n'y aurait pas de raison absolue pour ne pas appliquer cette règle au bey.

Si cette manière de voir était adoptée, le dey serait Hadj Mohammed Laz et la date de l'inscription devrait être placée entre 1647 et 1653.

Il nous reste deux beys ayant porté le nom de Mohammed :

1° Abou Abd Allah Mohammed-bey, un des fils du précédent, dont le nom est exactement celui de l'inscription. Il serait donc tout naturel de le recon-

naître dans celui qui y est désigné ; malheureusement, il n'a exercé ses fonctions que sous l'autorité supérieure de son frère, Mourad-bey, et il serait surprenant qu'il eût osé ne pas le mentionner.

Nous avons vu que Mourad-bey a succédé à son père, Mohammed (Hammouda), en 1663. Le dey était alors Hadj Mohammed Laz qui conserva ce titre jusqu'à sa mort, survenue en 1665.

En prenant le pouvoir, Mourad avait confié à son frère, Abou Abd Allah Mohammed-bey, le sandjak ou gouvernement de Kairouan, avec Souça et Monastir, et à son autre frère, Hassan-bey, celui du sud, comprenant sans doute Gafsa. C'est donc un autre motif contre cette hypothèse. Cependant, elle n'est pas inadmissible, d'autant plus que Gafsa était peut être sous son commandement et dans ce cas, la date de l'inscription devrait être placée entre 1663 et 1665.

Nous devons signaler, à ce sujet, que l'Imam El Aïachi, passant à Gabès dans le mois de février 1663, y trouva Mohammed ben Hammouda, « pacha de Tunis », campé avec son armée ; à son passage dans le Djerid, il avait donné l'ordre de reconstruire le minaret de Sidi Guennaou, entre la montagne de Matmata et Zerrik (1).

Enfin, en 1667, eut lieu l'élévation du dey Hadj Mohammed Our'li, nommé par les Yoldachs en opposition à Mourad-bey. C'était un vieux fou qui ne jouit d'aucune considération, et, en supposant qu'à cette époque Abou Abd Allah Mohammed eût reçu le commandement du sud ou fait une expédition dans

(1) *Explor. de l'Algérie*, t. IX, p. 76.

ces régions, il est bien peu probable que, pour ce double motif, il ait placé le nom du dey avec le sien sur l'inscription.

Mais, si cette hypothèse était préférée, la date cherchée serait 1667-69.

Enfin, Mohammed Mentchali, créature de Mourad, fut dey de 1671 à 1676, et si l'on admet que notre Abou Abd Allah Mohammed-bey est celui de l'inscription, il est fort probable que c'est ce dernier dey qui y est cité, puisqu'il est l'homme du bey Mourad, si jaloux de son autorité.

La date serait alors 1671-75, car Mourad est mort à la fin de 1675, et dès lors, il n'a plus été question d'Abou Abd Allah Mohammed-bey ;

2° Et Mohammed-bey, fils de Mourad-bey, qui détint le pouvoir avec des alternatives diverses de 1676 à 1695.

Durant cette dernière période, nous l'avons vu, l'influence des deys fut nulle ou éphémère. Nous en trouvons plusieurs portant le nom de Mohammed, mais un seul fut réellement la créature de Mohammed-bey : ce fut Mohammed Khoudja. Or, sa nomination est de juillet 1695, et la mort du bey eut lieu dans le mois d'octobre suivant. Il est donc peu probable que l'inscription de Gafsa ait été gravée dans ce court intervalle.

Nous avons encore Hadj Mohammed Baktache qui était dey en 1686, lors de la transaction éphémère conclue entre Ali-bey et son frère, Mohammed-bey, et aux termes de laquelle celui-ci reçut le commandement des régions du sud ; mais avant qu'elle eut pu être exécutée, Ali-bey périssait dans une sédition et Mohammed-bey, appuyé par l'armée algérienne,

conserva seul le pouvoir. Le dey Mohammed Baktache, d'accord avec lui, resta en fonction jusqu'en 1688 et reçut même de la Porte le titre, quelque peu dérisoire, de pacha.

Si c'est de lui qu'il est question, la date de l'inscription devrait être placée entre 1687 et 1688.

*
* *

En résumé, trois hypothèses se présentent :

1° C'est du premier Mohammed-bey (Hammouda) qu'il est question, et on devra adopter pour l'inscription la date 1647-1653 ;

2° C'est son fils, Abou Abd Allah Mohammed-bey qui est mentionné. Dans ce cas, nous aurions à choisir entre les dates suivantes : 1663-65, 1667-69 et 1673-75 ;

3° Enfin, nous serions en présence de Mohammed-bey, fils de Mourad, et il faudrait la reculer jusqu'en 1687-88.

Tel est actuellement l'état de la question et il nous paraît difficile de choisir d'une façon définitive entre ces trois solutions, dont aucune n'est absolument satisfaisante.

Nous penchons, cependant, pour 1663, en raison de la concordance des noms et de l'indication fournie par El Aïachi.

Pour compléter le faisceau des renseignements réunis, il nous reste encore un rapprochement à faire.

M. Luciani, interprète judiciaire à Sfaks, a publié dans la *Revue Africaine* plusieurs inscriptions arabes gravées sur les remparts de cette ville et relatant

des travaux de réfection exécutés à différentes époques par un service spécial chargé de leur entretien.

L'une d'elles, insérée dans le n° 196 (1er trimestre 1890), se termine ainsi :

« Ce travail a été exécuté par le maître ouvrier Amor el Mounif, le maître Ahmed el Mounif et le maître Abd el Latif el Mounif. »

La date de l'inscription est du 15-25 mai 1646.

Or, parmi ces trois maîtres maçons de la même famille, nous retrouvons Ahmed el Mounif, mentionné dans notre inscription.

Dans le n° 202 de la même *Revue* (3e trimestre 1890), M. Luciani publie une nouvelle inscription de Sfaks, qui relate la construction d'une tour de vigie par :

1° Le maître ouvrier Ateya el Mounif ;

2° Le maître ouvrier Ahmed el Mounif,
Enfants du maître Brahim el Mounif,

3° Et El Hadj Saïd Bou Acida.

La date est de 1631.

Enfin, une autre inscription contenue dans le n° 196 se termine comme suit :

« Cette construction a été faite par les soins du maître ouvrier Tahar, fils du feu maître Ahmed el Mounif, ses cousins et ses frères. »

Elle est datée du 21 septembre-20 octobre 1748.

Il résulte de ces documents qu'une famille de maîtres maçons, les Ben el Mounif, de Sfaks, se chargeait de constructions d'utilité publique au XVIIe siècle ; que notre Ahmed el Mounif est mentionné en 1631 et en 1646 ; et que son fils Tahar, continuant sa tradition, élevait un monument à Sfaks en 1748.

Or, en admettant que ce dernier eût atteint alors

l'âge de 70 ans, son père Ahmed devait vivre encore en 1678, et ainsi, les deux dates 1631-1678 sont en rapport avec celles de nos deux premières hypothèses ; mais la troisième ne peut guère être maintenue (1687-88), à moins d'admettre que ce maçon ait atteint un âge véritablement extraordinaire, sans interrompre la pratique de son art.

N° 2. — Voici la seconde inscription :

1 بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وسلم
2 كل نفس ذايقة الموت وانما توفون اجوركم يوم
3 القيامة فمن زحزح عن النار وادخل الجنة فقد
4 فاز وما الحيوة الدنيا الا متع الغرور
5 هذا قبر الشيخ الصالح القطب
6 ابو يعقوب يوسف القبسي توفى
7 رحمه الله في شهر رمضان المعظم
8 عام اثنين وثلاثين وثلاثماية بعد
9 النبى

TRADUCTION

1re ligne : Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed et lui accorde le salut !

2e : Toute âme goûtera la mort (Koran, sour. 21, verset 36) ; vous ne recevrez vos récompenses que le jour de

3e : la résurrection : quiconque échappera au feu et sera introduit dans le paradis

4e : sera sauvé (Kor., s. 3, v. 182). La vie de ce monde n'est qu'une illusion trompeuse (Kor., sour. 29, v. 61).

5e : Ceci est le tombeau du pieux, du saint, de l'étoile polaire

6e : Abou Yakoub Youssof el Gabci (de Gabès). Il est mort,

7e : Que Dieu lui fasse miséricorde ! — dans le mois de Ramadan le magnifique.

8e : de l'année trois cent trente-deux après le

9e : Prophète (du 27 avril au 27 mai 944).

Cette inscription est gravée sur la tombe du marabout Sidi Yakoub, enterré dans le cimetière de Gafça. Elle contient des formules reproduites souvent sur les tombes et rappelle celle de Sïdat el Djamïa (la dame de tous) se trouvant dans la koubba de Sid Ribah, à Kaïrouan (1).

Le marabout Abou Yakoub Youssof el Gabci ne nous est pas connu. Mais son souvenir, d'après M. Gœtschy, a été conservé comme celui d'un des principaux propagateurs de la doctrine de Malek.

Quant à la date de sa mort (mai 944), elle correspond à une des époques les plus troublées de l'histoire de la Tunisie. C'est, en effet, celle de l'apogée des succès d'Abou Yezid, *l'homme à l'âne*, réformateur kharedjite, de la tribu des Beni-Ifrene, élevé à Takious, dans le pays de Kastilïa, près de Gafsa.

---

(1) Publiée par MM. Houdas et Bassel, dans le fascicule IV du *Bulletin de correspondance africaine* (1882), pl. V, p. 186, 187.

Après une existence très agitée d'apôtre militant dont aucun échec n'avait pu rebuter l'ardeur, il avait fini par provoquer dans l'Aourès oriental une révolte des Kharedjites (Nekkariens et Ouahabites).

En 942, il s'était fait proclamer *cheikh des vrais croyants*, avait déclaré la dynastie des Obeïdites-Fatemides d'El-Mehdïa déchue, reconnu la suprématie des Oméïades d'Espagne, et annoncé que le peuple berbère serait, après sa victoire, gouverné par un conseil de douze cheikhs, appliquant les plus purs principes du Koran.

Il se mit alors en marche sur la Tunisie, à la tête de ses adhérents, et remporta quelques succès dans le cours de l'année 942 ; repoussé du côté de Bar'aï, il lança un corps de Kharedjites sur le Djerid et fit entreprendre le siège de Touzer et d'autres oasis. Au profit de cette diversion, il put pousser une pointe hardie sur Tebessa et s'emparer de cette région.

Dès lors, la cause de la révolte paraît gagnée. Les Berbères accourent de partout se ranger sous les étendards de *l'homme à l'âne ;* les armées obéïdites sont tour à tour culbutées et, en un an, tout le territoire qui s'étend de Tebessa à Tunis appartient aux Kharedjites. Puis, l'homme à l'âne fait son entrée triomphale à Tunis ; en 944, il se met en marche sur Kaïrouan et s'en rend maître au mois d'octobre. Tout l'intérieur de la Tunisie est livré à la fureur des Kharedjites : les massacres, les pillages, les destructions inutiles suivent chaque victoire.

Le caractère sacré de Kaïrouan ne l'a pas préservée du pire destin, au contraire : les Kharedjites y ont renouvelé les profanations de leurs coreligionnaires, au VIIIe siècle (en 757 et en 771). De même,

les légistes orthodoxes sont les victimes toutes désignées des non-conformistes, et nous nous demandons s'il ne faut pas charger leur conscience de la mort du marabout Abou Yakoub, propagateur de la doctrine de Malek, survenue dans une année si funeste aux siens, ou s'il n'y a ici qu'une simple coïncidence ?

Ce mystère ne sera sans doute jamais éclairci.

On sait que l'homme à l'âne, énivré par ses succès, rejeta la chemise grossière qui avait été jusqu'alors sa livrée, le bâton qui était sa seule arme, et l'humble monture qui lui avait valu son surnom. Plongé dans la mollesse, il perdit un temps précieux et lorsqu'il vint enfin mettre le siège devant El-Mehdïa, l'esprit public, dont l'enthousiasme avait assuré ses succès, commençait à se détacher de lui. Les excès de ses adhérents achevèrent cette œuvre de démoralisation. Il faillit cependant s'emparer d'El-Mehdïa et détruire la dynastie fondée par Obeïd Allah, à laquelle tant de gloire était réservée sur un autre théâtre.

En août 745, Abou Yezid, abandonné de tous, fuyait devant le kalife Ismaïl, surnommé plus tard El Mansour. Il avait repris sa grossière *obaïa* et son bâton ; mais il était trop tard, son heure était passée. Avec une ténacité que rien ne put abattre, il traîna ses ennemis à sa suite de montagne en montagne et finit par périr misérablement sur le sommet de la chaîne de Kiana, près de Mecila, en 947.

Ajoutons que la koubba (édifice surmonté d'un dôme) recouvrant le tombeau de Sidi Youssof a été édifiée en 1684, ainsi que l'indique une inscription qu'elle porte et dont voici la reproduction :

N° 3

1 هذه قبة الشيخ الوالى
2 الصالح القطب سيدى يوسف
3 بن يعقوب وكان المسبب
4 في بنيانه العبد الفقير الراجي
5 عفو ربه و رضوانه
6 احمد بن احمد سنة ١٠٩٥

TRADUCTION

1re ligne: Ceci est la koubba du pieux,
2e — du saint, de l'étoile polaire Sidi Youssof
3e — ben Yakoub. Et celui qui s'est occupé
4e — de l'édifier est l'humble serviteur, espérant
5e — le pardon de son Dieu et son paradis,
6e — Ahmed ben Ahmed. Année 1095 (1684).

Cette inscription ne nous apprend pas grand chose, sinon qu'avec le temps, le nom même du saint s'est transformé, puisqu'on l'appelle, en 1684, Youssof ben Yakoub, au lieu d'Abou Youssof Yakoub, erreur due, sans doute, à l'ignorance du constructeur, qui a mal lu l'inscription ancienne, et dont la piété était supérieure au savoir.

Mais le saint aurait mauvaise grâce de se plaindre, puisque le souvenir de ses œuvres est resté vivace.

Les inscriptions nouvelles de Gafsa présentent, comme on le voit, un certain intérêt.

La première, surtout, fait ressortir la nécessité de relever les inscriptions arabes de Tunis, car on y trouverait sans doute des éléments suffisants pour trancher le litige. L'autorisation en a été refusée à MM. Houdas et Basset, lors de leur mission en Tunisie ; mais nous étions alors au début de l'occupation, et on comprend qu'il fallait user de certains ménagements ; personne ne l'a obtenue depuis.

Cette interdiction doit cesser, non-seulement dans l'intérêt des études historiques, mais encore parce qu'elle blesse notre dignité nationale.

II.

EL-MEHDÏA

Nous possédons depuis un certain temps la copie de deux inscriptions arabes d'El-Mehdïa qui doivent trouver ici tout naturellement leur place.

Elles ont été déterrées en 1883, dans cette localité, par M. le commandant Jaffé, et la copie que nous en possédons a été faite par M. l'interprète militaire A. Reymond, auquel nous laissons la responsabilité de la lecture, ne doutant pas, du reste, de son exactitude.

Voici la première :

N° 4.

1 باسم الله الرحمن الرحيم و صلى الله على سيدنا محمد و اله و صحبه
2 و سلم تسليما كل نفس ذايقة الموت و انما توفون اجوركم يوم القيامة
3 فمن زحزح عن النار و ادخل الجنة فقد فاز و ما الحياة الدنيا الا متاع الغرور
4 هذا قبر الملك ابو القاسم محمد بن عبد الكريم الكومى توفى رحمة الله
5 عليه يوم الخامس عشر من ذى الحجة عام اثنين و اربعين و ثلاثة مائة

TRADUCTION

1re ligne : Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons ;

2e ligne : qu'il leur accorde le salut complet ! Toute âme doit goûter la mort. C'est seulement le jour de la résurrection que vous recevrez vos récompenses :

3e ligne : quiconque échappera alors au feu et sera introduit dans le Paradis sera sauvé. La vie de ce monde n'est qu'une illusion trompeuse !

4e ligne : Ceci est le tombeau du roi Abou l'Kassem Mohammed ben Abd el Kerim el Koumi. Il est mort, — la miséricorde de Dieu soit

5e ligne : sur lui, le quinze de Dhou-el-Heddja de l'année trois cent quarante-deux (correspondant au 21 avril 954 de l'ère chrétienne).

Les formules qui précèdent le nom du défunt sont les mêmes que celles du n° 2, et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'indication des passages du Koran qui y sont reproduits.

Quant au nom du personnage, il nous offre une énigme bien difficile à résoudre.

Quel est ce roi Abou l'Kassem Mohammed, fils d'Abd el Kerim, de la tribu des Koumïa, décédé à El Mehdïa, le 21 avril 954 ?

Nous ne connaissons aucun roi de ce nom ayant exercé le pouvoir en Afrique à cette époque, et si le copiste n'offrait une réelle garantie, on se demanderait si ce mot de ملك (roi) n'a pas été lu pour un autre.

En avril 954, l'*homme à l'âne* est mort depuis sept années et la dynastie obéïdite, dans toute sa force, étend son autorité sur l'Ifrikiya et la plus grande partie du Mag'reb central. Abou Temim Maad, dit *El Moëzz li dine Allah* (celui qui exalte la religion de Dieu), règne à El-Mehdia. Il a succédé à son père, Ismaïl el Mansour, troisième souverain obéïdite, décédé en mars 953, et a reçu le serment de l'armée et de la population le 25 avril suivant.

University of Florida Libraries

El Moëzz préparait alors son expédition d'Orient ; mais il ne devait effectuer la conquête de l'Égypte et de la Syrie et y fonder l'empire fâtemide que quinze années plus tard. En attendant, il appliquait tous ses soins à la pacification complète du pays et même à la soumission de la région occidentale du Mag'reb central et de tout le Mag'reb-el-Akça, qui avaient reconnu la suprématie des Oméïades d'Espagne.

Le « roi » Abou l'Ḳassem ne pouvait venir que du Mag'reb, et, du reste, son nom d'origine, « El Koumi », l'indique. Les Koumïa, auxquels était réservé l'honneur de produire, deux siècles plus tard, le grand Abd el Moumène, fondateur de la dynastie almohade, étaient une puissante tribu berbère, de la famille des Beni-Fatène, établie au nord de Tlemcen, dans la région de Nedroma ; mais leur puissance n'était pas telle que leurs chefs pussent prendre le titre de roi. Isolés par leur situation en dehors des grandes voies, protégés par leurs montagnes, ils ne paraissent pas s'être mêlés jusqu'alors, d'une façon active, aux événements historiques.

Voici, du reste, quelle était la situation du Mag'reb, vers 950 :

Le dernier descendant de la dynastie edricide, Ahmed, fils de Kacem Kennoun, confiné dans son château de Hadjar-en-Necer, n'était maître que de la région du Rif.

Tout le reste du Mag'reb extrême obéissait au souverain oméïade d'Espagne, le grand Abd er Rahman En Nacer, qui était représenté par ses lieutenants, les descendants de Mouça ben Abou l'Afïa, berbères de la tribu des Miknaça.

Auprès de Tlemcen, les Beni-Ifrène, tribu Zenète, avaient la prépondérance, et leur chef, Yàla ben Mohammed, avait été détaché du parti obéïdite par le kalife En Nacer, qui lui avait donné le titre de gouverneur du Mag'reb central pour les Oméïades.

Enfin, dans l'intérieur de la province d'Oran, jusque vers Tiharet, s'étendait la grande tribu des Mag'raoua. Son chef, Mohammed ben Khazer, avait également accepté la suprématie d'En Nacer.

En 951, les généraux oméïades chassèrent le roitelet edricide de sa retraite dans le Rif et comblèrent de faveurs Yâla, chef des Beni-Ifrène de Tlemcen. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la jalousie de son voisin, Mohammed ben Khazer, chef des Mag'raoua, et le jeter de nouveau dans les bras des Obéïdites. Le cheikh des Mag'raoua alla, en 951, à El-Mehdïa, suivi de nombreux personnages, faire acte de vasselage auprès d'El Moëzz et l'inviter à faire une nouvelle expédition vers l'ouest.

Le souverain obéïdite s'occupa pendant les années suivantes de préparer, ainsi que nous l'avons dit, une expédition en Mag'reb. Son général, Djouher, se mit en route en 958, et, soutenu par les contingents des tribus du Mag'reb central, effectua une glorieuse campagne dans laquelle il parcourut en vainqueur toutes les régions de l'ouest, s'empara de Sidjilmassa et de Fès et s'avança jusqu'à l'Océan.

Tels sont les faits historiques contemporains de notre inscription. Ils ne nous donnent pas la solution du problème, mais ils nous permettent de supposer que notre cheikh des Koumïa était venu à El-Mehdïa avec quelque députation, peut-être en 951, à la suite d'Ibn Khazer, qu'il y est resté pour une cause quelconque, même comme otage, et y est mort en 954.

N° 5. — L'inscription suivante, gravée sur une pierre, porte deux lignes sur le coté droit, même nombre sur le côté gauche, une demi-ligne en haut et une demi-ligne en bas. La voici telle qu'elle nous est transmise dans sa curieuse disposition :

N° 5.

Côté gauche

بسم الله الرحمان الرحيم صلى الله على محمد و اله كل نفس ذايقة
الموت انما توفون اجركم يوم القيامة فمن زحزح عن النار

Bas

و ادخل الجنة فقد فاز

Côté droit

و ما الحيات الدنى الا متاع الغرور هذا قبر الزلزلة الخطيب ابو القاسم توفى
يوم الرابع من رمضان سنة ثلاثة

Haut

و ستة ماية رحمه الله

Les trois premières lignes et la moitié de la quatrième reproduisent, presque textuellement, sauf quelques petites différences d'orthographe, celles de l'inscription précédente.

Voici la traduction du passage utile :

4e ligne *(in fine)* : Ceci est le tombeau du phénomène terrifiant, du prédicateur Abou l'Kassem. Il est mort

5e ligne : le quatre de Ramadan le magnifique de l'année trois

6e ligne : et six-cent (correspondant au 4 avril 1207 de l'ère chrétienne). Que Dieu lui fasse miséricorde !

Nous avons traduit le mot زلزلة qui signifie proprement « tremblement de terre », par « phénomène terrifiant », car c'est évidemment le sens qu'on a voulu donner à ce mot. L'éloquence de notre prédicateur était telle, que l'attention de tous en était absorbée comme elle l'est par un tremblement de terre qui terrifie les esprits au point de ne laisser place à aucune autre pensée.

Est-ce aussi pour cette raison que le lapicide a cru pouvoir se dispenser de nous donner son nom ? Abou l'Kassem, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'est pas un nom ; c'est une sorte de prénom qui a été porté par le Prophète, mais l'appellation propre du prédicateur nous manque, et il serait au moins dangereux de suppléer à ce silence au moyen des dictionnaires biographiques des savants de l'Islam.

Quant à la date de sa mort, 1207, elle correspond à une époque de crise pour El-Mehdïa.

A la fin du XIIe siècle, la Tunisie était une simple province de l'empire almohade, dont le souverain,

En Nacer, était représenté à Tunis par un gouverneur du nom d'Abou Saïd.

Quelques années auparavant, les frères Ibn R'anïa, de Majorque, avaient essayé de relever l'étendard almoravide en Afrique, et, à la tête des aventuriers qui les soutenaient, avaient porté la dévastation et la terreur dans la province de Constantine et la Tunisie.[1] Le chef de ce parti était alors Yahïa ben R'anïa, qui venait d'être encore une fois rejeté dans le Djerid.

Un officier, nommé Mohammed er Regragui, dont le courage et les talents militaires avaient largement contribué à repousser l'usurpateur, se brouilla avec le gouverneur en 1199 et s'empara d'El-Mehdïa, où il prit le titre de sultan. Puis, il vint assiéger Tunis, dont le commandement avait été confié à Abou Zeïd, frère d'En Nacer.

Forcé de lever le siège par l'arrivée d'armées de secours, il se réfugia à El-Mehdïa et ne tarda pas à y être assiégé par le prince almohade. Mais la position de cette place était très forte et bientôt les ennemis, découragés, se retiraient. Er Regragui, débarrassé d'eux, entraîna ses partisans vers le sud, pour surprendre son ennemi, Ibn R'anïa ; abandonné par les Arabes, il fut défait et contraint de rentrer dans sa forteresse, poursuivi par Ibn R'anïa.

Le gouverneur de Tunis eut alors la mauvaise inspiration de fournir des vaisseaux et des secours à l'almoravide pour réduire El-Mehdïa, et bientôt Er Regragui ayant capitulé sous la promesse de la vie

---

(1) Nous avons retracé les phases de cette révolte dans le *Recueil* de 1872.

sauve, était mis à mort par Ibn R'anïa (1200-1201). Nul doute que la ville ne subit un sac en règle.

Ce succès rendit à l'aventurier toute son audace. Après avoir parcouru en maître l'intérieur de la Tunisie et le sud de la province de Constantine, il vint mettre le siège devant Tunis et, en moins de deux mois, s'en empara, fit prisonnier Abou Zeïd et soumit la population aux traitements les plus barbares pour lui extorquer son argent (1202-1203).

La nouvelle de ces malheurs plongea le Mag'reb dans la consternation. Cependant, le kalife En Nacer releva le courage de ses conseillers ; ayant réuni une armée imposante, il en prit le commandement et, en 1204, s'avança vers la Tunisie.

A son approche, Ibn R'anïa évacua Tunis et se renferma derrière les remparts d'El-Mehdïa, où il entassa ses trésors ; puis, laissant cette ville sous le commandement d'un de ses officiers, avec toute sa famille, il retourna à Gabès.

En Nacer était entré en vainqueur à Tunis. De là, il marcha sur El-Mehdïa et en commença le siège, avec l'appui de sa flotte qui vint l'y rejoindre. Puis, le sultan lança contre Ibn R'anïa un corps de troupes régulières commandé par Abou Mohammed le hafside, avec l'appui d'auxiliaires arabes. Entièrement défait près de Gabès, l'almoravide fut réduit à fuir vers le sud, après avoir vu tomber un de ses frères et ses principaux officiers. Cette nouvelle démoralisa tellement les assiégés d'El-Mehdïa, qu'ils se décidèrent à capituler. La vie sauve leur fut accordée ; cependant, l'histoire ne dit pas si la ville échappa au pillage.

Les troupes devenues disponibles se mirent aux

trousses d'Ibn R'anïa, le délogèrent de tous ses refuges et le forcèrent de demander encore une fois asile à ses amis les Berbères-voilés au cœur du Sahara.

Ainsi la Tunisie put respirer et le sultan reprit la route du Mag'reb, en laissant pour le représenter le général Abou Mohammed. Personne n'était plus apte que lui à maintenir la paix dans la Tunisie.

Ces faits se passèrent en l'année 1207, c'est-à-dire à l'époque même de la mort de notre terrible prédicateur.

Espérons que les graves événements auxquels il dut assister ne furent pas la cause déterminante de son décès.

Ernest MERCIER.

NOTICE

SUR

QUELQUES SILEX TAILLÉS

TROUVÉS A MILA

PAR M. VIRÉ, MEMBRE CORRESPONDANT

La fertile région de Mila, que les Romains avaient couverte de bourgs et de fermes, où le peuple inconnu appelé parfois et un peu vaguement libyen avait élevé ces constructions cyclopéennes en pierres brutes dont les restes se voient sur toute la ligne du Djebel-el-Akhal et des montagnes de Marchou, possède également, à fleur de sol, des échantillons de silex taillé.

Sur le plateau qui s'étend au nord-ouest de la vieille ville, entre l'Oued-bou-Khanzir et l'Oued-Mekraoued, à mi-distance des cotes 406 et 341 de la carte au 50/000e de l'Algérie, j'ai trouvé sur le sol un petit silex (n° 1) recouvert d'une patine blanche, taillé en pointe de flèche, à trois facettes, c'est-à-dire à peu près triangulaire. Un coté est entièrement plat et les deux autres forment une arête vive et saillante. Sa longueur est de 3 centimètres, sa largeur de 12 millimètres à la base et de 15 au milieu.

Je n'ai, jusqu'à présent du moins, découvert aucun autre silex ou débris dans les environs immédiats.

J'ai recueilli un deuxième spécimen (n° 2), également isolé, au nord-ouest du moulin Veyrenc, appelé moulin Baquet sur la carte au 50/000e. C'est un beau morceau de grande pointe, non plus triangulaire, mais plate, à bords délicatement taillés à tout petits éclats. La patine est moins épaisse que sur le premier. Sa longueur est de 4 centimètres, sa largeur de 13 millimètres dans la partie la plus large.

Enfin, j'ai ramassé, toujours à même le sol, à quelques centaines de mètres de la nouvelle ville de Mila, non loin du cimetière, une certaine quantité d'échantillons. Ils se composent principalement de grattoirs de plus ou moins grande dimension (n° 6), de nuclei, d'une pointe de lance malheureusement éclatée sur une face (n° 4), d'un marteau, de plusieurs poinçons (n° 5) et d'éclats sans forme bien déterminée.

Le grattoir le plus grand a une longueur de 8 centimètres, une largeur égale et une épaisseur de 3 centimètres. Un autre (n° 3) a 6 centimètres de longueur. Un troisième, à peu près de même dimension, offre ceci de particulier qu'un des côtés présente une cassure nette qui donne à l'outil la forme d'un arc de cercle. Je ne serais pas éloigné de croire que ce dernier type soit le tranchant d'une hache, cassée à l'usage par le milieu et dont l'autre moitié manque. Par sa forme, en effet, cet échantillon rappelle plusieurs haches ou morceaux de haches, taillées ou polies, que j'ai découverts en France.

Tous ces spécimens — revêtus d'une patine blan-

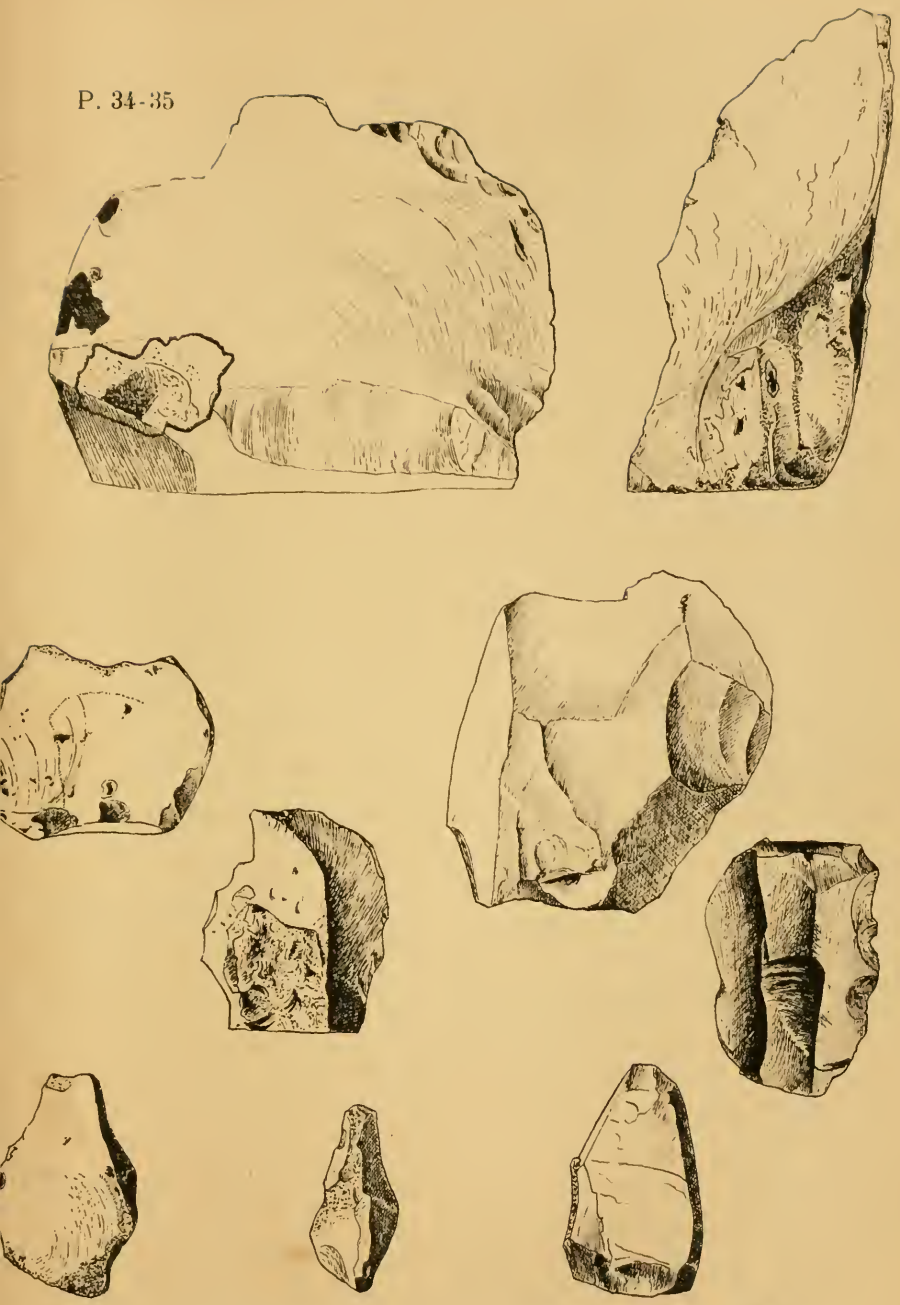

Instruments en silex découverts aux environs de Mila
(Dessins de M. Jacquot)

Phototypie G. Hemery, Constantine.

che — sont taillés dans un silex calcaire dont la teinte varie du brun clair au brun rougeâtre.

Je n'ai pas rencontré d'atelier de tailleur de silex : tous les objets recueillis, sauf les deux premiers, étaient éparpillés sur un plateau circulaire, bordé de deux côtés par un ravin, se reliant par le troisième à la ligne des hauteurs de Marchou et dominant du quatrième la dépression au fond de laquelle est bâtie la nouvelle ville de Mila.

De ce plateau, la vue est très étendue. A proximité de l'eau, (il existe même une source sur l'un des côtés) il était bien choisi pour la défense. Il a dû y avoir en cet endroit une réunion de huttes, mais on ne devait pas y tailler en grand le silex, en raison de la rareté de la matière première.

Il paraîtrait aussi que lors des fouilles faites pour la construction du nouveau groupe scolaire de Mila, des silex auquels personne ne prit garde auraient été trouvés. Il n'a été conservé qu'un très gros bloc de silex brut et un fragment taillé et recouvert d'une patine épaisse, qui doit être un nucleus.

Camille VIRÉ,
Juge de paix de Taher.

KASROU

PAR

M. MOLINER-VIOLLE,

MEMBRE CORRESPONDANT

Du pied du monument élevé à la mémoire de deux miliciens de Batna tombés le 23 avril 1871, en combattant les indigènes insurgés, part la route qui conduit à la haute vallée de Kasrou, laquelle s'étend entre la chaîne du Chellala continuée par le Kef-Moktar, le Bonifaoun, le Djarta, le Bou-Kerchouch, au nord-ouest, et le Djebel-Karasiam, le Kasrou, le Mekouch et le Fesdiss, au sud-est.

Cette vallée a près de huit kilomètres dans sa plus grande longueur sur quatre kilomètres environ de largeur. Au centre, sont les deux fermes de Kasrou, entourées d'un grand nombre de vestiges de l'occupation romaine.

Sur les flancs des montagnes et jusqu'auprès des verdoyantes prairies, de remarquables massifs forestiers répandent leur fraîcheur ; des bouquets d'arbres jetés çà et là, au milieu des amas des ruines, sur les bords des oueds, brisent la monotonie des longues lignes et par leurs teintes sombres, cendrées ou d'un vert éclatant, encadrent l'harmonieuse couleur des blés jaunissants.

La route qui conduit à cette vallée, située à 1,230 mètres d'altitude, c'est-à-dire à 180 mètres plus haut que la ville de Batna, est taillée dans le flanc de la montagne. Tantôt, elle traverse les sites les plus gracieux, les clairières verdoyantes, les bosquets touffus ; tantôt, elle surplombe d'effrayants précipices qui donnent le vertige et font passer le voyageur par les sensations les plus diverses (1).

A l'un des détours les plus raides de la route, le regard plonge dans un profond ravin. En face, s'élève le sombre mont du Kasrou, au pied duquel, dans un entonnoir naturel, tourbillonne une source thermale, où déjà plusieurs personnes ont trouvé la mort.

Non loin de ce gouffre dangereux, se dresse, perpendiculairement contre la pente escarpée de la montagne, une roche de près de soixante mètres de haut, sur laquelle existent encore les murs entiers d'une ancienne construction romaine, d'un fort qui commandait le chemin conduisant à Kasrou et qui probablement devait aboutir à la voie de Diana Veteranorum (Zana), en passant par Lamigge (Seriana).

Cette roche est connue sous le nom de Bordj-R'anïa (le château de R'anïa) ; d'autres disent Bordj-R'ennaïa (le château de la chanteuse) ; mais rien, aucune légende ne se rapporte à cette dernière dénomination et nous ne sommes pas éloignés de penser qu'un souvenir historique se rattache à cette ruine et qu'elle rappelle les Ibn R'anïa, descendants des

(1) Cette route a été tracée et faite par M. de Saint-Germain, propriétaire actuel de Kasrou, qui en a laissé généreusement le libre parcours à des entrepreneurs de coupes de bois. Ces derniers ont largement usé et abusé de la bienveillance du propriétaire : leurs lourds chargements ont en peu de temps défoncé la voie.

rois almoravides des Baléares, qui, pendant près d'un demi-siècle (1185-1233), luttèrent avec opiniâtreté et souvent avec succès contre les Almohâdes.

Ali Ibn R'anïa, hardi aventurier, voulant arrêter les progrès des Almohâdes en Afrique et en Espagne, transporta la guerre en Ifrikiya et nous le voyons, comme tous ceux qui guerroyèrent dans le pays depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, attaquer l'ennemi tantôt à l'ouest, tantôt à l'est et s'enfuir dans les solitudes du Sahara quand la fortune lui est adverse. Pendant ses nombreuses expéditions, il séjourna souvent dans la région du Belezma. Après sa mort, son frère Yahïa continua la lutte, et il n'y a rien d'extraordinaire que leur nom soit resté attaché à la vieille forteresse (1).

Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul souvenir de violence que les indigènes ont laissé dans ces parages : nous avons vu plus haut que deux de nos miliciens sont tombés sous leurs balles en 1873. Il y a trois

---

(1) Aucun des anciens, aucun des lettrés indigènes n'a pu nous fournir de renseignements sur ce point. Nous allons donner une courte notice sur le hardi et infatigable aventurier. En l'an 1185, avec une flotte de trente-deux navires, il prend Bougie puis il s'empare d'Alger et de Miliana, revient vers l'Est, prend la Kalaa et met le siège devant Constantine. Abou Zeïd, cousin de l'empereur du Maroc, arrive avec une forte armée et repousse Ibn-R'anïa, qui s'enfuit par N'gaous, se rend en Tunisie, prend Gafsa et s'allie à Karakoch, le Kurde, représentant du sultan Saladin, à Tripoli. A eux deux, ils dominèrent pendant quelque temps sur tout le pays; mais, en 1187, attaqués à El-Hamma, dans le Djerid, ils furent vaincus par le khalife Almohâde et durent se retirer dans le sud de la Tunisie. Ali, ayant été tué vers 1188, fut remplacé par son frère Yahia et le sud de la Tunisie fut livré de nouveau au pillage. Mais, dès son avènement, En-Nacer, le nouveau khalife, se décida enfin à pacifier l'Ifrikia. Il commença par enlever les Baléares aux Ibn-R'anïa, mais ses généraux n'obtinrent que de médiocres succès en Tunisie.

L'aventurier s'empara d'El-Mehedia puis de Beja. Il défit, près de Constantine, le gouverneur de Bougie qui osait s'avancer contre lui. De là, il descend sur Biskra, s'en empare et fait couper la main droite de tous les habitants mâles de cette ville, puis il entre en maître à Tunis après s'être emparé, sur son passage, de Tebessa et de

ans, un paisible ménage de français était égorgé par les gens de la région.

Au pied du Bordj-R'anïa, on voit encore les murs de deux maisonnettes où s'abritaient les ouvriers qui exploitaient la carrière de plâtre située dans la montagne.

On est près de la vallée de Kasrou qui bientôt se déroule dans toute sa majesté entre ses deux barrières de montagnes dentelées. Le territoire, abondamment arrosé, verdoie. Sur une surface de 280 hectares, se balancent de riches moissons, de belles vignes, de magnifiques prairies que paissent des troupeaux de bœufs et de moutons.

De nombreux cours d'eau coupent la plaine : ce sont d'abord deux sources thermales, des Hammam qui écoulent leurs eaux au milieu de plusieurs autres sources descendant de la montagne : l'oued Karrouch, le Chabet-el-Hameur, le Chabet-Tiberkokin et l'oued Diffel.

Kairouan (1202-1203). Tout le pays, jusqu'à Bône, obéissait en ce moment à l'heureux Almoravide.

L'année suivante, En-Nacer, voulant en finir, marche, à la tête d'une nombreuse armée, contre Ibn-R'anïa, pendant que sa flotte longe la côte. A son approche, l'aventurier abandonne Tunis et renforce les villes de l'intérieur ; mais, après trois ans de luttes et de revers, il est obligé de se réfugier dans les profondeurs du desert (1207). Dès qu'il apprend qu'En-Nacer a quitté le nord de la Tunisie, il y revient plein d'audace, mais il est vaincu près de Tébessa, à Chebrou, par Abou Mohammed, gouverneur de Tunis. Blessé dans cette bataille acharnée, qui dura tout un jour, Ibn-R'ania se réfugie en Tripolitaine où il reforme son armée. Il traverse alors toute l'Afrique septentrionale, tombe sur Sidjilmassa (Tafilala), qu'il livre au pillage, remonte vers le Nord et s'empare de Tiaret, mais il se trouve de nouveau devant Abou Mohammed, qui le bat complètement. Cet infatigable agitateur ne disparait que pour revenir, en 1209, à la tête d'une nouvelle armée, et se porter de la Tripolitaine sur la Tunisie. Il se trouve encore, près du Djebel-Nefouça, en face d'Abou Mohammed, qui lui inflige une nouvelle défaite. Le vaincu s'enfuit dans le Sahara et ce n'est qu'en 1221, douze ans plus tard, à la mort d'Abou Mohammed, que l'historien arabe Ibn-Khaldoun le fait reparaître sur la scène pour être battu de nouveau par les

Entre les ravins formés par ces cours d'eau et qui se sont élargis depuis que les indigènes ont occupé la région, on voit les vestiges d'importants établissements romains couvrant d'assez vastes espaces.

Près de la seconde ferme, située vers le sud, on trouve, autour d'une vaste cour qui a conservé quelques-unes de ses dalles, des alignements de 28 pierres debout, ossatures de muraille et linteaux de portes espacés de deux mètres en deux mètres. Sur le devant, il y a trois rangées de pierres. On peut encore voir les murs de séparation qui les divisaient en petites chambres, en magasins, en écuries. Plus loin, on remarque, sur une avancée qui domine légèrement la plaine, une cour qui a conservé son pavage de larges dalles ; à l'extrémité de cette cour, on voit une petite cave construite toute en pierre. Tout autour, une grande quantité de débris de constructions, de poteries et au milieu un fût de colonne qui laisse supposer que les premiers occupants savaient

---

Almohâdes, qui lui font la chasse jusqu'à R'adamès et Oueddan ; mais les Almohâdes sont à leur tour harcelés pendant leur retraite et celui qu'ils pensaient avoir abattu s'empare de nouveau de Biskra et marche sur Tunis ; il est battu à Medjoul, près de cette ville, par Abou Zeïd appuyé par les contingents Berbères (1224).

Trois ans plus tard, l'intrépide majorquin recommence ses courses, il attaque les troupes de Mendil, chef des Magraoua, à l'Oued-Djer (l'un des affluents du Mazafran), le bat et le fait mettre en croix, puis il s'empare d'Alger, de Dellys et de Bougie ; mais il dut reculer devant les forces que lui opposa Abou Zakaria, gouverneur de l'Ifrikia, se rejeter sur Sidjilmassa et parcourir le Sakara. Ce fut sa dernière expédition; il mourut en 1233, ne laissant que des filles qui furent recueillies par son vainqueur, Abou Zakaria. Avec Ibn-R'anïa mourut le dernier champion de la cause des Almoravides.

Voir, pour plus de détails sur cet aventurier, l'*Histoire de l'Afrique septentrionale* de M. Ernest Mercier, tome II, pages 74, 89, 96, 115, 117, 120, 123, 128, 129, 130, 131 et suivantes, 142, 146, 147 et 155.

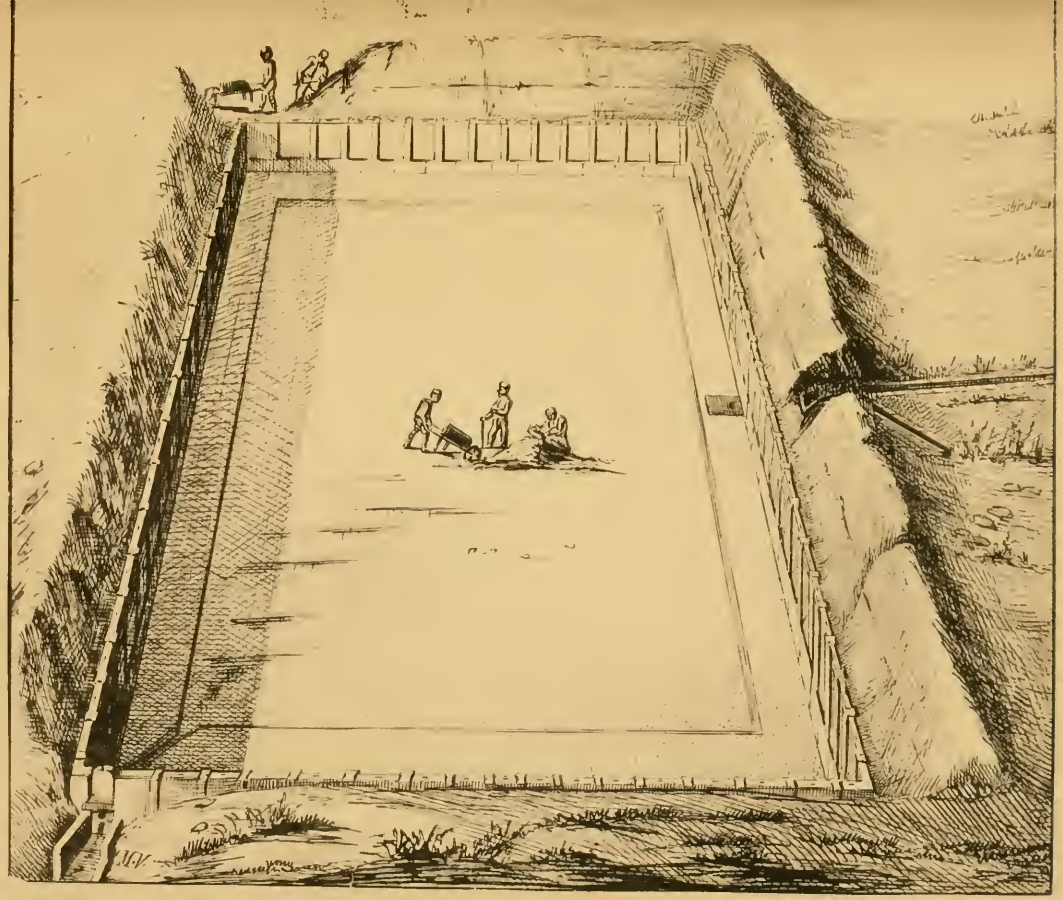

Dessin de M. Molinier-Violle.

Le Grand Bassin

unir l'utile à l'agréable. Un peu plus loin, des ruines rappelant les postes établis sur les voies s'élèvent et commandent le chemin qui devait traverser la vallée dans toute sa longueur. Mais ce qui est surtout remarquable, ce qui frappe à juste titre le visiteur, ce sont deux vastes bassins d'une facture toute pareille et dont on n'a encore trouvé de semblables comme construction, mais non comme dimensions, qu'à Thimgad et à Seriana.

Au nord de la première ferme, en tête de l'Oued-el-Hameur, se trouve le plus petit de ces bassins, dont le côté découvert a 17 mètres de long. Ce bassin est formé de fortes dalles de 1 mètre à $1^{m}50$ de large sur 1 mètre de haut, engagées dans des pilastres de même hauteur par des rainures en queues d'aronde. Ces dalles et ces piliers reposent sur un soubassement recouvert par les eaux.

Le second bassin, situé un peu plus loin, entre le Chabet-el-Kerma et le Chabet-Tiberkokin, est plus vaste que le premier : il a 24 mètres de large et 32 mètres de long. Ses murs sont construits de la même façon que le précédent : fortes dalles retenues par des rainures creusées dans des pilastres sur un soubassement de $0^{m}25$ sur la face est et de $0^{m}18$ seulement sur la face ouest. Cette différence de niveau est compensée par la façon dont est construit le seuil du bassin.

Sur le pourtour des murs, de 60 centimètres en 60 centimètres, on voit des trous de $0^{m}09$ de profondeur et $0^{m}025$ de largeur, destinés, sans doute, à l'origine, à recevoir les montants d'une balustrade dont il n'existe plus de trace.

Vers le milieu du côté nord, une large dalle in-

crustée dans la mosaïque du seuil du bassin recevait le jet d'eau qui tombait de la bouche d'un canal situé à 2 mètres plus haut. Ce canal se prolonge sur une longueur de cinquante mètres jusqu'auprès de la source thermale du Figuier. Il est interrompu à son origine, par suite des dégradations occasionnées par les eaux.

La source thermale, qui a 20 degrés de chaleur, coule toujours paisible, comme au temps ancien, et mèle ses eaux à une source glacée qui descend de la montagne. Cette dernière, par un canal semblable au précédent, amenait aussi ses eaux dans le bassin en suivant le bord du ruisseau.

Le canal qui conduisait l'eau thermale est, comme l'autre, construit en fortes briques ; ces conduits ont $0^{m}18$ de large sur $0^{m}25$ de profondeur ; le premier a été trouvé, sur tout son parcours, obstrué par des pétrifications semblables à celles que produisent les eaux thermales; dans le second, on n'a rencontré que quelques dépôts calcaires de peu d'importance.

Le sol du bassin est formé par une belle mosaïque blanche dont les cubes ont $0^{m}06$ de long sur un centimètre environ de côté. Quelques cubes de calcaire bleu et de grès jaune sont parsemés dans la masse. Ce sol n'est pas uniforme : il forme, tout autour des murs du bassin, une banquette de $2^{m}50$ de large qui s'infléchit vers le centre par une pente de 1 mètre sur $0^{m}30$ de hauteur du côté est et de $0^{m}40$ vers le côté ouest.

Le centre est uni, avec une pente insensible qui se dirige vers l'angle formé par les côtés sud et est où se trouve la vanne.

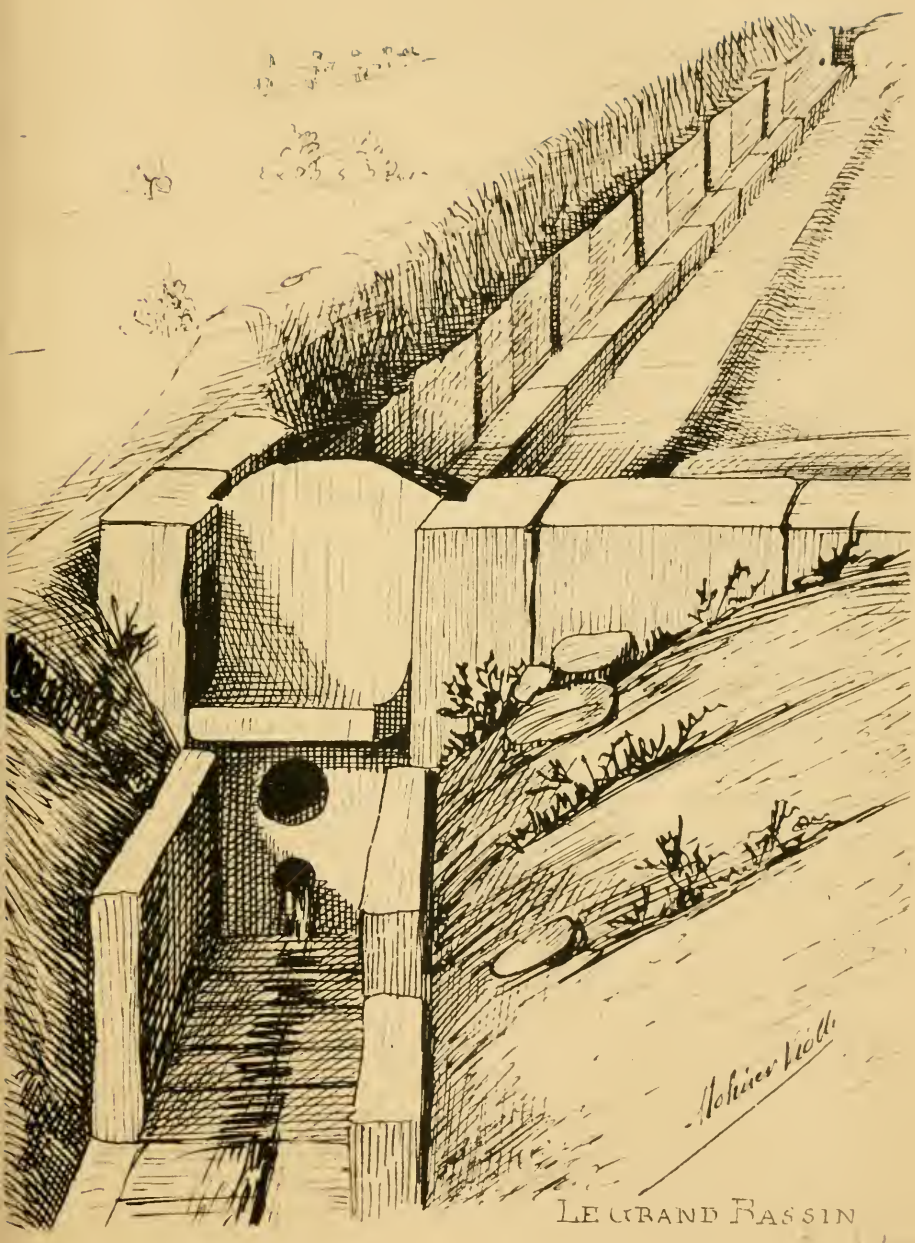

Phototypie G. Hémery, Constantine.

Cette vanne a 1m35 de haut sur 1m20 de large; c'est une forte pierre vers le milieu de laquelle se dresse un large talon qui permettait de la soulever à l'aide de leviers lorsqu'on avait besoin de nettoyer le bassin. Au-dessous de ce talon, sont deux trous placés l'un au-dessus de l'autre et qui servaient à l'écoulement des eaux. Près de l'angle opposé, on remarque aussi un autre orifice qui devait déverser une partie des eaux sur les terres du sud de la vallée.

L'aspect de ce bassin est saisissant maintenant qu'il est complètement déblayé. Il a fallu, pour arriver à ce résultat, enlever près de trois mille mètres cubes de terres, car non-seulement le bassin était comblé, mais les eaux et le vent, au cours des siècles, ont apporté en cet endroit une épaisse couche de terres qui a doublé le volume de celles qu'il a fallu enlever pour déblayer le bassin.

Kasrou était certainement le centre d'un latifundium important ou de plusieurs grandes propriétés, mais ce devait être aussi la station thermale de la région. En effet, entre Lambaesis, Ad Basilicam Diadumene (El-Biar), Lambiridi (Oued-Chaba), Casae (El-Madher) et Lamigge (Seriana), il n'existe aucune source thermale, et la belle vallée de Kasrou, si fraîche pendant l'été, devait attirer les populations d'alentour, même comme sanatorium.

On n'a, jusqu'à ce jour, découvert aucune inscription, aucune dédicace de ces beaux bassins, ce qui est étrange, car on sait avec quel soin les Romains se plaisaient à graver sur la pierre l'inauguration de leurs monuments en célébrant la gloire de l'empereur régnant et rappelant le nom du gouverneur de la province.

Une seule monnaie, un petit bronze parfaitement conservé, a été trouvée dans les terres enlevées du grand bassin. C'est un Licinius jeune, lauré, tourné à gauche et vêtu d'un *paludamentum*.

Sur l'avers, on lit :

LICINIVS·IVN·NOB·CAES·

Sur le revers :

CAESARVM·NOSTRORVM

Au centre d'une couronne :

VOT·V·

Au-dessous de la couronne, le nom de l'atelier monétaire :

T·B·E·V·

Nous terminons ici cette notice sur Kasrou que nous espérons pouvoir compléter lorsque de nouvelles fouilles mettront au jour quelque document permettant de fixer une époque certaine à la construction de ces deux bassins, dont la beauté surpasse ce qu'on a pu trouver, en ce genre, en Algérie.

Batna, le 4 mars 1893.

MOLINER-VIOLLE.

LE MÉDRACEN

PAR

M. MOLINER-VIOLLE,

OFFICIER D'ACADÉMIE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

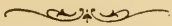

Batna, le 1er mai 1893.

A Monsieur le GÉNÉRAL DE LA ROQUE,
Commandant la Division,

CONSTANTINE.

A vous qui vous intéressez au plus haut point à toutes les questions qui se rapportent à notre belle Algérie, j'ai l'honneur de dédier cet humble travail.

Votre très dévoué,
MOLINER-VIOLLE,
OFFICIER D'ACADÉMIE.

LE MEDRACEN

PAR

M. MOLINER-VIOLLE,

OFFICIER D'ACADÉMIE

I.

Lambèse, la capitale de la Numidie militaire, Thimgad, la perle de cette région, et tant d'autres localités romaines, nous ont fait connaître le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire ; le Médracen, qui élève sa masse imposante non loin du lac Djendeli, le *Lacus Regius,* est resté muet.

Ce sphinx ne nous a pas encore livré son secret, malgré les études et les recherches dont il a été l'objet ; c'est encore pour nous une énigme, non point en ce qui concerne sa destination, car on sait que son intérieur contient un hypogée, mais on ignore encore à quelle époque il a été construit et s'il n'avait pas une autre affectation que celle de conserver les restes des princes numides. Aussi, n'est-ce pas sans regret qu'après avoir essayé de pénétrer ce mystère, on est contraint de quitter ce sombre et sévère monument, témoin d'une période de la civilisation des anciennes peuplades de la Numidie.

Ce monument aux lignes si simples, à l'ensemble si grandiose, avec ses colonnes se rapprochant de l'ordre dorique, était-il consacré à Mithra ? Doit-il son existence aux Gétules, aux Lybiens ou à des peuplades étrangères? Ou encore est-il l'œuvre du vieux Massinissa, de Micipsa ou de ses fils?

On ne saurait encore rien décider sur ce point. L'origine du Médracen semble se perdre dans l'ombre des siècles et rien ne vient nous aider à soulever le voile qui recouvre toujours sa mystérieuse création. Les historiens qui en font mention appartiennent à une époque trop rapprochée de nous pour qu'ils puissent nous donner des renseignements précis.

El Bekri, qui écrivait au XIe siècle, prétend que le Médracen est le tombeau de Madrès, et Ibn Khaldoun, qui vivait au XIVe siècle, écrit que Madrès était considéré comme l'ancêtre de populations berbères établies dans la région. Ces populations seraient celles que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'Haracta-el-Madher.

Léon l'Africain, Bruce, Peyssonnel citent ce monument pour l'avoir vu ou par ouï dire.

Ce sont à peu près les seuls historiens qui aient parlé du Médracen. Des érudits modernes ont voulu identifier ce tombeau avec celui que Probus fit élever à Arabion ; mais on a reconnu qu'il n'était pas possible à ce général, qui commandait la circonscription de Tobna (Barika actuel), d'élever un monument pareil à son ennemi vaincu et qu'il ne pouvait tout au plus lui donner qu'une tombe (*tumulus*) pareille à celles qui entourent le Médracen.

Quoi qu'il en soit, il n'y aurait rien d'extraordi-

naire dans ce fait qu'un des prédécesseurs de Massinissa ait laissé son nom à ce monument, de même qu'Artémise donna celui de Mausole au tombeau qu'elle fit élever en l'honneur de son royal époux.

II.

On rapporte l'architectonique du Médracen tantôt à l'ordre toscan, tantôt au dorique, à l'assyrien ou à l'égyptien. Il est difficile de se prononcer nettement, car tous ces ordres dérivent du plus simple : de l'égyptien, et l'on pourrait incliner vers ce dernier parce que les colonnes du Médracen sont moins évasées par la base que celles de l'ordre dorique et que la corniche de sa colonnade est semblable à celle du temple hypèthre de Philae.

Le Médracen n'a pas atteint le sublime par la grandeur de ses proportions, mais plutôt par la simplicité de ses formes, par son harmonie architecturale, aux surfaces planes alternant avec les saillies régulières des colonnes, par la rectitude et la continuité de ses lignes, les pleins et les vides se succédant d'une façon aussi régulière qu'harmonieuse. La colonne est d'un galbe parfait ; elle est couronnée d'un chapiteau de coupe élégante, séparée du fût par quatre délicats filets.

Au-dessus de la colonnade, s'élève une pyramide en gradins qui fuit aux extrémités et, au sommet, se fond dans l'atmosphère en constituant un ensemble d'une réelle magnificence.

Nous ne reviendrons pas sur la description détaillée de l'édifice ; nous ne toucherons à cette question que toutes les fois que nous rencontrerons un fait

nouveau à signaler, un point à rectifier ou à compléter (1).

III.

Le Médracen occupe le centre du large col formé par le mont Azem au nord-ouest et le Tafraout au sud-ouest, à l'intersection des voies romaines de Zana (*Diana Veteranorum*) à Khenchela (*Mascula*) et d'Aïn-Yagout, l'ancienne *Gilba,* la Fontaine des Rubis des indigènes, à Thimgad, par le lac Djendeli, le *Lacus Regius* des Romains.

Le seuil du col sur lequel est établi le Médracen est à 909 mètres d'altitude. Du haut de la plate-forme de cet immense tombeau, la vue s'étend à l'ouest jusqu'aux monts des Ouled-Ali-ben-Sabor et des Ouled-Sellem qui se fondent dans l'horizon immense. Plus près, le Tafrent, le djebel Zana, au pied duquel sont les ruines importantes de *Diana Veteranorum,* puis se dresse le massif de la Mestaoua avec son plateau historique, le djebel Assaïdi, les collines de Seriana, l'antique *Lamigge,* et les montagnes des Haracta.

Du djebel Tafrent au nord-ouest, une suite de coteaux se rattache au Nif-en-Nser, au bec de l'aigle, dont le sommet se perd dans l'atmosphère.

Une vaste plaine, interrompue par des lacs et des marécages qui forment le Chott-Saboun (2), s'étend entre ces montagnes, presque jusqu'au pied du Médracen, où elle est resserrée par l'Azem et le Ta-

---

(1) Voir les notices de M. Becker, du chef de bataillon du génie M. Foy et de M. Brunon, colonel du génie, *Recueil archéologique de Constantine,* années 1854-55, 1856, 1873.

(2) Le Chott-Saboun se trouve à 829 mètres et le lac Djendeli à 882 mètres d'altitude.

fraout. Derrière cette montagne, court la longue chaîne du Bou-Arif qui s'arrête brusquement à l'extrémité sud-est du *Lacus Regius,* autour duquel, du temps de l'occupation romaine, s'élevaient un grand nombre de bourgades, parmi lesquelles *Lampsili, Ad Lali* et bien d'autres, dont les noms nous sont encore inconnus et qui offrent aux explorateurs un champ vaste et fertile en découvertes.

Au fond de l'horizon, la chaîne septentrionale de l'Aurès, dominée par le Chellia, et à gauche, vers l'est, les cîmes vaporeuses du Sellam et du Koudiat-Takouesse qui limitent les rives septentrionales du bleu Djendeli (1).

---

(1) Autour du Djendeli, nommé *Lacus Regius* par les Romains, et à quinze kilomètres à la ronde, on trouve d'innombrables ruines romaines provenant de postes, de fermes et de villages. Nous ne citerons ici que les plus importantes : Ksar-Tenaceft, Henchir-Djali, Beïda, Bida, Gounta, Tafrent, Dra-el-Ihoudi, situés au nord du lac et s'étendant vers l'est, sur une ligne droite qui gagnait la région septentrionale des lacs des hauts plateaux. Au sud du Djendeli, Lampsili, situé près du col formé par le Khechem-ben-Nia et le Djebel-Resdis, l'Henchir-Bir-Chergui, les ruines éparses de Chemorra et quatre autres amas de ruines qui se trouvent sur le sentier menant à Henchir-Saffan. Un peu plus au sud, les ruines de Gaïssès, de Ksar-Tenaceft, où se trouve un beau tombeau romain, tour quadrangulaire dont le linteau supérieur de la porte gît à terre. Sur ce linteau, sont sculptés deux paons encadrés d'une guirlande de pampres Plus loin, vers Chemorra, on passe devant une plate-forme de près de 20 mètres de diamètre, entourée de pilastres encore debout.

Henchir-Gaïssès (Ad Lali), à cinq kilomètres de Chemorra, au pied du Djebel-Fedjoudj, vaste agglomération de ruines, fort byzantin commandant la voie de Mascula (Khenchela), constructions reposant sur des voûtes enfoncées dans le sous-sol ; de nombreux puits, aujourd'hui à demi comblés, servaient à l'alimentation en eau potable, car, à cette époque, comme de nos jours, Ad Lali était dépourvue de sources. Il existe en cet endroit une galerie qui, d'après les indigènes, traverse la montagne et débouche dans la plaine de Boulilets. Cette galerie, au dire des indigènes, a été creusée dans l'espace d'une nuit par les Roumans, assiégés dans la ville ; c'est par là que la population aurait échappé à une destruction complète. A chaque pas ici, la légende prend la place de l'histoire. Aujourd'hui, on ne peut guère pénétrer à plus de cent mètres dans ce souterrain ; les lampes ne tardent pas à s'éteindre sous l'influence des gaz et l'explorateur est contraint de revenir sur ses pas.

On trouve à Chemorra une grande quantité de monnaies numides, de grand module, attribuées à Micipsa et à ses frères. — *(Note de l'auteur).*

Le Médracen est bâti sur le seuil de la ligne du partage des eaux, entre le bassin de l'Oued-el-Mader qui se déverse dans le Chott-Saboun et celui de Djendeli, sur un terrain trifascié dont la sécheresse convenait parfaitement à l'établissement d'une nécropole.

Certains ont pensé que ce monument avait pu servir aux cérémonies du culte mithriaque, mais les indigènes n'ont conservé ni le souvenir de ces rites, ni aucune notion certaine se rapportant au Médracen. Ils sont retenus loin de ce monument par une terreur superstitieuse dont ils ne sauraient se rendre compte ; ils fuient ce lieu hanté par les esprits ; une seule petite déchera, bien humble, bien pauvre, s'est aventurée sur les pentes desséchées de l'Azen. Les autres se trouvent à quelques kilomètres plus loin, dans toutes les directions.

Le voyageur indigène, attardé, presse le pas dès qu'il approche du tombeau et ce n'est que lorsqu'il se trouve en nombreuse compagnie qu'il s'arrête à l'ombre du mystérieux monument.

IV.

Pendant mes visites au Médracen, quelques vieillards appartenant aux décheras environnantes, poussés par la curiosité, vinrent s'étendre au soleil, à quelque distance du point où je me trouvais. Après une assez longue station sur le sol caillouteux, mes chaouïas s'enhardirent jusqu'à regarder par dessus mon épaule pour se rendre compte de mon occupation.

C'était l'occasion de m'enquérir de ce qu'ils savaient, de ce qu'ils pensaient sur le Médracen.

Voici, en résumé, les réponses qu'ils me firent :

— « Cela ? C'est le Médracen !....

— « C'est un tombeau dont l'intérieur est rempli « d'or !....

— « Il n'a pas été construit par les Arabes, ni « par les Français ; il leur aurait fallu des cent et « des cent ans pour le faire. Mais ce sont les Rou- « mans qui l'ont édifié. »

— « Qu'étaient-ce que les Roumans ? demandai- « je à mon interlocuteur. »

— « Les Roumans étaient des êtres grands et « forts, des géants, comme les Djouhals (païens des « époques antéislamiques), qui étaient aidés par des « Djenouns (génies ou démons). Dans une seule « nuit, les Roumans pouvaient construire une *mai-* « *son* comme celle-ci. Cela, nous l'avons appris de « nos ancêtres ; tous les gens le savent. »

Puisque ces indigènes me faisaient savoir tout ce que leurs ancêtres leur avaient appris sur le Médracen, je n'avais plus à insister.

Ces populations ignorantes, qui n'ont jamais élevé aucun monument important, ne peuvent attribuer qu'à une race d'êtres surnaturels les innombrables constructions romaines ou byzantines qui s'élèvent dans toute la région. Pour elles, le nom des Romains, légèrement corrompu, est devenu Roumans : géants se pliant aux caprices de génies surnaturels.

Un des indigènes dont je viens de parler me raconta que, dans son enfance, en l'année de la prise de Constantine par nos armes, il gardait avec d'autres enfants les troupeaux de sa famille. Il monta sur les gradins du Médracen, pénétra jusqu'au fond de la galerie où se trouve une chambre. De chaque

côté de la galerie et en partie cachées par les troncs de begnons (genévriers) qui soutenaient le ciel de ce couloir, il remarqua plusieurs petites chambres où l'on descendait par une ou deux marches. Ces petites chambres pouvaient contenir un ou deux corps. Plus tard, ajoutait-il, la galerie s'est effondrée ; puis, les Français sont venus (en 1873 ?) ; ils ont déblayé le passage qui n'a pas tardé à se combler depuis cette époque.

Ces renseignements sont en partie exacts, pour ce qui concerne l'intérieur du Médracen tel qu'il a été décrit par le colonel Brunon, sauf les chambres ou cellules latérales dont on n'a pas relevé l'existence. Je revins plusieurs fois sur ce point ; l'indigène fut toujours affirmatif. Il faudra attendre, pour le vérifier que des travaux soient entrepris pour la restauration du Médracen (1).

Dans tous les cas, le Médracen n'a pas dit son dernier mot ; c'est encore pour nous une énigme qu'il reste à résoudre.

Nous nous bornerons, dans le courant de ce travail, à noter les changements apportés par le temps et les hommes au Médracen et à relever les principales inscriptions gravées sur le pourtour de la colonnade. Mais avant d'aborder ce sujet, nous présenterons quelques observations nouvelles.

V.

Bien des siècles avant Salah Bey qui gouverna la province de 1771 à 1792, le Médracen a été fouillé.

---

(1) Les soins apportés au travail de la Société archéologique en 1873 (voir XVIe vol., p. 327 et suiv., 344 et suiv.) ne permettent pas d'ajouter la moindre foi aux dires de cet indigène. — *(Note du Comité).*

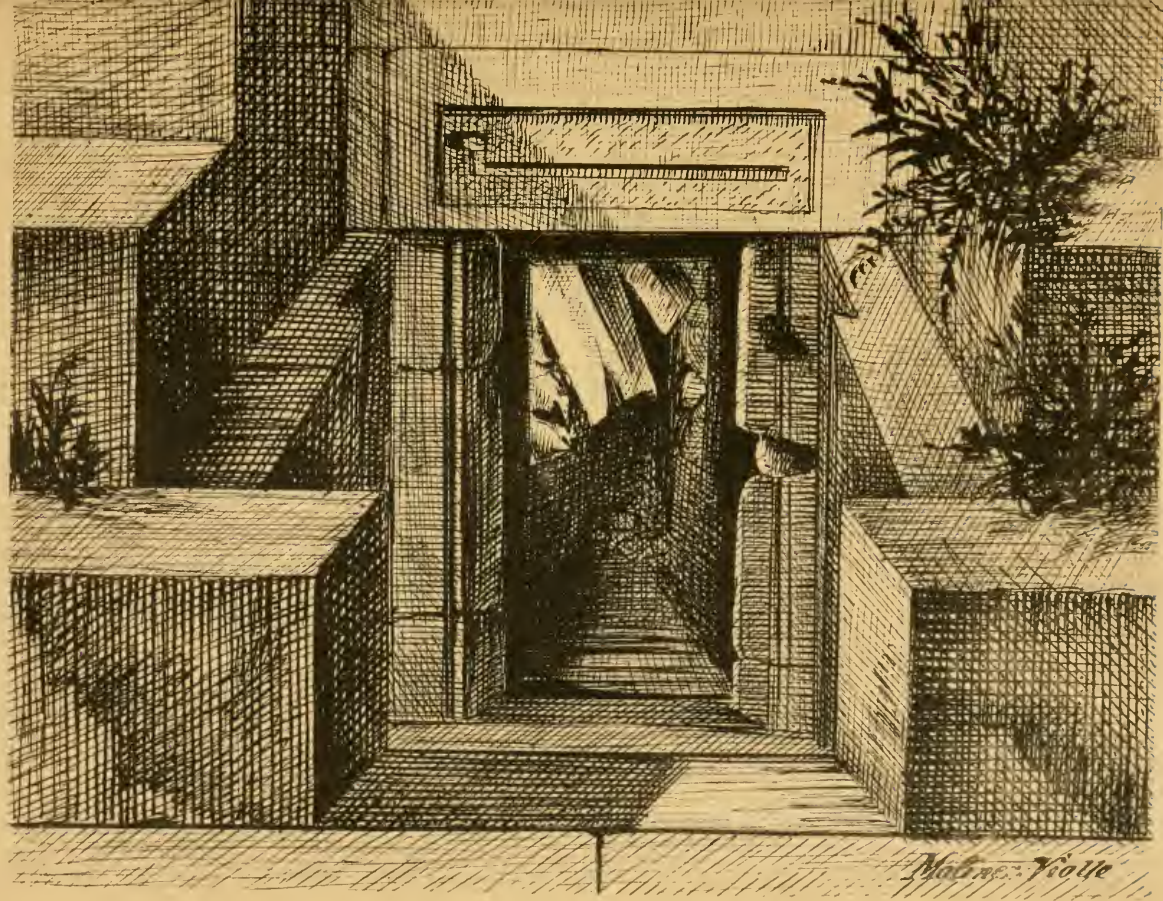

Vue de la Galerie de l'Hypogée, la pierre A étant enlevée

Peut-être l'a-t-il été dès les premières années de notre ère, comme le Tombeau de la Chrétienne.

L'histoire est muette sur les dévastations commises; mais pourquoi les générations qui nous ont précédés auraient-elles eu plus de respect que nous de ces monuments? La légende nous apprend que Salah Bey qui, avant son élévation au beylifiat de Constantine, avait été caïd des Haracta, fit canonner le Médracen dans le but d'y pratiquer une brèche et d'*enlever les trésors qu'il cache dans ses entrailles*. Nous ne pensons pas que Salah, homme intelligent et pratique, ait dépensé ainsi sa poudre et ses boulets ; nous croyons plutôt qu'ayant à sa disposition des gens taillables et corvéables à merci, il a fait creuser les galeries qui se trouvent dans le sous-sol du tombeau ; que ces travaux n'ayant donné aucun résultat, il a fait opérer les fouilles qui se voient sur les gradins. Ces recherches n'ont amené d'autre conséquence que de faire découvrir les queues d'aronde en plomb qui reliaient les pierres. C'était déjà une belle découverte, du métal qu'il ne restait qu'à recueillir. Alors, la dévastation du Médracen fut complète ; le monument fut creusé de tous côtés, plus ou moins profondément, plus ou moins adroitement, selon que les ouvriers chargés de ce travail étaient ou non habiles. C'est ainsi que toute la partie est de la colonnade n'est entamée qu'autant qu'il était nécessaire pour arriver aux points où se trouvaient les scellements, tandis qu'au nord-ouest et au sud, les pierres ont été brisées sur une plus grande surface, qu'on a creusé jusqu'au mur intérieur, lequel a été, lui aussi, éventré en maints endroits.

Les colonnes ont été considérablement endomma-

gées. Quelques-unes n'ont plus que leurs chapiteaux, les tambours ayant été abattus, et le peu qui en reste offre l'apparence de cônes reposant sur leur sommet, ou de bénitiers au milieu desquels s'élèvent des bouquets de plantes parasites.

Après toutes ces fouilles, on a soulevé une à une les pierres des gradins, ce qui nous est indiqué par la cassure de tous les angles et par celles qui apparaissent au milieu de l'arête inférieure de chaque pierre. C'est alors qu'après avoir tout fouillé, on est arrivé forcément à découvrir l'entrée de la galerie de la chambre sépulcrale.

Là encore, de grandes difficultés ont dû se présenter. Les travaux de destruction déjà exécutés avaient disloqué la construction intérieure du monument, et pour arriver sans trop de danger au centre de l'édifice, les explorateurs ont boisé la galerie avec les troncs de genévriers que l'on voit encore à deux mètres en arrière des deux énormes pierres qui pendent du ciel de ce passage (1).

Si l'on éclaire ce sombre endroit, on est frappé du chaos de blocs qui ne tiennent que par un miracle d'équilibre ; ils s'enchevètrent les uns sur les autres, ne tiennent souvent que par une arête, par un faible caillou les calant ; la moindre secousse, un roulement de tonnerre ébranlant l'atmosphère peut produire une commotion qui, rompant l'équilibre, occasionnera de nouveaux effondrements.

---

(1) A deux mètres en arrière de ces pierres qui surplombent, on voit deux fragments de poutres de genévriers brisées au ras des murs ; puis, deux autres poutres transversales intactes. A partir de cet endroit, la galerie est absolument obstruée Le genèvrier poussait abondamment aux environs du Médracen ; quelques-uns mouchettent encore les montagnes environnantes ; deux ou trois seulement poussent entre les tumuli. — *(Note de l'auteur).*

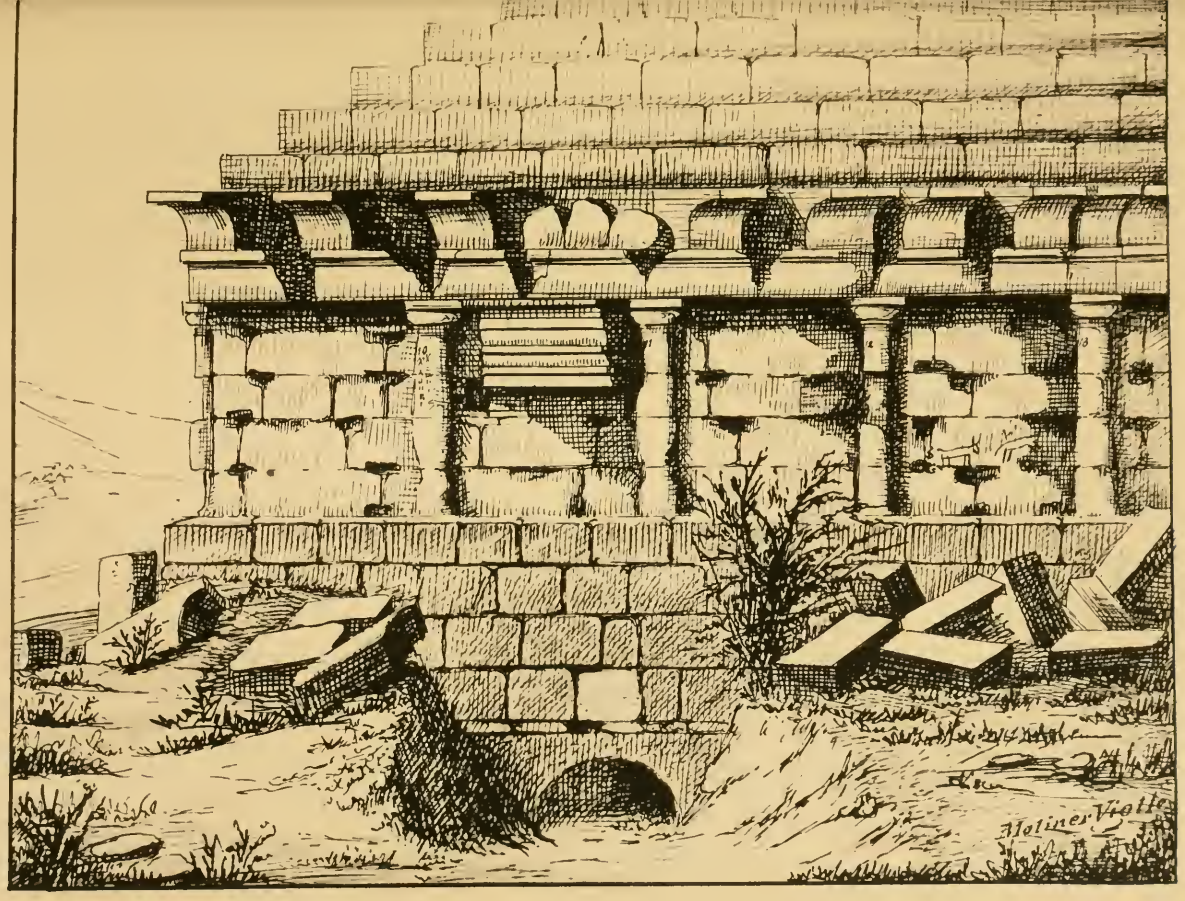

Partie du Medracen comprise entre la 9e et 11e colonne. - Fausse porte du Nord

Imp. Lemercier & Ulmann, Courtaulme

Ce sont ces craintes qui, en 1850, ont empêché le colonel Carbuccia de poursuivre les fouilles qu'il avait fait commencer (1).

En 1873, M. Bauchetet, garde du génie, entreprit, sous les auspices de la Société archéologique de Constantine et sous la direction d'une Commission présidée par le colonel du génie Brunon, les importants travaux qui permirent de pénétrer jusqu'à l'hypogée. On trouva cette salle vide et enfumée, comme, d'ailleurs, l'entrée de la galerie, indice certain que d'autres y avaient précédé nos courageux travailleurs et avaient tenté de détruire le monument par le feu.

Ces travaux ont fait connaître que le Médracen était bien un tombeau.

Une porte de tôle fut placée à l'entrée de la galerie, mais elle ne tarda pas à disparaître. Le seul souvenir vivant qui reste sur place est le nom de Bauchetet, gravé sur la quatrième assise, entre la sixième et la septième colonne.

Le Médracen, surtout du côté est, est entouré de tombes d'indigènes, et, à une distance de quarante à cinquante mètres environ, on voit de nombreux *tumuli*. Ces anciens tombeaux ont été également fouillés en 1873. On y a trouvé quelques ossements, des fragments de bracelets de cuivre, un soc de charrue oxydé et une monnaie de Constantin.

Ces *tumuli* se composent d'ordinaire d'une petite salle intérieure dont les murs en pierre sèche sont construits avec le plus grand soin. Quelques-unes ont cinq mètres de long sur trois de large, avec une

(1) Néanmoins, le rapport du colonel Carbuccia dit bien qu'il a atteint le caveau central.

galerie circulaire et une entrée faisant face à l'orient comme celle du Médracen.

Ces fouilles ont été entreprises en vue de connaître ce que renfermaient ces tombeaux : le résultat a été médiocre et il est regrettable qu'au cours de ces travaux, on n'ait pas pris de mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces modestes monuments. Il n'est pas suffisant de satisfaire sa curiosité : si nous détruisons nos importantes richesses archéologiques, si nous dispersons des monuments que les siècles nous ont conservés, que laisserons-nous à nos enfants qui, eux aussi, tiendront à cœur de continuer l'enquête que nous avons commencée ?

VI.

Les inscriptions.

Depuis longtemps déjà, des personnes qui ont visité le Médracen ont constaté que des dessins d'animaux sont gravés sur la colonnade (1). M. Brunon en indique quelques-uns dans les planches qui accompagnent son mémoire. Toutefois, ces dessins, extrêmement petits, ne donnent pas une idée de ce qui est gravé sur la pierre ; ils se ressentent trop de l'habileté du dessinateur. Les scènes de chasse, les caravanes qui existent sur le pourtour du monument n'ont pas été gravées par des ouvriers expérimentés ; ces dessins sont naïfs, incorrects, irréguliers et dissymétriques.

(1) D'autres, notamment Léon Renier et les membres de la délégation de la Société archéologique, sauf le colonel Brunon, ont en vain essayé de les apercevoir M. Moliner-Violle a définitivement tranché la question, ce qui constitue un véritable service rendu mettant fin à la controverse soulevée à ce sujet. — *(Note du Comité).*

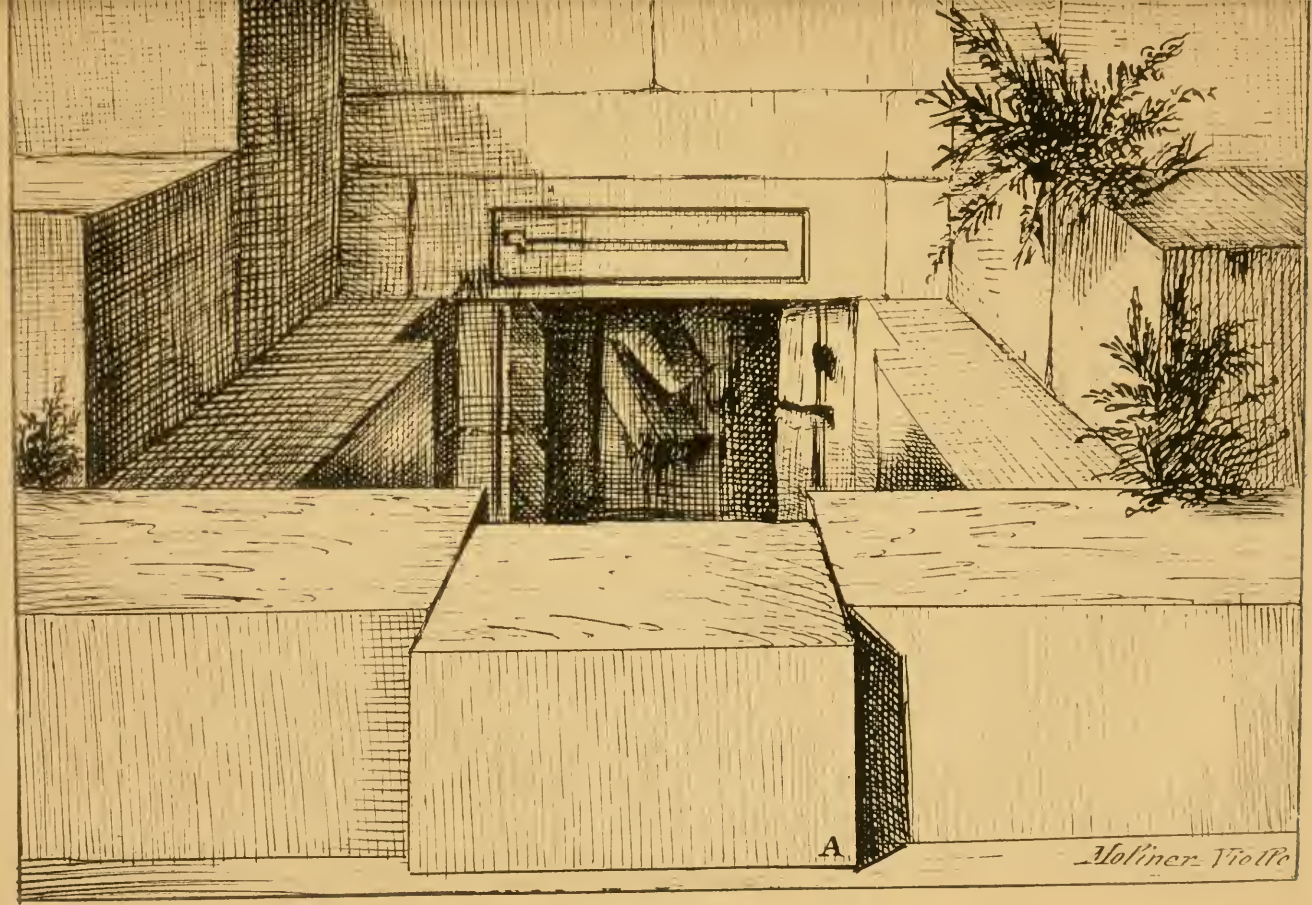

Entrée de la Galerie dans l'état actuel, la pierre A étant en place

Phototypie G. Hemery, Constantine.

Tels qu'ils sont, cependant, ils offrent quelque intérêt ; on a eu beau nier leur existence, ils n'en subsistent pas moins, bien que le temps et les hommes aient réuni leurs forces pour en amener la disparition.

Il n'y a pas seulement des dessins d'animaux sur la colonnade du Médracen : nous avons constaté que sur les entre-colonnements, sur les colonnes et sur les soubassements (1) de ce monument, il existe des inscriptions libyques et néo-puniques, surchargées d'inscriptions arabes. Le tout est difficile à déchiffrer, tant les érosions de la pierre sont profondes, tant sont nombreuses les cassures faites à coups de pierre et incalculables les noms que les modernes visiteurs y ont tracés.

Ces gravures n'apparaissent que par les effets d'opposition de lumière produits sur la pierre par le

---

(1) Les travaux publiés sur le Médracen portent que les colonnes du Médracen reposent sur un soubassement bâti directement sur le sol. Il convient de remarquer que sur ce soubassement inférieur, il s'en trouve un autre en retrait de vingt centimètres sur le premier et sur lequel s'appuient les colonnes.

On dit encore que le Médracen est construit en grès tendre ; c'est une erreur ; toute la partie de revêtement du tombeau : soubassements, colonnes et gradins, est en calcaire blanc légèrement jaunâtre comme tous les matériaux employés à Lambèse et à Thimgad. C'est du *néocomien supérieur* qui constitue la roche des montagnes s'étendant d'El-Kantara à Médina. Ces pierres résonnent sous le choc et les indigènes qui s'aventurent sur les gradins s'arrêtent surpris, pensant que la pierre a *chanté* sous leur pied. Il leur semble que le son métallique qu'ils viennent d'entendre est produit par le ruisselement des trésors remués par les génies.

Derrière le mur de revêtement du Médracen, il en existe un autre construit de dalles de calcaire compact, d'une épaisseur de 10 à 20 centimètres, et que l'on distingue parfaitement aux endroits où le revêtement a été détruit. Sur ce mur intérieur, repose une première couche de gradins faite de pierres dégrossies, parmi lesquelles nous avons trouvé deux blocs qui ont dû être taillés pour la colonnade, mais qui n'ont pas été employés parce qu'au lieu d'avoir été taillé sur le bout d'un des grands côtés, le tambour destiné à quelque colonne avait été exécuté sur le milieu d'un des petits côtés.

L'intérieur du Médracen est rempli de fragments de grès de toute grosseur, de toutes les nuances et qui proviennent des gisements se trouvant dans le Bou-Arif. — *(Note de l'auteur).*

déplacement des rayons solaires. Quand les rayons lumineux viennent frapper sur le monument, il se produit des effets de clair-obscur saisissants : les trous, profondément creusés, se perdent dans l'ombre, pendant que la muraille ressort, doucement colorée d'un jaune-orange, brun par endroits, et que, sur sa surface, scintillent en traits précis les dessins mêlés à la ruguosité de la pierre.

Les premières inscriptions que nous avons remarquées sont néo-puniques. Leurs traits, fins et nets, ont dix centimètres de longueur en moyenne et de deux à trois millimètres de largeur, avec une profondeur égale. Quelques lettres sont très allongées ; elles ont de longues queues qui remontent brusquement à gauche et traversent celles qui les précèdent, comme on peut le voir par les inscriptions 2 à 7.

C'est l'écriture cursive usitée après la ruine de Carthage et qui s'était répandue en Numidie vers le dernier siècle avant Jésus-Christ.

Ce point est à noter, car il nous indique que le Médracen existait déjà à cette époque.

Par dessus ces inscriptions, les Arabes ou les populations qui se sont servies de leur écriture ont gravé des invocations à Allah en lettres du type maugrebin de quinze centimètres de hauteur, un centimètre et demi de largeur et presque autant de creux. Entre ces inscriptions, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous, sont dessinés des hommes, des cavaliers, des animaux traités d'une façon aussi dure qu'elles. Ces lettres, ces dessins ont été creusés à l'aide de larges burins ; ils n'ont ni la délicatesse, ni le fini

1

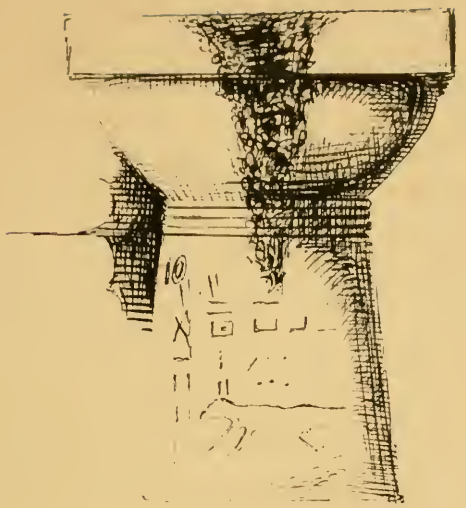

2

3

Phototypie G. Hémery, Constantine.

des délicates inscriptions néo-puniques. Ces dernières ont été gravées posément, régulièrement ; on a pris soin de serrer les lettres, de ménager l'espace de la colonnade, déjà si vaste pourtant, comme si l'on eût craint qne le champ vînt à manquer. On a tracé jusqu'à trois lignes de cette délicate écriture sur certaines pierres des assises, tandis que les caractères maugrebins ont été hâtivement tracés et semblent indiquer le passage rapide de l'envahisseur, ne laissant pour tout souvenir que de grossières inscriptions dont les larges lettres écrasent celles tracées par les devanciers.

Par dessus le tout, d'obscurs visiteurs modernes, cédant à une vanité puérile, sont venus inscrire leurs noms, et, enfin, les bergers chaouïas, moins poétiques que ceux de Virgile, dégradent tous les jours le peu qui reste des inscriptions.

Nous avons estampé tout ce qui était à notre portée et pouvait être déchiffrable. Pour le reste, nous avons dû nous contenter de le dessiner aussi exactement que possible.

VII.

Inscription libyque.

Lors des fouilles entreprises en 1873, on a pris soin de numéroter les colonnes en donnant le n° 1 à la première à droite du vestige de pavage, teint en rouge, qui se trouve dans l'enceinte de l'avant-corps est du Médracen.

Ces numéros d'ordre nous seront utiles pour le relevé des inscriptions et des dessins dont nous essaierons de donner la description.

Malgré les recherches les plus minutieuses, nous n'avons trouvé qu'une seule inscription libyque bien caractérisée ; c'est celle qui est gravée sur le côté gauche de la colonne n° 10 et sur le troisième tambour (n°s 1-3).

Cette inscription est en partie détruite ; elle est même entre-mêlée de caractères néo-puniques ; elle était accompagnée de dessins, parmi lesquels un renard fuyant vers la gauche. Cet animal nous paraît avoir été gravé à la même époque que les légendes ou les invocations arabes.

Cette inscription se trouve précisément sur l'une des colonnes de la fausse porte du nord-est. L'épais et large linteau qui formait le dessus de cette porte occupe les quatrième et cinquième assises, ainsi que la moitié de la troisième ; il a donc environ une hauteur de 1^{m}63.

Près de cette colonne, à droite, on voit le mur intérieur.

VIII.

Inscriptions néo-puniques.

Les inscriptions néo-puniques sont très nombreuses ; malheureusement, elles sont presque toutes effacées et c'est à grand peine qu'on peut en relever un petit nombre.

Près de la septième colonne, sous la 4e assise, on voit l'inscription que nous donnons sous le n° 2. Elle est fruste, au commencement et à la fin, ainsi que vers la partie inférieure.

Entre la 8e et la 9e colonne, sur la 4e assise, deux

4

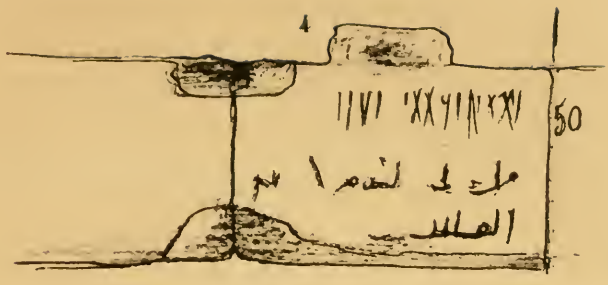

50

6

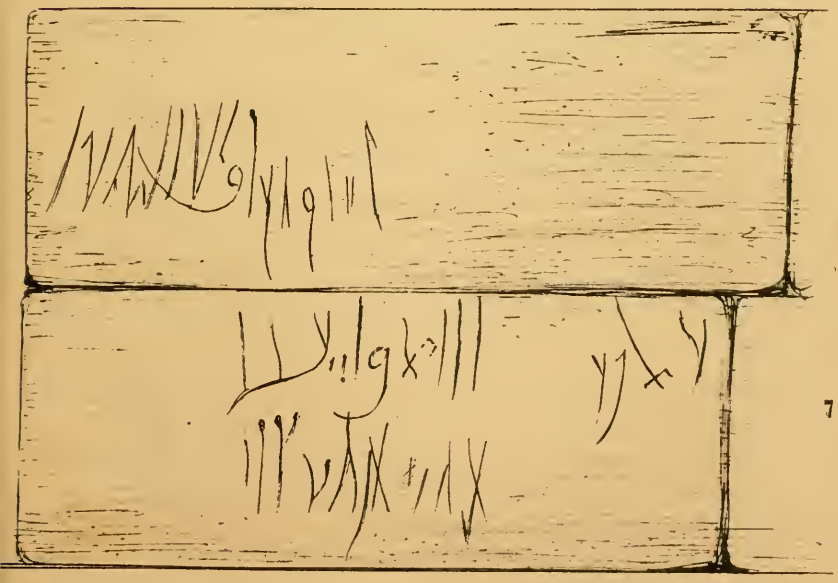

7

Phototypie G. Hémery, Constantine.

lignes de caractères néo-puniques tiennent la longueur d'une pierre. Le commencement de cette inscription disparaît sous le tracé d'un animal, une sorte de renard qui court à droite. Les caractères de la deuxième ligne disparaissent vers le bas de la pierre qui est profondément corrodée (n° 3).

Jusqu'à la 21e colonne, les inscriptions néo-puniques disparaissent sous les caractères maugrebins. A peine distingue-t-on quelques traits, comme nous le voyons sur la figure 17 et sur plusieurs autres points du Médracen.

Entre la 21e et la 22e colonne, on voit une inscription coupée au milieu par une veine cristallisée qui traverse horizontalement la pierre. A première vue, on croit lire le mot VIVI, reproduit au-dessous en sens inverse :

VIVI
IAIA

Un examen attentif permet de distinguer un mot néo-punique composé de deux N et de trois A ; elle se trouve sur la 4e assise.

Sur le tambour supérieur de la 36e colonne, est une inscription fruste. Sur la 40e et sur les pierres des 2e et 3e assises, traits néo-puniques mêlés aux inscriptions arabes (fig. 5).

Dans l'entrecolonnement 49 à 50, sur la 5e assise, se trouve une large inscription en partie martelée et sous laquelle sont deux lignes de caractères arabes.

La figure 6 reproduit l'inscription qui se trouve

sur la 3e assise, entre la 50e et la 51e colonne ; elle est détruite sur toute la partie droite.

A gauche de la 58e colonne, sur la 4e assise, même inscription, très fruste.

Dans l'état actuel du Médracen, il est impossible de relever des inscriptions nettes et complètes : le temps et surtout les hommes ont causé des dommages irréparables.

La plus complète des inscriptions néo-puniques que nous avons relevées se trouve dans la galerie qui conduit à l'hypogée, au-dessus et à droite de la sixième marche, sur les deux assises supérieures.

La hauteur à laquelle elle se trouve l'a préservée de toute profanation ; elle est recouverte d'une épaisse couche de suie qui en rend la lecture difficile.

Des deux côtés de l'escalier, sur les assises inférieures, des traits néo-puniques, fort nombreux, disparaissent sous les noms des visiteurs, sous des cœurs et des croix gravés depuis peu de temps.

Il n'existe, dans cette partie du Médracen, aucune inscription arabe, ce qui nous permet de supposer qu'au moment où les inscriptions maugrebines ont été gravées sur le pourtour du monument, l'entrée de la galerie était inconnue (1), car les individus qui

---

(1) L'entrée du Médracen était dissimulée avec le plus grand soin, sans doute pour sauvegarder des profanations les cendres des personnages qui y étaient déposées. L'entrée était fermée par une large pierre qui s'appliquait dans les rainures surmontant la porte de la galerie et par la pierre *A* (planche 2) qui, repoussée en avant, ouvrait complètement le passage de la petite *cella* qui précède l'escalier. La porte de la galerie était fermée par une large dalle qui se trouve actuellement debout au pied du Médracen, facilement reconnaissable par les entailles qui existent sur les deux côtés et sur la face extérieure. Dans ces entailles, on devait introduire des leviers qui permettaient de la soulever. Cette pierre glissait dans une rainure qui se trouve en avant de la porte La parfaite conservation des arêtes de ces rainures prouve que cette dalle a été rarement soulevée. Les indigènes qui ont pénétré dans l'intérieur du Médracen avant les fouilles de 1873 s'introduisaient par la cassure que l'on constate à l'angle droit supérieur de cette dalle.— *(Note de l'auteur).*

ont détérioré toutes les inscriptions néo-puniques n'auraient probablement pas épargné celle qui nous occupe.

Ces inscriptions fourniront-elles quelque lumière, quelque indication certaine sur le Médracen ?

Sur l'une des pierres tombées de la corniche, vers le sud, on voit un dessin en forme d'Y dont les branches recourbées se terminent en pointes. Celle de gauche se prolonge jusque dans le creux d'un trou en forme de queue d'aronde. A l'extrémité de la branche droite, il y a une suite de cinq trous. Ce signe présente la forme d'un G ou d'un V néo-punique. C'est peut-être une marque de tailleur de pierre ; nous ne pouvons, toutefois, nous prononcer sur ce point.

Sur une autre pierre, dans l'effondrement qui s'est produit du même côté, vers le sud, nous avons relevé un autre sigle en forme de N dont le délié gauche se prolonge vers le bas. Ce sigle est un T ou un B néo-punique.

IX.

Inscription romaine.

Au pied du mur de façade de l'avant-corps Est, on voit une inscription funéraire romaine, la seule qui existe en cet endroit. C'est une pierre en forme de caisson, sur laquelle se trouve une inscription très fruste, couverte d'une mousse durcie par le temps. L'estampage que j'en ai pris donne la lecture suivante :

D · M ·
QUINTO NONIO NU
NDINA//////////// VIXIT
ANNIS XC ET M//////
SIMI NONIUS//////////
CES ET NONIUS////M//
ARIUS ET NONIUS QUI//
IULIUS ET NONIUS//////
PAT. NOS//////// (1)

Tout le côté droit de cette épitaphe est absolument fruste. Les lettres ont 0m04 de haut ; la pierre a 0m44 de haut et 0m40 de large.

Nous avons dit plus haut que cette pierre tombale se trouvait sur le mur de la façade de l'avant-corps Est. Jusqu'ici, on n'avait remarqué de constructions que de ce côté ; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'un autre avant-corps se trouvait à l'Ouest ; on en suit très facilement les vestiges à fleur de terre, bordant le côté gauche du sentier d'Aïn-Yagout à Chemorra. Cet avant-corps a les mêmes proportions que celui de l'Est.

Nous avons la certitude que lorsque des travaux seront de nouveau entrepris autour du Médracen, on relèvera les traces de murs d'enceinte, de voies, de dallages qui sillonnaient la cité des morts. Tout autour des *tumuli,* on rencontre des témoins de ces constructions qui dénotent qu'un plan a été suivi pour l'établissement de ces tombeaux.

X.
Les dessins.

Les dessins sont nombreux. Nous allons donner la description de ceux qui sont gravés sur le pourtour de l'entrecolonnement :

(1) Cette inscription est reproduite au *Corpus* comme se trouvant dans une autre localité. — *(Note du Comité).*

9

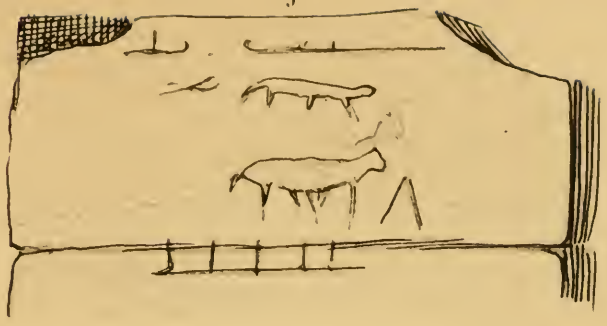

10

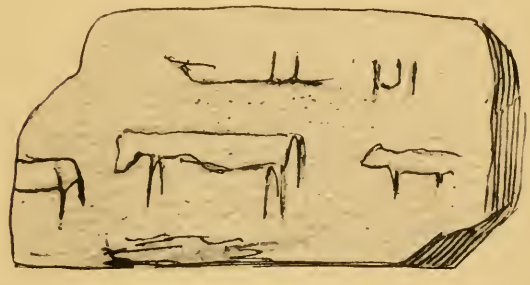

. 59.

11

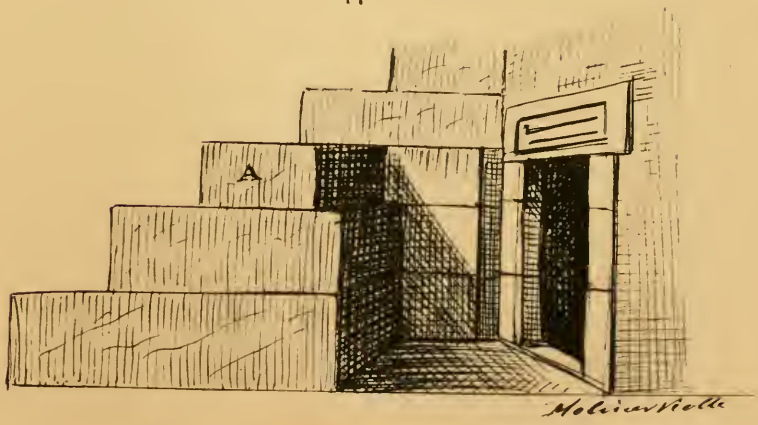

Coupe de l'entrée de la galerie

ototypie G. Hemery, Constantine.

— Entre la première et la deuxième colonne, sur l'assise du milieu, on voit des animaux marchant à gauche (fig. 9). Au-dessus et au-dessous, sont des inscriptions arabes très frustes.

— Dans l'entrecolonnement suivant, entre la 2e et la 3e colonne, sur la 2e assise, des animaux marchant à gauche. Au-dessus et au-dessous, des caractères arabes illisibles (fig. 10).

— La figure 13 reproduit un cavalier tenant une lance de la main droite et une sorte de palme de l'autre main. Cette figure, comme toutes les autres, d'ailleurs, a été traitée naïvement. Le cheval, si l'on peut donner ce nom à la monture du cavalier, a 0m60 de long ; il marche à droite. Ce dessin se trouve sur l'assise du milieu de la 4e et 5e colonne.

— Entre la 6e et la 7e colonne, deux animaux marchent à droite ; ils représentent peut-être un renard et un bœuf (fig. 12). A gauche de ces gravures, des caractères arabes frustes. Sur la pierre du milieu de la 4e assise, est gravé en belles lettres le nom de M. Bauchetet, garde du génie qui, en 1873, dirigea les travaux du déblaiement de l'intérieur du tombeau.

— Entre la 7e et la 8e colonne, sous l'inscription néo-punique n° 2, un animal courant à droite.

— Au-dessous de l'inscription néo-punique dont nous avons donné la reproduction sous le n° 3, et sur la 3e assise, on voit un chasseur dont le cheval est tourné à droite. Le cavalier traîne, au bout d'une corde, un animal qu'il vient de capturer. Un chien précède le cheval (fig. 13).

Devant ce chien, court un animal plus petit, un renard sans doute, plus délicatement exécuté et qui

se rapproche beaucoup, comme facture, de la délicatesse des traits néo-puniques, ce qui amènerait à croire qu'avant les scènes gravées plus grossièrement, il en existait d'autres faites à l'époque néo-punique.

— Entre les 12e et 13e colonne, sur les pierres de la 2e assise, plusieurs animaux marchant à droite. Au centre, une gazelle blessée de deux dards dans le dos et poursuivie par un chien dont on ne distingue plus que la partie antérieure du corps. Devant la gazelle, on voit quelques caractères néo-puniques.

— L'espace compris entre les colonnes suivantes porte de nombreux caractères très frustes, parmi lesquels une sorte de scorpion marchant à droite (fig. 14). Au-dessous de cet animal, un quadrupède court dans la même direction.

— Entre la 16e et la 17e colonne, sur la 3e assise, se trouve un animal à longues cornes, peut-être un mouflon, marchant à droite. Devant lui, court un animal plus petit ; en avant, un cavalier précédé de deux autres animaux devant lesquels marchent des quadrupèdes plus petits (fig. 15).

— La 3e assise, entre la 18e et la 19e colonne, porte deux animaux courant à gauche : peut-être un lièvre poursuivi par un lévrier. Ce dessin est très fruste.

— Sur l'entrecolonnement suivant, à la 2e assise, quatre rangées de traits verticaux.

— Entre la 21e et la 22e colonne, on voit un animal chimérique, à grosse tête et à longue échine ; deux cornes surmontent son front, et son corps est muni de dix pattes (fig. 16).

11

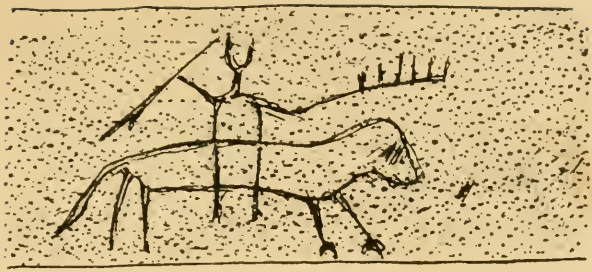

12

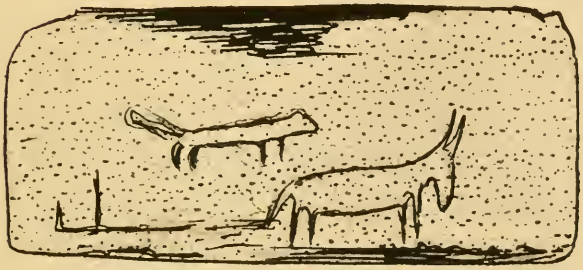

13

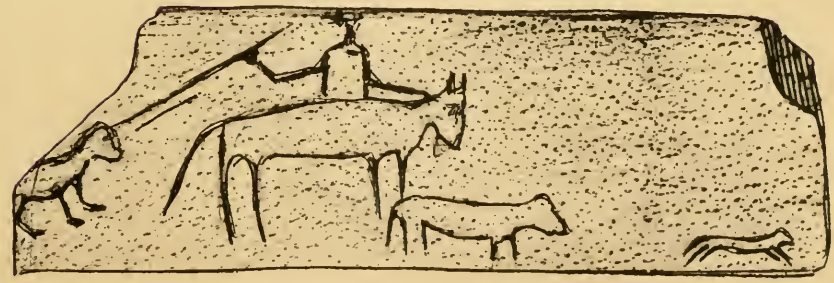

Phototypie G. Hémery, Constantine.

14

15

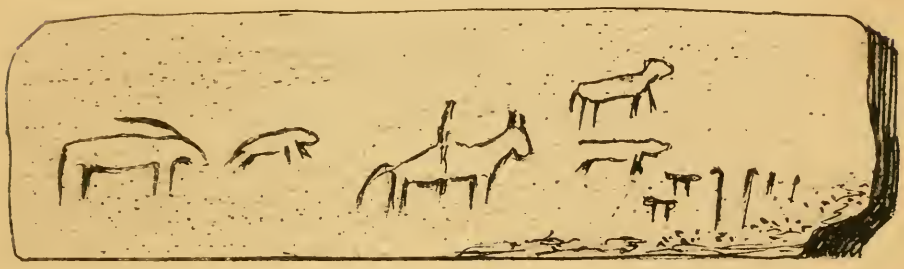

16

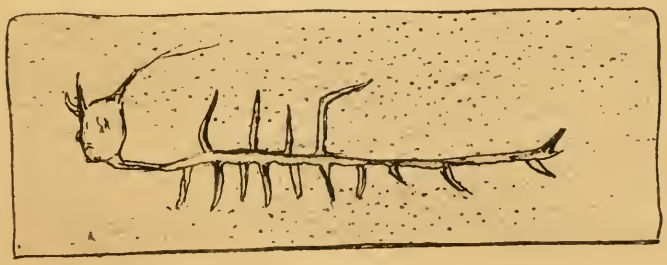

Phototypie G. Hémery, Constantine.

17

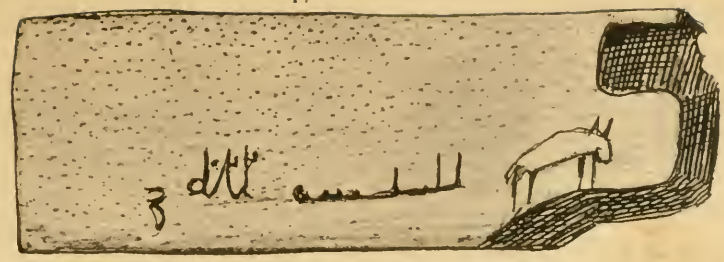

18

19

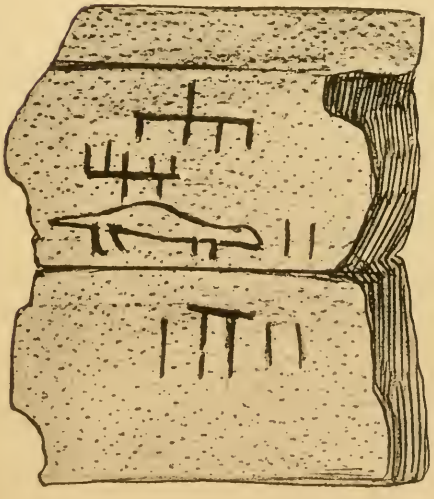

Phototypie G. Hémery, Constantine.

20

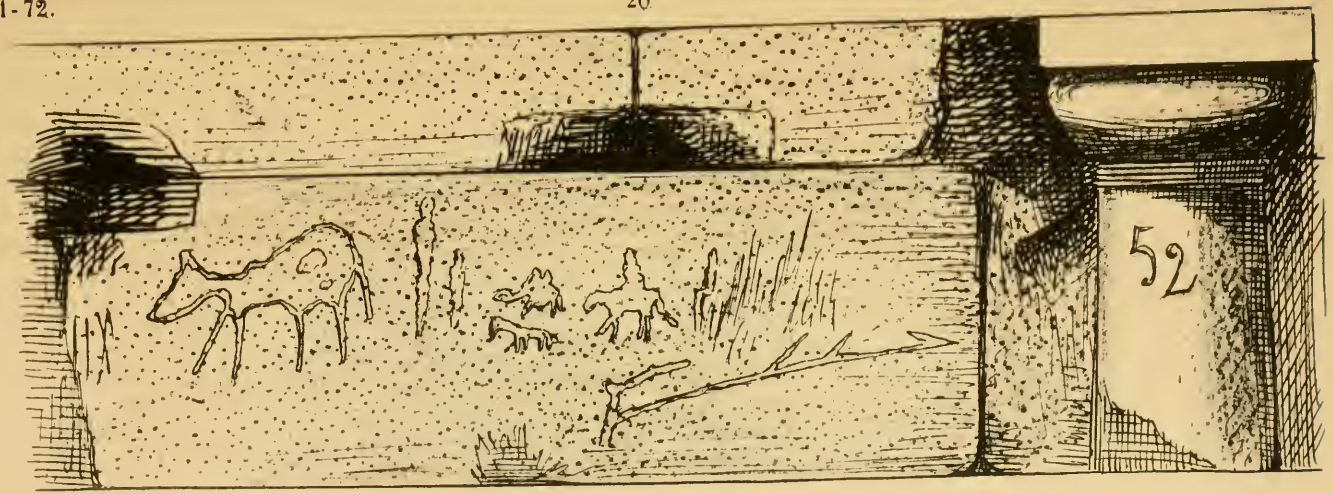

21

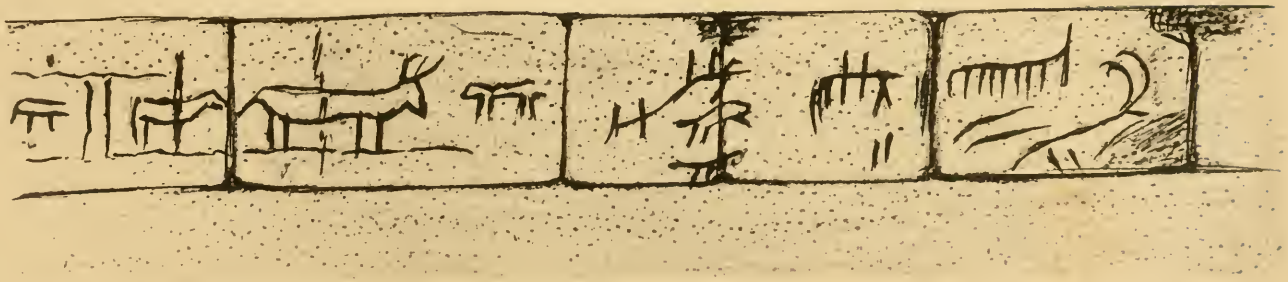

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

Les autres sujets gravés sur la même pierre sont effacés au point qu'il est impossible de reconstituer la scène.

L'assise inférieure porte des inscriptions très frustes.

— Depuis la 21e colonne jusqu'à la 36e, la colonnade est écroulée et recouverte par les assises et les gradins qui se sont amoncelés sur le sol. Nous pensons que si un jour on entreprend la restauration du Médracen, on découvrira sur les pierres enfouies des inscriptions plus nettes qui auront moins eu à souffrir des injures du temps et des dégradations des hommes.

— Après la 36e colonne, sur la 4e assise, on voit un animal, un bœuf, marchant à droite (fig. 17).

— Entre la 39e et la 40e colonne, sur la 3e assise, un animal chimérique, sorte de lion marchant à gauche (fig. 18). Des caractères arabes martelés et une série de traits verticaux comme ceux dont nous avons parlé plus haut complètent ce tableau.

— Sur les 3e et 4e assises, après la 40e colonne, un animal, à l'allure d'une fouine, tourné vers la droite. Au-dessus et au-dessous, on voit deux dessins ou lettres qui offrent l'aspect de fourches (fig. 19).

— Entre la 51e et la 52e colonne et sur la 4e assise, on remarque une caravane marchant à gauche. Cette caravane, bien abimée par le temps, se compose d'abord d'un chameau paraissant chargé. Il est suivi de deux hommes dont l'un est de haute taille, sans doute pour marquer qu'il est d'un rang plus élevé dans la hiérarchie des chameliers que le petit bonhomme qui le suit. Puis viennent d'autres dro-

madaires plus petits que le premier, un mulet, un cavalier, des hommes. Au-dessous de cette caravane et dans l'angle droit de la pierre, un large trait qui offre l'aspect d'une araire (fig. 20).

— Sur le soubassement, entre la 58e et la 59e colonne, sur cinq pierres qui se suivent, un certain nombre d'animaux marchant à droite. D'abord, un animal indéfinissable, tant il est fruste ; puis un cavalier, ensuite une gazelle, d'autres animaux et, enfin, une sorte de mouflon caractérisé par ses longues cornes qui se relèvent en arrière (fig. 21).

— Les personnages, les animaux dont nous venons de donner une courte description ne se suivent pas comme des théories faisant le tour du monument ou bien partant de l'ouest et se dirigeant à l'est en passant, l'une par le nord, l'autre par le sud de l'entrecolonnement. Ce sont des tableaux isolés, indépendants les uns des autres, reproduisant des scènes diverses dont les sujets sont tantôt tournés à droite et tantôt à gauche. Parmi les scènes que nous avons pu relever, onze portent des personnages ou des animaux tournés à droite et cinq à gauche. Ces scènes, ces motifs divers ont été traités selon le caprice du *dessinateur* qui les a naïvement gravés et rappellent absolument, sauf le coloris, les dessins que l'on voit de nos jours dans quelques boutiques indigènes et dans certains cafés maures.

XI.

Inscriptions arabes.

Les inscriptions maugrebines qui couvrent une grande partie de la colonnade du Médracen sont très

22

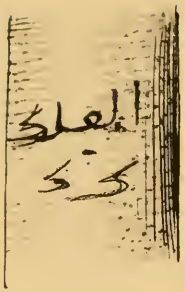

23

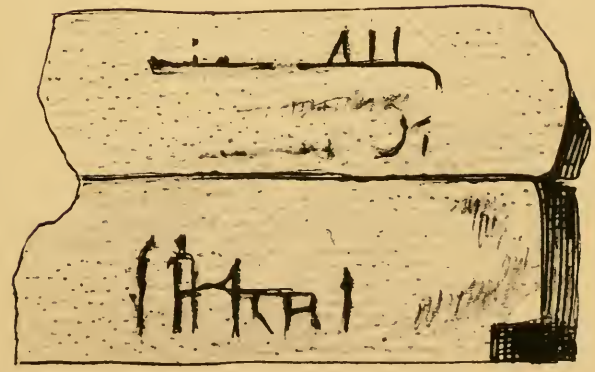

Phototypie G. Hemery, Constantine.

difficiles à relever ; les liaisons sont brisées presque partout ; les د, les ط, les ص, les ع, toutes les lettres bouclées se confondent. par suite du martelage dont elles ont eu à souffrir. Ces inscriptions remontent à une époque déjà lointaine, si nous en croyons le millésime 811 de l'hégire, qui correspond à l'année 1408 de notre ère et qui est inscrit entre la 39e et la 40e colonne.

Sur la colonne 16 (fig. 27), on lit :

الـمـلـك

« Le roi ou le tout-puissant (attribut de Dieu). »

Au-dessous, on voit deux ك frustes ; les lettres intercalaires sont détruites. Remarquons que les ك sont tous exactement de même dimension et très allongés.

Derrière le bœuf de la figure 17, on lit assez distinctement les mots suivants :

للـتـلـسـه للـه (ou بـاسـم اللـه)

Entre la 39e et la 40e colonne, on lit l'inscription dont nous venons de parler plus haut :

٨١١ سـنـه

An 811 (fig. 23).

Cette date permet de croire, ou bien que les inscriptions arabes datent de l'an 1408 de notre ère, ou bien qu'elles rappellent quelque fait important se rapportant à cette date.

Or, quel peut être l'événement important qui, en 811 de l'hégire, s'est passé en Berbérie ? Nous n'en

voyons qu'un seul : le triomphe du khalife hafside Abou Farès qui fit des expéditions jusqu'au Maroc et parcourut plusieurs fois les régions méridionales. Il pénétra même jusqu'au cœur de l'Aurès et mourut à Tunis en 1434.

Est-ce Abou Farès qui fit graver ces inscriptions ou Abou Abd Allah, son fils et successeur, dont le nom se retrouve peut-être au milieu des invocations ? (fig. 25). L'état dans lequel se trouvent ces inscriptions ne permet pas de préciser. Cependant, l'histoire nous apprend qu'Abou Abd Allah se plaisait à élever des mosquées, des chapelles, des écoles et autres établissements publics et *qu'il avait pour coutume de faire chaque année une tournée dans ses états pour maintenir l'ordre et punir les Arabes qui le troublaient* (1).

Quel monument plus important et plus durable Abou Abd Allah eût-il pu choisir pour mieux perpétuer la mémoire de son glorieux père ?

Entre la 48e et la 49e colonne, sous la 4e assise, une inscription de cinq lignes de caractères dont on ne peut lire complètement que les mots suivants de la dernière ligne :

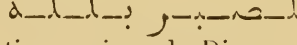

« La patience vient de Dieu » (fig. 24).

Sur la 3e assise, quatre lignes d'écriture. On lit sur la première :

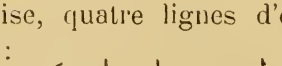

« Le roi ou au roi. »

---

(1) Voir l'*Histoire de l'Afrique*, par M. Ernest Mercier, tome II, page 398.

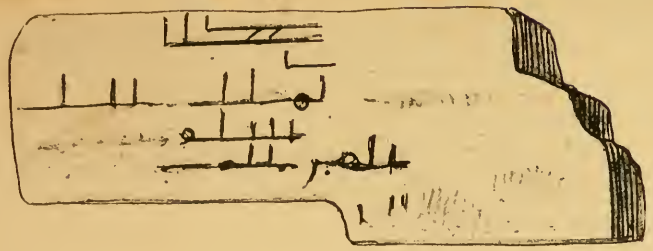

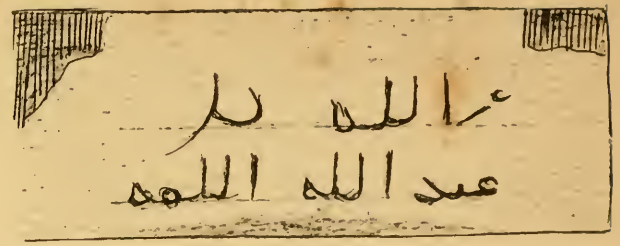

25

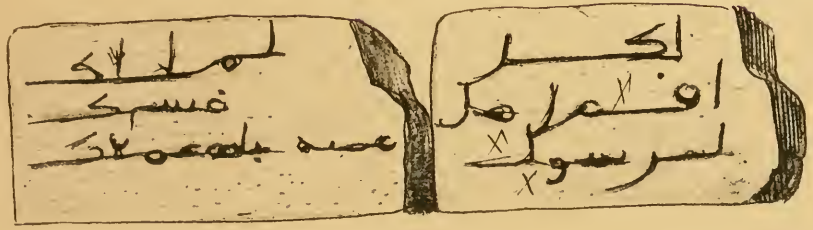

27

Phototypie G. Hemery, Constantine.

Sur la pierre suivante :

لـــكـــل

« A tout. »

Sur la première ligne au-dessous :

افـصـر اصـل (ou peut-être افـم اهـل)

« Chateau, une origine » (ou peuple l'origine vient).

Et au-dessous :

لـــرســـول

« Du Prophète. »

Au-dessus et au-dessous de ces mots, on distingue encore des caractères néo-puniques assez bien conservés.

Près de la 50e colonne et sur la 3e assise, sous d'autres caractères néo-puniques, on voit deux lignes d'écriture arabe. Cette inscription est très fruste ; nous en avons fait mention sous le n° 4.

Entre la 52e et la 53e colonne, sur deux pierres de la 2e assise, on lit: sur la première : الله بل (Dieu...) sur la seconde : عبد الله Abd Allah... (fig. 26). Ces lettres ont cinq centimètres de hauteur environ, comme presque toutes les inscriptions maugrebines que l'on trouve sur le Médracen.

— Nous citerons encore l'inscription qui se trouve avant la 51e colonne, sur la 4e assise (fig. 27), et celle qu'on lit entre la 58e et la 59e colonne :

اللـــهـــم ا . . . . . الـــمـــلـــك

« O ! Dieu.....le roi. »

Entre ces deux mots, si on intercale celui de انصر nous avons : O Dieu! accorde la victoire au roi!

اللهم انصر الملك

XII.

Les jeux.

On a déjà signalé, dans les divers mémoires publiés sur le Médracen, le grand nombre de jeux de dames ou de marelle qui sont gravés sur le soubassement du Médracen, sur les gradins du cône et jusque sur la plate-forme.

Ces jeux sont aussi variés dans leur disposition qu'ils sont nombreux. Nous ne parlerons pas des jeux ordinaires, mais seulement de ceux qui s'écartent des dispositions générales.

Sur le 23e gradin, vers l'est, on voit un trou de dix centimètres de diamètre et de sept de profondeur, sur le côté droit duquel est profondément gravé un Y qui offre une certaine analogie avec celui que nous avons décrit.

Sur le même gradin, quatre trous inégaux, dont le premier, à gauche, n'est creusé qu'à moitié.

Un jeu compliqué se trouve sur la pierre suivante : il est formé de trois cercles et de deux parallélogrammes terminés à leur sommet par un triangle rectangle. Sur le côté gauche de ces parallélogrammes, un appendice en Y. Six petits trous sont disséminés dans ce jeu (fig. 28).

Il y aurait peut-être une étude spéciale à faire sur

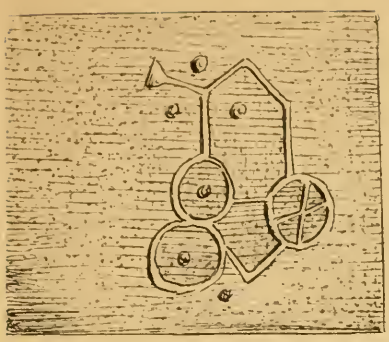

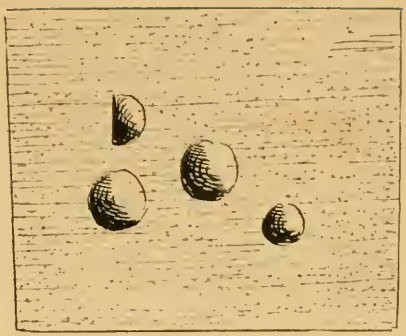

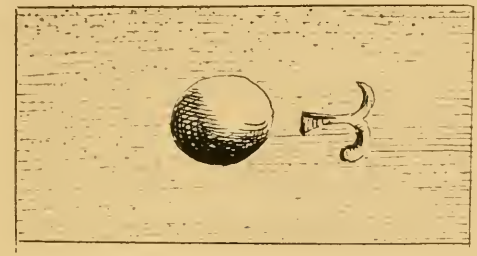

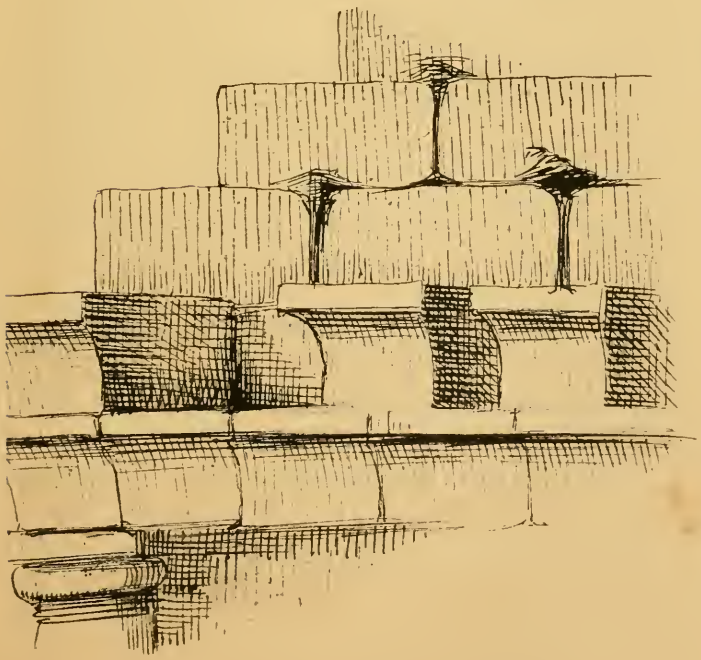

Détails de la Corniche

Phototypie G. Hémery, Constantine.

la diversité des tables de jeux gravés sur le monument et dont on retrouverait sans doute, parmi les diverses populations des rivages méditerranéens, des types spéciaux qui rappelleraient l'origine des équipes d'ouvriers amenés par les circonstances au Médracen. On a avancé que ces jeux ont été faits par les bergers indolents qui conduisent leurs troupeaux sur les terrains desséchés des environs. Nous ne le pensons pas ; ces indigènes se contentent des jeux existants et se servent de petits escargots blancs en place de jetons ou d'osselets. Les vieillards dont nous avons parlé au commencement de ce travail m'ont montré les jeux qu'ils avaient fabriqués à coups de pierre et ces jeux sont les plus communs et aussi les plus imparfaitement exécutés. « Les autres, ajoutaient-ils, sont l'œuvre des Roumans. »

C'est toujours la fin de leurs courtes explications : Roumans, Djenouns, Djouhals jouent encore un grand rôle dans l'esprit des populations de ces lieux désolés.

Ce sombre et mystérieux monument, nous l'avons dit, a donné lieu à bien des hypothèses, puisque certains y ont même vu un autel élevé à Mithra ; d'autres n'y trouvent que le symbole de la mort, un tombeau élevé par un puissant de la terre qui songeait à se construire une dernière demeure, inaccessible à la profanation et où ses cendres devaient demeurer en paix pendant l'éternité.

Tel est l'état de la question.

MOLINER-VIOLLE.

QUELQUES REFLEXIONS

SUR LE

CURSUS HONORUM

DE

Q. ANTISTIUS ADVENTUS

PAR

M. R. CAGNAT, MEMBRE HONORAIRE

M. Poulle, dans le dernier volume des *Mémoires* de la Société, a consacré un long et savant article à un personnage d'Announa nommé Q. Antistius Adventus Postumius Aquilinus (1). Il a fort bien montré que ce fut un contemporain de Marc-Aurèle et qu'il prit part aux grandes expéditions qui signalèrent le règne de ce prince. J'ai eu l'occasion, dans mon Cours du Collège de France, d'étudier les inscriptions d'Announa relatives à ce général et à sa famille ; les quelques résultats complémentaires auxquels je suis arrivé formeront le sujet de cette note :

1° Dans le *cursus honorum* de Q. Antistius Adventus, trouvé récemment à Announa, on lit (2) : *leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) VI Ferratae et secundae Adjutricis, translato in eam expeditione Parthica qua donatus est do-*

(1) *Recueil de la Société de Constantine*, XXVII, pages 281 et suivantes.

(2) Lignes 10 et suivantes.

nis militaribus, coronis murali, vallari, aurea, hastis puvis tribus, vexillis duobus.

Il y a, tout d'abord, dans ce passage, un détail à noter : tandis que le nombre des couronnes décernées à Q. Antistius Adventus est de trois, comme aussi celui des *hastae,* il n'avait reçu que deux *vexilla* honoriques. C'est là une anomalie, puisque, d'ordinaire, ces différentes distinctions étaient accordées en égale quantité et que trois *vexilla* est le nombre réglementaire pour les légats légionnaires de rang prétorien (1) ; mais cette anomalie n'est pas sans exemple (2).

Le même passage prouve que Q. Antistius Adventus a été d'abord légat légionnaire de la légion VIe Ferrata, puisqu'il a été nommé, au même titre, dans la légion IIe Adjutrix, au cours de l'expédition Parthique de Marc-Aurèle. Le fait seul qu'il a ainsi permuté au milieu d'une campagne laisserait supposer que la légion VIe Ferrata était, elle aussi, sur le terrain des hostilités, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné que cette légion tenait garnison en Palestine depuis le règne de l'empereur Hadrien (3). On comprend fort bien que lors du soulèvement des Parthes, qui marqua le début de la campagne, et de leur invasion en Cappadoce et en Syrie, on ait fait

---

(1) Marquardt. — *Organisation militaire,* page 329.

(2) Cf. Wilmanns, 1148 Il s'agit, dans ce texte, d'un personnage nommé Cn. Domitius Lucanus, sur lequel M Gsell a écrit un article dans le dernier *Recueil* de la Société (pages 188 et suivantes) Wilmanns a cru pouvoir expliquer l'anomalie et M. Gsell a rappelé cette explication (page 192, note 7). L'inscription de Q Antistius Adventus prouve qu'il y a là autre chose qu'une irrégularité toute personnelle à Domitius Lucanus

(3) Cf. Rohden. — *De Palaestina et Arabia provinciis romanis* (Berlin, 1885, in-8°), page 31.

marcher contre eux pour les arrêter, avant l'envoi de tout renfort, les troupes qui tenaient garnison dans les provinces voisines. Mais la présence de la légion VIe Ferrata à cette guerre est plus qu'une conjecture : elle est prouvée par une inscription d'Aquilée, connue depuis longtemps, doit voici le texte (1) :

l|EG · VII · CL
C · P · F · ⌉ LEG · XV ..... ⌉ *leg. ni*
fe|RR · DONIS *donato bello armenia*
co et|PARTHICO *ab impp. antonino et vero*
augg.|CORONA ..... *quod*
PROMIS*erat*
pa|TRONO

... [*c(enturioni)? l*]*eg(ionis) VII Cl(audiae)*... [*c(enturioni)? leg(ionis)*....] *c*... *p(iae) f(idelis), c(enturioni) leg(ionis) XV*..... [*c(enturioni) leg(ionis) VI Fe*]*rr(atae) doni*[*s donato bello Armeniaco et*] *Parthic*[*o ab imp(eratoribus) Antonino et Vero Aug(ustis)*] *corona*..... [*quod*]... *promis*[*erat*.... *pa*]*trono*....

Au cours de l'expédition, la légion IIe Adjutrix d'Aquincum ayant été appelée pour renforcer les troupes d'Asie, on lui donna comme légat celui de la légion VIe Ferrata, déjà antérieurement engagée dans la lutte.

Ces considérations permettent d'attribuer comme date aux deux légations légionnaires de Q. Antistius Adventus la période de la guerre Parthique, c'est-à-dire les années 161-165 ; ce qui est confirmé par une autre inscription d'Announa, citée par M. Poulle (2),

(1) *C. I. L.*, v, 955.

(2) *Recueil de la Société de Constantine*, xxiv, page 168. — *C. I. L.*, viii, 1893.

de laquelle il résulte que notre personnage était à la tête de la légion Adjutrix en 164.

2° A la suite de ce double commandement, Q. Antistius Adventus devint gouverneur d'Arabie. M. Poulle a pensé qu'il y fut le prédécesseur de P. Julius Geminius Martialis, originaire de Cirta, auquel L. Renier a consacré une notice développée (1). On peut ajouter aux arguments qu'il a apportés d'autres preuves, et serrer les dates de plus près encore qu'il ne l'a fait.

Il a admis, à bon droit, je pense, que Q. Antistius prit le gouvernement de cette province en 166. Cela résulte d'un texte de Capitolin où il est dit que L. Verus, avant de retourner à Rome, répartit les différents gouvernements des provinces entre ses compagnons d'armes (2), et du fait que L. Verus revint à Rome au plus tôt vers le mois de mars 166, probablement plus tard (3). Or, les gouverneurs de province ne prenaient possession de leur poste qu'au mois de juillet. La légation de Q. Antistius Adventus en Arabie a donc commencé au milieu de l'année 166.

D'autre part, P. Julius Geminius Martianus était déjà en charge en 168-169, puisque sur le texte épigraphique de Constantine qui nous fait connaître sa carrière, il est appelé *legatus Augustorum duorum pro praetore provinciae Arabiae* (4), et que L. Verus mourut tout au début de l'année 169 (5). Il avait donc

(1) *Mélanges d'épigraphie*, pages 97 et suivantes.
(2) *Vita Veri*, 7.
(3) Goyau. — *Chronologie de l'empire romain*, page 218.
(4) *C. I. L.*, VIII, 7050, 7051, 7052. Cf. Rohden, *Op. cit.*, page 50.
(5) Goyau. — *Chronologie*, page 221.

pris le gouvernement de la province au mois de juillet 168. Il y resta encore l'année suivante (169-170), alors qu'il n'y avait plus qu'un seul empereur sur le trône ; car, sur une inscription qui lui fut dédiée à Bostra par un centurion (1), — et c'est là surtout ce qui nous oblige à en faire le successeur de Q. Antistius Adventus, — il a le titre de *legatus Augusti pro praetore consul designatus*. Or, son consulat est de l'année 170 (2).

En conséquence, il est tout à fait vraisemblable que Q. Antistius Adventus fut légat d'Arabie de juillet 166 à juillet 168. A cette époque, il était consul désigné, comme l'indique un autre texte de Bostra, rappelé par M. Poulle (3) ; il prit possession du consulat, comme suffect, à sa sortie de charge probablement, c'est-à-dire dans la seconde moitié de l'année 168.

Ainsi, la nouvelle inscription d'Announa, si heureusement commentée par M. Poulle, nous permet de fixer les fastes de la province d'Arabie de 166 à 170.

3° Je passe maintenant à la fonction qui fut confiée à Q. Antistius Adventus après sa curatelle *operum locorumque publicorum*.

L'inscription qui nous fait connaître sa carrière nous dit qu'il fut *legatus Augusti ad praetenturam Italiae et Alpium expeditione Germanica*. C'est là une mention aussi nouvelle qu'intéressante. Il s'agit, comme l'a fort bien vu M. Poulle, de la guerre que Marc-Aurèle eut à soutenir contre les populations soulevées

(1) *C. I. L.*, III, 96.
(2) Klein. — *Fasti consulares*, page 78.
(3) *C. I. L.*, III, 92.

du Danube et du Rhin ; une partie d'entre elles, traversant la Pannonie, passa les Alpes Juliennes et, pour la première fois depuis bien longtemps, l'Italie fut envahie ; Aquilée fut assiégée, Opitergium brûlée et les premières troupes de secours envoyées furent complètement défaites (1). C'est alors, dit Capitolin (2), que les empereurs se décidèrent à agir personnellement ; « *transcensis Alpibus longius processerunt composueruntque omnia quae ad muninem Italiae atque Illyrici pertinebant.* » Nous connaissions déjà plusieurs faits relatifs à l'organisation de la défense de l'Italie à cette date : la réparation des murs de Salona, celle des remparts d'Aquilée (3), surtout la création de deux nouvleles légions, la IIe Pia et la IIIe Concordia, dont on trouve précisément des détachements à Salone en 170 (4). Le *cursus honorum* de Q. Antistius Adventus nous apprend, de plus, que toutes les forces, massées alors en avant des Alpes pour couvrir l'Italie, furent constituées en un corps d'armée spécial, dont le commandement fut confié à un général éprouvé. C'est une particularité qu'il est intéressant de noter. Je crois avec M. Poulle que cette fonction de choix fut conférée à notre personnage vers la fin de 169 ou en 170.

Nous pouvons donc admettre, pour les différentes charges d'Antistius Adventus que je viens d'étudier, les dates suivantes :

170 et années suivantes. — Légation *ad praetenturam Italiae.*

---

(1) Schiller. — *Rom. Geschichte,* I, page 644.
(2) *Vita Marci,* 14.
(3) Schiller. — *Op. cit.*, page 644.
(4) *C. I. L.*, III, 1980.

169. — Curatelle *operum locorumque publicorum.*
168 (2e moitié). — Consulat suffect.
Juillet 166 à juillet 168. — Légation d'Arabie.
161-166. — Légations légionnaires.

Par suite, nous assignerons à sa préture l'année 160 environ et à sa légation d'Afrique l'année 159. Il est évident que ces deux dernières dates ne sont qu'approximatives. Cette approximation suffit néanmoins pour rendre peu probable une supposition de M. Poulle. Notre savant confrère a admis que Q. Antistius Adventus épousa la fille d'un légat de Numidie nommé L. Novius Crispinus ; c'est, en effet, une conjecture tout à fait plausible ; mais il ajoute à ce sujet : « Pendant sa légation, qui a duré un an, il a pu avoir l'occasion de faire la connaissance de L. Novius Crispinus, dont il deviendra le gendre. » Or, L. Novius Crispinus a exercé ses fonctions de légat de 147 à 149 ; et ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard que Q. Antistius Adventus fut attaché à son tour comme légat au proconsul de la province. Mais le nombre d'inscriptions relatives à lui, à sa famille, à des affranchis, à des clients, de la *gens Antistia,* que l'on a trouvées à Announa (1), prouve que, s'il n'était pas originaire de cette ville, il y avait des propriétés. Cela suffirait à expliquer, si tant est que de semblables détails puissent l'être, comment il eut l'occasion d'entrer en relations avec son futur beau-père.

R. CAGNAT.

(1) *Rec. de Constantine*, XXII, p. 299, n° 15 ; XXIV, p. 168 ; XXV, p. 415 ; *Acad. d'Hippone*, 1890, p. CVIII, n 18 (Inscriptions relatives à Q Antistius Adventus, à sa femme, à son frère, à son affranchi Agathopus) ; *Acad. d'Hippone*, 1889, p. LXX (tombe d'un Antistius Faustus) ; *Ibid.*, 1890, p. CVIII, n° 19 (tombe de Q Antistius Asiaticus) ; p. CV, n° 3 (Tombe d'Antistia Nu[me]ri filia Pro[c]ula) ; p. XLII (tombe d'Antistia L. filia Severa) ; *Ibid.*, 1891, p. X, n° 13 (tombe d'Antistia Rusticina) ; *Ibid.*, 1892, p. XIII, n° 6 (tombe d'Antistia Julia).

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LA RÉGION NORD-EST DE GAFSA

PAR

M. LE COMMANDANT GŒTSCHY,

MEMBRE CORRESPONDANT

En partant de Gafsa pour se diriger sur Kaïrouan, c'est-à-dire vers le nord-est, on traverse d'abord pendant une vingtaine de kilomètres une plaine nue, désolée, où l'alfa, où le metnen ne poussent même pas et que couvrent uniquement de nombreuses touffes de thapsia *(Bou-nafâ* ou *Deriès)*. Puis on débouche dans une région un peu moins aride ; le sol, de sablonneux et gypseux qu'il était, devient assez fortement argileux ; il est légèrement bosselé. Les bas-fonds sont cultivés en grande partie et montrent des champs d'orge ou de blé, épais et vigoureux quand l'année a été pluvieuse, chétifs et clairsemés généralement, ou entièrement nus en cas de sécheresse.

Cette région, qui s'étend sur une longueur de quatre-vingts kilomètres, était littéralement couverte de conduites d'eau romaines, dont on suit encore parfaitement les traces sur le sol, et de grandes citernes voûtées ou de réservoirs à ciel ouvert, aujour-

d'hui en ruines, mais dont beaucoup seraient facilement restaurés. Je me hâte d'ajouter, pour répondre de suite à l'objection que l'on ne manquera pas de faire que le régime des eaux a varié et que ces restaurations n'auraient aucune utilité aujourd'hui, je me hâte d'ajouter, dis-je, que tous ces réservoirs ou citernes se remplissent encore actuellement après chaque pluie et que leur mauvais état seul permet à l'eau recueillie de disparaître rapidement. Le régime des eaux a peu ou pas varié ; les traditions locales en font foi.

Je ne veux pas entrer dans le détail de ces ruines ; l'énumération en serait fastidieuse et n'aurait quelque intérêt que si elle se rattachait à une étude d'ensemble du système d'alimentation de cette région en eau à l'époque romaine.

Je ne crois devoir cependant pas passer sous silence trois majens (grands réservoirs à ciel ouvert) qui jalonnent la direction Gafsa-Guemouda : le majen Bou-Alem, à vingt kilomètres de Gafsa ; le majen El-Fedj (dit Bir-el-Bey), à quarante-cinq kilomètres environ, et le majen Smaouï, à environ 70 kilomètres.

Ces trois réservoirs se ressemblent et ne diffèrent guère que par leurs dimensions et leur état de conservation. Ils sont creusés généralement à la partie inférieure d'une sorte de cuvette naturelle où aboutissent les eaux tombant sur les pentes voisines, eaux dont la nature argileuse du sol empêche l'absorption.

Le plus grand, le mieux conservé et le plus intéressant des trois est sans contredit le majen Smaouï,

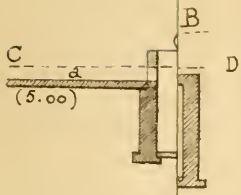

Légende

a Canal d'arrivée de l'eau.
b Ouvertures laissant passer l'eau
c Bassin de décantation
d Canal de Communication
e Bassin
f Chambre de distribution
g Déversoirs du trop-plein
h Puits de distribution

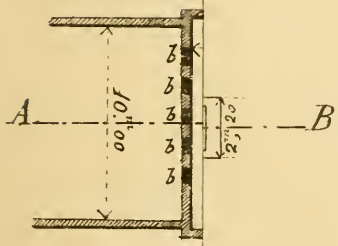

Majen Smaoui

Coupe suivant AB

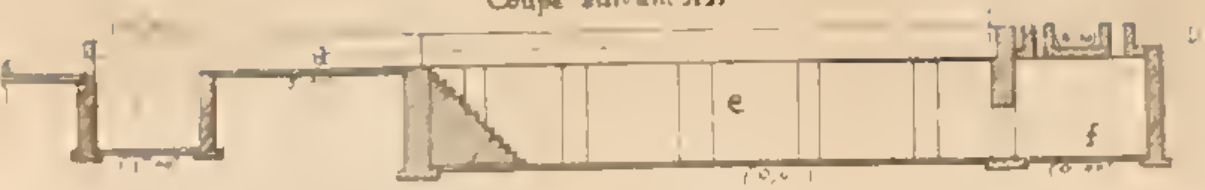

Plan suivant CD

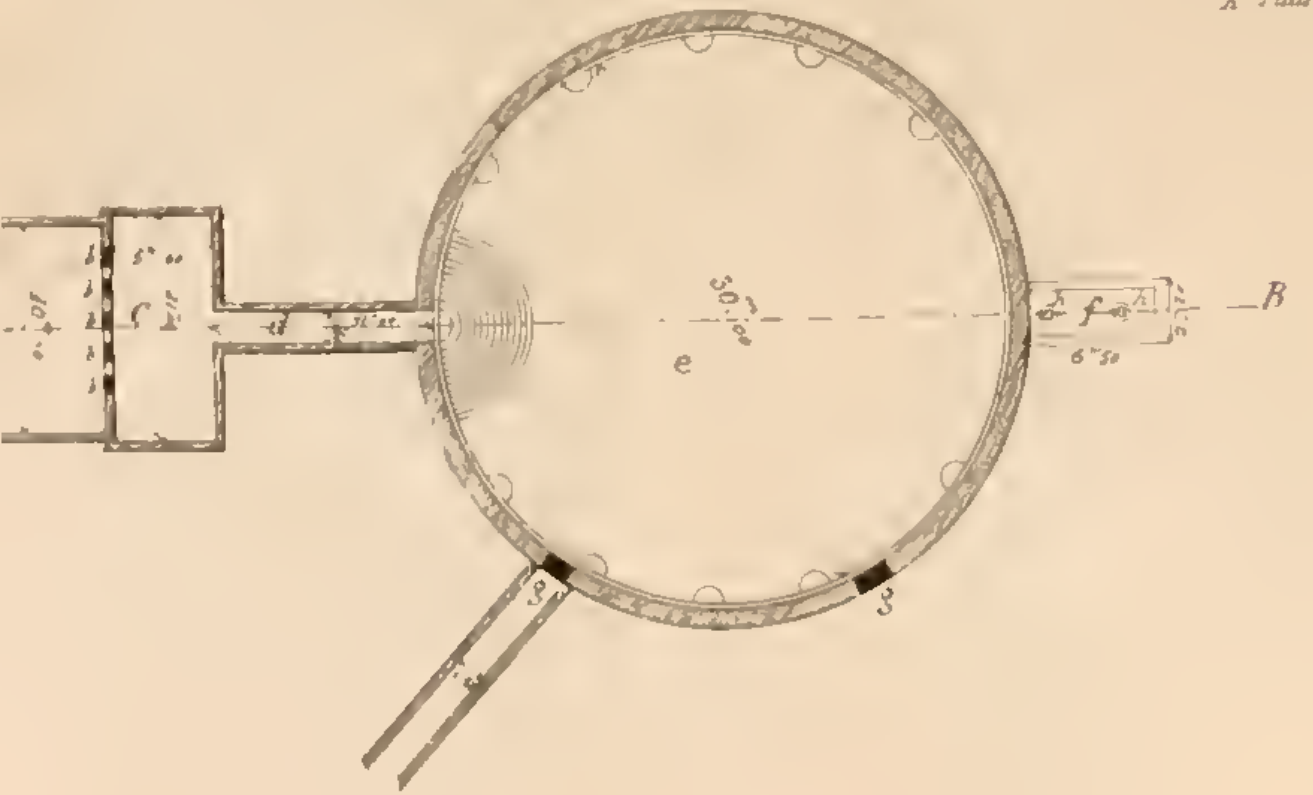

Légende

a Canal d'arrivée de l'eau
b Ouvertures laissant passer l'eau
c Bassin de décantation
d Canal de communication
e Bassin
f Chambre de distribution
g Déversoirs des trop pleins
h Prise de distribution

c'est-à-dire le plus éloigné de Gafsa (1). Il est creusé sur le côté ouest d'une petite vallée peu profonde, de 100 mètres de large environ, et reçoit toutes les eaux tombant sur les flancs des coteaux environnants. Quant à celles provenant du Djebel-Sidi-Ali-ben-Aoun, elles étaient recueillies par un barrage situé au nord du Djebel-Sidi-Ali-ben-Aoun et réparties dans de nombreux aqueducs qui desservaient la plaine.

Un petit barrage de 100 mètres de longueur en maçonnerie ferme la vallée à 300 mètres du majen Smaouï et force les eaux à prendre la direction voulue. Une sorte de fossé, dont le côté est était maçonné, mais dont le fond et le côté ouest (à flanc de coteaux) sont formés par le sol naturel, les conduisaient au réservoir. (Voir la planche).

Ces eaux arrivaient par un canal *A* dans une chambre de décantation *C*, réservoir rectangulaire de 11 mètres de large sur 5 mètres de longueur et 4 mètres de profondeur. Les corps lourds et toutes les matières entraînées par les eaux se déposaient au fond de ce réservoir. Dès qu'il était rempli, les eaux se déversaient dans le bassin principal par le canal *D* de 11 mètres de long sur 1 mètre de large ; mais elles n'y tombaient pas verticalement, car la violence du choc aurait rapidement détérioré le sol du bassin. Elles glissaient le long d'un massif de béton taillé en forme de gradins simulant un escalier.

---

(1) La carte de la Tunisie au 1/500000e indique le majen Smaouï à l'endroit dit Bir-el-Bey. C'est une erreur ; à Bir-el-Bey, se trouve le majen El-Fedj. Le majen Smaouï est à 25 kilomètres plus au nord.

Ce nom de Smaouï est celui d'un ancien Gouverneur de Gafsa qui a fait restaurer ce majen par ordre du bey.

Le bassin principal a 30 mètres de diamètre et 6 mètres de profondeur, dont un mètre environ de mur courant autour du bassin, sur un rebord soutenu par dix gros piliers.

A l'extrémité nord du bassin, c'est-à-dire face au déversoir, se trouve la chambre de prise d'eau *F*. C'est une citerne voûtée de $6^{m}50$ de long sur 2 mètres de large et 5 mètres de profondeur. Deux ouvertures formant puits permettent de tirer l'eau. Des abreuvoirs en pierre gisent à côté.

Enfin, deux déversoirs *GG'* permettent au trop plein de l'eau de sortir du bassin. L'un d'eux est muni d'un conduit en maçonnerie pour éviter que l'eau ne vienne endommager la paroi *C* et le conduit *D*. L'autre déversoir *G'* se compose simplement d'une coupure à angle droit dans la partie du mur qui dépasse les piliers. Ce majen a dû être réparé par les Arabes eux-mêmes, si l'on en croit la tradition locale. Les gens du pays prétendent, en effet, qu'à une époque qu'ils ne peuvent préciser, le bey de Tunis avait chargé le gouverneur de Gafsa, Si Smaouï, de remettre en état tous les majens de la route Kaïrouan-Gafsa, afin d'avoir des points d'eau à chaque étape pour l'alimentation de la colonne qui partait tous les ans de Tunis pour aller recouvrer les impôts du Djérid. Du reste, ce dire trouve sa confirmation dans la nature de la paroi du grand réservoir.

Le glacis extérieur, en effet, au lieu d'être en ciment ou tout au moins en mortier hydraulique, est simplement en chaux grasse et n'est pas, par conséquent, un travail romain. L'ancien béton romain reparaît à un centimètre sous le glacis de chaux grasse.

Les différentes parties du majen sont encore en assez bon état.

Lors de ma première visite, la chambre de décantation était entièrement comblée et le fond du grand bassin était recouvert d'une couche de 0m60 à 1 mètre de terre. Quant à la chambre de prise d'eau, elle était en partie encombrée par les pierres tombées de la voûte et le fond était recouvert de 1 mètre de terre environ. Actuellement, l'autorité militaire a fait exécuter les travaux de déblaiement ; ils sont terminés et le sol, mis à nu, a montré de larges espaces en béton et ciment absolument intacts.

Malheureusement, de nombreuses fissures ont permis à l'eau de s'infiltrer et parfois de pourrir complètement le béton et le ciment en certains endroits, notamment au pied des piliers. Deux de ces piliers se sont même fendus, par suite de l'affouillement constant des eaux.

Quoiqu'il en soit, les travaux de réparations sont en pleine voie d'exécution, et avant peu, ce magnifique ouvrage sera complètement restauré. Il assurera une provision de plus de quatre mille mètres cubes d'eau à une région qui, depuis des siècles, en est absolument privée.

Il faut ajouter que ce réservoir se remplit après chaque orage, c'est-à-dire deux ou trois fois par an ; mais il se vide très rapidement en deux ou trois jours, par suite du mauvais état des parois.

L'autorité militaire est, du reste, dans l'intention, si les travaux de ce majen réussissent, d'entreprendre l'an prochain d'autres réservoirs analogues et notamment ceux du majen Bou-Aalem et du majen El-Fedj, de façon à jalonner cette route de points

d'eau, comme elle l'était au temps de la domination romaine.

Ruines du Nadour

Elles sont situées à l'est de la route de Gafsa, à Kaïrouan, à environ 30 kilomètres du majen Smaouï, au nord-est du Djebel-Goussah, au point marqué sur la carte : Bir-Nadour *(tour romaine)*.

Elles couvrent une étendue d'un kilomètre environ sur 800 mètres de large et s'étendent en amphithéâtre, dominées par une tour de 4 mètres de diamètre environ encore en assez bon état.

L'enceinte est jalonnée par de nombreux restes de grandes tours carrées, mais les seuls vestiges que leur état de conservation relative rend encore intéressants sont les restes de travaux hydrauliques consistant en une importante citerne située à l'extrémité est des ruines, au pied d'un petit plateau, sur la pente sud ; à quelques kilomètres de cette citerne, se trouve creusé un réservoir circulaire à ciel ouvert analogue au majen Smaouï, mais de dimensions beaucoup moindres.

Citerne. — La citerne (fig. 1) construite sur le sol et longue de 20 mètres est partagée en quatre compartiments inégaux communiquant entre eux par une ouverture *A* (fig. 2) pratiquée dans les cloisons de séparation (fig. 2).

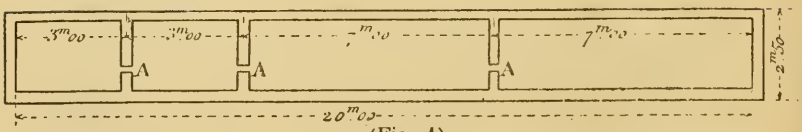

(Fig. 1)

La voûte, recouverte d'une terrasse, est percée de trous de 0m05 de diamètre dans lesquels sont encastrés des tubes en poterie en forme de cols de gargoulettes qui donnent passage à l'eau et débouchent dans la citerne à la partie supérieure interne des parois *B* (fig. 3).

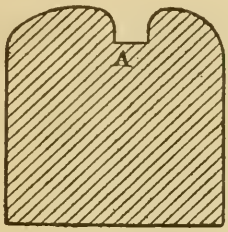

(Fig. 2)

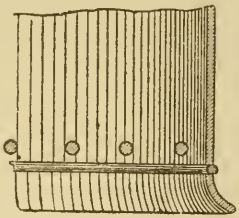

(Fig. 3)

Le terrain sur lequel la citerne est construite est très en pente (fig. 4). Le côté ouest est au niveau de la plaine que la terrasse domine de 5 mètres environ, ce qui donne de loin à cette ruine l'air d'une construction beaucoup plus importante qu'elle ne l'est en réalité.

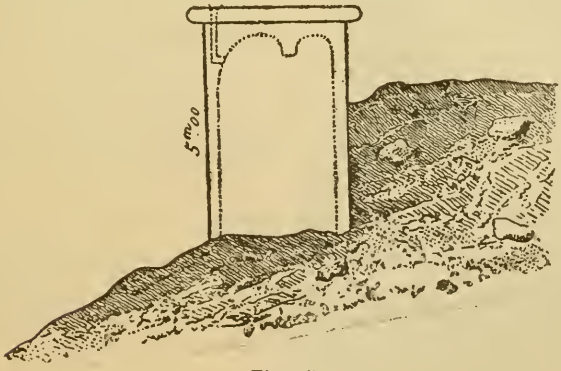

(Fig. 4)

Des ruines dont il est difficile de préciser la na-

ture sont contigües à la face ouest de la citerne, formant un carré de 20 mètres environ. Immédiatement à côté, se trouve le majen dont j'ai parlé plus haut, réservoir à ciel ouvert de 6 mètres de diamètre muni d'une chambre de prise d'eau percée de six ouvertures formant puits.

Je n'ai pu relever aucune inscription dans ces ruines ; une seule pierre porte le dessin ci-dessous, fait très grossièrement.

Il reste à signaler, au milieu de l'espace couvert par les ruines et dans un petit vallon, un puits dans lequel donnait accès un escalier dont on ne voit plus que les deux marches supérieures. Les Arabes disent qu'il y a quelques années, on voyait encore cinq ou six marches bien dégagées. A noter encore de nombreux débris de poterie rouge ou verte, d'une finesse remarquable.

Le sol est jonché sur quelques centaines de mètres de scories de cette poterie de couleur verte principalement, indiquant qu'à cet endroit existait une importante fabrique.

Mausolée d'El-Hameima (Gafsa)

Phototypie G. Hémery, Constantine.

Ruines d'un groupe de 4 mausolées
à El Hameïma

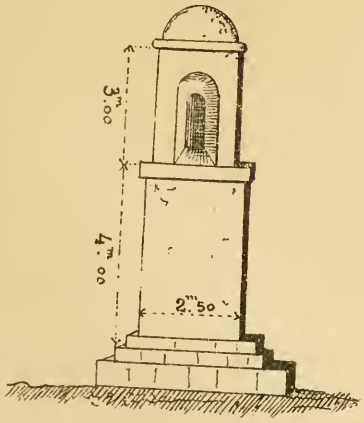

N° 1 (A)

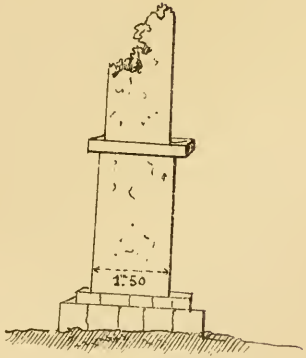

N° 2 (B)

Disposition respective des 4 mausolées

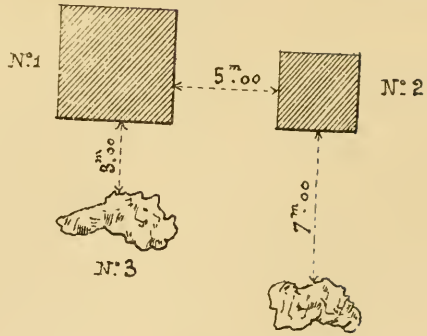

Les N.os 3 et 4 ne sont plus qu'un amas de ruines

Haméïma

De l'autre côté du majen Smaouï, sur le versant est du Djebel Sidi-Ali-ben-Aoun, entre Sidi-Ali-ben-Aoun et El-Haffey, existe une suite presque ininterrompue de ruines romaines. Le sol en est couvert sur plusieurs kilomètres, mais il n'est plus possible de distinguer à quelles constructions elles appartenaient.

Tout au plus peut-on reconnaître çà et là des restes encore bien nets de petites citernes et de nombreux canaux. Mais au-dessus de ces champs de pierres, surgissent encore quelques restes de constructions affectant la forme de mausolée et qui dominent encore toute la plaine.

La plus remarquable de ces constructions est un grand tombeau de 9 mètres de hauteur, situé à l'extrémité nord des ruines et dont la photographie est ci-jointe. Si, partant de ce tombeau, on s'avance vers le sud, on gravit un mamelon couvert littéralement de ruines de toutes sortes. Le point culminant est couronné par les restes de quatre constructions en forme de mausolée, disposées sur le sol à 3, 5 et 7 mètres l'une de l'autre. L'une d'elles, *A*, est assez bien conservée ; la seconde, *B*, a sa partie supérieure détruite ; quant aux deux autres, il n'en reste plus que les assises.

Tout à côté, l'on remarque des traces de conduites d'eau en fort béton. A quelques distances, en huit ou dix endroits, se trouvent des ruines attestant qu'il y existait des constructions analogues à ces mausolées. (Voir la planche).

Henchir-Gréouch

Au milieu de la grande plaine du Thalah, au nord-est d'El-Haffey du Djebel, au pied du Djebel-Hadeje, se trouvent des ruines importantes qui m'ont paru mériter une mention spéciale.

La photographie ci-jointe donne une vue d'ensemble de ces ruines qui formaient une importante construction de 100 mètres de longueur sur 50 mètres de large, ayant à chaque angle un bâtiment en forme de tour carrée.

La figure 2 représente le mieux conservé de ces quatre bâtiments absolument identiques. Tout le soubassement est en belle pierre de taille, mais les murs sont en larges briques grises, plates, de $0^{m}50$ de carré environ et de $0^{m}10$ d'épaisseur. Ces briques, très dures, sont d'un travail très soigné et ont été cuites au feu, bien qu'elles aient l'apparence de briques cuites seulement au soleil.

Le voisinage des sources chaudes du Khanguet-Hadeje et la trace encore très visible sur le sol des conduites d'eau m'avaient induit à penser que j'étais en présence de thermes importants ; mais les tours placées à chaque angle doivent faire rejeter cette hypothèse et conduisent à conclure à l'existence en cet endroit d'une sorte de grande redoute destinée à servir d'abri aux nombreux colons romains qui cultivaient cette merveilleuse plaine du Thalah, encore fertile aujourd'hui, bien qu'entièrement privée d'irrigations, alors que le voisinage de l'oued Hadeje qui va se perdre dans un chott permettrait, par un simple barrage, de lui rendre son ancienne richesse.

Gafsa, 8 juillet 1893.

GŒTSCHY.

Henchir-Gréouch (Talah)

Phototypie G. Hémery, Constantine.

Henchir-Griouch (Talah)

Phototypie G. Hemery, Constantine.

NOTE

SUR

LES RUINES DE LAMBÈSE

EN 1852

PAR M. BEURY, ARCHITECTE

(L'auteur de ce petit mémoire commence par un exposé rapide de l'histoire des fouilles entreprises dans les environs de Batna, quelque temps après la prise de cette ville. Il rend hommage au Colonel Carbuccia, commandant supérieur de la Subdivision, puis du Commandant Foy et du Capitaine du Génie Toussaint. Abandonnées, faute d'argent, les fouilles ont été reprises activement en 1852, grâce à quelques déportés, parmi lesquels se trouvait l'auteur. En sa qualité d'architecte, il a été chargé par les officiers cités plus haut de reproduire les inscriptions et les mosaïques découvertes sur le plateau de Lambèse).

Le plateau de Lambèse, où existait l'ancienne ville romaine, est divisé en deux parties bien distinctes : la ville basse qui, du temps des Arabes, avait nom Tezzout, et la ville haute, Tezoulli.

La ville basse est d'une richesse extraordinaire en fait de monuments.

Le premier édifice qui s'offre à la vue est le *Praetorium* que nos archéologues ont baptisé « Temple de la Victoire » ; il est situé au centre du camp romain, dont on a découvert deux portes faisant partie de l'enceinte ; une troisième conduisait au camp des auxiliaires, où était élevée une colonne dont la base est couverte d'inscriptions ; chaque morceau de fût a 1m 80 de haut sur 1m 80 de diamètre. En face de l'une des portes découvertes, est un chemin bordé à droite et à gauche de pierres tumulaires encore debout.

Ce monument est construit en pierre avec base et chapiteau ; il a dû être poli. Sur la plinthe, se trouve l'emblême de la fécondité ; à droite et à gauche, dans un panneau, un flambeau.

Le chemin conduit au tombeau de Flavius, restauré par les Français. Sur la droite, est l'arc de triomphe de l'empereur Commode ; en avant, sont les arènes ; à côté, une immense place publique, toute dallée et garnie de gargouilles refouillées. Cette place est ornée de fontaines avec dauphins gravés sur pierre ; sa circonscription est déterminée par de petits pilastres à facettes se terminant en pointe de diamant et renfermant à l'intérieur des tuyaux en plomb ; le dessin a été relevé avec exactitude.

Plus haut, un palais thermal construit en meulière. En avant, se trouve une immense salle de bains, circulaire, avec niches. Le sol est une magnifique mosaïque ; dans une des niches, se trouve une fort belle tête de Neptune avec ses emblêmes. Une autre salle mitoyenne contient une mosaïque genre

grec, ayant une inscription également en mosaïque, dont le fond est blanc, les lettres et le cadre rouge.

En avant, se trouvent les fondations d'un immense palais avec des cellules souterraines ; un peu plus en avant encore, la superbe mosaïque des Quatre Saisons. Plus loin, sur la gauche, le tombeau d'un préteur de Lambèse avec sarcophage en pierre, sa statue en marbre et un coffre-fort à ses pieds ; une riche mosaïque composée d'un paon, de perdrix, de fleurs, de fruits et d'insectes, ainsi que quelques morceaux de corniche magnifiquement sculptés.

A l'emplacement même de l'établissement agricole, existait un autre palais dont on a eu soin d'enlever le centre composé d'une mosaïque représentant un fleuve, une Léda et quelques oiseaux ; çà et là, des pierres tumulaires, des autels votifs, des fragments de corniches sculptés de la plus pure exécution. A quelque distance et suivant une voie toute dallée, est l'arc de triomphe de Septime Sévère. Sur la droite, les restes d'un temple orné de colonnes et au centre une vasque en pierre ; ce lieu servait aux ablutions. En continuant, on trouve l'immense palais du légat civil, dont les ruines attirent le plus mon attention : sur la première construction, une deuxième très grossière a été édifiée avec des pierres tumulaires dont on a eu soin de cacher les inscriptions et les fragments d'ornements. Sans doute, aux yeux de beaucoup de visiteurs, ces ruines n'offraient que très peu d'intérêt parce que des monceaux de terre et de décombres leur cachaient tant de merveilles : ce ne devait être qu'à l'aide des travaux les plus pénibles (puisque je fis enlever de 2 à 3,000 tombereaux de terre) et en même temps les plus onéreux, qu'on pouvait arriver à les déblayer.

Ce palais, qui offre la forme d'un quadrilatère, est divisé en d'immenses pièces et galeries dont le sol est recouvert de superbes mosaïques d'un riche dessin, fort bien ordonnées, parfaitement exécutées et dont l'état de conservation est remarquable.

Avec le concours des soldats de la légion que M. le capitaine Toussaint voulut bien mettre à ma disposition, je fis enlever avec un soin tout particulier les terres qui recouvraient le sol et dont l'épaisseur n'était pas moindre de $3^{m}50$ à $4^{m}50$. La première galerie qui fut découverte et dont j'ai relevé le dessin avec la plus grande vérité est celle qui paraît être la plus importante ; elle a 40 mètres de long sur $9^{m}26$ de large, est divisée en trois parties distinctes par quatre colonnes en pierre d'un seul morceau, de $6^{m}50$, y compris la base et les chapiteaux ; ces derniers, de l'ordre corinthien, ne sont qu'ébauchés. Ces trois parties sont parfaitement divisées par des panneaux d'entre-deux d'une grande richesse.

Le dessin d'un fragment de cette mosaïque a été acquis par M. le Gouverneur.

Cette galerie est percée dans sa longueur de trois baies donnant accès à une deuxième galerie de même longueur, mais de $4^{m}80$ seulement de large et parallèle à la précédente. La variété du dessin de la mosaïque est curieuse, quoique tout aussi belle et aussi bien conservée.

Dans ces fouilles, nous trouvâmes la partie inférieure d'un groupe en marbre ayant appartenu à un Cupidon ; à sa droite, sont les restes de son arc et son carquois ; à sa gauche, un jeune enfant agenouillé. C'est peut-être un des plus beaux morceaux découverts à Lambèse. En même temps, nous dé-

couvrîmes une griffe de sphinx également en marbre, un fragment de bague en bronze, un petit pot en terre, un cimier de casque et des poignées en bronze, une main magnifique du même métal, quelques verroteries, un fût de colonne en marbre blanc cannelé ; sur la mosaïque même et sous 5 mètres de décombres, une tête de mort parfaitement conservée, mais qui, légèrement pressée, tomba en poussière ; enfin, des restes d'ornements de ce vaste palais, notamment quelques fragments de la corniche intérieure ayant supporté un plafond à caissons de l'ordre corinthien le plus pur, des morceaux appareillés de la corniche d'entablement extérieure ne cubant pas moins de 0.850 millimètres, sculptés de modillons avec denticules et gueules de lions pour l'écoulement des eaux ; le dessus est une gargouille refouillée dans la masse.

Aux abouts de cette galerie, sont d'autres baies donnant accès à d'autres galeries plus petites, mais ornées de même de riches mosaïques ; en retour, une autre pièce de $8^{m}25$ sur $9^{m}50$, ornée d'un riche panneau représentant la fuite de personnages. Ce panneau est orné de trois figures et de la proue d'un navire avec son mât et ses voiles. La richesse des couleurs est ravissante ; ce qu'il y a de plus remarble, c'est de voir le personnage qui fuit coiffé d'un bonnet phrygien et chaussé de babouches arabes.

Ces fouilles ont confirmé l'opinion que nous avions émise sur la destruction d'une grande partie de ces monuments. Chaque baie avait été soigneusement barricadée avec des morceaux de la corniche extérieure et couronnée par de fortes dalles dans toute la largeur, ce qui prouve que des mesures de défense avaient été prises.

Les décombres que nous avons enlevés étaient ainsi composés : la première couche recouvrant la mosaïque était une épaisseur de cendres de 0m50 à 0m70, puis un énorme sillon noir indiquait parfaitement que le feu était la cause première de la destruction de ce monument ; des débris de pierres, de terre, de pans de murs, une nouvelle couche de cendres, une seconde ligne de feu ; enfin, des pierres, des briques, de la terre et une légère couche d'alluvions. Il est constant que deux incendies ont dévoré ce précieux travail.

A quelques pas de ce palais, une demi-colonne fut découverte.

Sur le bord du ravin, à droite de ce monument, beaucoup de tombes existent encore, attestant que cette partie du plateau avait été prise pour champ de repos.

En remontant sur la partie haute de la ville, est une série de constructions particulières, dont la majeure partie des parpaings est encore debout ; des pans de murs de refend existent encore, etc. Parmi ces décombres, mais presque complétement recouverts, les restes d'un lupanar avec ses emblêmes sur les colonnes, ainsi qu'aux clefs d'archivoltes et sur les appuis des croisées. Cette reproduction est vraiment grotesque et curieuse en même temps ; ces restes sont déposés au *Praetorium* transformé en musée. Non loin de là et près d'une carrière exploitée par le génie, ont été trouvées deux inscriptions.

Sur le haut du plateau, se trouve le Temple d'Esculape, renversé le 2 décembre 1852, dont les fragments ont été transportés au *Praetorium*. Au-devant et par le bas des marches, a été trouvé un hémicycle avec une inscription.

A droite et à gauche, des autels votifs, quelques-uns avec mosaïques ; derrière ce temple, d'immenses calorifères. En avant du temple et à 200 mètres, le tombeau de la famille Vibia, renfermant trois sarcophages en pierre et deux pilastres d'entrée avec leurs inscriptions et, dans l'intérieur, des amphores en plomb dans lesquelles on trouva quelques petites pièces, des cendres et quelques ossements. Le sol de ce tombeau est recouvert d'une mosaïque noire et blanche, du genre grec.

En remontant à droite, est le *Septizonium* dont j'ai l'honneur d'offrir le plan à la Société historique de l'Algérie. Ce palais fut découvert par les déportés ; au milieu de ces ruines, furent trouvés en très grande quantité des corniches, frontons avec ornements, bandeaux avec inscriptions, le tout magnifiquement sculpté ; des fûts de colonnes et, enfin, deux superbes statues sans têtes : les draperies en sont exquises de délicatesse ; elles sont déposées aujourd'hui au *Praetorium*.

En arrière et à peu de distance, se trouve une immense construction baptisée *Forum*, au pied de laquelle fut trouvé parmi les décombres le premier *labarum* de Constantin, dont voici le dessin exact. (Voir la planche).

Sur la droite et en remontant un nouveau mamelon, on trouve la source d'Aïn-Drin, près d'un moulin arabe qu'elle alimente ; à la fin de septembre, époque de la grande sécheresse, elle donne encore 960 litres d'eau ; en cet endroit, gisent les restes d'immenses constructions, parmi lesquelles se trouvent deux inscriptions qui m'ont paru devoir appeler l'attention des archéologues ; ces inscriptions sont déposées au *Praetorium*.

En descendant et en contre-bas du moulin, se trouvent encore debout des aqueducs dont la construction présente une solidité peu ordinaire ; le ciment résiste plus à la masse que la pierre qui a servi à la construction de ces aqueducs. Le dessin en a été exactement relevé et est en ma possession.

Il m'est matériellement impossible de passer sous silence une nouvelle découverte en rapport avec ce que nous avons dit plus haut concernant un lupanar. C'est au milieu d'une masse de pierres apportées pour faire la clôture d'un jardin que cet appui de croisée en pierre a été trouvé ; il a été relevé avec la plus grande exactitude et enlevé pour être déposé au *Praetorium*. En voici le dessin : (Voir la planche).

..... Sans étendre beaucoup plus ces notes, il est nécessaire de se diriger vers une villa située à 1 kilomètre de Lambèse; au fond d'un ravin, se trouve, en effet, une immense construction, complétement en ruines, dont on ignore le nom, et là, au milieu des décombres, existe une quantité prodigieuse de pierres tumulaires, de sarcophages, de fûts de colonnes, de bases, de chapiteaux et de sculptures d'une grande richesse dont plusieurs sont en ma possession.

Dans le bas-fond de Markouna et longeant un ruisseau qui arrose cette prairie naturelle, les restes d'un temple avec ces inscriptions :

Genio patriae et *Concordiae populi.*

Puis, dans le voisinage, les ruines d'un arc de triomphe avec son portique, ses bases, colonnes et chapiteaux de l'ordre corinthien, et en remontant le mamelon, un autre arc dont l'acrotère conserve encore ces mots :

Respublica Verecundensis.

Fig. 1.

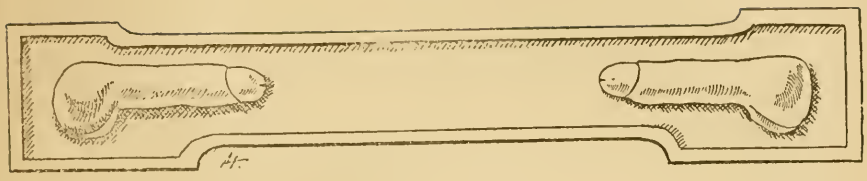

Fig. 2.

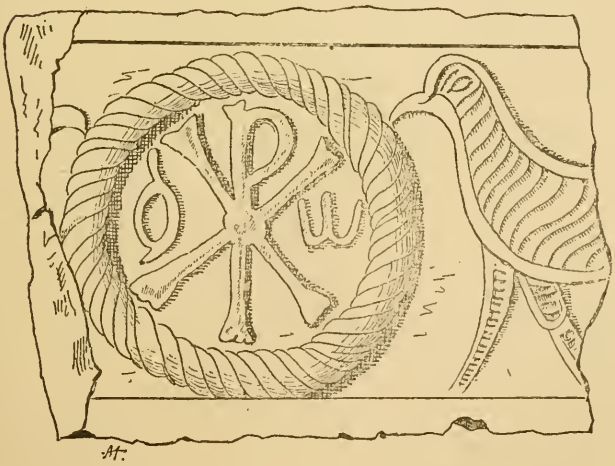

NOTES

SUR

L'EMPLACEMENT DE DIVERSES RUINES ROMAINES

(BERBRUGGER - Sans date) [1]

Route de Médéah à Sour-Ghouzlan (direction générale de l'Est-Sud-Est).

A une lieue de Médéah, en suivant le chemin de traverse de Berouaguiah, au confluent de l'oued Beal et de l'oued Souber, ruines d'un poste carré avec deux tours ou postes avancés.

A 20 minutes plus loin, en remontant l'oued Souber, et sur la rive droite, petit poste.

A 40 minutes plus haut, sur la rive gauche du même ruisseau, petit poste.

Les deux chemins qui descendent de Djebel-Hassen-ben-Ali à la plaine de Berouaguiah, à travers la forêt de Fernan (forêt de chênes-liège), sont tracés de manière à faire croire que les Romains y ont exécuté des travaux ; l'un mène au Marabout (Chorfa),

(1) Ces notes sont antérieures à l'occupation de Sour-el-R'ozlan (Aumale) et doivent, par conséquent, remonter à 1845 ou 1846. Elles empruntent leur principal intérêt à cette ancienneté. — (*Note du Comité*).

non loin duquel existent des traces peu certaines de constructions romaines ; l'autre conduit directement aux sources de Berouaguiah, à trois quarts de lieue à l'Est du Marabout.

Berouaguiah, à cinq lieues un quart de Médéah, par le chemin le plus court, situé sur le territoire des Abids, était un camp assez important. Les fondements presque intacts de l'enceinte dessinent sur le terrain une figure à peu près rectangulaire, divisée en trois parties : l'une est plus grande que les deux autres ensemble ; celle du milieu comprend une dépression considérable de terrain, cinq belles sources et quelques gros arbres. Dans cette partie seule, se trouvent quelques fondements d'habitations. L'épaisseur très informe des fondements de l'enceinte formés de grosses pierres à fleur de terre est de 50 centimètres environ. Leur surface, parfaitement unie, indique qu'ils ne supportaient que des murs infiniment moins solides ou au moins construits de matériaux de nature différente. Je n'ai trouvé qu'un point que l'on puisse regarder d'une manière certaine comme une porte ; elle avait 1^{m} 50 d'ouverture. Un chapiteau de colonne très grossier est le seul objet de sculpture qu'on rencontre à Berouaguiah. Un système de tours et de retranchements extérieurs entoure le camp à des distances diverses, mais renfermées entre les limites de 100 et 200 mètres.

A une lieue à l'Est de Berouaguiah, on trouve une source d'eaux thermales sulfureuses (El-Hammam), près de laquelle existe, non un escalier, comme on a appelé une dégradation bizarrement régulière de roches schisteuses, mais un petit carré de construction romaine, dans lequel il est aisé de reconnaître une piscine.

A trois lieues de Berouaguiah, sur la rive gauche de l'oued Chehir, au territoire des Ouled-Ahmed-ben-Youssef (Abids), petit poste ou tour romaine.

Entre l'oued Chehir et l'oued Melah (près de la plaine de Souagliah et à 1 lieue trois quarts du précédent), autre petit poste.

A 4 lieues 1/2 de ce poste, au territoire des Ouled-Djouab, on trouve quelques lignes de murs et un fragment de voie qui dépendent de la ville située à Sour-Djouab (1).

Sour-Djouab, à une demi-lieue plus loin et à 10 de Berouaguiah, était une ville romaine. Ses ruines se composent d'une enceinte dont les contours suivent les bords d'un petit plateau entre deux ruisseaux, d'un camp retranché et d'un cimetière.

L'enceinte a encore 1,000 mètres de développement. Elle est formée d'un mur en grosses pierres taillées, superposées sans aucune espèce de ciment. Les débris de la muraille, dont quelques-uns sont considérables et dont un atteint une hauteur de 4 mètres, n'en prouvent pas moins qu'elle était aussi régulièrement que solidement construite. Les pierres ont toutes 55 centimètres d'épaisseur et 75 centimètres de hauteur. Leur longueur moyenne est de $0^{m}75$.

Le camp, enceinte carrée de 100 mètres de côté, était entouré d'un retranchement. Il ne contient pas de ruines, tandis que l'enceinte de la ville présente un cahos de pierres presque toutes taillées et dont il reste debout un assez grand nombre pour qu'on puisse, avec un peu d'étude, se rendre compte du

(1) Berbrugger a donné une description complète de Sour-Djouab dans la *Revue africaine* (4e année, p. 47-59, 91-104), et il y a rectifié les erreurs contenues dans les présentes notes (N. d. C.).

tracé des rues. Leur distance entre elles et leur position verticale indiquent qu'elles servaient d'enchassement à des murs bâtis de matériaux d'une autre nature et de moins longue durée. On ne trouve point parmi les ruines de la ville de pierres sculptées, mais beaucoup d'auges, de meules coniques et de meules à huile avec leurs rainures circulaires.

A l'Est du camp, le terrain est couvert pendant une demi-lieue de débris confus qui paraissent être ceux de nombreuses maisons de campagne.

C'est à l'Ouest de la ville qu'est située la nécropole, où des fouilles bien dirigées feraient découvrir certainement des monuments précieux. Il ne m'a été possible que de remarquer des pierres tumulaires sur lesquelles quelques figures sont grossièrement sculptées, accompagnées d'inscriptions plus ou moins lisibles.

Enfin, l'on a trouvé à Sour-Djouab une médaille romaine de peu d'importance.

A deux lieues un quart de Sour-Djouab, à Guelta-el-Ras, petit poste romain indiqué par de grosses pierres taillées et ruines d'une tour sur un rocher : on y a trouvé une médaille de Néron.

A une lieue et demie de Guelta-el-Ras, sur l'oued Dirah et le versant septentrional du djebel Dirah, à Sour-Direouah, ruines d'une station. Enceinte rectangulaire de 30 pas sur 20, flanquée de deux portions de retranchement et de deux tours. Un fragment de chemin qui rase ce poste est le seul dans toute la province qui porte des traces certaines de travaux romains. On trouve à Sour-Direouah des morceaux de briques, des débris d'auges, ainsi qu'une base et deux tronçons qui ont dû appartenir

à la même colonne ; ils ont 0m33 de diamètre et ensemble 1m 70 de long.

A une demi-lieue en remontant l'oued Dirah, ruines d'une tour.

A 2 lieues et demie de Sour-Direouah, après avoir passé un col remarquable, au territoire des Ouled-Dreïs, ruines d'un retranchement considérable, sans maçonnerie.

Environ 2 lieues plus loin, au territoire des Ouled-Dreïs, Sour-Ghouzlan ; ces ruines, que je n'ai vues qu'à la distance d'une lieue et demie ou deux lieues, paraissent très étendues. Elles occupent le centre d'une plaine accidentée et nue, au pied du djebel Beni-Ferah et dans la tribu des Ouled-Dreïs. Elles paraissent séparées d'un quart de lieue environ d'un pâté de constructions assez élevé que l'on m'a dit être un bordj turc.

Extrait d'une Note sur le tracé d'une voie romaine entre Césarée et Auzia.

..... Auzia est Sour-Ghouzlan. Si l'on considère, en effet, la masse de ruines qui portent ce nom, leur situation, les communications principales qui y aboutissent, la nature du pays environnant, on conviendra que c'était là un des points que les Romains ont dû occuper et coloniser ; mais l'incertitude est venue non de l'impossibilité de retrouver l'Auzia ancienne, mais de la confusion entre deux lieux modernes tout à fait distincts ; l'on a cru que Bordj-Hamzah (1) et Sour-Ghouzlan étaient identi-

(1) C'est Aïn-Bessem *(Castellum Audiense)*, situé dans la plaine des Arib, à moitié chemin de Hamza à Sour-el-R'ozlan, qu'on a confondu pendant quelque temps avec ce dernier point (Auzia). — *(Note du Comité)*.

ques. Or, Bordj-Hamzah est un nom peu connu des Arabes, et c'est ce qui a donné lieu à bien des erreurs. Hamzah est une contrée et le nom de Bordj-Hamza a pu être appliqué par des guides différents à des forts distincts, mais située dans le même « Outhan ». Celui que nous connaissons, nous, sous le nom de Bordj-Hamza, est appelé par les Arabes Bordj-el-Bouïra : il est situé sur la route d'Alger à Constantine, par le Biban, sur le territoire des Ouled-Bellil, à une journée à l'Ouest du Djurdjura. C'est celui où la colonne qui franchit le Biban en 1839 passa le 30 octobre, jour où elle alla bivouaquer à l'Oued-Bekhan. (Lekehal ?)

Sour-Ghouzlan (rempart des gazelles) est une immense ruine près de laquelle est un bordj. Ce lieu est sur le territoire des Ouled-Dreïs, au pied des montagnes des Beni-Ferah, à une journée au Sud de Bordj-el-Bouïra et environ à deux journées du Djurdjura. Il est sur la route d'Alger à Msilah et non d'Alger au Biban. Au reste, cette distinction s'établira dorénavant sur les cartes ; car elle résultera des levés topographiques.....

(Nous passons la description de la route de Césarée à Rapidum par Aquae, Sufazar, Caput Cillani, Tirinadi).

..... Un chemin tracé par les cols et les vallons que les Romains ont dû nécessairement mettre à profit nous mène par les marabouts de Sidi-Nadji, la vallée de l'Oued-Chehir, la plaine de Souaghia, le Djebel-Ouled-Solthan, et enfin, la vallée de l'Oued-Sour, à une vaste enceinte de ruines que l'on nomme Sour-Djouab. En insistant sur cette remarque que les distances de l'itinéraire (1) sont généralement trop

(1) *Tableau de la situation de l'Algérie en 1840.*

faibles et que nous sommes obligés de les augmenter, sous peine de ne pas retrouver la somme réelle des avec distances, Sour-Djouab coïncidera sans peine Tirinadi (1). A la vérité, rien n'indique que Tirinadi ait été une ville, mais ce nom particulier comporte aussi plus qu'un *praesidium* ou un camp, comme je l'ai fait observer pour Sufazar, et sous ce rapport, il convient beaucoup à Sour-Djouab qui paraît avoir approché de l'importance d'une colonie.

Vient maintenant la station de Rapidum. Le chemin, après avoir atteint le sommet de l'oued Zerim (ou oued-Sour), redescend un autre vallon, où il rencontre une porte romaine, à Guetta-el-Rass, puis franchissant une partie du djebel Ouled-Meriam, vient tomber sur le territoire du Dirah, aux ruines d'une petite station qu'on nomme aujourd'hui Sour-Direouah et dont nous pouvons faire aisément Rapidum. Il est vrai que cette fois, la distance serait trop courte, car il n'y a que 4 lieues de Sour-Djouab à Sour-Direouah ; mais les difficultés du chemin sur le flanc du djebel Ouled-Meriam donnent à penser que la voie romaine descendait l'oued Guelta juqu'à son confluent avec l'oued Dirah, puis remontait celui-ci jusqu'à Sour-Direouah, ce qui rétablirait à peu près la condition de distance. Cette opinion s'appuie, d'ailleurs, sur l'existence d'une ruine que l'on aperçoit de Sour-Direouah sur le cours inférieur de l'oued Dirah et hors de la route suivie actuellement par les gens du pays.

Enfin, de Rapidum à Auzia, c'est-à-dire de Sour-Direouah à Sour-Ghouzlan, la distance est de cinq lieues, ce qui se rapporte fort bien à l'itinéraire.

---

(1) Cette erreur a été corrigée par Berbrugger dans ses travaux ultérieurs (N. d. C.).

Le chemin remonte le vallon de l'oued Dirah et redescend ensuite sur le flanc du djebel Beni-Ferah par des pentes et un col qui indiquerait nécessairement le tracé d'une voie romaine, quand il ne serait pas jalonné, d'ailleurs, par une tour à 25 minutes au-dessus de Sour-Direouah et un retranchement sur le versant du djebel Beni-Ferah, à 2 lieues environ de Sour-Ghouzlan.

..... Quant à la route elle-même, on ne reconnaît nulle part les traces de ces travaux immenses qui ont rendu les voies romaines d'Europe presque indestructibles et qui auraient dû, ce semble, être encore mieux préservées par le ciel de l'Afrique et par les habitudes conservatrices des Arabes. A peine quelques rampes, au passage de certains ravins, peuvent-elles être attribuées à la main de l'homme. Certainement, il faut en conclure que les routes se construisaient moins solidement sous le climat africain qu'en Europe. Mais il faut penser aussi que l'esprit indocile des habitants de la Maurétanie apportait de grands obstacles aux travaux et peut-être à la circulation. C'est ce que démontreraient les tours qui protégaient autour des camps une liberté de circulation très restreinte et le caractère toujours militaire des lieux de station, si l'on ne savait pas, d'ailleurs, que la soumission de la Maurétanie ou du moins de la partie occidentale était infiniment moins assurée que celle des autres parties de l'Afrique.

Rapport sur les recherches faites aux ruines de Sour-Ghouzlan (province de Titeri).

A Monsieur le Général MAREY, *commandant la province.*

La ville romaine dont on voit les ruines à Sour-Ghouzlan, dans le pays des Ouled-Dreïss, s'appelait Auzia. C'est un fait désormais acquis et qui résulte de quatre des inscriptions que je rapporterai. Le voyageur anglais Shaw l'avait assuré ; mais suivant une explication que je tiens du savant bibliothécaire de la ville d'Alger, une faute du traducteur a fait regarder Sour-Ghouzlan et Hamza comme deux dénominations du même lieu. Cette confusion entre deux points distants d'environ sept lieues a été d'autant plus difficile à réparer que Bordj-Hamza, le fort qui se trouve sur le chemin d'Alger aux Bibans, au territoire des Ouled-Bellil, n'est guère connu des indigènes que sous le nom de Bordj-el-Bouira. De là, les erreurs dont n'ont pu se défendre presque tous ceux qui ont recherché la situation de l'ancienne Auzia, y compris la Commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans son précieux travail sur l'*Histoire de la Régence d'Alger* (Imprimerie royale, 1835). La carte du Dépôt de la Guerre publiée en 1838 avait aussi fait suivre le nom de Hamza du nom ancien d'Auzea (orthographe de Tacite). Celle de 1842, qui, d'ailleurs, ne rapporte plus les noms anciens, établit soigneusement une différence entre Hamza et Sour-Ghouzlan, et enfin, des

levés récents détermineront désormais la situation exacte de ces deux points.

Ce qui reste de la colonie d'Auzia donne une terrible idée de la puissance dévastatrice qui a présidé à sa destruction. Toutes les habitations ont été rasées, tous les matériaux dispersés, toutes les tombes violées, tous les mausolées renversés. L'enceinte seule, qui pourtant n'a pas été épargnée, encadre encore à peu près ces débris. Rasée dans une grande partie du pourtour, elle s'élève sur quelques points jusqu'à 2 et 3 mètres de hauteur. Sa forme est très irrégulière ; elle suit généralement les bords d'un escarpement qui domine d'un côté le cours de l'oued El-Akahl, de l'autre un petit ravin. Cette muraille, épaisse de $0^{m}68$, dessinait une chaîne de tours rectangulaires, de 4 mètres de long, ouvertes à l'intérieur et jointes par des courtines de 21^{m}. La régularité de cette disposition, la beauté et l'uniformité des blocs de pierre dont la muraille était construite donnent une grande idée de ce travail. Ces pierres rectangulaires sont disposées par assises de $0^{m}62$ ou de $0^{m}78$ de hauteur ; leur longueur varie de $0^{m}68$ à 1^{m} 36 ; elles sont superposées sans emploi de ciment, mais les pierres des assises inférieures étaient jointes par des liens de métal dont il ne reste aucun vestige. La ville d'Auzia avait 700 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 350 mètres. J'ai cru distinguer le tracé d'une rue qui n'avait que 2^{m} 60 de largeur. Certain arrangement de pierres m'a paru dessiner le pourtour carré d'une maison. On serait entré par un péristyle régnant sur toute la façade de la maison, c'est-à-dire sur une largeur de 14 mètres, profond de $2^{m}50$ et soutenu à l'extérieur

par trois colonnes dont les bases n'ont point été dérangées. En pénétrant ainsi dans une cour carrée de 7 mètres de côté, on aurait eu à droite et à gauche des appartements de 3 mètres de largeur et au fond une pièce de près de 4 mètres. Derrière celle-ci, un jardin carré aussi et occupant une surface égale à celle de nos villes de l'intérieur de l'Algérie. N'ont-elles pas été dictées l'une et l'autre à des peuples si différents par les mêmes nécessités du climat ?

En rapportant la surface d'une pareille maison à celle de la ville entière et tenant compte de l'espace occupé par les rues et les places, il me semble qu'il n'y a pas trop de témérité à porter à environ 500 le nombre des habitations de l'ancienne Auzia. Quant aux matériaux dont elles étaient construites, les grosses pierres taillées que l'on voit restées debout à des distances égales paraissent avoir servi d'encadrement à des éléments d'une moins longue durée, probablement aux pierres de petite dimension dont le sol est jonché. L'on a trouvé quelques briques entières, des carreaux triangulaires et, enfin, des tuiles à deux rebords.

On ne voit point de traces d'habitations en dehors de l'enceinte. C'est là que se trouvent les tombeaux, c'est-à-dire les fondements de cinq ou six mausolées fouillés et détruits et un grand nombre de pierres tumulaires, pierres à peu près uniformes, toutes hors de leurs places, à moitié enterrées pour la plupart et portant généralement les épitaphes de deux, trois et quelquefois un plus grand nombre de parents à des degrés divers.

Au centre des ruines, s'élèvent les murs à moitié détruits d'un fort carré de 70 mètres de côté qui doit

être de construction turque. Il se trouve contenir les principales inscriptions.

(Suivent plusieurs inscriptions).

De tout ce qui précède, il résulte : 1° que les ruines de Sour-Ghouzlan, à 20 lieues au S.-E. d'Alger et à 20 lieues à l'Est de Médéah, sont celles de la colonie d'Auzia ; qu'il ne faut donc placer Auzia ni à Bordj-Hamza (Bordj-el-Bouira) qui en est éloigné de 6 à 7 lieues dans la direction N.-E., ni à Bordj-Souari qui se trouve du côté opposé, au-delà du Kef-el-Akhdar. Par conséquent, tout ce que dit Shaw d'Auzia doit être entendu de Sour-Ghouzlan, y compris la description succincte de la situation traduite de Tacite. « Auzia est bâti sur un morceau de terre uni, environné de rochers et de forêts. » *Vastis circum saltibus claudebatur,* description tout-à-fait opposée à la situation de Hamza et du pays des Souari et parfaitement conforme à celle de Sour-Ghouzlan ;

2° Je crois aussi qu'on ne doit point rapporter à Auzia ce qui est dit, notamment dans Ammien Marcellin, de *Castellum Audiense, Castellum duodiense,* et dans la *Notitia dignitatum*, de *Limes Audiensis.* C'est déjà assez de varier depuis Auza jusqu'à Auxea sur l'orthographe du nom de cette colonie qui n'avait, d'ailleurs, rien de commun avec un *castellum,* qui n'était pas davantage un pays de frontière *(limes).* Assez d'autres ruines pourront recevoir ces divers noms.

Quant à l'histoire de la colonie d'Auzia, ce que nous en savons se borne à peu de chose et se trouve en grande partie dans les recherches de la Commission de l'Académie. Sa fondation ne remonte probablement pas au-delà du règne d'Auguste, quelques années avant l'ère chrétienne.

Dans la guerre que soutint le rebelle Tacfarinas, et qu'on n'est pas surpris de voir durer 8 ans (de 17 à 25 de J.-C.), quand on songe qu'il en avait transporté le théâtre dans le Djurdjura, Auzia, que Tacfarinas avait d'abord occupée, devint ensuite le centre des opérations et sans doute la place de dépôt et d'approvisionnements des généraux de Tibère, Camille et Dolabella. C'est dans Tacite qu'on trouve l'histoire de cette guerre.

Puis vint, vers la fin du IIe siècle, l'époque présumée de la splendeur d'Auzia. Puis une stagnation ou peut-être une décadence sensible, car il est remarquable qu'on ne trouve à Auzia aucune trace de monuments de l'ère chrétienne.

Mais une nouvelle guerre devait faire ressortir encore l'importance militaire de sa situation. Vers 365, sous Valentinien Ier, Firmus se révolte contre le gouverneur Romanus. Cette révolte, qui s'appuie sur l'origine africaine de son chef et sur les passions religieuses, très émues à cette époque, qui s'étend sur toute la Maurétanie, mais dont le foyer est encore dans le Djurdjura, paraît assez grave pour nécessiter l'envoi en Afrique de troupes et d'un général. Ce général était Théodose, père de celui qui fut empereur d'Orient. Dans le cours de cette guerre qui dura trois ans, Théodose parut plusieurs fois à Auzia. La première fois, il y vint par les régions du Sud, depuis le mont Ancararius (Ouaransénis), longeant probablement ce que nous nommons le Tell, afin de ne pas traverser des pays montagneux et insurgés. Ce début ne fut pas heureux. Firmus occupait Auzia. Il y enveloppa la petite armée de Théodose, qui fut près d'être exterminée. Le général romain se re-

tira sur Tipaza (Tefessed), d'où, après avoir acheté une partie des partisans de Firmus et l'avoir ainsi réduit à s'enfuir, il revint enlever le camp des Barbares et la ville d'Auzia. Mais les ennemis ayant reçu du renfort, il se retira de nouveau. Il revint encore à Auzia entre deux expéditions et y reçut des soumissions. Le reste de la guerre se termina dans la Maurétanie Sitifienne.

Depuis lors, l'histoire, l'histoire profane du moins, ne s'occupe plus d'Auzia. Peut-être en trouverait-on quelques traces dans les ouvrages qui traitent de l'histoire de l'Église, des conciles ou de la vie des saints.

Il est probable que la ville d'Auzia aura été détruite, comme tant d'autres forteresses, au milieu du ve siècle, par les Vandales, et que les armées de l'Empire d'Orient (vi^e^ et viie siècles) n'auront rebâti sur ses ruines que le fort dédaigné par les Arabes, réparé et occupé par les Turcs, et ruiné lui-même aujourd'hui.

Nous faisons suivre ces notes de deux rapports inédits de Cherbonneau, ancien et regretté Secrétaire de la Société :

Rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, sur une stèle votive et une lampe en terre cuite trouvées dans les environs de Constantine.

(27 juillet 1861).

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence le fac-simile de deux monuments dont le

rapprochement ne peut être motivé que par l'époque à laquelle ils se rattachent. Tous deux, ils sont l'œuvre des Romains, et ce n'est peut-être pas trop se hasarder que d'en placer l'origine vers la fin du VIe siècle, puisque le n° 1 porte le cachet de la décadence et que le n° 2 a été ramassé près de la ville, au milieu des cendres d'un four de potier abandonné subitement.

Je vois dans le n° 1 un autel votif que la légende, presque entièrement effacée, ne permet pas de classer d'une manière définitive, mais qui est empreint de tous les caractères du paganisme, notamment sur la face antérieure, la seule dont j'aie obtenu la reproduction par le dessin. C'est un bloc de calcaire blanc considérable qui, malgré les mutilations dont il a été l'objet, mesure encore 1m 10 en hauteur et 0m50 de largeur. Les quatre côtés sont ornés de sculptures dont l'étude n'est pas sans intérêt pour les archéologues de profession. La face postérieure représente une grande guirlande garnie de rubans au milieu d'un encadrement à baguettes. A droite et à gauche, se dressent des personnages habillés, un de chaque côté ; mais le vague des contours dans ces deux bas-reliefs en rend l'explication difficile pour quelques-uns d'entre nous. Ce qui m'a paru le plus digne d'être proposé à l'attention du Comité, c'est la façade, où sont sculptés trois personnages, ainsi que plusieurs objets qui échappent à l'analyse. Le tableau est divisé en deux parties, dont la première, celle d'en haut, forme un groupe assez gracieux, qui emprunte son harmonie à la pose de deux femmes entièrement nues et couchées sur un bras, tandis que de l'autre, elles semblent se tenir à une

espèce de coquille. Au-dessous, se tient un personnage à tête rasée, qui supporte de la main gauche un vase et de l'autre un objet d'un galbe énigmatique. Le champ est tapissé de rosaces, décoration très commune en Numidie. On devine encore l'élégance des colonnes après les cassures qu'elles ont éprouvées.

Il est plus aisé de déterminer l'usage auquel était destiné le n° 2. C'est une de ces lampes *(lucerna)* qu'on plaçait dans les tombeaux romains, à côté des morts. Elle affecte une forme si singulière et nous donne une idée si exacte de la chaussure des habitants de l'Afrique avant l'arrivée des musulmans, que j'ai cru devoir lui assigner une place dans mon rapport. Les clous dont la semelle est garnie ont un centimètre de relief. Les traces laissées par le moule n'ont pas été ébarbées. On voit l'objet tel qu'il était au moment de la cuisson, au milieu des lampes, des vases et des briques de toute dimension qui l'entouraient. Je pense que le four a été abandonné fumant, lors de l'arrivée de l'armée envahissante.

Rapport sur deux objets en terre cuite trouvés à Constantine.

(3 octobre 1861).

En déblayant un terrain situé à 160 mètres dans la brèche de Constantine, des ouvriers ont découvert un four de potier qui paraît avoir été abandonné par son propriétaire au moment du travail. La plupart des vases et des briques renfermés dans cet espace se trouvaient ensevelis sous un amas de cendres qui

les a préservés pendant des siècles contre l'humidité. Parmi les objets les plus dignes d'attention, j'ai remarqué un grand nombre de briques (*laterae*) de toutes formes, carrées, oblongues, triangulaires ; des tuiles à bords relevés ; de petites briques mesurant de 6 à 7 pouces carrés ; des lampes funéraires ornées de dessins assez variés ; des poteries, des ouvrages en terre argileuse. Une partie de ces objets est entrée au Musée de Constantine ; le reste a été accaparé par des amateurs. C'est chez M. Blanc, entrepreneur, que j'ai étudié les deux pièces qui font le sujet du présent rapport.

Le n° 1 figure une lampe ayant la forme d'un pied chaussé de la *crepida* réduite à sa plus simple expression. La semelle est assujettie par l'*amentum* circulant du talon au cou-de-pied et faisant corps avec une large bride qui descend de chaque côté, de la cheville à la plante. Avec le nœud de l'*amentum,* l'artiste a fait une anse. Le dessous de la semelle est garni de gros clous dont la pose régulière accuse une chaussure d'homme du peuple. Les clous ont près d'un demi-centimètre de hauteur. Bien que cette poterie soit sortie des mains d'un ouvrier ordinaire, le galbe en est passable. Terre d'un rose pâle.

Le n° 2 est un objet plus difficile à déterminer quant à sa destination. J'y vois une tête de sanglier qui devait servir de support ou de décoration. Le caprice en a exagéré les formes. Terre d'un rose léger.

Note sur une mosaïque découverte à Aumale (1).

Monsieur le Gouverneur général,

Afin d'accomplir la mission dont vous m'avez chargé, relativement à la mosaïque découverte à Aumale, le 14 juillet dernier, je suis parti pour cette ville le 24 août. De retour depuis hier, je m'empresse de vous informer du résultat de mes observations.

La mosaïque dont il s'agit se trouve dans une cour bordée d'écuries ; comme elle est presque au niveau du sol sur un de ses côtés et douze ou quinze chevaux passant dessus chaque jour et du matin au soir, elle est dans des circonstances tout-à-fait défavorables à sa conservation ; il est donc urgent de prendre des mesures immédiates pour la soustraire à ces causes actives de destruction.

Aussitôt arrivé à Aumale, j'ai été mis en rapport par M. le Commandant supérieur du cercle avec le Chef du Génie qui a fait enlever le peu de terre dont la mosaïque était recouverte. Celle-ci n'est pas apparue tout-à-fait telle que le dessin envoyé par M. le capitaine André la présente ; cela tient à ce que cet officier n'avait pas à sa disposition les couleurs nécessaires pour rendre avec une fidélité scrupuleuse les

(1) *Extrait d'une lettre datée d'Alger, 3 septembre 1851, et adressée à M. le Gouverneur général.* — Ce rapport émane encore de Berbrugger et il démontrera aux générations nouvelles quel soin cet archéologue apportait, à cette époque reculée, à la découverte et la conservation des antiquités. Aumale venait à peine d'être occupé par nous ; aucune route n'y conduisait ; les ressources y étaient nulles et, en août 1851, le pays était décimé par les maladies. — *(Note du Comité).*

teintes de l'original, puis parce qu'il n'a pas cru utile de reproduire un panneau qui ne lui paraissait pas suffisamment conservé, surtout ne sachant pas que son travail devait arriver sous les yeux de M. le Gouverneur général. Voici le résultat de ses observations personnelles :

La mosaïque d'Aumale, dont il n'existe plus que l'angle supérieur de gauche, présente encore dans cet état de mutilation une longueur de 4 mètres sur une largeur de 2m20. En tête, est une première ligne de trois panneaux, dont celui de gauche ou de côté est dans un sens différent des deux autres ; sous celui-ci, il y en a un quatrième qui est tourné dans la même direction ; cette disposition paraît indiquer que ces divers panneaux formaient en dedans de la grande bordure une deuxième bordure intérieure qui entourait un panneau central plus vaste que tous les autres.

Les panneaux *B C* ont une largeur de 1m 16 sur 0m80 de hauteur ; les panneaux *A D* ont 0m80 de largeur sur 0m78 de hauteur. En voici la description :

1° Panneau *B*. — Le sujet est la néréïde Thétis assise sur un hippocampe autour duquel nagent deux petits dauphins. Diverses plantes marines sont répandues sur le fond. Derrière Thétis, est un génie de la mer qui lui présente une lyre, emblème d'Apollon, un des dieux qui poursuivirent cette néréïde de leurs assiduités.

2° Panneau *C*. — A la droite du panneau précédent, est un tableau dont la partie supérieure est mutilée. On distingue encore le muffle et le poitrail d'un taureau sur lequel était montée une femme dont

la partie inférieure du corps subsiste seule. Devant le taureau, marchait un génie de la mer tenant à la main un masque de Jupiter. Des herbes marines se remarquent aussi sur le fond de la mosaïque. Ce panneau ne se trouve pas dans le dessin de M. le capitaine André.

3° Panneau *A*. — Une femme nue, sauf la tête et les épaules que recouvre une peau de panthère, porte un hoyau sur l'épaule droite et deux canards dans la main gauche. Elle marche dans un marais, autant qu'on peut juger par les espèces de joncs qui l'entourent.

La nudité du personnage, la peau de panthère jetée sur ses épaules feraient croire que le sujet est un épisode des bacchanales et que la femme représentée quitte des travaux agricoles pour se joindre aux courses des bacchantes. Cette femme est indigène, ainsi que l'indique la couleur de la peau qui est d'un brun rougeâtre dont le dessin de M. le capitaine André ne reproduit pas la teinte foncée. Dans l'Adaoura, canton peu éloigné d'Aumale, les femmes se livrent encore de nos jours aux travaux de l'agriculture.

4° Panneau *D*. — Amphitrite à cheval sur le dauphin qui la ramena à Neptune lorsqu'elle avait fui pour se dérober à ses poursuites, service que le dieu des mers récompensa en mettant ce poisson au nombre des constellations. Un génie de la mer présente à Amphitrite un coffre à joyaux, genre de séduction très approprié à la circonstance. Des herbes marines et un petit dauphin sont représentés, en outre, sur ce tableau.

Au-dessous du panneau de Thétis, il y en a un

autre, mais dans un tel état de mutilation, qu'il est impossible d'en déterminer le sujet.

Malgré les dégradations qu'elle a subies, cette mosaïque est encore une des plus remarquables qu'on ait trouvées dans ce pays. Je l'ai fait déchausser sur un de ses côtés, afin de vérifier le degré de dureté du mortier où sont fixés les cubes. Malheureusement, il est très altéré et s'effuse sous la pression des doigts ; peut-être a-t-il plus de solidité au-delà des bords.

Je ne puis donc affirmer que la mosaïque soit facilement transportable ; mais je puis dire qu'en tout cas, il faut l'enlever de l'endroit où elle se trouve, parce que là, il est certain qu'elle sera promptement détruite.

Il importe donc, pour la conservation de ce précieux reste d'antiquité d'une valeur artistique remarquable, qu'il soit procédé le plus tôt possible à son déplacement.

. . . . . .

Lorsqu'on aura pu apprécier la solidité du mortier sur lequel repose la mosaïque, on déterminera avec certitude si le transport d'Aumale à Alger peut, dans l'état actuel des routes et des moyens de transport, s'opérer avec des chances de réussite. Mais il importe d'entreprendre ce travail le plus tôt possible ; car, je le répète, si la mosaïque reste où elle est jusqu'à la saison des pluies, elle sera perdue sans retour.

Permettez-moi, Monsieur le Gouverneur, d'ajouter au rapport sur la mission spéciale dont vous m'avez chargé des observations qui, pour n'être pas relatives à cette mission, ont pourtant quelque intérêt pour la science archéologique.

MM. les Chefs du Génie ont recueilli avec un zèle éclairé la plupart des monuments d'antiquité découverts à Aumale. On trouve dans une des cours affectées à ce service une ancienne collection tant en monuments épigraphiques qu'en sculptures diverses et membres d'architecture. Mais tout n'y a pas été réuni. Il reste encore plusieurs inscriptions sur l'emplacement même de la nécropole de l'Est, rive droite de l'oued El-Akhal. Elles sont dispersées sur une longueur presque équivalente au côté oriental des remparts ; à l'Ouest, il y en a quelques-unes au-delà du ravin et près d'une carrière ; il y en a sur un terrain vague devant les bâtiments du génie et jusqu'auprès de la caserne neuve. D'autres sont dispersées sur divers points de la ville ou dans des maisons particulières, notamment dans celle du commandant de place, où elles ont été employées jadis comme matériaux.

Il serait nécessaire pour l'archéologie de réunir ces restes épars qui pourraient disparaître si on les laisse ainsi à l'abandon ; plusieurs portent les traces de mutilation récente qui ne peut s'expliquer que par un instinct de vandalisme cupide qui pousse quelques individus à détruire la trace de l'écriture, afin de pouvoir plus tard employer la pierre sans qu'on songe à leur en disputer la possession.

R'AR-BRID

UN SANCTUAIRE SOUTERRAIN

PAR

M. JACQUOT, MEMBRE CORRESPONDANT

Vers le commencement de l'été de 1892, des indigènes de Mila m'avaient signalé, dans le massif du Marchou, une grotte connue sous le nom de R'ar-Brid, qu'ils pensaient avoir été utilisée dans un temps très éloigné par quelque peuplade sauvage et qu'aucun européen, disaient-ils, n'avait encore visitée.

Très intrigué, je me rendis à la grotte en question, au mois d'août de la même année, pour y faire une reconnaissance provisoire, remettant à une époque ultérieure et à une saison moins fatigante les fouilles que je comptais y opérer. M. C. Viré, mon suppléant et mon collègue en archéologie, m'accompagnait et nous pûmes, après avoir scrupuleusement parcouru la grotte dans tous ses coins et recoins, en lever un croquis visuel que je reproduis plus loin sans cependant garantir l'exactitude absolue des mesures qui y sont portées. — En effet, forcés de nous dévêtir en partie pour pouvoir nous glisser dans l'é-

troit boyau qui donne accès dans la caverne, nous fûmes obligés d'abandonner au dehors le sac qui contenait nos instruments et nos carnets. D'autre part, nous perdîmes nos crayons dans le trajet que nous fîmes en rampant sur le ventre dans l'obscurité, de telle sorte qu'une fois parvenus dans l'intérieur de la grotte, nous dûmes nous contenter d'en prendre les dimensions avec nos ceintures de laine et d'en dessiner les principaux détails sur nos manchettes avec la poudre d'une cartouche délayée dans de la salive.

*
* *

R'ar-Brid signifie, je crois, Grotte de la Foi (1). La caverne qui porte ce vieux nom berbère est située à mi-hauteur d'un escarpement rocheux qui ferme à l'Est la vallée des Ouled-bou-Hamma. Au pied du rocher, il y a un petit douar dont j'ai oublié le nom et qui appartient, si je ne m'abuse, à un adjoint indigène de la région. Au-dessus de l'escarpement, passe le chemin arabe qui conduit de Mila aux Ouled-el-Kaïm. Un sentier de chèvre unit les deux vallées et passe devant R'ar-Brid. Au-dessus de la grotte et à quelques pieds seulement au-dessous du niveau de la plate-forme qui borde l'abîme, il existe une sorte de guérite creusée dans le rocher et à laquelle on accède par une corniche de quelques

(1) Le mot arabe « *R'ar* » (ou « *Ghar* ») signifie bien « *grotte.* » Quant à « *Brid* », si on veut l'expliquer par l'arabe, on trouvera comme sens « *mesure itinéraire* », et par extension « *service des Postes* » Mais il est évident que, dans le cas présent, ces traductions ne peuvent s'appliquer et que nous sommes en présence d'un vocable ancien ne se rattachant pas à l'arabe et dont les indigènes instruits de la localité ignorent la signification. Nous entrons dans ces détails pour répondre à l'invitation de notre dévoué correspondant, avec le regret de ne pouvoir le mieux renseigner. — *(Note du Comité).*

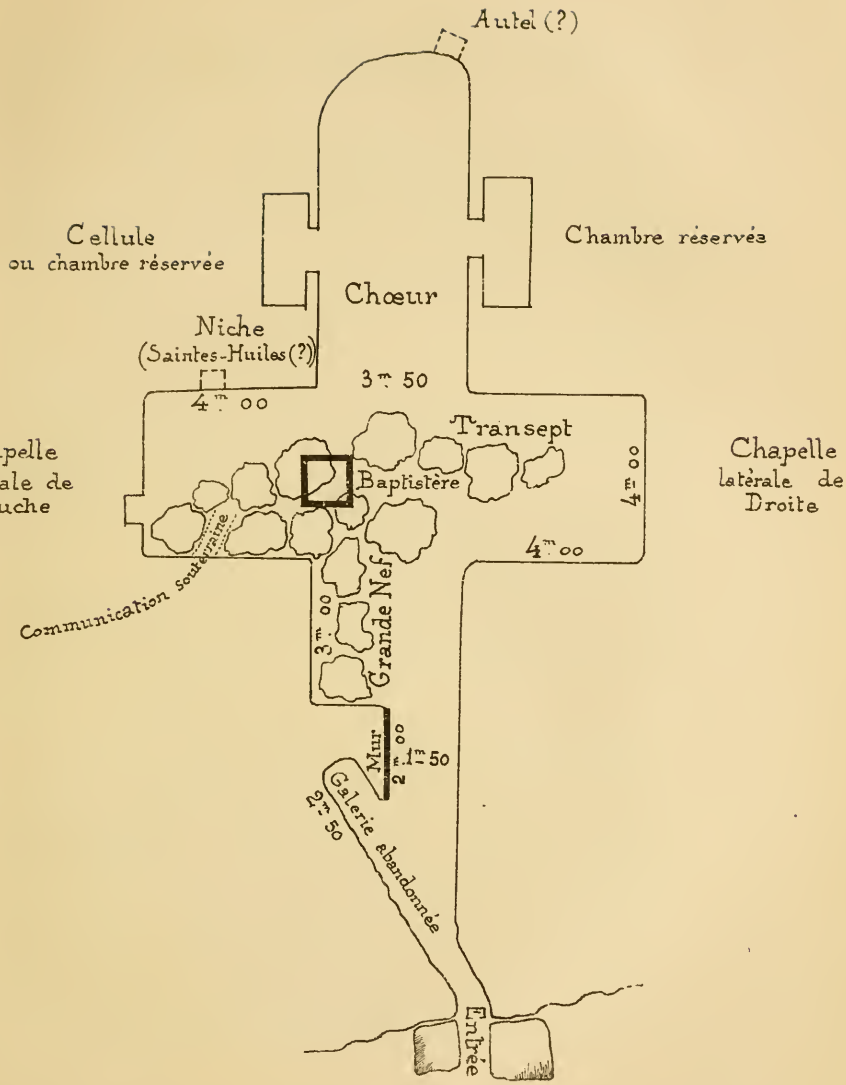

R'ar-Brid (Mila).

mètres, à peine assez large pour le passage d'un homme. Les indigènes ont fait de cette guérite un lieu de dévotion.

Tout le long de l'escarpement, qui se développe sur une longueur de plusieurs kilomètres et qui forme, du côté des Ouled-bou-Hamma, une véritable muraille inaccessible, on retrouve à fleur de roche des vestiges de constructions romaines datant d'une époque que nous n'avons pu fixer, même approximativement.

Ceci exposé, revenons à R'ar-Brid, dont le croquis ci-joint nous aidera à comprendre facilement l'aménagement intérieur.

L'entrée en est excessivement étroite, légèrement courbe et inclinée du dehors au dedans (ce qui fait que, lorsqu'on l'aborde la tête la première, on rampe pendant quelques instants, les pieds dans un plan plus élevé que la tête)... Elle est masquée par deux gros blocs de rocher.

Ce boyau ne tarde pas à s'élargir ; on peut bientôt se traîner à genoux et l'on rencontre d'abord l'amorce d'une galerie abandonnée, puis un petit mur en pierres taillées, long de 2 mètres, qui paraît destiné à soutenir la voûte, encore très basse à cet endroit. Le passage, qui ne mesure guère que 1^{m} 50 à hauteur du mur, débouche dans une belle galerie d'environ 3 mètres et demi de large, haute de 2 mètres et longue de 15 (?), dont le fond est sensiblement arrondi.

Une galerie perpendiculaire coupe à peu près vers sa moitié la galerie principale et rappelle le transept de nos églises formant la croix avec la grande nef. Cette combinaison forme de chaque côté du vaisseau

central une sorte de chapelle de même hauteur, carrée et mesurant 4 mètres de côté.

Plus loin, deux cellules taillées dans la roche s'ouvrent, par une brèche en façon de porte, sur la galerie principale, l'une à droite et l'autre à gauche. Elles sont presque de même étendue : $2^{m}50$ sur un mètre et demi, et de même forme : le plus grand sens parallèle à la nef.

La voûte, uniforme partout, a été taillée de main d'homme. Le sol est couvert d'une couche de plus d'un pied d'épaisseur de guano de chauves-souris, semé de crânes et d'ossements de toute sorte apportés là par les hyènes, dont les crottes sont très abondantes. Les parois de la muraille sont percées de trous de différents genres : les uns, autour desquels on voit encore de longues traînées noires, étaient destinés à recevoir de petites lampes en terre ou à fixer des torches ; les autres, tout différents, semblent avoir été des crochets et avoir été taillés pour servir à suspendre des tentures et des draperies.

Au fond de la grande nef et à hauteur d'appui, un peu sur la droite, on remarque une sorte de niche qui pourrait avoir été un autel. Elle est relativement profonde, large d'un mètre à peine, haute d'autant. — Deux niches à peu près semblables existent dans la chapelle ou compartiment de gauche : l'une, à ras du sol, au fond et un peu sur la gauche ; la seconde, élevée de quelques pieds, sur la droite de la chambre. Cette chambre est elle-même mieux pourvue de trous à lampes que celle qui lui fait face ; de même, la partie de la nef la plus éloignée de l'entrée contient davantage de ces niches que la partie opposée.

Au seuil de la chapelle (conservons-lui cette appellation) de gauche et dans l'axe, on aperçoit dans le sol une sorte de citerne, maçonnée avec un certain soin, mais de dimensions minuscules : un mètre dans les trois sens. Elle est en partie cachée sous d'énormes blocs tombés de la voûte et qui obstruent la partie centrale de la grotte.

Les guides qui nous dirigeaient dans la caverne nous indiquèrent une communication presque impraticable qu'ils avaient découverte en se glissant entre les quartiers de roc éboulés. Ce souterrain aboutissant, nous fut-il dit, à une grande salle, nous voulûmes suivre les indigènes et nous nous risquâmes sous les blocs mal équilibrés, où nous nous engageâmes, la tête en bas. Après avoir rampé pendant quelques mètres comme de vraies couleuvres, force nous fut de rebrousser chemin à reculons : les parois du boyau se resserraient au point de ne plus livrer passage à nos épaules.

En résumé, je conclus de l'examen de la grotte qu'elle a pu être utilisée comme temple par les premiers chrétiens, à l'époque des persécutions contre le nouveau culte. Sa forme générale, son nom, ses détails, tout me fait supposer que je suis dans le vrai. Je vois un baptistère dans la citerne maçonnée ; j'affecte les niches qu'on remarque dans la chapelle de gauche, l'une aux saintes-huiles et aux linges lithurgiques, l'autre aux vêtements du néophyte lorsqu'on procédait à un baptême ; je trouve un autel et un véritable chœur dans la partie principale de la nef, et je réserve aux deux petites cellules du fond les affectations suivantes : celle de gauche était destinée aux vierges, qui pouvaient ainsi suivre la messe

sans se montrer aux fidèles ; celle de droite recevait les vêtements sacerdotaux et permettait au prêtre de revêtir, hors la vue du public, les ornements sacrés : c'est la sacristie de nos édifices religieux modernes.

Je regrette qu'un changement de résidence, survenu à l'improviste, ne m'ait plus permis de retourner à R'ar-Brid, et je souhaite que ce petit travail soit profitable à quelque collègue curieux de poursuivre les recherches commencées par nous et d'entreprendre des fouilles que nous n'avons pas eu le loisir de continuer.

Il est bien entendu que je n'ai relevé aucune inscription sur les murailles de la grotte, ni dans les environs.

LUCIEN JACQUOT.

NOUVELLE INSCRIPTION ARABE
DE GAFSA

DESCRIPTION DE LA KASBA
(Documents fournis par M. le Ct GŒTSCHY)

PAR M. MERCIER, MEMBRE TITULAIRE

Nous devons à l'extrême obligeance de M. le commandant Gœtschy la copie d'une nouvelle inscription arabe provenant de la kasba de Gafsa.

En voici la reproduction :

بسم الله الرحمن الرحيم * صلى الله على
سيدنا و مولانا محمد و على اله و صحبه
و سلم تسليما — 1re ligne

جدد هذا المسجد المبارك باذن المعظم
الاكمل السيد الاجل — 2e ligne

الحاج مصطفى داى رائس العسكر المنصور
بتونس في اول حجة عام اربعة و سبعين
و الف — 3e ligne

على يد المكرم محمد بن احمد اغة حصار
فبصة اناب الله الجميع — 4e ligne

TRADUCTION

1re ligne : Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur et notre maître Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons ; qu'il accorde (à tous) le salut !

2e ligne : Cette mosquée bénie a été reconstruite par l'ordre du très-magnifique, très-parfait, le seigneur très-glorieux

3e ligne : El Hadj Moustafa-dey, commandant de l'armée victorieuse à Tunis, le premier de Heddja de l'année mil soixante-quatorze (correspondant au 25 juin 1664 de l'ère chrétienne),

4e ligne : sous la direction de l'honorable Mohammed ben Ahmed, ag'a de la forteresse de Gafsa, — que Dieu (les) dirige tous !

Cette inscription est rédigée selon les formules usitées pour les monuments. Elle est assez correcte ; cependant, un mot a été évidemment oublié par le lapicide à la 2e ligne : après جدد (a été renouvelée), il faudrait : بناء (la construction).

Sa date (25 juin 1664) nous reporte à une époque sur laquelle nous nous sommes longuement étendu en analysant les inscriptions précédentes. Le grand bey Hammouda s'est retiré de la direction des affaires l'année précédente (1663) et a partagé son commandement et ses honneurs entre ses trois fils.

Quant au dey, El Hadj Moustafa Laz, qui s'est empressé de prendre sur notre inscription le titre de « commandant de l'armée victorieuse à Tunis », il est en fonctions depuis l'année 1653 et doit mourir un an plus tard (21 juin 1665).

Vue générale de la Kasba de Gafsa

Phototypie G. Hémery, Constantine.

Nous sommes donc encore en présence d'une sorte de manifestation du dey tunisien pour ressaisir le pouvoir qui lui échappe : il entend être seul mentionné sur l'inscription, avec la déclaration qu'il est bien le vrai chef de l'armée. Lorsque ces affirmations deviennent nécessaires, l'autorité du souverain qui y a recours est bien malade, et dans le cas qui nous occupe, la manifestation se borne à une puérile satisfaction d'amour-propre.

La nouvelle inscription de Gafsa confirme nos précédentes constatations et augmente le nombre des documents intéressants sur la question.

LA KASBA DE GAFSA

Sur notre demande, M. le commandant Gœtschy a bien voulu nous envoyer une vue et un plan de cette intéressante kasba de Gafsa qui formait une véritable citadelle pourvue de tous les services nécessaires et entourée de murs crénelés.

La reproduction de la vue photographique de la kasba permet de juger de son aspect : elle fait vraiment assez bonne figure, aussi les gens de la localité en sont-ils très fiers.

La seconde planche nous donne les dispositions intérieures de la citadelle, telle qu'elle se trouvait au moment de l'occupation française, vers 1881 (n° 1), et avec les modifications qui y ont été apportées par nous (n° 2).

M. le commandant Gœtschy a ajouté les explications suivantes, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

« L'inscription dont il s'agit (celle qui précède) est « encastrée au-dessus de la porte du bâtiment 4, « l'ancienne mosquée, transformée actuellement en « magasins des services administratifs.

« Le minaret (3) est encore debout, mais peu so- « lide, et on n'ose guère y monter. Il porte égale- « ment, encastrée dans la face Est, une très belle et « très longue inscription, que je n'ai pas relevée par- « ce qu'elle a, dit-on, été déjà copiée souvent et que « vous devez l'avoir publiée sans doute. (1)

« La belle inscription que je vous ai donnée l'an « dernier (le n° 1 de l'article précédent) et que je « possède dans ma cour se trouvait au point 16 du « plan n° 1, où était anciennement la porte de la cas- « bah, à laquelle on accédait par un corridor long et « tortueux. La porte, tout en fer, avec d'énormes « clous, existe encore, dans l'intérieur du magasin « des subsistances.

« La porte actuelle a été ouverte au point 14, où « l'on a fait le corps de garde (1).

« En somme, actuellement, tout est nouveau dans « la casbah, sauf les bâtiments 2, 3, 4, 5, qui ont, « eux-mêmes, été plus ou moins réparés.

« Le Génie doit prochainement construire de nou- « veaux magasins, entre les bâtiments 2 et 14.

« Une chose très curieuse dans la casbah est la « source (13). C'est une nappe d'eau tellement claire « et limpide qu'en descendant l'escalier qui y con- « duit, si l'eau n'a pas été troublée, on ne se doute

---

(1) Nous n'avons certainement pas eu cette inscription et n'avons publié, en outre, de celles qui précèdent, qu'une inscription de Gafsa (*Recueil* de 1882), laquelle nous a été donnée comme se trouvant « sur le fronton de la citadelle ».

CASBAH DE GAFSA

lors de l'arrivée des troupes françaises

1 Corps de Garde
2 Trésor
3 Minaret
4.10, 11 Subsistances
5.6.7.8.9.12 Artillerie
13 Source d'eau potable alimentant la Casbah et deversant une partie de ses eaux dans les jardins de l'oasis.
14 Entrée de la Casbah

CASBAH DE GAFSA

s de l'arrivee des troupes françaises

Echelle $\frac{1}{2000}$

Légende

1 2 5,6 7 8,9,11 Magasins et Casernement
3 Minaret
4 Mosquée
10 Koubba
12 Prison
13 Source d'eau potable deversant ses eaux dans les jardins de l oasis
14 15 Puits
16 Entrée de la Casbah

NOTA. Une banquette d'Infanterie existait tout autour du rempart, les bastions A et B étaient installés pour recevoir de l'artillerie

CASBAH DE GAFSA

en Septembre 1893

Echelle $\frac{1}{2000}$

Légende

1 Corps de Garde
2 Trésor
3 Minaret
4 10, 11 Subsistances
5,6,7,8,9 12 Artillerie
13 Source d'eau potable alimentant la Casbah et deversant une partie de ses eaux dans les jardins de l'oasis
14 Entree de la Casbah

« pas de son existence, et que l'on ne voit l'eau
« qu'en mettant le pied dedans. Elle est très chargée
« en magnésie, mais c'est une des bonnes eaux de
« Gafsa. »

ERNEST MERCIER.

TRAVAUX INÉDITS DE M. PAYEN

COLONISATION DU HODNA

Oued-Qçob *(Flumenpiscensis)*, le 4 septembre 1875.

On nous rapporte que l'administration cherche actuellement le moyen de caser les quelques familles indigènes de la tribu des Hachem que la création de quatre ou cinq centres de colonisation dans la Medjana va déplacer des lieux où la plupart d'entr'elles sont fixées depuis environ un siècle.

Selon la rumeur publique, il serait question de transporter ces familles dans le Hodna.

Nous autres riverains de l'Oued-Qçob, nous ne savons pas ce qu'il y a d'exact dans les on-dit du jour ; toutefois, pour nous qui sommes du pays et en connaissons parfaitement la topographie et la valeur territoriale, ainsi que l'importance et les ressources, et n'ignorons pas davantage l'esprit des indigènes et toutes leurs aspirations, nous ne nous rendons pas bien compte des difficultés que l'on peut éprouver pour installer environ trois cents nouveaux

feux là où il y a largement de la place pour en introduire douze ou quinze cents, et cela, croyons-nous, sans que sur aucun point, il soit indispensable d'éloigner les occupants actuels de plus de quelques kilomètres (de quatre à six ou huit) de leurs résidences ordinaires ; et d'ailleurs, l'émigration de nombre d'insurgés de 1871 n'a-t-elle pas fait un certain vide sur le territoire des Hachem et laissé libres les immenses apanages dont les chefs de la révolte n'avaient que l'usufruit ? (Voir les titres de jouissance que les beys de Constantine renouvelaient annuellement, etc).

Quoi qu'il puisse en être, nous déclarons qu'en dehors de circonstances politiques démontrant l'obligation expresse de punir des rebelles incorrigibles (punition qui devrait toujours être infligée à l'heure même de la répression et jamais plus tard), nous ne sommes pas du tout partisan du refoulement des indigènes, au moins à une grande distance de leurs lieux de séjour habituel. Notre appréciation est basée sur plusieurs raisons que nous allons indiquer et dont chacune nous semble avoir son importance dans le temps présent, aussi bien qu'elle mérite d'être prise en considération en vue des prévisions de l'avenir.

I.

Étant admis que l'Algérie est une terre jadis latine, reconquise par les armes de la France, dont le but est d'y rappeler la civilisation et la prospérité, commençons par examiner les obligations respectives des nouveaux vainqueurs et vaincus et leurs devoirs réciproques.

Par droit de conquête, le territoire algérien appartient à la France, dans les conditions stipulées lors de la capitulation de 1830, conditions que, de toute équité, il a été permis à la France de modifier, quand elle l'a jugé convenable et opportun, à l'égard des diverses contrées qui, après leurs soumissions partielles, ont manqué à la parole donnée et se sont mises en état de rébellion ouverte, de sorte qu'il a fallu les ramener à la raison par la force.

Pour ces régions insubordonnées, les derniers traités d'aman pourraient être rigoureusement appliqués, laissant le champ libre à notre occupation, sans que nul n'ait à s'en prendre qu'à lui seul d'une dépossession de son patrimoine. — Nous convenons cependant qu'il y a eu des entraîneurs coupables, aussi bien dans le camp des vainqueurs que dans celui des vaincus, et nous reconnaissons qu'en compensation, il est prudent et sage de recourir aux palliatifs que commandent d'employer et l'intérêt français, l'équité françaises, les convenances humanitaires et la mission civilisatrice que la France démocratique remplit partout où elle pose le pied. Pourquoi donc n'agirait-elle pas ainsi sur les parties du sol africain où elle a plus particulièrement planté son drapeau ?

II.

La France vient à peine de renaître à son génie et déjà ce génie a porté ses vues régénératrices sur nos provinces barbaresques : déjà il a fait activer le mouvement colonisateur et récemment aussi il a patronisé les études de voies ferrées dont il ne tardera pas,

nous l'espérons, à presser l'exécution urgente, et désormais guidé par le doigt de la providence et la vraie morale du christianisme, il sera prudent, c'est-à-dire il poursuivra ses dessins fraternels et saura répondre aux vœux de toutes les natures droites, honnêtes et charitables en sapant au plus tôt, dans ses derniers retranchements, une féodalité grossière qui ne tient plus debout que par un reste d'appui tombant de vétusté.

Or, les grandes choses déjà accomplies de ce côté de la Méditerranée et celles qui y sont à l'état de projet et sans doute sur le point d'être très prochainement entreprises ne sont guère, à part les glorieux faits d'armes de nos troupes, que des ébauches préliminaires de la tâche à remplir. — Car, enfin, il faut cesser de nous faire illusion et de nous tromper nous-mêmes : les exemples sont trop près de nous et ont été assez frappants pour que nous ne les ayons pas encore oubliés ! Non, jamais nous ne serons solidement assis et en pleine sécurité dans notre colonie algérienne tant que nous n'aurons pas mis la masse des indigènes en position de se rapprocher de nous par les intérêts et les libertés individuelles, c'est-à-dire tant que notre génie national (qui, du reste, n'est autre que celui des sociétés modernes) n'aura pas déversé son baume salutaire sur ceux de ces derniers enfants d'adoption qui, malgré la protection que l'on déclare subtilement leur accorder, sont encore à l'heure présente les mêmes ilotes qu'aux siècles d'ignorance et de politique absolue.

Cependant, après quarante-cinq ans d'école, nous n'en sommes plus certes à deviner (et quel européen

habitant l'Algérie ne le sait pas aussi bien que nous?) l'esprit et les aspirations générales des indigènes de toute la vaste zone tellienne comprise entre le Sahara et les côtes qui s'étendent vis-à-vis de la France et n'en sont séparées que par quelques heures de navigation.

Nous ne ferons à personne l'injure d'une telle supposition : nous noterons seulement en passant et simplement pour mémoire que l'Arabe et le Kabyle ont, à peu de chose près, les mêmes instincts sociaux, les mêmes désirs, les mêmes intérêts et, par conséquent, les mêmes besoins, que les uns et les autres discernent avec beaucoup d'intelligence et sont assez adroits à faire connaître, malgré la pression abrutissante et des plus vindicatives que continue à exercer sur eux une aristocratie orgueilleuse, toujours avide et insatiable de pouvoirs, de privilèges et d'immunités.

Nous serions heureux de pouvoir dire et affirmer ici que les parvenus, ou membres de la gent indigène de basse extraction, élevés par nous à de hautes positions, sont de beaucoup supérieurs, s'entend plus honnêtes, plus humains, plus intègres, moins présomptueux, moins rapaces que leurs confrères des grandes tentes, héritiers des commandements, emplois et aussi des défauts et de l'astucieuse habileté de leurs pères ; mais, hélas ! les exemples du voisinage sont bien tentants à imiter, et il est si doux, si agréable et si lucratif de les suivre ! Et puis, il est advenu si souvent et il arrive encore quelquefois qu'une protection trop aveugle gâte bientôt le moindre fonctionnaire, souvent sujet à caution, qui, se sentant soutenu et favorisé outre mesure, en-

tre par la porte ouverte et se jette à corps perdu dans le sentier dont il n'avait pas tardé à flairer la piste ornée de pourpre et émaillée d'or !

Aussi, les diverses classes de tolba, malgré leur maintien modeste et leurs regards timides en apparence ; malgré leur adresse à dissimuler une subtilité sans pareille et un aplomb imperturbable devant l'équivoque de certaines solutions d'affaires ; malgré l'ébauche d'une instruction libérale sensément acquise, par nombre de tolba, dans les m'dersa du gouvernement ; et malgré la surveillance que la police administrative et judiciaire cherche à exercer sur leurs actes, ne sont pas, pour la plupart, moins portés que les *mekhrazni* à la convoitise des grandeurs et à se laisser entraîner, par les appâts du lucre, à l'absorption à leur profit des biens et avantages de ce monde et tout particulièrement de l'aisance gagnée par autrui à la sueur de son front.

La belle maxime : « *Aime ton prochain comme toi-même, aide-le et ne lui fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît* » est rarement transcrite sur leurs livres d'heures ; elle est une exception à la règle commune et nous n'avons pas ouï dire qu'elle ait été strictement appliquée dans les zaouïa ou ailleurs.

Telles sont, en résumé, les idées, les dispositions et les tendances usuellement mises en pratique par tous les genres de hobereaux et de bacheliers indigènes, de divers rangs, que nous employons pour administrer leurs coreligionnaires ; idées, dispositions et tendances surannées que l'on ne saurait trop retracer et faire connaître, afin d'appeler sur elles l'attention de tous et pour que tous nous les com-

battions incessamment, parce que d'abord la grande majorité (soit les neuf dixièmes) de la population musulmane de l'Algérie en est fatiguée et les abhorre ; parce qu'ensuite leur faisceau constitue l'unique barrière réellement opposée à la rénovation et à la prospérité du pays, et finalement parce qu'elles sont toujours, avec les lenteurs administratives, les seules embûches faisant obstacle à la colonisation dans l'intérieur.

III.

Dans le Hodna, et particulièrement dans le district de M'sila, l'insurrection de 1871 a produit au moins le même vide, sinon beaucoup plus grand, que dans la Medjana : presque tous les féaux clients des Mokrani ont émigré, et comme c'étaient eux qui occupaient les plus belles parties du territoire, il s'ensuit que la plupart des aïs (ou champs parfaitement irrigués et les seuls sur lesquels des récoltes plantureuses peuvent être annuellement assurées par d'abondants arrosages) sont devenus entièrement libres et à la disposition de l'État à titre d'arch. C'est de droit strict et la logique la plus scrupuleuse n'a rien à redire à une semblable prise de possession par notre service des domaines, en supposant encore que le séquestre ne fût pas apposé et ne serait pas intervenu pour éclaircir et régulariser la situation de la propriété foncière, particulièrement des biens ayant appartenu aux révoltés, tant du Hodna que de la Medjana.

Aujourd'hui donc, le Hodna est généralement dé-

garni d'une notable partie de la population agricole qui, avant la dernière insurrection, détenait et cultivait les champs les plus fertiles, c'est-à-dire ceux arrosés par des dérivations artificielles des grands cours d'eau.

Par tout le Hodna, ce dépeuplement s'est produit proportionnellement à la participation plus ou moins large et active des tribus à la révolte ; il n'est pas sans avoir été sensible jusque dans l'extrême Est, sur l'oued Barika, où, à défaut de Sahnounis et autres Ouled-Nasser, le kaïd a dû recueillir et peut-être attirer des Ouled-Derradj de l'Ouest, spécialement des Souamas, pour labourer ses apanages qui, entre parenthèses, comprennent une portion des dépendances de l'antique *Tubonis* des romains, nommée plus tard Tobna, sous la domination arabe, et à ces deux époques, cité florissante, entourée de beaux jardins, de magnifiques vergers, de vastes plantations de coton, etc., etc.

Aussi, dans l'annexe de Barika, relevant de Batna, il ne reste qu'un certain nombre de tentes des Ouled-Amor et Ouled-Nedjâ qui, avant 1871, occupaient les rives de l'oued Magra, de l'oued Menaïfa et de l'oued Barhoum. Sur ce riche territoire, de l'ancienne *Macri,* évêché aux quatrième et cinquième siècles de l'ère chrétienne, on voit encore des ruines romaines, d'intéressants vestiges de barrages et de bassins en blocage et ciment très dur et les traces de quantité de vieux oliviers que Salah, bey de Constantine, fit couper et brûler, alors qu'en personne, il détruisit les superbes jardins de Magra et de Sidi-Lekal, vers l'an 1205 de l'hégire (1790).

De même, plus près de la grande Sebkha et dans

le vaste bassin artésien, ou zone aquifère, dont la largeur moyenne, de six kilomètres environ, circonscrit le nord de cet immense lac, les *Salinae nebunonenses* de l'itinéraire d'Antonin (soit aux abords des puits jaillissants, jadis creusés par des mains inconnues de nous, peut-être égyptiennes ou carthaginoises, puits fournissant encore aujourd'hui les eaux d'alimentation aux habitants du Nakhrar et d'irrigation sous Aïn-Kelba et Aïn-Taboucha), il n'est plus guère que quelques tentes des douars de Merabtine, très petites tribus religieuses qui vivaient là fort à leur aise, antérieurement aux révoltes de 1860 et 1871, auxquelles elles ont participé et qui ont été, avec la famine de 1868, les principales causes de leur dispersion.

La voie romaine qui, avant l'éruption du flot vandale, reliait *Vaccis* à *Tubonis,* touchait à ces antiques puits du mode dit artésien. Cette qualification d'artésien nous fait réfléchir à ce que penserait ce savant Moïse de notre vanité s'il nous entendait soutenir orgueilleusement que nous sommes les inventeurs de ce genre de fontaines ; sans nul doute, il invoquerait sa baguette de coudrier et nous prierait tout bonnement d'aller visiter les déserts de l'Est de la Thébaïde, afin de nous édifier sur la nouveauté de notre découverte.

IV.

Rentrons plus directement dans notre sujet : la colonisation du district de M'sila.

Au temps de Justinien, alors que Procope, panégyriste de Bélisaire, écrivait les récits de la guerre

des Vandales, le Hodna, situé à l'occident de l'Aurès, était une fertile contrée.

Cependant, à cette époque, on ne voit déjà plus reparaître que comme souvenirs historiques les noms des villes qui avaient eu de l'importance sous la république et jusqu'avant le partage de l'empire. — A ce sujet et selon nous, la version la plus probable est que ces villes, entr'autres *Vaccis* et *Ad Salinas nebunonenses,* ont dû être détruites : ou par les Gétules, avant l'arrivée des Vandales ; ou bien aux premiers chocs de l'invasion de ces derniers[1] ; et notre supposition nous paraît d'autant plus vraisemblable que la nomenclature des évêchés de la province de *Zabi,* dans la Maurétanie sétifienne, ne fait nullement mention de ces localités. — Nous pensons aussi pouvoir appuyer notre induction sur ce que la *Vacca* de l'Ouest, indiquée par Pline comme un grand marché de l'intérieur, ne figure plus sur les itinéraires dressés par Peutinger, quoique se trouvant située sur la grande voie de Carthage à Césarée ; tandis que trois cités voisines, *Macri, Zabi* et *Aras,* sont toujours mentionnées, par les derniers géographes latins, comme postes d'étapes, et, par les historiens chrétiens, comme sièges d'évêchés.

Toujours d'après notre appréciation, *Ad Salinas nebunonenses* a ses vestiges à Kherbet-Reças, ruine romaine peu distante de la plage du Chott. Ce centre agricole, très considérable, de la zone artésienne, se trouvait sur la route conduisant alors de *Vaccis* au *Praesidium* que nous restituons dans le cercle de Bou-Sâada, là où sont les ruines d'un grand établisse-

(1) Les luttes religieuses du IVe siècle ont été plus funestes à la colonisation romaine que l'invasion vandale. (*N. d. C.*)

ment remplacé actuellement par le bordj du kaïd de l'Oued-Cheïr ; soit vers le milieu du cours étendu de cette rivière qui, en débouchant dans l'immense plaine du Hodna, prend la dénomination d'Oued-Mecif, pour la conserver jusqu'à son embouchure, au sud du cap Féned.

Le territoire de Kherbet-Reças *(Ad Salinas)* est presque désert, depuis quatre ans que les Souamas s'en sont éloignés et ont émigré à Sétif, à Barika, etc., etc. ; et pourtant, lorsque l'on a le soin d'arroser ce territoire fécond, il produit des céréales en abondance ; et aussi le coton longue soie, bien cultivé, y donne des récoltes supérieures en qualité et en quantité ; l'expérience a été faite de 1857 à 1860 et a été primée pour avoir fourni du coton dit de Géorgie de premier choix et dépassant toute attente.

V.

Puisque nous venons d'être conduits à parler de Kherbet-Reças, située au milieu du territoire des Souamas, et que nous nous trouvons ainsi au centre du Hodna, disons de suite deux mots sur Ced-el-Djir (barrage à la chaux), avant de retourner au pied du chaînon de l'Atlas que longent les vestiges de la grande voie de Carthage à Iol ou *Julia Caesarea.*

A la limite des Ouled-Madhi et des Ouled-Sidi-Brahim-el-Aoubi et à la distance d'environ trente kilomètres vers l'ouest de Kherbet-Reças, existent en travers de l'oued Chelel les restes aux trois quarts debout et facilement utilisables d'un barrage de dérivation, édifice très ancien, construit avec des cailloux roulés (recueillis sur place, dans le lit du tor-

rent où ils abondent) et noyés dans un béton ou ciment composé de chaux grasse rendue hydraulique par une addition de terre siliceuse ayant les propriétés de la pouzzolane ; les parements de cette maçonnerie de blocage *(opus coementitium)*, dans laquelle la pioche n'a aucune prise, sont assez lisses ; ils portent des traces de coffrages par assises et les galets des faces dessinent des cordons disposés en feuilles de fougère.

Par qui a été édifié cet important travail et de même tous les autres à peu près semblables que l'on rencontre sur nombre de rivières et de torrents débouchant dans le Hodna ?..... — Les avis sont partagés.

Quelques archéologues, sur la foi du récit de Procope et sachant, d'ailleurs, que jamais le Hodna n'a pu être et ne sera une riche et fertile contrée, sans grandes irrigations artificielles, c'est-à-dire sans un excellent système d'aménagement des eaux abondantes que lui fournit la ceinture de hautes montagnes boisées dont il est entouré, ont attribué à ces constructions une origne romaine.

D'autres archéologues éminents et de savants ingénieurs, dont la compétence ne peut être discutée, pensent plutôt que l'honneur de la création de ces travaux gigantesques revient et appartient aux Arabes, parce que les *pantanos* d'Espagne sont leurs œuvres.

Quant à nous, nous ne nous prononcerons pas jusqu'à plus ample informé ; nous signalerons que le barrage ou prise d'eau du *Flumenpiscensis* et l'aqueduc et les citernes qui à l'époque de Bélisaire alimentaient la cité populeuse de *Justiniana-Zabi*, ont été

bâtis de mêmes matériaux et dans le même genre et mode de travail que le Ced-el-Djir ; qu'aussi, un témoignage antérieur duquel il y a encore à tenir compte, c'est que les ouvrages hydrauliques, entre autres trois bassins de retenue, les citernes et les nombreux canaux qui desservaient l'antique *Vacca* (Faguès, sur l'oued Legouman) et fécondaient son beau territoire, sont de mêmes structure et types qu'à *Zabi ;* et cependant, la florissante *Vacca* a certainement été détruite et sa banlieue saccagée et dévastée bien avant que *Zabi* fût fondée par ordre de Justinien, justement pour remplacer *Vacca* et peut-être en même temps *Salinae,* ces grands marchés où s'opéraient les transactions de l'intérieur et de la partie occidentale du Hodna et où descendaient les produits de la montagne et ceux très variés de la plaine de la Medjana par la profonde vallée du *Flumenpiscensis* (Oued-Qçob).

Sur des données pareilles à celles qui précèdent et de prime abord, en raisonnant par induction, n'a-t-il pas été permis aux premiers explorateurs des vestiges des très anciens barrages du Hodna de supposer à ces travaux une origine romaine, tout en ne récusant pas que les Arabes ont été un instant assez avancés en civilisation pour entreprendre de telles œuvres scientifiques et les conduire à bonne fin ?

Quel que soit l'âge de ces remarquables monuments qui marquent le passage d'une grande nation, il est incontestable qu'ils ont appartenu à une période historique pendant laquelle l'agriculture était honorée et nécessairement à son apogée de prospérité dans l'Afrique septentrionale ; et si Procope et plus tard les chroniqueurs arabes nous ont rapporté

l'état florissant du Hodna en leur temps, c'est que la période a été de longue durée ou que plusieurs se sont succédés avec le secours de restaurations ou au moyen de réédifications des premières constructions hydrauliques.

En effet et sans aucun doute, l'arrosage par irrigation est tout sur le sol profond du Hodna ; c'est le pouvoir fécondant et la seule source de la vie agricole. Priver le Hodna de barrages et de canaux conducteurs des eaux dérivées de ses lignes de thalwegs, c'est-à-dire négliger leur entretien, comme cela arrive fréquemment de nos jours, c'est la disette dans le canton, c'est courir à une catastrophe, c'est la mort !..... — D'où il est naturel de conclure qu'avec des eaux d'arrosage en abondance, le Hodna a toujours été et sera toujours l'un des plus beaux fleurons du peuple qui, le possédant, saura les aménager.

Or, une grande tâche nous est préparée par l'exemple de nos prédécesseurs de l'antiquité ou du moyen-âge et peut-être des deux époques : il nous incombe de la remplir, car nous serions coupables de négliger de tels enseignements ; et puis, avec nos procédés modernes, il nous est si facile de l'entreprendre, de la conduire promptement et de la mener efficacement à bonne fin quand nous le voudrons ; de plus, les indigènes de la classe laborieuse des fellahs sont les premiers à désirer son accomplissement, nous nous en sommes convaincu pour le leur avoir entendu répéter maintes et maintes fois.

Partant, à Ced-el-Djir, il serait aisé d'utiliser ce bon vieux barrage en lui restituant les 48 ou 50 mètres cubes de maçonnerie roulés à quelques pas en

aval, éboulement probablement dû à l'imprévoyance des constructeurs qui auront négligé de scruter et consulter la couche horizontale, très épaisse et compacte pourtant, d'un poudingue ferrugineux dont est formé le lit de l'oued Chelel, si bien, qu'à la poussée d'une crue extraordinaire, une mince lame s'est détachée et soulevée sous le bloc de béton, produisant une fissure et bientôt un affouillement à la suite duquel il y a eu rupture et renversement. — A Ced-el-Djir, où tous les matériaux, moins le gros bois, se trouvent sur place, la réparation serait peu dispendieuse et rendrait à la culture environ *2,500* HECTARES des excellentes terres de la rive droite qui restent improductives depuis des siècles, malgré les efforts inouïs, mais impuissants, des indigènes.

A Ced-el-Djir, enfin, où les Hal-el-Oued (riverains, gens de la rivière de Chelal) ont été si éprouvés, en 1864, pour avoir écouté les pernicieux conseils de leur kaïd, Si Saïd ben bou Daoud el Mokrani, et en 1871, pour s'être laissés entraîner par le même à suivre sa fortune ; l'émigration a fait d'aussi larges vides parmi les Ouled-Madhi et les Ouled-Sidi-Brahim-el-Aoubi que chez leurs voisins de l'Est, les Souamas de Kherbet-Reças ; aussi, ces abandons de territoires, qui ont eu lieu simultanément et dans les mêmes proportions, font-ils la place spacieuse à une réserve pour deux grands centres européens dont la réussite ne saurait être douteuse avec le rétablissement de barrages et la double introduction des charrues et autres engins à vapeur et des cultures industrielles.

VI.

Oued-Qçob *(Flumenpiscensis)*, le 11 octobre 1875.

Les romains étaient trop pratiques pour ne pas doter d'excellentes voies de communication une contrée d'une fertilité reconnue et, de leur temps, déjà proverbiale. — Aussi, et peut-être à l'exemple de leurs devanciers, ont-ils fait passer par le Hodna la principale artère de l'intérieur, celle qui, d'un seul trait, desservait, traversait et reliait entr'elles toutes les provinces africaines, route à laquelle se soudaient des embranchements latéraux, jetés au sud, vers les places frontières du Sahara (Gétulie), et, au nord, vers les ports, alors assez mal desservis par la navigation lente et périlleuse de l'époque.

Pour le Hodna, la grande artère débouchait par le défilé de Renia que commandait le *Castellum Cellensae* (Kherbet-Aïn-Zerga) ; — traversait Kherbet-Slahlah *(Cellae ?)*, ruine romaine d'une certaine étendue, située sur le territoire de Slahlah, fraction chaouïa (ou d'origine berbère) qui, selon toute probabilité, est une descendante des anciens Cellensiens et a conservé d'eux son nom arabisé et la coutume de cultiver dans la plaine et d'emmagasiner les grains dans les gorges de la montagne voisine. — Plus loin, la voie touchait à *Macri* (Magra), dont nous avons parlé plus haut, à *Zabi*, à *Vaccis* et à *Aras*, dont nous nous occuperons tout à l'heure ; — enfin, parvenue à l'extrémité occidentale du Hodna, la route centrale africaine entrait dans la vallée de l'Oued-Djenan et la remontait pour passer à *Auzia* (Aumale).

Plusieurs tronçons de cette artère capitale ont été respectés par le temps : — dans la traversée de l'an-

tique Numidie, c'est-à-dire de notre immense province de Constantine, nous en avons vu des restes tellement bien conservés que, sur nombre de points, ils sont encore carrossables, particulièrement au Sbikha, entre Tébessa *(Theveste)* et Khenchela *(Mascula)* ; — à mi-chemin d'Enchir-Khamsa *(Claudi)* à Timgad *(Thamugadis)* ; — aux environs de Lambèse *(Lambaesis)*, où le centre du camp de la troisième légion Auguste et les abords du *Praetorium* ont encore la chaussée *(Agger)* revêtue de dalles assemblées en losanges sur toute la largeur de la voie.

Mais c'est dans les parages qui nous occupent, ceux du Hodna, où le sol est très plat et n'a guère subi de différence de niveau depuis les siècles historiques, que nous retrouvons les parties en meilleur état, comme par exemple : — aux approches de Kherbet-Slahlah *(Cellae)* ; — puis, entre Magra *(Macri)* et Bechilga *(Zabi)*, depuis l'oued Barkoum jusqu'à l'oued Selman ; — et, enfin, tout le trajet de Faguès *(Vaccis)* à Tarmount *(Aras)* et un peu au-delà de l'oued Targa. — La dernière partie de ce parcours est utilisée chaque hiver, par les colons de M'sila, pour les charrois qu'ils ont à faire sur Aumale ; nous-même, nous l'avons suivi en voiture légère et avons pu y trotter sur une distance de 30 à 35 kilomètres.

La merveilleuse durée d'une pareille œuvre, qui a résisté aux intempéries des saisons pendant quatorze ou quinze siècles, nous a rendu curieux de rechercher le secret de sa solidité. — Nous avions bien ouï-dire, par des ingénieurs des Ponts et par des archéologues, que les Romains construisaient les routes, comme leurs autres monuments, pour l'é-

ternité ; et il est généralement admis aujourd'hui que c'est sur le modèle des routes carthaginoises qu'ils ont construit la plupart des voies ferrées *(viae ferrae)* dont était sillonné leur empire. — Mais, personnellement, nous ignorions les détails de structure de ces voies indestructibles ; et, pour connaître un spécimen de l'art carthaginois, sans doute perfectionné par les Romains, nous avons exécuté des sondages aux deux extrémités de notre province, soit près de Khenchela, de Timgad, de Faguès et de Tarmount, et tous nous ont fourni les mêmes données.

Partout où nous avons opéré nos fouilles, la route est établie en plaine, quoique longeant à de très petites distances les dernières pentes de hautes montagnes.

Sur ces différents points, comme ordinairement sur l'ensemble du parcours, le sol est à peu près de même composition, c'est-à-dire légèrement graveleux, bien tassé naturellement et presque imperméable aux infiltrations des pluies de peu de durée. Les abords du chemin, ou tout au moins les environs, fournissent en abondance d'excellents matériaux de construction, y compris le bois pour la cuisson de la chaux, et, de plus, à travers du Hodna, on trouve des alluvions siliceuses possédant des propriétés se rapprochant de celle de la pouzzolane et qui, mélangées avec de bonne chaux, composent du mortier se comportant aussi bien à l'air que dans l'eau.

En ces différents endroits, la chaussée est généralement large de $5^{m}50$ à 6 mètres et parfaitement encadrée, ou mieux, emboîtée entre deux bordures parallèles de gros cailloux pantés et maçonnés sur un seul rang et alignés au cordeau.

Cette chaussée est exactement partagée, selon son axe, au moyen d'une troisième bande de moellons rectangulaires ou de galets très ovales figurant une arète enchâssée au sommet du bombement que présente la croûte supérieure *(summa crusta)* de la surface de roulement qui, ainsi divisée en deux voies, implique deux courants distincts de circulation, comme cela se pratique aujourd'hui sur nos grandes lignes de chemins de fer.

Une semblable largeur et une aussi ingénieuse disposition de la chaussée, outre qu'elles offraient l'avantage de prévenir et éviter les encombrements en permettant aux chars rapides de dépasser les lourds chariots marchant sur la même voie et dans la même direction, facilitaient l'écoulement des eaux pluviales, ce qui manque actuellement à plusieurs de nos routes algériennes.

Dans le tracé, on paraît s'être attaché avec un soin particulier à rechercher un sol ferme et le plus plat possible, afin d'éviter les moindres terrassements et autres difficultés matérielles d'exécution ; et cependant, le profil en long n'accuse guère que des lignes droites, souvent très étendues et toujours raccordées par des courbes à fort grands rayons.

Pour la construction, on a creusé une tranchée longitudinale, de la largeur de la chaussée et profonde de $0^{m}75$ à $0^{m}80$.

N'ayant pas remarqué de traces de fossés sur les lisières des terrains adjacents à la route, nous supposons comme probable que les bordures latérales *(marges)* y supplaient.

Au fond de l'encaissement, en apparence bien nivelé, il a été étendu un lit de menu gravier de $0^{m}08$

à 0^m10 d'épaisseur, et sur ce sable rugueux, on a bâti sur près de 0^m20 de hauteur et selon les ressources locales une assise de dalles, ou de pierres dures, ou de galets liés par une coulée de mortier de ciment de tuileau ou de terre siliceuse.

Dessus cette fondation *(statumen)*, déjà très solide, on a successivement superposé :

1° Une couche d'environ 0^m15 de béton de pierres cassées ou de galets brisés *(rudus* ou *glarea)* ;

2° Une couche de même épaisseur constituant le noyau *(nucleus)* de la chaussée et composée d'excellent ciment mélangé avec du gros sable ou du petit gravier ;

3° Enfin, une couche dernière de ciment rustique de 0^m25 en moyenne (s'entend, haute de 0^m12 à 0^m15 aux extrémités des bas côtés et de 0^m25 à 0^m30 vers le milieu), couvre ou mieux couronne l'œuvre éternelle ; et c'est dans ce revêtement extérieur très convexe *(le summum dorsum)* que les trois bordures ont été implantées, et aussi çà et là des cailloux bruts ou plus souvent des galets destinés à ajouter de la force de résistance aux surfaces de roulement.

Telles sont, en aperçu, les remarques que nos sondages nous autorisent à consigner et desquelles il y a peut-être à tirer d'utiles enseignements pour notre contrée.

PAYEN.

Ici s'arrête ce travail demeuré malheureusement inachevé, mais encore rempli d'actualité à divers points de vue. Il est le complément naturel du mémoire publié par l'auteur sur les *Travaux hydrauliques des Romains dans le Hodna*, dans notre *Recueil*, en 1864.

Nous n'avons pas hésité à reproduire les réflexions par lesquelles il commence. C'est la déposition d'un homme qui a fait toute sa carrière dans les Bureaux arabes, à l'époque de leur plus grande puissance ; et elle constitue, à ce titre, un véritable document historique.

Elles sont, du reste, empreintes de bon sens, de droiture et de patriotisme et ne s'inspirent que de l'intérêt réel des deux races en présence, ce qui prouve une fois de plus l'injustice de certaines accusations générales, naguère fort en faveur.

(Note du Comité).

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE

(Epigraphie païenne)

1892-1893

Les inscriptions dont nous donnons ici les copies ont été trouvées à Carthage en 1892 et 1893. Nous les avons classées par quartier de provenance. Cette méthode permet de constater, même avec de simples fragments, les points de l'ancienne ville qui fournissent le plus souvent des inscriptions monumentales et ceux qui ne rendent ou à peu près que des textes funéraires. On conçoit, sans qu'il soit besoin d'insister sur ce fait, l'utilité des renseignements que l'on peut tirer, pour la topographie de Carthage, de ces constatations souvent renouvelées.

I. — Colline de Saint-Louis.

1.

Morceau de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m04, trouvé au-dessous du plateau de Saint-Louis, vers la mer, sur le bord du sentier qui conduit à Sidi-bou-Saïd :

//////[1]AVIO·PR/////

Hauteur des lettres, 0m085.

2.

Autre fragment de marbre, à revers lisse, épais de 0m037, trouvé vers le nord, à l'arête du plateau :

//////IMIV////
////DOSPT///

Hauteur des lettres, 0m085.

3.

Marbre gris et blanc, à revers lisse, épais de 0m05, trouvé à l'extrémité sud du plateau :

////AIO·KA////

Hauteur des lettres, environ 0m10 ; A appartient peut-être à un M.

4.

Sur le revers d'une des corniches en marbre rose trouvées dans la citerne voisine de la cathédrale, du côté sud, je lis une marque de carrière qui n'avait pas été remarquée d'abord :

N DXCV LOC III AGR

Hauteur des lettres, 0m022.

Les chiffres qui suivent la lettre N indiquent que le bloc dans lequel a été taillée cette corniche est sorti le 595e de la carrière. La série commençait avec le renouvellement de l'année d'exploitation, année qui était souvent marquée par le nom des consuls.

Le mot *locus* déterminait la partie de la carrière qui a fourni le bloc.

Enfin, les lettres AGR se lisent sur un bloc extrait l'an 133 (1) de notre ère des carrières de marbre numidique de *Simittu,* aujourd'hui *Chemtou,* carrières d'où est sorti assurément le marbre des corniches

(1) C. I. L., VIII, n° 14564.

retirées des citernes romaines de la colline de Saint-Louis.

On rencontre d'ailleurs souvent le marbre jaune de Numidie dans les ruines de Carthage. Dernièrement encore, j'en voyais un bloc magnifique, découvert derrière l'amphithéâtre, dans le quartier qui, jusqu'à présent, nous a fourni le plus d'inscriptions importantes. De forme rectangulaire, à arêtes et à angles vifs, d'un jaune se rapprochant de la couleur de la terre de Sienne, cette belle pièce de marbre mesure $2^{m}22$ de longueur, $0^{m}60$ de hauteur et $0^{m}75$ de largeur.

5.

Sur un morceau de dalle de pierre noire ressemblant à de l'ardoise, revers lisse, épais de $0^{m}04$:

/////QVINQ/////
D

La dernière lettre n'est pas certaine. Toutefois, elle paraît appartenir à la dernière ligne du texte.

Quelques jours après cette découverte, on trouvait au même endroit plusieurs débris de statues, entre autres un pied plus grand que nature ($0^{m}385$), puis deux grands bas-reliefs, représentant chacun une Fortune ailée soutenant une corne d'abondance. Ces deux bas-reliefs devaient mesurer trois mètres environ de hauteur, lorsqu'ils étaient entiers. C'est la partie supérieure de chaque bas-relief que nous avons trouvée dans un bon état de conservation. Le reste est représenté par des centaines de fragments que nous travaillons à réunir. Plusieurs débris qui n'appartiennent ni au premier, ni au second bas-relief semblent indiquer l'existence d'une troisième Fortune.

6.

Sur un morceau de *kadel* trouvé sur le plateau de Saint-Louis :

////IAO////

Hauteur des lettres, 0m055. La dernière est peut-être un Q.

7.

Morceau de plaque de marbre blanc épais de 0m05. trouvé dans la cour des missionnaires :

///RTI///

Ces lettres, hautes de 0m20, appartiennent à la dernière ligne d'une inscription monumentale.

8.

Au revers d'un fragment de pilastre à cannelures concaves, trouvé dans les fouilles de la maison byzantine :

////ADIO[1]////

Lettres usées, hautes de 0m14.

9.

Sur une tablette de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m03, trouvée dans le flanc sud-ouest de la colline :

////ΛTOR////
////NIΛTI////

Hauteur des lettres, 0m13 à 0m14. L'amorce qui précède le premier T appartient sans doute à un A.

10.

Sur un débris de marbre veiné, à revers brut, épais de 0m035 à 0m04, trouvé à l'angle ouest de la cour extérieure des missionnaires :

////COS////
////VVC///

Lettres très bien gravées, hautes de 0m035.

11.

Sur un débris de marbre gris, épais de 0m05 :

////VM·PRA////

Hauteur des lettres, 0m045.

12.

Sur un morceau de plaque de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m035 :

////ONIV////

Hauteur des lettres, 0m075. Le revers conserve des traces d'une autre inscription.

13.

Sur un morceau de belle tablette de marbre blanc, épaisse de 0m017, trouvé dans les fouilles du flanc sud-ouest de la colline :

L·FABIV////

Hauteur des lettres, 0m046. Elles conservent des traces de couleur rouge, cependant leur forme indique une bonne époque.

Les fastes de la Province Romaine d'Afrique (1) nomme *L. Fabius Valerianus*? comme proconsul entre les années 194 et 198. Les caractères de l'inscription me semblent convenir à cette époque.

14.

Sur un morceau de plaque de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m03 :

/////TIOC/////

(1) Tissot, p. 134.

Hauteur des lettres, environ $0^{m}09$. Elles appartiennent à la première ligne du texte. Avant T, amorce d'une lettre arrondie au sommet. Le C n'est pas complet et pourrait être la lettre Q.

15.

Fragment de tablette de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de $0^{m}014$, trouvé dans le flanc sud-ouest de la colline :

///FAIAN////

Hauteur des lettres, $0^{m}05$. La 3e est peut-être un T. La dernière est un M ou un N. Les caractères conservent des traces de couleur rouge.

16.

Débris de marbre blanc, à revers brut, épais de $0^{m}025$ à $0^{m}035$, trouvé dans le flanc sud-ouest de la colline :

////QVA////

Hauteur des lettres, $0^{m}07$ à $0^{m}08$. La queue de la première se prolonge élégamment jusque sous la dernière.

17.

Angle inférieur de droite d'une plaque de marbre, trouvé dans les fouilles de la maison byzantine :

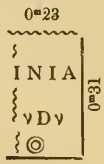

Lettres peintes en rouge, hautes de $0^{m}09$ et $0^{m}10$. Au-dessous du premier signe de ponctuation, trou de scellement. Le revers de cette plaque a été utilisé comme plinthe.

18.

Fragment de la face d'un piédestal en pierre de *saouân*. L'inscription était encadrée d'une moulure large de 0m07 :

TRIB· PLEBIS· ////
D · D· P· *p*.

Hauteur des lettres, 0m04.

Cette portion de texte a été trouvée par les Missionnaires en creusant le fossé extérieur de leur cour de récréation, du côté sud-ouest.

19.

Sur un marbre blanc :

//// S PIVS V*ixit*
*an*NIS XI MEN
*sibu*S· VI· H· S· E

Hauteur des lettres, 0m017.

20.

Sur un morceau de marbre blanc, d'une épaisseur variant entre 0m017 et 0m033, trouvé sur le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis :

//// I ////
///DEVOTV////

Hauteur des lettres, 0m09.

21.

Stèle de *saouân*, haute de 0m55 et large de 0m175.

Merc ?
*u*RA*ug*
*s*AC · DON
ATA○TV
RA VOTV
M SOLVIT

Hauteur des lettres, 0m028. Cet ex-voto a été trouvé dans nos fouilles du flanc sud-ouest de la colline.

22.

Sur un morceau de marbre blanc, à revert brut, épais de 0m035 :

////X·AG////

Hauteur des lettres, 0m055.

II. — **Petit Séminaire**

23.

Marbre blanc trouvé en creusant les fondations de la lingerie à l'angle ouest du grand bâtiment, revers martelé ; épaisseur, 0m04 :

////ΛRIV/////

Lettres, 0m08.

III. — **Dermèche** *(Quartier des Thermes)*

24.

Morceau de marbre blanc, à revers brut, épais de 0m025 :

////RTH////

Hauteur des lettres, 0m075. Elles appartenaient sans doute au mot KARTHAGO.

25.

Lamelle de plomb trouvée près du Sérapéum dans les ruines romaines qui ont recouvert une nécropole punique. Elle mesure 0m118 de largeur et 0m122 de hauteur.

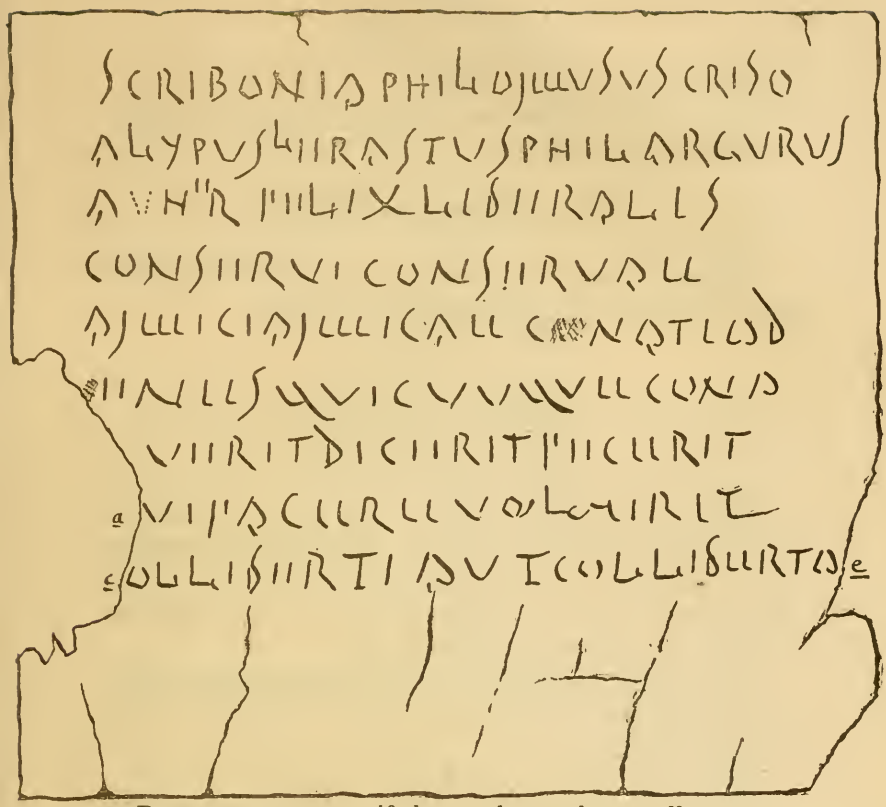

Dans ce texte cursif, les A, les E, les M offrent une forme toute particulière. Voici un essai de lecture :

SCRIBONIA PHILOMVSVS CRISO
ALYPVS LERASTVS PHILARGVRVS
AVNER FELIX LIBERALIS
CONSERVI CONSERVAE
AMICI AMICAE CONATI AD
////ENES QVICVMQVE CONA
VERIT DICERIT FECERIT
AVT FACERE VOLVERIT
COLLIBERTI AVT COLLIBERTA*e*

26.

Sur un petit fragment de plaque de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m014 :

////ELIVS ν NICO////
///INSTA//////

Hauteur des lettres, 0m014.

Nous avons trouvé à Carthage les noms de *Nico, Nicolaus* et *Nicodromus.*

IV. — Plateau de l'Odéon

27.

Marbre blanc, à revers brut, épais de 0m04, trouvé sur le plateau situé au-dessus de l'Odéon :

D M SAC
CVRIVS · IV//////////
HERMES V*ix an*/////
CVRIA · DON*ata*/////
ARAM · FEC*it*////////

Hauteur des lettres, 0m025. Le mot ARAM désigne le tombeau. La tombe païenne, nous l'avons constaté des centaines de fois à Carthage (1), avait la forme d'un autel disposé de façon à recevoir les libations offertes aux mânes du défunt. (2).

Le liquide, à l'aide d'un tuyau de terre cuite, pénétrait jusqu'aux ossements calcinés renfermés dans l'urne funéraire.

28.

Autre tablette de marbre blanc de même provenance:

D M S
NOMEN NON DICO NEC
QVOD VIXERIT ANNIS
NE DOLOR IM *(sic)* MENTEM
5 CVM LEGIMVS MANEAT
INFANS DVLCIS ERES SED
TEMPORE PARVO
MORS VITAM VICIT NE LI
BERTATEM TENERES
10 HE✱IV NON DOLOR EST VT
QVEM AMAS PEREAT
NVNC MORS PERPETVA LIBER
TATEM DEDIT

---

(1) *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage,* en 1888.
(2) Cf. Horace, Epodes. v, 94.

Ces treize lignes occupent un espace qui n'a que 0m165 de hauteur. Les premières lettres de la dixième ligne sont d'une lecture incertaine. Le reste de cette curieuse épitaphe se lit aisément. A signaler : QVOD pour *quot;* IM pour *in;* MENTEM pour *mente;* ERES sans doute pour *eras.*

V. — Bordj-el-Djedid

29.

Trouvé près du Bordj-el-Djedid, fragment d'inscription ressemblant beaucoup pour la couleur du marbre et la forme des lettres, à un autre fragment de même provenance publié précédemment et sur lequel se lisent les noms d'*Ixion* et de *Cerberus* (1).

////VIIAVT///?
///SEXSIGV//
///VALE[1]///

Communiqué par M. Chadly Bacouche.

30.

Fragment de grande dalle trouvé dans les citernes voisines de l'ancien Bordj et sur l'emplacement de la batterie en construction :

IMP · CAES · *L. Sept. Sever. Aug.*
PIO · PER *tinaci Arabico*
ADIAB *enico Parthico Max.*
im P · CAES · *M. Aurelio Antonino*

Hauteur des lettres, 0m09.

Cette inscription a été gravée en l'honneur de Septime Sévère et de Caracalla.

Elle a été trouvée en même temps qu'un énorme

---

(1) Publié dans les *Mélanges d'Archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, t. X.

morceau de statue qui mesure 1m68 de tour. Ce fragment colossal a d'abord été pris pour un torse. Pour moi, à première vue, j'y reconnaissais plutôt une cuisse. Ayant eu l'occasion de faire examiner cette pièce de marbre par un médecin militaire, je dus admettre avec lui que c'était un morceau de bras. Qu'on se figure la dimension de la statue entière ! Je crois, d'ailleurs, en avoir vu précédemment d'autres débris.

En 1887, on a trouvé, en vidant les grandes citernes qui reçoivent aujourd'hui l'eau des sources de Zaghouan et de Djougar un morceau de pied gauche qui doit appartenir à la même statue colossale. Voici, telle que je les lis dans mes notes, les dimensions des trois doigts qui étaient conservés :

	Largeur	*Longueur*
Orteil.....	0m14	0m25
Doigt suivant...	0m09	0m29
Medius.....	0m07	0m26

On sait que Septime Sévère fit construire un grand temple à Bacchus et à Hercule et on a pensé que ce fut en Afrique, probablement à Carthage (1).

Nous ajouterons que du temps de saint Augustin, il y avait à Carthage une statue d'Hercule à barbe dorée (2).

Ce ne sont là que des indications, mais elles méritent d'être notées.

VI. — Quartier du Cirque

31.

Fragment de plaque de marbre gris, à revers brut, épais de 0m03 :

---

(1) Dureau de la Malle. *Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 156.

(2) *Œuvres de St Aug.*, Ed. Vivès, t. XVI, p. 104.

//////V////
///CER////

Hauteur des lettres, 0m09. Avant V, amorces d'une lettre qui paraît être un M.

32.

Angle de tablette de marbre blanc :

DIS · M*anibus sacrum*
EGNA*ti*//////////

33.

Sur un marbre bleuâtre, à revers brut :

D M S
NIIVIAVI/////
VIXT·*annis*
XXXII·//////

Hauteur des lettres, 0m022. A remarquer NIIVIA pour NEVIA ainsi que l'absence du second I dans *vixit*.

34.

Sur un morceau de plaque de marbre blanc, épais de 0m03 :

////AELIA////
////VICTOR///

Hauteur des lettres, 0m012.

35.

Lamelle de plomb, large de 0m042 et longue de 0m07, y compris les queues d'aronde ; trouvée avec une petite plaque de même métal, portant un scorpion en relief.

La lecture de l'inscription n'est pas facile. Voici ce que j'en puis tirer :

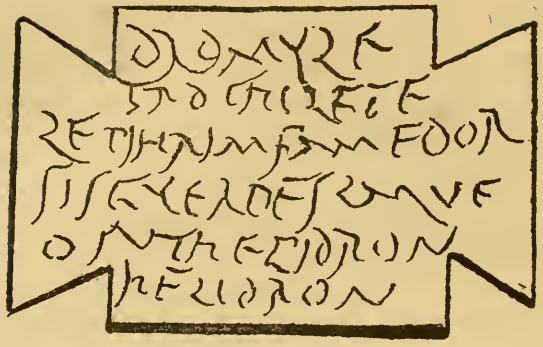

C

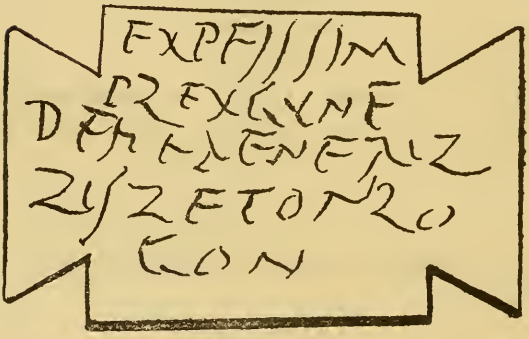

Première face

DROMYLE
TROCHILE TE
LEP[JHAJ] MEAMEDOR
SIS GYFA DES LAQVE
OS VT HELIDRON
HELIDRON

Je mets entre crochets les caractères les plus douteux.

Deuxième face

EX PEISSIM
IZ EX GYNE
DEHEAENERIZ
ZISZE TON LO
GON

Inutile de dire que cette lecture, surtout pour la troisième ligne de chaque face, n'est pas encore certaine. La reproduction fidèle des caractères permettra peut-être à quelque savant d'en donner une lecture définitive.

En m'aidant d'un essai de lecture de M. René Cagnat, je serais tenté de lire à la troisième ligne de la seconde face : DEBEAT NERIZ (*zisze*).

VII. — La Malga

36.

Marbre blanc, épais de 0m025, trouvé entre le cimetière des *officiales* et la station du chemin de fer :

////LIOPV////

Lettres avec traces de peinture rouge, hautes de 0m04 environ.

37.

Morceau d'architrave à face ornée de moulures et de sculptures, trouvé derrière l'amphithéâtre, avec un morceau de grand chapiteau, des débris d'architecture, deux têtes de statues et une cuisse colossale. Ce morceau d'architrave porte, sur un bandeau large de 0m20, les lettres suivantes :

//// d D N N////

Hauteur des lettres, 0m13.

Un autre fragment porte en caractères de 0m11 : AP.

38.

Trouvés au même endroit, plusieurs morceaux d'une tablette de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de 0m03 :

a

*Theo*DOSIOvPPvAVG///

/////////PCIA/////////

b

/////////////CESACI

{

//////OvVVvCCvI

}

e

////VV////

Lettres peintes en rouge, hautes de 0m12. Dans le fragment *a*, la première de la seconde ligne est peut-être un R.

39.

Partie supérieure de gauche d'une stèle votive à Saturne, en marbre gris épais de 0m037. L'inscription était gravée sous un fronton supporté par deux colonnes. Le fronton renferme un bélier et un *urceolus*. En dehors du fronton, l'angle de la plaque est occupé par une tête radiée. Voici ce qui reste de l'inscription :

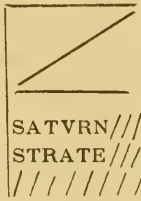

Hauteur des lettres, 0m05. La dernière paraît être suivi d'un V.

40.

Tablette de marbre gris, à revers lisse, épais de 0m02:

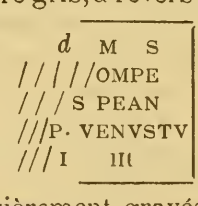

Caractères grossièrement gravés variant de 0m025 à 0m04 de hauteur.

41.

Sur un débris de marbre gris moucheté, à revers lisse, épais de 0m023 :

///IROPI///

Lettres très bien gravées, hautes de 0m02. La dernière n'est peut-être pas complète.

42.

Partie d'un piédestal en *sâouan* qui ne mesurait pas

moins de 0m85 d'épaisseur, trouvé également derrière l'amphithéâtre en même temps que deux pieds de statue. La face, dans l'état actuel, mesure 0m50 de hauteur et 0m44 de largeur. Une moulure large de 0m06 encadrait l'inscription :

G / / C/ / / / / / / / / / / / / /
MVS GLOSIANI / / / / / / / /
ARN · G / / / / / / / / /IANO
FLAM · DIVI / / / / / / /AFR
MVS CLOSIANVS SVFFRAG·
OMNIVM LEGITIMA
PECVN · AEDILITAT · FACTVS
OB HONOR·EVND·HS· L·MIL
AERAR·INTVL·ET·SPECTACVL
/ / / / / / / / / / / / / / / / / / / /

Hauteur des lettres, 0m03 et 0m035.

43.

Base de *kadel* large, au sommet, de 1m03 et épaisse de 0m53. La face qui porte l'inscription ne mesure que 0m86 de largeur. La hauteur, incomplète, est de 0m70 :

Q· AVRELIVS
SYMMACHVS· V·C·
PROCONSVLE· P·A·
V·S·I·CONSTITVI IVSSIT

Hauteur des lettres, 0m09.

C'est la seconde fois que l'on trouve dans cet endroit un piédestal avec cette inscription.

Des fragments d'un troisième piédestal portent les lettres co qui font penser au mot PROCONSVLE et aussi les deux premières de la dernière ligne V·S· qui formaient assurément, comme dans le double texte entier, la formule : *vice sacra judicans.*

Quintus Aurelius Symmachus gouverna l'Afrique entre les années 373 et 375. Il fut un des derniers dé-

fenseurs du paganisme. En 384, il devint Préfet de Rome et ce fut lui qui envoya Augustin professer la rhétorique à Milan où devait avoir lieu sa célèbre conversion. Saint Augustin, dans ses *Confessions*, rapporte lui-même le fait en ces termes :

« La ville de Milan ayant demandé au Préfet de « Rome de lui procurer un professeur de rhétorique, « qu'elle s'engageait de faire venir à ses frais, je sol- « licitai cet emploi par le moyen de ces mêmes amis « enivrés des folies manichéennes dont mon départ « allait me délivrer, sans que personne de nous sans « doutât. Je fis donc mes preuves dans un discours « qu'on me proposa, et le Préfet Symmaque me fit « partir pour Milan. Arrivé dans cette ville, j'allai « trouver l'Évêque Ambroise, connu de toute la terre « comme l'un des personnages les plus éminents de « ce temps. »

44.

Plaque de marbre, épaisse de 0m025, *opistographe*, ayant été utilisée trois fois.

D'un côté de la plaque :

LVVIR///
OP////

Hauteur des lettres, 0m09. Après R, amorce d'un I. La dernière lettre pourrait être un B ou un R.

De l'autre côté, ce fragment de plaque conserve des traces de deux inscriptions :

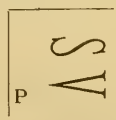

Hauteur des lettres : SV, 0m115; P, 0m08.

Ce débris d'une triple inscription a été trouvé, ainsi que la suivante, dans le terrain appelé Damous-Darouts.

45.

Marbre gris, à revers lisse, épais de $0^{m}03$:

D M· S
////SIA VRBANA
/ / / / I·III

Hauteur des lettres, $0^{m}02$.

50.

Partie inférieure d'un piédestal en *kadel* dont la face portait une inscription entourée d'une moulure :

/ / / / / / / / / / / OV SICILIAE
/ / / / NO VICE·LEG·FVNCT

Lettres, $0^{m}045$.

51.

Deux fragments d'un texte monumental qui était gravé sur une plaque de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de $0^{m}028$:

a

/ / / *a* VG. / / /
/ / / IMI·VIC/ / /

A la première ligne, lettres dépassant $0^{m}10$; à la deuxième, lettres de $0^{m}06$. Amorces d'une troisième ligne.

b

/ / / VNAIV / / /
/ / / / / / / / / / /

Lettres de $0^{m}09$. Elles semblent appartenir au mot ORNATVM.

52.

Sur un marbre blanc, à revers lisse, épais de $0^{m}04$ et $0^{m}045$:

*Fla*VIO·VALEN//////

Lettres de $0^{m}11$.

53.

Epitaphe trouvée dans un terrain appelé Damous-Darouts :

D - M - S -
POMPONIA · VIC
TORIA·VIX·ANN
XL MVI D XXIII
AVRELIVS NEPOS -
VXORI KARIS
SIMAE

54.

A Koudiat-Tsalli :

TON*nei*/ / / /
CVRTI / / / /
P·V·M/ / / / /
H· S· *e*

55.

A Koudiat-Tsalli :

/ / / / / /*vixit*
ANNIS·II·M·II
H· S· E ♡

56.

Egalement à Koudiat-Tsalli :

/ / / / VS·NAT
*alis pi*VS·VICSIT
an M D
h s E

Jusqu'à présent l'épigraphie païenne de Carthage n'a fourni que les noms *Natalis* et *Natulus* qui puissent convenir à compléter celui de cette épitaphe. Je choisis le premier que nous avons rencontré plusieurs fois déjà dans nos fouilles. L'intervalle qui sépare M de D, à la troisième ligne, semble indiquer que le nombre des années, des mois et des jours qu'à vécu le défunt n'a pas été gravé. La place des chiffres a été laissée en blanc.

57.

Sur un morceau de marbre bleuâtre, épais de 0m025 :

//// F·AVG·
//// INI ////

Hauteur des lettres, 0m035. Elles conservent des traces de couleur rouge.

VIII. — Saniet-Khodja

58.

Marbre blanc, épais de 0m018, trouvé dans un terrain appelé Saniet-Khodja, sur la route de la Marsa :

///// NBIOC////
///N· ANAT///

Hauteur des lettres, 0m025. Les A ne sont pas barrés.

IX. — Sidi-Daoud

59.

C'est toujours, de tout Carthage, le quartier qui fournit le moins de débris d'inscriptions. Voici cependant un menu fragment qui en provient ; marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m026 :

///LIS·C////
///T////////

Hauteur des lettres, 0m022. C est peut-être un G ou un O.

X. — Damous-el-Karita

60.

Sur un morceau de tablette de marbre blanc :

///VLIA·D///

Hauteur des lettres, 0m028.

61.

Sur un morceau de tablette de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de $0^{m}03$:

///A·BOM///

Hauteur des lettres, $0^{m}05$. La première était un A ou un M.

62.

Sur une tablette de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de $0^{m}02$:

///POCRATE
///ENI

Hauteur des lettres, $0^{m}047$. La dernière est peut-être un T. Ce débris appartient peut-être à une inscription païenne. Les caractères ressemblent à ceux de l'inscription d'*Attalus* (1) et sont sans doute de la même époque.

63.

Double inscription funéraire reconnue par le R. P. Lesbros à travers une couche de mortier recouvrant une des faces d'un cube de *kadel* sur lequel se lit l'épitaphe d'un centenaire, précédemment publiée dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (Inscriptions de Carthage, 1886-1888, n° 104).

/// M ///	NI
ANIV	VS
SCREM	SVRI
	VSPRI
ENTIVS	VATI
VIXITAN	ANVS
	P · V ·
NIS XIIII	ANNIS
h S E	VII
	H S E

(1) Publiée sous le n° 46, dans le T. XII des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome.*

Hauteur des lettres : dans la première épitaphe, 0m035 ; dans la seconde, 0m025.

XI. — Colline de Sainte-Monique

64.

Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m012, trouvé près de l'enclos des Religieuses Franciscaines Missionnaires de Marie :

/ / / / / / X
/ / / / VDIA · SEVE*ra*
*pia vixit a*NN VII · /
/ / / / / / · TERTIA / /
/ / / / / / / F · FECI*t*

Hauteur des lettres, 0m013.

65.

Sur un marbre blanc, épais de 0m031 :

D M / / / / /
Q · VI / / / / / /
C · MV / / / / / /

Hauteur des lettres, 0m02. Le revers de cette épitaphe a été utilisé par les chrétiens. On y voit une colombe.

66.

Sur un autre marbre, épais de 0m015 à 0m024 :

d M · *s*
/ / / / S · C · F · / / / / /

Hauteur des lettres, 0m023.

Au revers, on lit encore :

d M - *s*
/ / / / / ECIAPE / / / / /
/ / / MAE · VN / / /

Hauteur des lettres, 0m015.

XII. — Sidi Bou-Saïd

En démolissant une vieille masure, un Arabe a trouvé parmi les pierres, trois inscriptions. L'une n'est qu'un débris d'épitaphe et ne porte que quelques lettres.

Voici les deux autres :

67.

Sur une plaque de *saouân,* à revers lisse, épaisse de 0m037 :

//ILIRIPETO
//EGOSOLAOB//

Hauteur des lettres, 0m027. Avant la première, amorce d'un R ou d'un X.

68.

Au revers d'un morceau de frise de marbre blanc, d'une épaisseur variant entre 0m025 et 0m035 :

IOCER·V///

Lettres grêles et mal gravées, hautes de 0m09. La première n'est peut-être pas complète.

XIII. — Gamart

69.

Morceau de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m042 :

///QVA//
///OPE//

Très beaux caractères, hauts de 0m05 à 0m06. La queue de la première lettre se prolonge sous les deux suivantes. La seconde ligne n'a que la moitié supérieure des lettres.

XIV. — Provenance indéterminée

70.

L'épitaphe qui suit a été trouvée à Carthage, mais je n'ai pu connaître l'endroit d'où elle est sortie du sol. Elle est gravée sur une grosse plaque de marbre blanc, à revers brut, épaisse de 0m08 :

/ /i/ / / / //PVDENS
pius *vix* · ANNIS
/ / /XIIX
/ / //PRIMIGENITA
vix. *a*NN · LXXIII
/ / / / /MARIOR ·
S F

Hauteur des lettres, 0m05. A la quatrième ligne NI et T sont liés.

71.

Sur un marbre blanc, épais de 0m022 :

SOLV / / / /
T·P / / / / /

Lettres de 0m015.

72.

Sur un marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m03 :

/ / / / VA / / /
/ / / E·BEN / /
/ / / / / / / / / /

Lettres de 0m018.

73.

Sur un marbre bleu, épais de 0m024 :

/ / / / / / / /IX·
/ / / / / / H·S
/ / / / / ILIS
/ / / /// H·S

Hauteur des lettres, 0m015.

Appendice

74.

Trouvé près des anciens ports.

Partie inférieure d'une grosse dalle de marbre blanc, épaisse de 0m09, à revers lisse et portant une moulure d'encadrement large de 0m10 :

/ / / ET · / / /
/ / / ⊃ NCO / / /

Hauteur des lettres, 0m04. Avant E, amorce d'un C ou d'un R. Après le signe de ponctuation, amorce d'une autre lettre qui est peut-être un S.

Saint-Louis de Carthage.

Décembre 1893.

H. DELATTRE,

Prêtre, Missionnaire d'Alger.

INSCRIPTIONS INÉDITES

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

PAR CH. VARS,

Secrétaire de la Société archéologique

Moins heureux que l'année dernière, nous n'avons à présenter aujourd'hui qu'un petit nombre d'inscriptions nouvelles. Nos correspondants habituels ont été sans doute moins favorisés par les circonstances. Notre moisson est donc un peu maigre et il importe de le constater pour prendre les moyens de la rendre plus abondante à l'avenir.

Tout d'abord, deux causes ont nécessairement amené cette pénurie.

La première est que toutes les épigraphes qui étaient répandues en quantité si innombrable sur notre sol sont maintenant connues et que les recherches superficielles n'ont presque plus de chances d'aboutir à des découvertes. Il faudra désormais ne plus s'en contenter et pénétrer partout dans le sous-sol qui cache des trésors inépuisables.

La seconde est que notre volume ayant repris son édition annuelle, les textes inédits sont publiés dans

l'année même de leur découverte, de sorte que leur nombre ne saurait être aussi important qu'autrefois. Ce n'est pas à nous de nous en plaindre, puisque c'est la preuve même de notre activité.

Pour atténuer l'effet de la première cause, nous ferons d'abord appel à la bonne volonté de nos nombreux correspondants dont l'activité, chez beaucoup d'entre eux, est si énergique. Par l'estime et les encouragements que le monde savant veut bien accorder à notre publication et par sa régularité, ils peuvent être assurés que leurs découvertes ne passeront pas inaperçues et seront rapidement publiées.

A cette aide, sur laquelle nous espérons fermement pouvoir compter à l'avenir, s'ajouteront les recherches que nous allons entreprendre nous-mêmes et qui nous donneront certainement de nouveaux textes pour nos prochains volumes.

Si notre moisson est peu abondante cette année, on remarquera que plusieurs des éléments qui la composent sont d'une assez grande importance. Quelques-unes de nos inscriptions donnent lieu souvent à des observations du plus haut intérêt. Nous nous sommes efforcés de les présenter avec les développements qu'elles nous ont semblé comporter.

Ainsi que nous l'avions promis dans notre dernier volume, nous avons essayé, dans de petites études d'ensemble, de résumer tout ce que l'épigraphie nous a appris jusqu'à ce jour sur les centres importants qui nous ont fourni de nouvelles inscriptions. Nous estimons, en effet, qu'il est temps de colliger nos connaissances sur les divers points de l'occupation romaine dans ce pays. Elles sont pour la plupart éparses et, par suite, sans grande utilité pour ceux

qui voudraient essayer de se faire rapidement une idée exacte de ce qu'était, aux diverses périodes de l'empire romain, le territoire de notre vieille Numidie, avec son réseau serré de villes et de municipes. S'il nous est donné de pouvoir continuer cette œuvre pendant plusieurs années, nous espérons fournir aux chercheurs de l'avenir les moyens d'atteindre aisément ce but.

PHILIPPEVILLE *(Rusicade)*

L'ancienne *Colonia Veneria Rusicade* (1) qui nous a fourni jusqu'ici près de 300 inscriptions fut, comme on sait, le siège d'une importante colonie romaine bâtie tout autour de l'anse où est actuellement la banlieue de Stora. Sa population était fort nombreuse, si on en juge par les vastes dimensions de l'ancien théâtre romain, dont de grands restes sont encore debout. Elle servait d'entrepôt à l'annone de la Numidie qui était de là transportée à Rome. Une inscription nous apprend que, sous Valentinien et Valens, des greniers publics furent même construits dans cette ville par *P. Caeionus Caecina Albinus,* consulaire à six faisceaux de la province de Numidie, pour emmagasiner les produits de l'annone de toute la province (2). Elle fit longtemps partie de la confédération des *IIII colonies Cirtéennes* et fut gouvernée, en cette qualité, par un *praefectus jure dicundo* (3). Mais elle devint à son tour colonie indépendante, et c'est, sous cette qualification, qu'elle

---

(1) C. I. L., VIII, 6710, 6711, 7124, 7960, 7969, 7986.
(2) *Ibid*, 7975.
(3) *Ibid*, 6711.

figure à la table de Peutinger. Avant d'avoir une vie propre, elle était déjà célèbre, puisque son nom se trouve dans Pomponius Mela (1) et Pline (2), parmi les *oppida* de la domination romaine en Afrique. Après la dissolution de la confédération, elle eut à sa tête un *curator reipublicae* dès l'année 303 (3). Outre la tribu Quirina, à laquelle appartenait la plupart de ses citoyens, quelques inscriptions mentionnent encore la tribu Galeria (4). Le christianisme y compta de nombreux fidèles et nous connaissons le nom de ses évêques des années 255 (5), 305 (6) et 411 (7).

Une belle inscription en vers latins, trouvée dans les fouilles que la municipalité de Philippeville a fait exécuter, en 1886, entre l'église et la rue Nationale, pour y tracer un square, nous a révélé un autre nom d'évêque, *Navigius,* qui avait dédié, au milieu du IVe siècle, à une martyre du nom de *Digna,* l'église dont on a retrouvé les restes au même endroit (8).

Rusicade était entourée de murailles percées de plusieurs portes (9) et possédait de nombreux monuments dont l'existence nous est attestée par les inscriptions. Mentionnons les suivants :

1° Un temple à Bellone, probablement dans les hauts quartiers de la ville où a été trouvée la pierre de marbre qui mentionne sa reconstruction et sa décoration par *Sextus Horatius Felix* et ses fils, *Proculus,*

---

(1) 1, 7, 1.
(2) 5, 3, 22.
(3) St-Aug., *Contr. Crescon.*, 3, 30.
(4) C. I. L., VIII, 7986, 813.
(5) Hartel, p. 457 ; Mauri, 1, 963.
(6) St-Aug., *loc. cit*
(7) *Coll Carth.*, c. 215 ; Mauri, 4, 164.
(8) *Rec. de Const.* (1886-87), p. 184, sq.
(9) C. I. L., VIII, 7985 ; *Rec. de Const.*, 1873-74, p. 466.

Triumpal et *Felix*, prêtres de la déesse (1) ; 2° un temple à Jupiter Apennin, au sommet de la colline où s'élève actuellement l'hôpital militaire (2) ; 3° un temple à la Victoire, sur l'emplacement du palais de justice actuel et où *L. Cornelius Fronto Probianus*, décurion des IIII colonies, flamine d'Antonin, fit élever, entre les années 218 et 222, une statue avec un tétrastyle (3) ; 4° un tribunal et des rostres au Forum, construits aux frais de *C. Caecilius Gallus*, édile faisant fonctions de questeur propréteur, etc., de sa femme, *Proxinia* et de ses enfants *Galla, Gallus, Coruncania* et *Nigellina* (4) ; 5° des *horrea publica* ou greniers publics de l'annone élevés près d'une conduite des citernes de Stora, sous Valentinien et Valens, par *P. Caeionus Caecina Albinus*, clarissime, consulaire à six faisceaux de la province de Numidie (5) ; 6° un grand théâtre dont de beaux vestiges subsistent encore et qui sert actuellement de musée lapidaire. Pour sa construction et son entretien *M. Fabius Fronto* (6), *praefectus jure dicundo*, avait contribué de mille deniers, en son nom et en celui de son fils, *Senecio;* il avait élevé en même temps une statue à Alexandre Sévère et donné des réjouissances publiques. On accédait à ce théâtre par des escaliers de marbre ornés de dauphins de chaque côté et précédés d'un dallage également en marbre (7) ; 7° le forum et les

(1) C. I. L., 7957; Solvet, *Rev. Afr*, 2, p. 252 ; Rén., *Bull. de l'Instit.*, 1859, p 50.
(2) Ibid, 7961 ; au musée du Louvre.
(3) Ibid. 7963 ; Estampage de Mgr Robert, alors évêque de Constantine, aujourd'hui de Marseille.
(4) Ibid, 7986 ; actuellement au musée du Louvre.
(5) Ibid, 7975 ; *Rev. Afr.*, 6, p. 316 ; Roger, *Rec. de Const.*, 1862, p 144.
(6) Deux inscriptions de Cirta mentionnent ce même personnage et son père, *ibid*, 7103 et 7101.
(7) Ibid, 7994 et 7995 ; aujourd'hui au musée du Louvre.

péristyles des monuments étaient ornés de belles statues et de grandes dédicaces. Signalons parmi elles : la statue d'*Attis,* génie des dendrophores (1), dont les restes mutilés ont été trouvés près de la douane ; les statues du génie de la colonie et de l'annone que fit exécuter, à ses frais, *M. Aemilius Ballator* qui donna des jeux publics le jour de leur inauguration (2) ; la statue d'Hercule, inaugurée de même par un personnage resté inconnu (3) ; des statues de *dextri,* qu'on croit avoir été des génies, élevées par *Sex. Otacilius Restitutus,* triumvir, édile revêtu de la puissance questorienne qui donna aussi, à l'occasion de ses charges municipales, en trois dons distincts, 60,000 sesterces (4) ; une statue de Trajan (5), une d'Hadrien (6), une enfin d'Antonin qui servit ensuite à supporter le chef de Constantin (7).

Parmi les dédicaces, inscrites pour la plupart au Forum, sur de grandes tables de marbre, mentionnons les suivantes :

1° A Marc-Aurèle ou à Verus (8). Il n'en existe plus qu'un fragment ;

2° A Commode. Elle lui fut consacrée par *M. Cosinius Celerinus* qui y rappelle qu'il donna à Rusicade des jeux de gladiateurs et des combats entre bêtes féroces et animaux domestiques (9) ;

---

(1) C. I. L, 7956 ; *Rec. de Const*, 1873-74, p. 464 ; *Compt. rend. de la Soc de num.*, 4, p 35.
(2) Ibid, 7960 ; au musée du Louvre.
(3) Ibid, 7984 ; id.
(4) Ibid, 7990, 7991. — La *somme honoraire* de chacune des trois fonctions de l'édilité cirtéenne dans les quatre colonies était de 20 000 sesterces.
(5) Ibid, 7967 ; au musée du Louvre.
(6) Ibid, 7968 ; id.
(7) Ibid, 7974.
(8) Ibid, 7971 ; id.
(9) Ibid, 7969 ; Berbrugger, *Rev. Afr.*, 3, p. 70 ; au musée d'Alger.

3° A Septime Sévère et à Caracalla (1). Il ne reste de cette magnifique dédicace qui devait être sur le fronton d'un grand monument, peut-être un arc de triomphe, que de nombreux fragments ;

4° A Caracalla, dédiée par *C. Granius Lorensis* et ses fils, *Aculinus, Satullus* et *Festus* (2) ;

5° A *Pomponia Germanilla,* épouse de *Claudius Claudianus,* consulaire des deux Pannonie, dédiée par *L. Cornelius Restitutus,* préfet de la flotte Flavienne de Pannonie, qui était sans doute parent de *Sex. Otacilius Restitutus,* mentionné plus haut, et probablement aussi originaire de Rusicade (3) ;

6° A *Claudia Gallita,* femme de *Q. Austurnus Lappianus,* triumvir des quatre colonies, et sœur de *Tiberius Claudius Claudianus* qui termina sa carrière de magistrat dans les fonctions de légat des armées et des provinces des deux Pannonie, sous Septime Sévère (4).

On y voyait aussi des autels à Mercure (5), à Bellone (6), à la Paix (7), au génie de la colonie (8).

Des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé y ont résidé et laissé des souvenirs de leurs libéralités. Les titres que les inscriptions mentionnent sont fort nombreux.

---

(1) C. I. L., VIII, 7972 ; au musée du Louvre.
(2) Ibid, 7973 ; Berbrugger, *Rev. Afr.*, 3, p. 71 ; *Rec. de Const.*, 1860-61, p. 236.
(3) Ibid, 7977.
(4) Ibid, 7978 ; *Rec. de Const.*, 1873-74, p. 465.
(5) Ibid, 7962.
(6) Ibid, 7964
(7) Ibid, 7999 ; au musée du Louvre.
(8) Ibid, 7960 ; id.

On trouve les fonctions suivantes :

1° *Sacerdoces :* deux augures (1), un flamine de la Province (2), un flamine perpétuel d'Antonin (3), un flamine *divi Julii* (4), trois flamines perpétuels (5), cinq prêtres de Bellonne (6), un *dendrophorus decretarius* (7), un *sacerdos VII vir epulonum* (8), un *sacerdos Laurentium Lavinatium* (9) ;

2° *Fonctions municipales :* trois édiles, dont deux avec juridiction questoriale (10) ; trois décurions des III ou des IV colonies (11), deux préfets des III colonies (12), trois triumvirs des IV colonies (13), un préfet *pro triumviro* (14), un préfet ayant les ornements quinquennaliciaux par décret des décurions (15), deux préfets *jure dicundo* de Rusicade (16), un préfet *ducenarius* (17), un *procurator reipublicae* (18) ;

3° *Fonctions impériales civiles et militaires :* un *praeses* de la Numidie consulaire (19), deux consulaires à 6 faisceaux de la Numidie consulaire (20), un candidat préteur, *pro praetore* des 3 Auguste (21), un préfet de la flotte flavienne des deux Pannonies (22), un légat propréteur consulaire des armées et des provinces des deux Pannonie (23), un commandant des vexillations daciques (24), un légat de la XIIIe légion *Gemina* et de la Ve Macédonique (25), un *praefectus fa-*

---

(1) C. I. L., VIII, 7983 et 7990.
(2) Ibid, 7987.
(3) Ibid, 7963.
(4) Ibid, 7986.
(5) Ibid, 7964, 7978 et 7992.
(6) Ibid, 7957 et 7958.
(7) Ibid, 7956.
(8) Ibid, 7978.
(9) Ibid, ibid.
(10) Ibid, 7978, 7986 et 7990.
(11) Ibid, 7963, 7983 et 7986.
(12) Ibid, 7978 et 7986.
(13) Ibid, 7978, 7985 et 7990.
(14) C. I. L., 7986.
(15) Ibid, ibid.
(16) Ibid, 7986 et 7990.
(17) Ibid, 7978.
(18) Ibid, ibid.
(19) Ibid, 7965.
(20) Ibid, 7965 et 7979.
(21) Ibid, 7978.
(22) Ibid, 7977.
(23) Ibid, 7978.
(24) Ibid, ibid.
(25) Ibid, ibid.

brum consularis (1), enfin, des soldats de la IVe légion flavienne et de la IIIe légion *Augusta* (2).

Tels sont les renseignements que nous a jusqu'ici fournis l'épigraphie sur la cité de Rusicade et ses anciens habitants. Il est probable que d'autres découvertes viendront les compléter. Du reste, la conservation et la recherche assidue des souvenirs de l'antiquité sont en d'excellentes mains à Philippeville. Le conservateur de la bibliothèque, M. Bertrand, notre zélé correspondant, aidé par une intelligente municipalité, a mis tous ses soins à constituer, dans l'enceinte de l'ancien théâtre romain, un remarquable musée lapidaire où les amis de l'antiquité peuvent contempler de nombreux et intéressants restes de l'antiquité, tant en monuments épigraphiques qu'en fragments d'architecture et de sculpture, et qui permet de constater que l'art avait, dans cette cité, d'excellents interprètes.

M. Bertrand a, en outre, consacré quelques salles des bâtiments de la mairie à la conservation d'une foule d'objets fort curieux datant de toutes les périodes de l'antiquité et qui constitue un musée des plus instructifs. Il est regrettable seulement que le zélé conservateur n'ait pas à sa disposition une installation meilleure qui ferait mieux valoir les détails de sa précieuse collection. Nous faisons des vœux pour que la municipalité de Philippeville, qui a déjà donné tant de preuves de sa sollicitude pour les restes de l'antiquité, s'impose encore quelques nouveaux sacrifices en faveur de l'installation de ses richesses archéologiques.

---

(1) C. I. L., 7986.
(2) Ibid, 7981 et 7982.

M. Bertrand a bien voulu nous communiquer, dans le courant de l'année, avec son zèle habituel, les estampages des inscriptions suivantes, découvertes à Philippeville :

N° 65.

D M S
VIN ////A FOR
TV////VIXII AN
NOS XX H S E

Pierre tumulaire en schiste ; hauteur, 0m80 ; largeur, 0m30 ; épaisseur, 0m085; hauteur des lettres, 0m035. Trouvée dans le jardin de M. Bertrand. (Estampage).

D(is) m(anibus) s(acrum). Vin(ic)ia Fortu(nata) vixit annos viginti. H(ic) s(ita) e(st).

On pourrait lire *Vin(dic)ia, Vin(cent)ia* et même *Vin(dem)ia* que nous rencontrons souvent dans les inscriptions (1), mais nous préférons *Vin(ic)ia* qui a été déjà trouvée à Philippeville même (2), ainsi qu'à Cherchell *(Caesarea)* (3).

N° 66.

C IVLIVS C F
M A X V M V S
V A XXXX
H S EST

Pierre tumulaire en grès dur, arrondie dans le haut. Hauteur, 0m47 ; largeur, 0m50 ; épaisseur, 0m09. L'inscription se trouve dans un creux ayant : hauteur, 0m23 ; largeur, 0m37 ; profondeur, 0m005. Hauteur des lettres : 0m05 aux trois premières lignes et 0m04 à la dernière. Trouvée aussi dans le jardin de M. Bertrand. (Estampage).

---

(1) *Vindicia* : C. I. L., VIII, 112, 680 ; *Vincentia* : ibid., 957, 9048, 762 ; *Vindemia* : ibid., 2181, 683, 1802, 5196.
(2) C. I. L., VIII, 8174 : *Vinicia C(aii) f(ilia) Maxima.*
(3) Ibid., 9524. Cette inscription est au musée de Cherchell.

C(aius) Julius, C(aii) f(ilius), Maxumus, v(ixit) a(nnis) quadraginta. H(ic) s(itus) est.

Remarquons la forme archaïque du cognomen *Maximus,* ce qui, étant donné la bonne facture des lettres, place cette inscription assez avant dans l'antiquité. Elle est probablement du second siècle. Notons aussi la manière inusitée ou rare, tout au moins, dont la formule finale est présentée, avec le verbe *est* en toutes lettres.

Nous ne nous attarderons pas à rappeler l'innombrable quantité de *Julii* que les épigraphistes ont relevée sur tous les points de l'Afrique. Disons seulement qu'ils étaient particulièrement nombreux à Rusicade où nous avons douze épitaphes de leur nom (1). Par une conséquence toute naturelle, il existait aussi beaucoup de femmes du nom de *Julia* (2).

Comparons à notre épitaphe celle d'*A(ulus) Julius Felix* qui est aussi fils de *Caius, Ca(ii) f(ilius)* et qui pourrait avoir été le frère de celui qui nous occupe ici (3). Mais, pour se prononcer, il faudrait avoir sous les yeux un estampage qui nous donnerait l'âge de cette dernière inscription.

N° 67.

D M S
Q· LONLIVS
VICTORICVS
V A XXV
H S E

Plaque en marbre blanc, bien taillée, ayant les dimensions suivantes : hauteur, 0m50 ; largeur, 0m37 ; épaisseur, 0m03. Hauteur des lettres, 0m04. Égale-

(1) C. I. L., du n° 8076 au n° 8087, inclusivement.
(2) Ibid., du n° 8088 au n° 8097, inclusivement.
(3) Ibid., 8077.

ment trouvée dans le jardin de M. Bertrand. (Estampage).

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Lonlius Victoricus, v(ixit) a(nnis) viginti et quinque. H(ic) s(itus) e(st).

C'est la première fois que nous rencontrons en Afrique ce nom de *Lonlius,* mais il a évidemment une parenté avec celui de *Lollius* dont il est probablement la forme ancienne. Pourtant, notre inscription est de la basse époque : la forme des lettres ne donne pas un âge antérieur au IVe siècle.

Nous n'insisterons pas sur l'identification avec le nom des Lollius. Il est peu probable, en effet, qu'un texte si vulgaire se rapporte à un personnage de cette illustre famille des Lollius dont il existe un magnifique tombeau (1) au lieu dit du Kheneg, au nord du territoire de l'antique municipe de Tiddi dont cette famille, qui a compté parmi ses membres le consul Lollius Urbicus et le poète Apulée, était probablement originaire. Pourtant, on connaît en Afrique un grand nombre de Lollius qui n'ont évidemment rien de commun avec cette célèbre famille (2).

N° 68.

D M S
B E B I A
I S P E S
V·A·XXV
H S E

Pierre tumulaire en marbre blanc. Hauteur, 0m79 ; largeur, 0m28 ; épaisseur, 0m03. Hauteur des lettres, 0m05 à la première ligne et 0m04 aux suivantes. Cette inscription provient de la propriété Gremilly, à Stora,

(1) C. I. L., VIII, 6705 et 6706.
(2) Ibid., 9702, 579, 2319 *bis*, 3860, 9204, 7553, 6705, 3767, 4747, 1239, 2562, 4304, etc.

et a été remise à M. Bertrand qui en a fait don au musée, ainsi que des précédentes. (Estampage).

D(is) m(anibus) s(acrum). Bebia Ispes, v(ixit) a(nnis) viginti et quinque. H(ic) s(ita) e(st).

Ce cognomen d'*Ispes* pour *Spes* (datif *Ispeni* et *Speni)* n'est pas rare en Afrique. On l'a trouvé à Philippeville notamment, mais sans *s* final, dans l'inscription suivante qui a été transportée au musée du Louvre : *D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Sergius Ispe q(ui) vix(it),* etc. (1). Il existe à Lambèse au datif *Ispeni,* dans une épitaphe consacrée à sa mère, *Perelliae Ispeni,* par un soldat de la IIIe légion (2). Le datif *Speni* de ce cognomen se rencontre à Cirta (*Sittiae Speni* (3), *Juliae Speni*) (4). On le trouve au nominatif, *Spes,* à Bou-Zian (*Zattara*) (5), à Henchir-Aïn-Kedim (6), à Lambèse (7) où il désigne une esclave d'un porte-enseigne (*signifer*) de la IIIe légion et plusieurs autres personnes (8), à Aïn-Kerma (*Arsacal*) (9), à Philippeville (10) et à Sétif (*Sitifis*). Enfin, le datif *Spei* se rencontre une seule fois à à Henchir-bou-Aftan, aux environs de l'ancienne *Civitas Nattabutum* (11). Particularité digne de remarque, ce nom de *Spes* ou d'*Ispes* ne s'applique qu'à des femmes dans toutes nos inscriptions. Seul, le *Sergius Ispe* de Philippeville fait exception à cette règle.

---

(1) C. I. L., VIII., 8148. — Rénier, n° 2271.
(2) Ibid, 3230.
(3 et 4) Ibid, 7427, 7525.
(5) Ibid, 5184.
(6) Ibid, 584.
(7) Ibid, 2970.
(8) Ibid, 3819, 3820, 3821.
(9) Ibid, 6083.
(10) Ibid, 8104.
(11) Ibid, 4838.

N° 69.

PACTVMEIVS
PIIIIOCNVS *(sic)*
VIXIT A CIII
H E

Hauteur de la pierre, 0m35 ; largeur, 0m42 ; hauteur des lettres, 0m05. (Estampage).

C(aius) Pactumeius Philocnus (pour *Philogonus*) *vixit a(nnis) centum et tribus. H(ic) e(st)* [*situs*].

La barre médiane de l'H et la petite horizontale du bas de l'L n'existent pas, ce qui donne aux trois lettres HIL l'aspect de trois traits verticaux. La lettre qui suit l'o est un C, au lieu d'un G, et l'o qui devrait venir à la suite n'a pas été tracé par le lapicide inhabile et de très basse époque qui a gravé l'épitaphe.

C'est la première fois que nous trouvons, en Afrique, le cognomen *Philogonus* qui a dû appartenir ici à un affranchi d'origine grecque. Remarquons le grand âge, 103 ans, auquel était arrivé Pactumeius. C'est une unité de plus au grand nombre de centenaires que l'épigraphie nous fait connaître en Afrique.

BOUGIE

L'ancienne *Colonia Julia Augusta Saldantium* ou *Salditanorum,* comme une inscription de Cherchell (1) appelle ses habitants, fut une importante cité fondée, au dire de Pline, par Auguste, avec les vétérans d'une VIIe légion dont nous ne connaissons pas les autres noms (2). Un certain nombre d'inscriptions,

(1) C. I. L., vol, VIII, 9328.
(2) Plin., 5., 2, 20.

une soixantaine environ, y ont été recueillies, dont plusieurs mentionnent des *duumvirs quinquennaux* (1), des *praefecti jure dicundo* (2), un *ordo decurionum* (3), des *décurions* (4), des *pontifes* (5), etc. On y trouve encore les restes importants d'un grand aqueduc dont l'architecte fut un vétéran qui le termina en 162. Une très curieuse inscription trouvée à Lambèse, en octobre 1866, par M. Médan, alors propriétaire de la ferme Parisel, et qui est conservée dans la maison centrale, nous donne des détails très précis sur les travaux que fit entreprendre cet architecte et les difficultés qu'il eut à surmonter (6).

Notre *Recueil* a donné des aqueducs de cette antique *Civitas splendidissima* (7), des descriptions détaillées de M. le capitaine Mélix (8) et de M. le général Dewulf (9). M. L. Féraud, notre prédécesseur, a fait l'historique de Bougie aux diverses périodes de son existence et consacré à la colonie romaine quelques pages intéressantes ; les inscriptions qu'on y a trouvées ont été étudiées dans divers volumes de notre *Recueil*, mais aucun travail d'ensemble n'a été entrepris sur ce municipe, au moyen des ressources que l'épigraphie a mises aux mains des savants. En attendant que cette lacune soit un jour comblée, nous continuons à publier les documents que le hasard des travaux de construction met au jour.

Notre zélé correspondant de Philippeville, M. Bertrand, nous adresse l'estampage de l'inscription suivante, trouvée dans les fouilles nécessitées par la

---

(1, 2, 3 4 et 5) C. I. L., VIII, 8940, 8938, 8937, 8941.
(6) C. I. L., VIII, 2728.
(7) Ibid. id.
(8) *Rec. de Const.*, 1865, p. 23, sq. — *Rev. Afr.*, 19, 1875, p. 335.
(9) Ibid., 1866, p. 316 sq.

construction de la sous-préfecture de Bougie. Cet envoi nous est fait de la part de notre regretté confrère M. Ribaucour, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Philippeville, qu'une mort inattendue a subitement enlevé à l'affection et à l'estime de ses nombreux amis. Nos lecteurs trouveront plus loin l'éloge bien mérité consacré à ce savant par notre président, M. Mercier.

N° 70.

ANNIO·POSTVM
PROC·AVG · A · BYBLIOTH (*sic*)
IS· PROC· VICESIM//////////
//////////O· PROC· AVG////
5. ////ONA//////TIS · PRO////
G· PANNONIAE IN
FERIORIS · ////////
HORA////SMA/////////
//S//////////////ND////E
10. ////////////////OOB·BI///
//E I A//////////AE·IN//////
ON//////////////IT·P//////
//////////V//////V E//////

Hauteur de la pierre, 0m50 ; largeur, 0m30 ; hauteur des lettres : 1re ligne, 0m03, et, dans tout le reste de l'inscription, 0m02.

Lettres d'une belle épigraphie datant au plus tard du IIIe siècle.

Annio Postum(io) proc(uratori) Aug(usti) a bibliothe(c)is, proc(uratori) vicesim(æ) [*libertatis*].... *o. proc(uratori) Aug (usti)..... ona.....tis, pro(curatori)* [*Au*]*g(usti) Pannoniae inferioris.....* Le reste de l'inscription est trop mutilé pour en permettre une restitution.

L'intérêt que présente ce texte n'échappera à per-

sonne, car c'est la première fois que nous rencontrons en Afrique un *procurateur impérial des bibliothèques.*

I. — Notre personnage est probablement un affranchi originaire de *Saldae* ou qui y a terminé ses jours, après avoir rempli les importantes fonctions dont il avait été chargé. Sa filiation n'est pas indiquée, ce qui témoigne de son origine servile. D'ailleurs, la fonction de *procurator Augusti* était souvent confiée à des affranchis (1). Nous reviendrons, plus loin, sur les attributions de ce fonctionnaire dans les provinces.

Mais de quelles bibliothèques notre personnage était-il curateur ? Il est peu probable qu'il y ait eu à *Saldae* des bibliothèques publiques impériales, quelle que fût l'importance de cette ville, bien que nous connaissions l'existence de bibliothèques de ce genre ailleurs qu'à Rome, par exemple, à Tibur et à Patras (2), et que, d'autre part, il n'y eût pas de riches habitations à la campagne qui ne fussent pourvues de bibliothèques privées. C'étaient ordinairement les *Thermes,* dans les grandes villes, qui contenaient des collections de *volumina* ou manuscrits enroulés et de *libri* ou manuscrits reliés (3). On sait, en effet, que les poètes y lisaient quelquefois leurs vers (4) et que les hommes studieux, comme Pline, y travaillaient pendant qu'ils recevaient au bain les services des esclaves (5).

Assurément, *Saldae* pouvait être dotée de pareilles

(1) Dion, LIII, 25.
(2) Aulu-Gelle, IX, 14 ; XVIII, 9.
(3) Paul, *Sent.*, III, 6, 51 ; Petron., *Sat.*, 48 ; Martial. VII, 17 ; Sid. Ap., *Ep.*, IV, 11.
(4) Horat., *Sat.*, I, 4, 73 ; Mart., III, 44, 10.
(5) Suét., *Aug.*, 85 ; Plin., *Epist.*, III, 5 ; IV, 14.

bibliothèques, étant donnée l'importance que dut avoir sous les Romains cet excellent et ancien port phénicien. On sait que cette ville fut même, sous la domination berbère Hammadite et celles qui lui ont succédé, un foyer intellectuel renommé (1). Il est pourtant certain que ces bibliothèques ne faisaient point partie du domaine impérial.

Annius Postumius était donc attaché comme procurateur aux bibliothèques impériales de Rome.

César avait eu l'idée de constituer à Rome une bibliothèque publique dont il avait chargé Varron de rassembler les éléments (2). Ce projet fut réalisé par Auguste qui créa les bibliothèques publiques græcolatines du Portique d'Octavie (3) et du Palatin (4). Plus tard, des bibliothèques publiques furent installées au palais de Tibère (5) et au temple de Trajan (6). On connaît l'importance de la bibliothèque Ulpienne qui fut transférée aux Thermes de Dioclétien (7). Vespasien en constitua une dans le temple de la Paix (8). Jordan, dans sa *Topographie,* estime qu'au IVe siècle, les bibliothèques publiques étaient au nombre de vingt-huit à Rome (9).

Dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* M. E. Saglio décrit en ces termes la bibliothèque découverte à Herculanum en 1752 : « C'é-

---

(1) *Rec. de Const.*, 1869; Féraud, *Bougie*, p. 159, sq.
(2) Suét., *Caes.*, 44.
(3) Id., *Ill. Gramm.*, 21 ; Dion Cass., LXVI, 24 ; LXIX, 43 ; Henzen, *Ann. d. Inst. arch* , 1856, p. 17.
(4) Suét., *Aug.*, 25 ; Dion Cass., LIII, 1 ; Becker, *Handb. d. rom. Aft.*, I, p. 426 ; Henzen, *loc. cit.*, p. 21.
(5) Suét , *Tib.*, 74; Fronton, *Ep* , IV, 5, p. 68.
(6) Vopisc, *Prob* , 2 ; Aul. Gell , XI, 17 ; Dion Cass., LXVIII, 16 ; Sid Ap , *Ep* , IX, 16 ; *Carm.*, 81.
(7) Vopisc, *loc. cit.*
(8) Aul. Gell., V, 21 ; XVI, 8, 2 ; Galen., *De lib. prop* , 2, 11.
(9) Jordan, *Topogr. der stadt Rom.*, II, p. 181.

tait une fort petite chambre dans laquelle mille sept cent cinquante-six manuscrits étaient placés sur des rayons disposés autour de la chambre, à une hauteur d'environ six pieds ; et au milieu, était une armoire isolée remplie de la même manière. »

Les salles des bibliothèques publiques étaient artistement décorées, si l'on en croit les écrivains latins, et ornées des statues des grands hommes, ainsi que de Minerve et des Muses (1).

En quoi consistait la fonction de *procurator Augusti a bibliothecis ?* Comme notre personnage n'était qu'un simple affranchi, il est peu probable qu'il fût investi de la direction des bibliothèques de Rome, comme le furent Denys, rhéteur alexandrin, au temps de Néron jusqu'à Trajan, et Julius Vestinus, précepteur d'Hadrien. Cette charge devait être analogue à celle de nos inspecteurs généraux des bibliothèques et des musées.

Annius Postumius était peut-être un affranchi de la classe des *librarii* attachés aux bibliothèques impériales qui avait été mis à la tête d'une des bibliothèques de Rome.

II. — Le monument d'Annius Postumius indique par les mots PROC·VICESIM· une autre fonction qui est fort connue. C'est celle de *procurator vicesim(æ)* [*libertatis*] ou de *procurator vicesim(ae)* [*hereditatium*].

La *vicesima libertatis* était un impôt de cinq pour cent, ou du vingtième, sur la valeur des esclaves affranchis. Il datait de l'an 397-357, à la suite d'une

(1) Cic, *Ad fam.*, VII, 23; Horat., *Sat.*, I, 4. 21 ; Pers., *Prol.*, 5; Juv., II, 1 ; III, 219; Plin., *Hist nat.* XXXV, 2 ; Plin. *J.*, *Ep* III, 7, 8 ; IV, 28, 1 ; Suét., *Tib.*, 70 ; Vopisc, *Car*, 11.

loi de Manlius Capitolinus (1) ; on l'appelait encore *vicesima manunissionum*. Le produit de cet impôt ne servait pas aux dépenses ordinaires de l'État, mais à la constitution d'un fonds de réserve (*aerarium sanctius* (2). Il fut porté à 10 pour cent sous Caracalla (3) et ramené sous Macrin à son ancien taux (4). Il dura jusqu'à la fin de l'empire. Sa perception, affermée d'abord à des publicains (*socii vicesimae libertatis)* (5), fut ensuite confiée à des procurateurs impériaux.

C'est la première fois que cette fonction de procurateur de la *vicesima libertatis* est notée sur une inscription de l'Afrique. Nous avons, il est vrai, à Constantine, un *II vir vicensimarius* (6) ; mais il ne s'agit dans ce texte, au dire de Mommsen, que d'un *socius vicesimae libertatis*.

Nous avons dit qu'on pouvait lire aussi *procurator(i) vicesim(ae)* [*hereditatium*]. Nous avons été sur le point de ne pas admettre cette lecture parce que l'impôt du vingtième sur les successions, établi par Auguste en Italie et non dans les provinces, outre qu'il n'existait pas sous la République, ne persista pas pendant toute la durée de l'empire. De plus, sous Justinien, on ne le retrouve plus (7), et il est très probable qu'il avait été aboli formellement par Constantin (8). Mais la raison principale qui nous la faisait rejeter est

---

(1) Cf. Tit. Liv., 7, 16, 7 ; Cic., *ad Attic.*, 2, 16, 1 ; J. Marquardt, *De l'organis. fin. chez les Rom.*, trad. franç., p. 205.
(2) Tit Liv , 27, 10, 11 ; Marquardt, *op. cit.*, p. 205.
(3 et 4) Dion Cass., 77, 9 ; 78, 12 ; Marquardt, *op. cit* . p. 355.
(5) C. I. L., x, 3875 ; II, 4186 ; III, 555 ; v, 3351 ; VI, 915, 8453 ; XII, 2396.
(6) C. I. L , VIII, 7099 : *L(ucio) Domitio L(ucii) f(ilio) Tironi duomvir(o) vicensumari(o) ; h(onoris) c(ausa)*. Cf. Mommsen, *Herm* , p. 52.
(7) Cod. Just. (6, 33), c. 3.
(8) Poisnel , *Mél. d'arch. et d'hist. de l'Éc. franç. de Rome*, 1883, p. 212.

que Marquardt avoue qu'on ignore par qui était faite la perception de cet impôt (1). Or, nous trouvons en Afrique des textes précis qui attribuent cette perception à des procurateurs. Une inscription de Burza (*Turza*) nomme un certain *C. Attius Attimus Felicianus* comme *proc(urator) hereditatium ;* à Cherchell (*Caesarea*), *Ti(berius) Claudius Priscianus* est expressément désigné comme *proc(urator)* $\overline{XX}$ *hereditatium ;* et enfin, à Tanger (*Tingi*), *P. Besius Betuinianus* est donné aussi comme *proc(urator)* $\overline{XX}$ *hereditatium* (2).

La mention de cet impôt se trouve quelquefois dans les dispositions testamentaires que l'épigraphie a conservées. On y fait suivre la somme léguée de la formule *deducta vicesima populi romani* (3). Une inscription de Timgad où *M. Annius Martialis,* centurion de la IIIe légion, fait don à la ville, par testament, de deux statues à la Victoire Parthique d'Auguste, ayant coûté chacune huit mille sesterces, contient la formule *vigesima p(opuli) r(omani) minus* (4).

III. — Une autre des fonctions d'Annius Postumius était celle de *procurateur de la Pannonie inférieure.*

On sait que les provinces avaient été partagées entre le sénat et l'empereur, sous le principat d'Auguste (5). Le produit des impôts dans les provinces impériales alimentait le *fiscus* et formait ce que nous appellerions aujourd'hui la dotation de l'empereur dont celui-ci disposait en toute propriété (6). Ce tré-

(1) Marquardt, *De l'organis. fin. chez les Rom.*, trad. franç., p. 338.
(2) C. I. L , VIII, 822, 9363, 9990.
(3) C. I. L , II, 964 ; III, 2922 ; V, 1895.
(4) C. I. L., VIII, 2354. Cf. Rénier et Delamare, *Arch. des Miss. scient* , 1851, p. 183.
(5) Suét., *Aug.*, 47.
(6) Ulpien, *Dig* (43, 8), fr. 2, § 4.; Senec., *De benefic.*, 7, 6.

sor, qu'il ne faut pas confondre avec le produit du *patrimonium Caesaris*, c'est-à-dire les revenus des domaines, des mines et des entreprises industrielles où le prince avait placé sa fortune personnelle (1), était administré, dans chaque province, par un *procurator Augusti provinciae*. Il appartenait à la maison impériale et remplaçait le *questeur* resté en fonctions dans les provinces sénatoriales. Très souvent, ce fonctionnaire était pris dans l'ordre équestre (2), mais souvent aussi c'était un simple affranchi comme notre personnage. Il était sous les ordres du légat impérial et se trouvait lui-même à la tête d'une importante administration. Il dirigeait, au chef-lieu de chaque province impériale, un bureau central (*tabularium*) (3) où étaient conservés les documents du cadastre et les listes du cens, et un *fiscus provinciae* où le gouverneur puisait les fonds destinés à la solde des troupes et au traitement des fonctionnaires de la province (4). Le surplus était envoyé à Rome (5).

Nous avons, en Afrique, un trop grand nombre de textes mentionnant des procurateurs de province ou des domaines particuliers de l'empereur pour qu'il soit possible de les rappeler ici. Nous n'en avions, jusqu'ici, aucun de procurateur de la Pannonie inférieure. Seule, une inscription de Cherchell (*Caesarea*) nous fait connaître un procurateur de la province de

---

(1) Marquardt, *Org. fin chez les Rom.*, p. 382 ; Horat., *Epist.*, I, 12, 1 ; Dion, 54, 29 ; Josèph., *antiq. jud.*, 17, 11, 4, 5 ; 18, 3, 2 ; *bell. jud.*, 2, 9, 1 ; C. I. Gr., 3484, 3497 ; Tacit., *ann.*, 4, 7 ; Marquardt, *Privatleben der Romer*, p. 644-647 ; Capitol., *Pert.*, 9, 5 ; *Gordien*, 2 ; Frontin, p. 53, 13 ; Dig. (49, 14), fr. 3, § 10, etc.....

(2) C. I. L., VIII, 8328, 8934, 9990, 1258-10578, 9371, etc....

(3) C. I. L., II, 4089, 4181, 485, 486 ; III, 1993, 4043, 4066, 251 ; V, 2753 ; VI, 8580 — Cf. J.-G. Richter, *De tabulariis urbis Romae*.

(4) Dion Cass., 53, 15.

(5) Id., 57, 10.

la Pannonie supérieure, *Tiberius Claudius Prisciannus* (1).

KHENCHELA *(Mascula)*

La petite ville actuelle de Khenchela fut le siège d'une ancienne colonie appelée *Mascula,* mentionnée par l'itinéraire d'Antonin. Les nombreuses inscriptions qu'on y a trouvées, son importance stratégique qui en faisait la clef du chemin direct du Souf par la vallée de l'Oued-Arab et qui y nécessita un séjour peut-être permanent d'un fort détachement de la IIIe légion, son enceinte fortifiée, les monuments dont l'épigraphie nous y révèle l'existence, tout contribue à nous donner une assez haute idée de cet ancien centre de colonisation romaine. Mais, bien que le territoire de ce municipe vienne de nous fournir un texte intéressant, nous ne lui consacrerons pas cette année d'étude résumant les découvertes précédemment faites. Elle ne serait déjà plus à jour, au moment de notre tirage, car notre savant confrère, M. Gsell qui vient de s'y livrer, avec M. Graillot, pensionnaire de l'école de Rome, à une fructueuse exploration, va publier incessamment le résultat de ses recherches qui ajouteront de nombreuses données aux connaissances que nous possédons déjà sur ce municipe et ses dépendances.

Nous ajournerons donc à l'année prochaine, si quelque inscription nouvelle nous oblige à nous occuper de ce centre, la notice que nos lecteurs pourraient attendre de nous dès aujourd'hui.

Mais nous ne quitterons pas Mascula sans parler des remarquables travaux de déblaiement et de nou-

(6) C. I. L., VIII, 9363.

vel aménagement exécutés aux grands thermes de Flavien, actuellement Fontaine-Chaude, à 6 kilomètres de l'antique Mascula, par les soins de l'intelligent administrateur de la commune mixte de Khenchela, M. Bardenat. Il vient de restituer, en effet, dans son état primitif, à côté de celle que des fouilles antérieures avaient mises à jour, une seconde grande piscine avec ses annexes et d'y conduire, par la réfection complète de l'ancien canal romain, les eaux de la source thermale qui s'y distribuaient jadis, de sorte qu'on peut s'y livrer aujourd'hui aux soins de l'hydrothérapie. Nous donnerons dans notre prochain volume une description complète, avec plan et photographies, de ces thermes si importants que nous nous promettons d'ici là de visiter en détail et dont nous reproduirons, en même temps, les textes épigraphiques déjà publiés dans notre *Recueil* (1).

N° 71.

SAL IN HIS PRAEDIIS PRIVATIS
IANI MARTIALIANI C V
VECTIGALIA LOCANTVR
VITIRONILIANI EIVS LEONTIOR

Hauteur de la pierre, 0m40 ; largeur, 1m. Lettres d'une belle venue et très bien gravées, sauf à la dernière ligne où elles sont informes et de basse époque. Ces dernières dont le sens, d'ailleurs, est très énigmatique et ne paraît pas se rattacher à celui des trois premières, ont été sans doute gravées bien plus tard par un lapicide mal habile et dans un tout autre but.

(1) *Rec. de Const.*, XXIVe vol., 1886-87, p. 192.

Sigles de IN, HI, AE, DI, RI, VA, TI, à la 1re ligne ; du second NI, à la 2e ; de AN, à la 3e.

Hauteur des lettres simples, 0m07, et des sigles, 0m10 aux trois premières lignes et 0m05 à la 4e, sauf pour les o qui n'ont que 0m04.

Estampage obligeamment envoyé, sur notre demande, par M. Pantalacci, géomètre.

Sal(ve). In his prædiis privatis [P. Jul(ii) Jun]iani Martialiani c(larissimi) v(iri), vectigalia locantur..... viti Roniliani ejus Leontior .....

Cette inscription a été exhumée par M. Pasquesi, dans sa propriété de Tamagra, au sud-ouest de Khenchela, au cours d'une fouille exécutée pour la construction d'un moulin. Comprenant l'importance de sa découverte, M. Pasquesi a dégagé avec soin le socle qui supportait l'inscription et il en a adressé à l'administrateur de Khenchela, M. Bardenat, une copie très exacte que ce dernier a aussitôt communiquée à la Commission des amis de l'antiquité qu'il a instituée à Khenchela. M. Sales, pharmacien à Khenchela, membre de cette Commission, s'est empressé de nous la faire connaître. Nous remercions tout particulièrement l'auteur de cette intéressante découverte qui montre une fois de plus combien on calomnie nos colons, lorsqu'on leur reproche la destruction stupide des souvenirs antiques, et combien nous avons raison de les défendre, en maintes circonstances, contre cette injuste accusation. Nos remerciements doivent aussi s'adresser à toutes les personnes qui ont contribué à nous la faire connaître : MM. Bardenat, administrateur de la commune mixte ; Sales, pharmacien, et Pantalacci, géomètre, qui nous en a envoyé un remarquable estampage.

Notre gratitude est pleinement acquise aussi à notre savant confrère M. Gsell, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger. Bien qu'il ait vu cette inscription, avec beaucoup d'autres, au cours de l'exploration qu'il vient de faire dans cette région, il veut bien renoncer à sa publication pour nous en réserver l'honneur.

Ce n'est pas une mince faveur, car notre texte est du plus haut intérêt. Il nous apprend, en effet :

1° Que *P. Junianus Martialianus*, qui gouverna la Numidie au temps d'Alexandre Sévère et dont le *cursus honorum* nous est bien connu, possédait de grands biens dans les environs de Mascula ;

2° Que la perception des impôts dans les grands domaines privés de l'Afrique était affermée ;

3° Il n'est pas jusqu'à la 4e ligne, si énigmatique, qui ne donne lieu à des observations intéressantes par le mot *Leontior* qu'elle renferme.

Disons d'abord que notre inscription est une sorte d'avis au public destiné à prévenir les intéressés que les impôts à percevoir dans le domaine de P. Julius Junianus Martialianus sont mis en location. Elle doit se traduire ainsi :

Salut ! Dans ce domaine privé appartenant à P. Julius Junianus Martialianus, vir clarissime, les impôts sont mis en location.

Le sens de la 4e ligne est difficile à déterminer. Nous y reviendrons plus loin, mais la simple inspection de l'estampage nous montre que cette ligne n'appartient pas à l'inscription ci-dessus, qu'elle y a été ajoutée postérieurement, à une basse époque, et dans un tout autre but.

L'étude de cette inscription portera donc sur les

deux points suivants : 1° la carrière de P. Julius Junianus Martialianus ; 2° le système des impôts et leur perception dans les propriétés privées de l'Afrique.

I. — La carrière de P. Julius Julianus Martialianus nous est connue par trois inscriptions. La première, trouvée à la Casbah de Constantine, est maintenant encastrée dans un des murs de cet édifice. Elle est ainsi conçue :

P(ublio) Julio Juliano Martialiano, c(larissimo) v(iro) co(n)s(uli), quaestori provinciae Asiae, trib(uno) plebei, praetori, curatori civitatis Calenorum, curatori viarum Clodiae, Cassiae et Ciminiae, praefecto aerari(i) militaris, proconsuli provinciae Macedoniae, legato leg(ionis) III Aug (ustae) Severianae Alexandrianae, praesidi et patrono Respublica Cirtensium, decreto ordinis, dedit, dedicavitque (1).

Elle a été étudiée par Alfred Maury (2), Lorent (3), Henzen (4), Creully (5), Rénier (6) et Pallu de Lessert (7).

La seconde a été publiée par Rénier (8) qui l'avait trouvée à Timgad. Elle est reproduite en ces termes par le *Corpus* (9) :

P(ublio) Julio Juniano Martialiano c(larissimo) v(iro), co(n)s(uli) leg(ato) [Aug(usti)] pr(o) pr(aetore) provinc[iae] Numidiae, proco(n)s(uli) provinciae Macedoniae, prae/(ecto) aerari(i) militaris, curatori viae Clodiae praetoriae, tribuno plebei, quaestori provinciae Asiae, patrono coloniae et municipi(i), Respublica coloniae Thamugadensium, decreto decurionum.

---

(1) C. I. L., VIII, 7049.
(2) *Rev. de philologie*, 2 (1847), p. 197.
(3) Lorent, *apud* Hefner, *Abhandl. d. Baier. Acad. d. Wiss.*, V, II, p. 234.
(4) Henzen, *Bull. dell. Inst*, 1851, p. 23, n° 6504.
(5) *Ann. de Const.*, 1853, p. 39.
(6) *Rev. arch.*, 8, p. 495 ; *Rec.* n° 1839.
(7) *Ann. de Const.*, *Fastes de la Num.*, 1888-89, p. 139 et 140.
(8) Rénier, *Rec.* n° 1505.
(9) C. I. L., VIII, 2392.

La troisième a été consacrée à P. Julius Junianus Martialianus par un centurion de la IIIe légion, C. Calventius Januarius. Recueillie au Forum de Lambèse, elle a été ainsi reproduite au *Corpus* (1) :

P(ublio) Julio Juliano Martialiano, leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), c(larissimo) v(iro) co(n)s(uli), praesidi justissimo et benignissimo, etc.....

Elle a été étudiée par Lorent (2), Delamare (3) et Rénier (4).

Sans insister sur le *cursus honorum* de notre personnage, ni répéter ce qui en a été dit par les divers commentateurs, il n'était pas inutile de rappeler cette éminente carrière de P. Julius Junianus Martialianus, ne fût-ce que pour expliquer, par sa légation en Numidie, comment ce haut fonctionnaire possédait de grands biens dans cette province. Qu'il les tînt des largesses de l'État ou qu'il les eût acquis, notre inscription, très précieuse à ce point de vue, nous montre qu'il possédait de grands domaines dans le territoire du municipe de Mascula. Ce détail, jusque-là ignoré, est d'autant plus intéressant qu'il s'accorde bien avec la récente découverte des thermes de Mascula qui fixe un point d'histoire de la IIIe légion. Dans la grande inscription trouvée au milieu des décombres qui emplissaient les salles de cet établissement aujourd'hui à peu près restauré et que M. Poulle a publiée (1), on lit que Septime Sévère, Caracalla et Géta reconstruisirent *Aquas Flavianas vetustate conla(psas per opera)tionem militum suorum,* en 208. Il est évident

(1) C. I. L., VIII, 2742.
(2) Lorent, ap. Hefner, *Bair. Ak. d. Wiss.*, 5, 2, p 247.
(3) *Mém. des ant. de France*, 21, p 108, cf. p. 35 et tab. II, nº 5.
(4) *Rev. arch.*, 8, p. 493 et *Rec.* nº 95.
(5) *Rec. de Const.* vol., XXIV, 1886-87, p. 192.

que les soldats dont il est ici question sont ceux de la IIIe légion. Or, comment ces derniers se trouvaient-ils sur ce point ? Il est peu probable qu'ils fussent cantonnés à Fontaine-Chaude (*Aquae Flavianae*). M. Poulle (1) exprime fort justement l'avis qu'ils n'étaient autres que ceux du corps d'observation appartenant à la IIIe légion dont l'importance stratégique de Mascula exigeait la présence permanente dans ce dernier municipe. « Il y avait là certainement, dit M. Cagnat, un détachement de la IIIe légion Auguste, du moins au début du IIIe siècle. » (2).

On comprend fort bien, dans ce cas, que le légat de cette légion, sous Alexandre Sévère, connaissant la fertilité des terres de Mascula par les tournées qu'il devait y faire pour inspecter le détachement qui y était cantonné, ait eu l'idée d'y acquérir des biens ou de se les y faire attribuer.

II.— Mais ce qui donne le plus d'intérêt à notre inscription, c'est qu'elle résout, la première en Afrique, la question de la perception des impôts dans les domaines privés. Nous connaissions jusqu'ici par de nombreux textes épigraphiques comment et par qui étaient mis en valeur les domaines impériaux de l'Afrique et quel était le mode de perception de leurs revenus.

Ce qu'aucun texte épigraphique n'avait encore établi, du moins pour cette partie de l'empire, c'est le mode de perception des impôts dans les propriétés privées. Le document de Tamagra est très suggestif sur cette question et confirme ce que nous en savions par ailleurs.

---

(1) *Rec. de Const.*, vol. XXIV, 1886-87, p. 192.
(2) R. Cagnat. — *L'armée rom. d'Afr.*

Comment donc avait lieu cette perception et sur quoi devait-elle porter à l'époque qui nous occupe ?

A l'origine, on entendait par *vectigalia* l'ensemble des ressources tirées du domaine de l'État pour ses besoins ordinaires, lorsqu'aucun impôt ne pesait encore sur les citoyens romains qui n'étaient tenus qu'à contribuer de temps en temps, selon leur fortune, par le *tributum,* aux dépenses extraordinaires, telles que les frais de guerre et la solde des troupes (1). Ce mot vient de *vehere* parce qu'on était obligé de *voiturer* le produit de cet impôt qui consistait d'abord dans le dixième en nature des récoltes de l'*ager publicus* (2). Mais il perdit, dans la suite, son sens étymologique lorsqu'on l'appliqua par analogie aux autres revenus de l'*aerarium,* tels que le droit de pacage (*scriptura*), le droit de douane (*portorium*), etc.....

Il est évident que ce terme n'a pas, dans notre texte, une semblable signification, puisqu'il ne s'agit pas ici des ressources tirées par l'État du domaine public, mais bien des impôts qui frappent une propriété privée. Au reste, ce dernier sens lui est expressément reconnu, puisqu'on l'applique aux droits du trésor sur les possessions des particuliers dans les provinces (3).

Comment ces impôts avaient-ils été établis et en quoi consistaient-ils dans les provinces ?

Examinons d'abord ce qui se passait sous la ré-

---

(1) Marquardt. — *De l'organ. financ. chez les Rom.*, édit. franç., p. 205-207.

(2) Isidor , *Or* , 16, 18, 8.

(3) Aggen. Urb., p. 4, 11. Lachmaun : *quod (in provinciis) omnes etiam privati agri tributa atque vectigalia persolvant.* — Hygin *(de limit constit.*, p. 205, 9 ; *de condit. agr.* p. 116, 5) explique par ce sens l'expression *agri vectigales.*

publique ; nous verrons ensuite ce qui avait lieu sous l'empire.

Dans les provinces conquises et, en particulier, en Afrique, d'après la loi *Rubria,* on avait fondé des colonies romaines ou concédé des terres à des citoyens romains (*viritim*). Ces territoires formaient des propriétés privées (*agri privati*), exemptes d'impôts (*ex jure Quiritium*) (1). On sait, en effet, que l'impôt était considéré par les romains comme un signe de servitude.

Plus tard, des territoires furent concédés à des colonies romaines, municipes et villes romaines qui furent frappés d'impôts (2), sous le régime des fonds pérégrins. Quelques-unes pourtant de ces villes obtinrent le *jus italicum* et furent exemptes d'impôts (3).

Le reste du territoire provincial formait l'*ager publicus populi romani* (4) dont une partie était :

1° Vendue par les censeurs avec pouvoir de transmission aux héritiers, mais sous la réserve que le fond restant à l'État, les possesseurs devaient payer un *vectigal.* C'était l'*ager privatus vectigalisque* ou *quaestorius* (5). Il se rencontre en particulier en Afrique (6) où il porte les noms de *ager emptus* (7) ou *civis romani ec hac lege* (*lex agraria* de 643) *factus)* (8) ;

2° Laissée aux anciens propriétaires, non comme propriété libre, mais comme soumise à l'impôt (9).

---

(1) C. I. L , I, 200, comm. de Mommsen, p. 96-102.
(2) Marquardt et Mommsen, *Manuel des antiquitées rom.*, t. I, p. 87, et t. X, p. 230.
(3) Ibid, ibid, t. I, p. 90 à 92.
(4) Gaius, 2, 7. Frontin, *de controv. agr.*, p. 36.
(5) Marquardt et Mommsen, *Manuel des antiq. rom.*, t. X, p. 198 et 230.
(6) *Lex agr.* de 643, lig. 49, 66.
(7) *Lex agr.* de 643, lig 45, 47, 57, 65.
(8) Ibid, lig. 76.
(9) Cic., *accus. in verr.*, 3, 6, 12 ; Appien, *Pun.*, 135 ; Pausanias. 7, 16, 6.

C'était l'*ager publicus stipendiariis datus adsignatus* (1). Elle figurait, après avoir été mesurée, sur le registre des impôts (2) ;

3° Le reste de l'*ager publicus populi romani* provincial était administré par l'État et pouvait être loué par les censeurs. Cicéron l'appelle *ager populi romani qui a censoribus locari solet* (3).

Les principaux impôts fonciers des provinces frappaient seulement ces deux dernières catégories, les *vectigalia* de l'*ager privatus*, vendu par les censeurs à des citoyens romains, étant plutôt nominaux que réels.

La propriété de Junianus Martialianus, lors même qu'elle eût été cédée ainsi par la république à ses ancêtres, n'aurait pu être alors soumise à l'impôt. Nous ne nous occuperons donc pas de la manière dont celui-ci aurait été perçu, ni en quoi il eût consisté.

Passons maintenant au régime adopté sous l'empire. On sait que Caracalla fit cesser dans les provinces la distinction entre les citoyens romains et les sujets en accordant à tous ceux-ci les droits de citoyens romains. Si ces derniers eussent joui, dès ce moment, de l'immunité des redevances à l'État, le *fiscus* dans les provinces impériales et l'*aerarium* dans les provinces sénatoriales eussent été aussitôt dans l'impossibilité de subvenir aux charges du gouvernement. Il fallut donc alors laisser subsister, à l'encontre des nouveaux citoyens romains, les impôts dont leurs biens se trouvaient auparavant grevés (4).

---

(1) *Lex agr.*, lig. 77, 80.
(2) Ibid., lig. 78, 80.
(3) Cic., *loc cit.*, 3, 6, 13, 39, 89.
(4) Marquardt. *De l'organis. fin. chez les Rom.*, p. 281.

Comment ces impôts étaient-ils fixés et perçus ?

Il est nécessaire ici de retracer à grands traits le tableau de la réorganisation du système des recettes dans l'empire.

Lorsqu'Auguste prit le pouvoir, l'*aerarium* romain était dépouillé de toutes ses ressources (1). Les provinces avaient été écrasées sous les charges dont les avaient accablées les guerres civiles (2). L'Italie même n'avait pas été épargnée. Il fallut procéder à une nouvelle répartition des charges. Pour cela, Auguste fit dresser un état fixe, *Rationarium* ou *breviarum imperii* qu'il remit en 731 (23 av. J.-C.) aux autorités et au sénat et transmit à sa mort à son successeur (3). Les premiers empereurs se firent un devoir de le publier à leur tour (4).

« Ce tableau, dit Marquardt, contenait : en premier lieu, un dénombrement des troupes de terre et de mer, et, en second lieu, l'indication de l'encaisse du trésor public, des recettes et des dépenses de l'État » (5). Il fut dressé à l'aide des documents géographiques réunis sous la direction d'Agrippa (6) qui permirent de tracer, en l'an 8 ap. J.-C., une carte sphérique, en marbre, de l'ancien monde (7), d'après

---

(1) Monum. d'Ancyre, 3, 34. — Dion Cass., 53, 2. — Mommsen, *Res Gestae D. Aug.*, 2, p. 66 et 76-78.

(2) Appien. B. *c.* 2, 41 ; *c.* 4, 5, 64, 77, 74, 81. — Dion Cass , 41, 17 ; 46, 31. — Lucain, 3, 156.

(3) Dion Cass., 53, 30.

(4) Suét., *Calig.*, 16. — Dion Cass., 59, 9. — Cf. Marquardt., *loc. cit* , p. 260.

(5) Marquardt, *loc. cit.*, p. 261.

(6) S. Frandsen, *M. Vipranius Agrippa, Eine histori. Untersuchung über dessen Leben und Wirken*, Altona, 1836, p. 183, sq. — Partsch, *Die Darstellung Europa's in dem geographischen werke der Agrippa*, Breslau, 1875.

(7) Dion Cass., 55, 8. — Ristchl, *Die vermessung der Romischen Reichs unter Augustus*, etc...., dans *Rhein Museum*, 1842, p. 511. — *Opuscule philolog.*, III, p. 774. — Mommsen, *Ueber die Unteritalien betroffenden Abschnitte der ravennatischen kosmographia*, p. 98, sq. — Müllenhoff, dans *Herm.*, IX, 190. — Plin., N. H, 3, 17.

laquelle furent établis plus tard les différents itinéraires et la table de Peutinger. Auguste fit achever, en même temps, le cadastre de tout l'empire commencé par César et ordonna une ἀπογραφή ou *census* pour constater les recettes existantes et permettre la réforme de l'administration des impôts qu'il méditait. Ce *census,* plusieurs fois renouvelé depuis par Drusus (1), en 12 av. J.-C., par Germanicus (2), en 14, 15 et 16 ap. J.-C., par Néron, en 61 (3) et par Domitien (4), se continua jusqu'à Constantin (5). Cette opération, qui différa un peu entre les provinces sénatoriales où le cens existait déjà et les provinces impériales où il fallut en créer toute l'organisation, fut ensuite confiée, dans tout l'empire, à des employés impériaux (6) divisés en trois classes.

Dans chaque district était un agent appelé *adjutor ad census* (7) ou *censor* (8) ou *censitor,* titre auquel on joignait le nom du district (9). Il était chargé de « dresser les listes du cens dans son arrondissement fiscal ou de les réviser dans les communes organisées où déjà ce travail avait été dressé par des officiers municipaux » (10) qui n'étaient autres que les *quinquennales.*

Au-dessus des censeurs, il y avait, dans chaque

---

(1) Tit. Liv., *Epit.* 138. — Tacit., éd. Nipperdey, 2, p. 317.
(2) Tacit., *Ann.*, 1, 31 ; 2, 6.
(3) Id., ibid, 14, 46.
(4) Frontin, *Strat.*, I, 1, 8.
(5) Eumène, *Grat. actio Constantino Augusto,* c. 5.
(6) Mommsen, *Staatsrecht,* II, 440, sq.
(7) Orelli, 2156 : *adjutori ad census provinc. Lugdun.*
(8) Wilmanns, 2246 *d,* 2246 *e : censor civitatis Remorum faederatae.* — Cf. Rénier, *Mél.*, p. 64, 65
(9) Orelli, 208 : *censitor civium Romanorum coloniae Victricensis,* etc.... — C. I. L., VIII, 7070, *add.* : *censitor* [*conve*]*ntus Cae* [*sar Augusta*]*n*[*i*] — Dig., 41, 1, fr. 30, § 3 ; 50, 15, fr. 4, § 1. — Cod. Théod., 6, 3 ; const. 2. — Lactance, *de mort. persec.*, 23, 1.
(10) Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Rom.*, p. 270.

province, un *legatus Augusti pro praetore censuum accipiendorum* ou *ad census accipiendos,* ou *ad census,* ou *legatus Augusti pro praetore censitor.* C'était le censeur provincial. Il était de rang sénatorial ou de l'ordre des chevaliers. Dans ce dernier cas, il portait le titre de *a censibus accipiendis* ou *ad census accipiendos,* ou *procurator Augusti ad census* (1). C'était ce que nous appellerions aujourd'hui le Directeur des Contributions directes du département. Les listes du cens de la province, dressées sous sa direction, étaient envoyées, sous le nom de *breviarium* (2), à l'office impérial, mais un double restait dans les archives de la ville principale (*tabularium*) où on pouvait vérifier les taxes imposées.

C'était à l'office impérial que se terminait l'œuvre du *census.* On y recevait les réclamations à l'effet d'obtenir des réductions du *tributum* (3). On pouvait les accorder (4) ou élever les chiffres du *breviarium* en ce qui concernait les contribuables. Le haut fonctionnaire qui dirigeait cette dernière opération porta d'abord le titre de *a libellis* et *a censibus* et, plus tard, celui de *magister a libellis* ou *a censibus* (5).

Telle était, sous l'empire, pendant la période à la-

---

(1) Orelli, 364, 2273, 3659. — Mommsen, *Inscript. Helvet* , n° 175. *Herm.* III, 114. — Henzen, 6049, 6944, 6945. — C. I. L , II, 4188, 4121 ; V, 7783 ; VI, 1333 ; X, 6658. Cf. une inscription de Cherchell : *C. Octavio Pudenti Caesio Honorato proc(uratori) Auggg. a censibus.*

(2) Suét., *Vesp.*, 21.

(3) Tacit., *Ann.*, 2, 42. — C. I. L , II, 4208.

(4) Tacit., *Ann.*, 2, 47 ; 4, 13 ; 12, 63. — Nous y lisons que des réductions d'impôts furent consenties par le sénat, à la demande de l'empereur. — Suét., *Nero*, 10, nous dit que cet empereur abolit ou diminua des impôts, et Tacit., H , 1, 51, que Galba fit remise aux Gaulois du quart de leur *tributum*, tandis que Suét., *Vesp* , 16, reproche à Vespasien d'avoir révoqué les décisions de Galba faisant des remises et d'avoir augmenté et même doublé les impôts des provinces.

(5) C. I. L., VI, 1628.

quelle appartient notre inscription, l'organisation du personnel chargé de l'assiette de l'impôt. Cette organisation changea peu dans la suite, même sous Dioclétien qui fit pourtant une importante réforme de l'impôt ; mais l'innovation à laquelle il se livra consiste surtout en ce qu'il adopta, pour l'impôt foncier, une parcelle type. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Comment l'impôt foncier, le seul en question pour le moment, était-il établi pour le contribuable ?

De tout temps, dans les provinces conquises où ils assignaient un territoire, les Romains en dressaient d'abord un plan général (*forma, typus, aes, pertica*) (1) gravé sur une table de bronze qui restait dans la colonie (2) et auquel était jointe une légende explicative (*scriptura formae*) (3). Un double dessiné sur toile (4) était, selon l'opinion de Rudorff (5) et de Mommsen (6), envoyé à Rome, à l'office impérial dont nous parlons plus haut. On dressait aussi dans chaque colonie les plans de l'*ager publicus* (7) non partagé, ainsi que des terres appartenant aux temples (8).

C'était d'après ces plans qu'on avait sans doute établi le *census* provincial pour les biens imposables.

---

(1) Siculus Flaccus, p. 154, 16. — Mommsen, *Feldmesser*, II, 152. — Rudorff, *Feldmesser*, II, 405. — Stœber, *Die Rom. Grundsteuervermessungen*, p. 40, sq.

(2) Sicul. Flacc, p. 154, 24.

(3) Hygin., *de gen. contrav.*, p. 131, 12, 15. — Hygin., *de limit. const*, p. 201, 2 ; 202, 15.

(4) Cod. Théod., 11, 27, c. 1.

(5) Rudorff, *loc. cit.*

(6) Mommsen croit même que c'était l'original.

(7) C. I. L., VI, où on voit que des censeurs restituèrent au domaine public des terrains occupés par des particuliers, après avoir consulté la *forma*. — Cf., pour tous ces détails, Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Rom.*, p. 276.

(8) Hygin., p. 117, 6 ; Sic. Flacc., p. 162, 28 ; Orelli, *inscript.* 1460 ; C. I. L., X, 3828.

Selon la *forma censualis* d'Ulpien, en usage au temps de Trajan (1), on consignait sur les registres du *census* le nom de chaque immeuble, le municipe ou le *pagus* dont il faisait partie, ainsi que les noms des propriétaires voisins, et l'immeuble était inscrit, avec sa contenance, dans la classe à laquelle il appartenait, soit comme terrain cultivé, vigne, champs plantés d'oliviers, prairies, forêts, etc....., ou dans toutes ces classes à la fois, suivant qu'il était formé de parcelles de ces différentes espèces.

En outre, le propriétaire était tenu de faire une déclaration (*professio*) (2) de toute sa fortune personnelle, c'est-à-dire des objets mobiliers de son immeuble dont les esclaves formaient la partie la plus importante. Il devait indiquer aussi le nombre de ses *inquilini* et *coloni*. Cette déclaration était contrôlée par les agents du fisc.

Quelle était maintenant la parcelle type imposable ?

Elle variait selon chaque province où le fisc romain avait adopté les mesures locales. En Afrique, c'était la *centuria* (3) qui, d'ailleurs, a été, selon les époques, de grandeurs différentes. Pourtant, la surface normale de la centurie paraît être de 200 *jugera*, c'est-à-dire de 5,760,000 pieds carrés, le *jugerum* étant un rectangle de 240 pieds de long sur 120 de de large (4). Le propriétaire d'un domaine payait un *tributum* proportionnel au nombre et à la qualité de centuries pour lesquelles il était inscrit dans la *forma censualis* de son municipe.

---

(1) Dig., 50, 15, fr. 4.
(2) Dig., (33, 2) ; fr. 32, § 9.
(3) Cod. Théod., (11, 20) ; c 6.
(4) Valentiniani III, *nov.* 33, 2.

Quant au montant de l'impôt, il n'est pas aisé de le déterminer, car il était payé tantôt en argent, tantôt en nature (1) ou en prestations en nature (*annona*). Ce dernier mode était surtout usité en Afrique (2) où l'*annona* formait la plus grande partie des impôts.

Il ne nous reste plus qu'à déterminer comment avait lieu la levée des impôts. Notre inscription confirme exactement tout ce que nous en savons.

Nous avons dit plus haut que le plan général des terres était déposé dans chaque municipe, avec la légende explicative des noms des propriétaires, des contenances et de la qualité des immeubles. C'était d'après ces documents et les *professiones* des détenteurs du sol que le *censitor* ou répartiteur dressait les listes du cens pour le district fiscal dont le municipe était le chef-lieu. Ces listes étaient envoyées à l'approbation du légat propréteur *ad census accipiendos* qui siégeait auprès du gouverneur de la province et qui arrêtait le montant total des impôts pour chaque district. Le chiffre en était notifié aux décurions de la localité qui avaient la mission de répartir ce total (3) sur les *possessores* auxquels on donnait, pour cela, le nom de *collatores* (4). Ils répondaient, en outre, sur leur fortune personnelle, du paiement régulier et intégral de l'ensemble de l'impôt (5). Nous avons encore quelques-uns de ces registres ou matrices des rôles de répartition déposés dans les municipes conformément aux prescriptions de la loi (6).

---

(1) Hygin., *Grom.*, p. 205.
(2) Josèphe, *b. Jud.*, 2, 16, 4.
(3) Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiq. rom.*, t. 1, p. 18.
(4) Théodoret, *Epist.* 42.
(5) J. Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Rom.*, p. 287. — Dig., 50, 4 ; fr. 18, § 26.
(6) Cod. Théod., (13, 10). Cf. C. I. L., x, 407 ; C. I. Gr., 8656, 8657.

Pour assurer le recouvrement des impôts et ne pas en assumer elle-même la charge, l'autorité municipale louait tout ou partie de leur perception à des fermiers qui portaient le titre de *conductores vectigalium publicorum* (1). Les baux à ferme passés avec eux se nommaient *conductiones publicorum* (2).

C'est un fait de ce genre que rappelle notre inscription. La propriété de P. Junianus Martialianus devait être un de ces immenses *latifundia* entre lesquels se partageait une grande partie du territoire de la Numidie. Les redevances, en nature ou en argent, que le fisc y percevait étaient sans doute assez considérables pour former un lot à part dans l'adjudication des impôts du municipe de Mascula.

L'autorité municipale y avait donc fait élever le monument qui nous occupe pour avertir, d'une manière permanente, les fermiers d'impôts qu'ils pouvaient soumissionner auprès de la curie, lorsque venait le moment d'adjuger la perception des taxes sur ce domaine. C'est ce qui explique que l'inscription se termine régulièrement au mot *locantur,* ainsi que le démontre la physionomie du texte. Il ne faut donc pas chercher dans la ligne suivante le nom d'un de ces *conductores vectigalium publicorum.*

Plusieurs raisons se présentent à nous pour soutenir cette affirmation. La première résulte de la preuve, faite plus haut, qu'il s'agit ici d'un avis municipal permanent sur le genre de perception des impôts de cette propriété. Il ne pouvait donc être question d'y désigner le nom du titulaire de l'adjudication qui devait naturellement changer fort souvent,

(1) Dig, 49, 14; fr. 3, § 6.
(2) Ibid, 46, § 14.

soit que d'autres fissent, à la fin de son entreprise, des offres plus avantageuses au municipe, soit que l'entrepreneur n'y ait pas fait de bonnes affaires et cédât l'opération à de plus heureux. Il est fort probable, en effet, que ce cas dût se présenter souvent, car les redevances en nature, étant calculées sur le rendement des années moyennes, le conductor pouvait, pendant les mauvaises années, se trouver en présence de l'impossibilité où étaient les contribuables de verser entre ses mains le vectigal ordinaire, tandis que les obligations de son contrat envers le municipe devaient être rigoureusement remplies.

La seconde raison nous est fournie par l'aspect même du texte. Les lettres de la dernière ligne ne sont évidemment pas du même lapicide. Bien plus, elle ne semblent pas être de la même époque.

1° Elles ne sont pas du même lapicide. Tandis qu'en effet, les trois premières lignes sont profondément gravées en grandes lettres d'une régularité parfaite du milieu du IIIe siècle où l'épigraphie est encore fort soignée, jusque dans ses sigles qui attestent pourtant une véritable décadence, celles de la 4e ligne sont d'une main inhabile, tracées sans ordre dans une direction tout à fait sinueuse, beaucoup plus petites et peu profondes. Cette ligne n'appartient donc sûrement pas au texte primitif. Elle semble avoir été tracée, après coup, par quelque main étrangère à l'art de graver des lettres sur la pierre, et dans un tout autre but que celui du premier lapicide.

2° Les caractères de cette dernière ligne ne semblent pas non plus de la même époque, bien qu'à

certaines formes, mal accusées, d'ailleurs, ils aient avec ceux des trois lignes supérieures quelques analogies, notamment dans les R et dans les I ; mais ils en diffèrent essentiellement dans les O, dans les A, dans les N et dans les S. Nous n'insisterons donc pas trop sur cette différence d'époque, mais il est bien certain que nous n'avons plus affaire ici à la même main.

La troisième raison qui nous fait rejeter cette quatrième ligne hors du texte de la véritable inscription est qu'elle renferme un nom qui ne peut concorder avec l'intention qui a inspiré les trois premières lignes. Ce nom ne pourrait être, en effet, que celui de l'adjudicataire de la ferme des impôts dans ce domaine et non celui d'un membre de la *familia* de Junianus Martialianus. Or, ce nom appartient précisément à cette famille. Nous avons, en effet, à Timgad, les restes mutilés d'une inscription consacrée à la mémoire d'une de ses esclaves par un Junianus Martialianus Leontius. Cette dédicace se termine ainsi : *Junianus Martialianus Leontius dominus dignissimae* (1). On désignait donc aussi sous le nom de *Leontii* les membres de cette famille ; c'est ce que notre inscription semble vouloir dire dans la quatrième ligne qui ne peut, par conséquent, faire allusion ici à un fermier des impôts qui eût été certainement étranger à cette famille.

Remarquons, en passant, que la famille des *Leontius* ou, ce qui revient au même, des *Junianus Martialianus,* a continué à résider à Mascula ou dans ses domaines de ce municipe, jusque dans les derniers

(1) C. I. L., VIII, 2428. — Rén., *Inscript. de l'Alg.*, 1565.

siècles de l'occupation romaine, et qu'elle y est devenue chrétienne. On a trouvé, en effet, en 1888, à Mascula même (Khenchela), une « épitaphe en grandes et belles capitales » (1), ainsi conçue : *Leontia fidelis, requievit in pace.* Cette épitaphe ne peut que faire allusion à un membre de la famille des *Leontii.*

Pour terminer ce long commentaire, rappelons que nous avons, en Afrique, sept autres inscriptions faisant allusion à des *praedia privata* (2) : aucune ne nous avait donné sur leur situation, au point de vue du fisc, le renseignement qui nous est fourni par notre texte. Plusieurs pourtant sont très suggestives sur d'autres points qu'ont mis en lumière MM. Héron de Villefosse (3) et Poulle (4).

CONSTANTINE *(Cirta)*

S'il est une des cités de l'Afrique romaine pour laquelle il soit aussi intéressant qu'utile de rassembler les connaissances qui nous en sont données par les textes épigraphiques, les auteurs anciens et les restes aujourd'hui disparus de ses monuments, c'est bien notre antique *Colonia Julia Cirta,* appelée aussi par Dion Cassius (5) et les inscriptions (6) *Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta,* désignée souvent par les mots *Respublica Cirtensium* (7) et qui devint plus tard, sous Constantin, après la défaite de l'usurpateur

(1) Acad. d'Hipp., *Compt rend. des réun.*, 15 décembre 1888, p. CXXI.
(2) C. I. L., VIII, 962, 8209, 8378, 8421, 8690, 9725 ; *Eph. Ep., addit al*, vol. VIII, p. 562
(3) *Rev arch.* n 3, 31, (1876), p. 215.
(4) *Rec. de Const.*, 1873-74, p. 373, et ibid, 1876-77, p. 513.
(5) 48, 22.
(6) C. I. L., VIII, 7099 et 7117.
(7) Ibid : 2296, 6998, 7043, 7049.

Alexandre, la *felix* et la *splendida Colonia Constantina* (1) ou encore la *Constantina Civitas* (2). Les données qui constituent ce que nous en savons sont dispersées de tous côtés. Aucun travail d'ensemble ne les a réunies et nous ne connaissons dans notre *Recueil* lui-même aucune synthèse qui ait condensé ces notions fragmentaires, car nous ne pouvons attribuer ce mérite au travail fort intéressant, mais malheureusement trop incomplet, de Cherbonneau sur *Constantine et ses antiquités* (3). Il est donc nécessaire de réunir ces documents en un petit précis qui permette, à chaque instant, d'interpréter sûrement les textes épigraphiques d'une nature toute spéciale dont notre ville et ses environs sont si riches. Elle a été, en effet, le siège d'une organisation presque unique dans l'empire qui a donné à ses inscriptions un cachet particulier dû à la nature des fonctions qu'elles relatent.

I.

Des origines à la colonisation romaine

Le plateau de Constantine, isolé du territoire environnant par la profonde gorge du Rhumel (Ouad-Remel) et qui n'y tenait que par l'isthme du Coudiat-Ati qu'on pouvait aisément défendre, en y concentrant la résistance, était un emplacement de premier ordre. Les plus anciens habitants du pays, fixés au sol et ayant une organisation sociale, durent s'y établir, et la ville, grâce à cette formidable position, domina

(1) C. I. L., VIII, 7012.
(2) Ibid : 7013, et Cod. Théod., 12, 1, 29.
(3) *Rec. de Const.*, t. I de la collection, p. 102-103.

bientôt tout le pays dont elle devint ultérieurement la capitale. Ce pays fut la Numidie. Aussi, les commencements de Cirta sont-ils associés aux origines des rois de Numidie dans les légendes primitives. Selon la tradition grecque, le premier d'entre eux, Juba, serait le fils d'Hercule (l'hercule phénicien, Baal) et de Thespias *Certhe* (Κέρθη) (1). Il donna le nom de sa mère à la ville qu'il fonda et qui devint la capitale de son royaume. Mais il semble plus logique de rattacher ce vocable à la langue phénicienne ou aux idiomes libyques (berbères). Les Carthaginois y exercèrent une grande influence et beaucoup d'entre eux s'y établirent. Cirta conserva toujours cette suprématie. Vers la fin de la deuxième guerre punique (203), elle était la capitale de Syphax (2) qui avait enlevé cette partie de la Numidie à Massinissa. Après la victoire des Romains, celui-ci rentra en possession de Cirta. Il ne cessa, dès lors, d'y résider, et ses successeurs l'imitèrent. Strabon nous donne une idée de cette capitale en la dépeignant comme une place très forte et bien décorée par tous ses rois, surtout par Micipsa (3) qui, au dire d'Appien, la rendit inexpugnable, l'embellit, à l'aide d'une colonie de grecs qu'il y attira, et la rendit si florissante qu'elle pouvait mettre en ligne 10,000 cavaliers et 20,000 fantassins (4).

A sa mort, ses états ayant été partagés entre ses fils et son neveu, Jugurtha, Cirta échut à Adherbal. Mais Jugurtha, mécontent de son lot et envieux d'une si belle capitale, vint l'y assiéger. Il ne put

(1) Apollodore, *bibl*, 2, 7, 8.
(2) Tit. Liv, *narr.*, 30, 12; Appien, *Pun.*, 27.
(3) Strab, 17, 3, 13, p. 832.
(4) Appien, lib. 106.

prendre la ville que par la famine. Elle était trop bien défendue par sa position inexpugnable et par la colonie de négociants italiotes qui s'y était fixée (1).

Après la défaite de Jugurtha, et pendant la guerre civile entre César et Pompée, elle ne fut plus que la capitale de la Numidie sous l'autorité de Hiemsal II, puis de son fils Juba, roi des Numides (2). César ayant débarqué en Afrique, en l'an 708 de Rome, y trouva un zélé partisan dans la personne de *P. Sittius Nucerinus,* un ex-conjuré de Catilina, qui y guerroyait dans l'armée de Bogud, roi de Mauritanie, à la tête d'un petit corps d'Hispaniens et d'Italiotes. Sittius s'étant mis à sa solde, pénétra dans le royaume de Juba et réussit à s'emparer de Cirta, *ville très opulente,* disent les historiens. Après avoir érigé cette partie de la Numidie en province romaine, César fit de Cirta une sorte de colonie libre à la tête de laquelle il plaça Sittius, à la condition qu'elle serait occupée par des citoyens romains dont ses compagnons d'armes formèrent le premier noyau (3). De là, le nom de *Sittianorum Colonia* que donnent à Cirta Pomponius Mela (4) et Pline l'Ancien (5).

Après le meurtre de César, le fils de Massanassès, Arabion, dont le père revendiquait des droits sur Cirta, reconquit les états de son père et mit à mort Sittius (6). Il périt bientôt lui-même (7) et la colonie romaine subsista sous le nom de *Colonia Julia Juve-*

---

(1) Sall., *Jug.*, 21-26 ; cf. 81, 82, 88, 101, 104. — Tit. Liv., *Ep.* 64. — Appien, *Num* , 4 — Dion Cass , fr. 89, 5.
(2) Appien, *Guerre civ.*, 4, 54.
(3) Id. ibid.
(4) Pompon. Mél., 1, 7, 30.
(5) Plin , *Hist. nat* , 5, 3, 22.
(6) Cic , *ad Attic.*, 15, 17, 1. — Appien, *loc. cit.* — Dion Cass., 48, 21.
(7) Dion Cass., *loc. cit.*

nalis Honoris et Virtutis Cirta, au dire de Dion et selon les inscriptions citées plus haut.

La *Colonia Cirta* est mentionnée sur les itinéraires de Peutinger et d'Antonin. Elle fit partie, sous Auguste, après que la Mauritanie eût été assignée à Juba II, de la province de l'Afrique nouvelle, c'est-à-dire du diocèse de Numidie. Transformé plus tard, lui-même, en province (vers la fin du IIIe siècle), ce diocèse porta le nom de sa capitale et s'appela la province de la Numidie Cirtéenne (*Numidia Cirtensis*) (1), comme l'attestent la liste de Vérone et une inscription de Thibili (2). C'était le territoire civil, tandis que le sud de la province, placé sous l'autorité du légat, formait la *Numidia Militiana* ou le territoire militaire. La république des IIII colonies, dont nous allons parler, n'existait plus à ce moment.

II.

La Confédération des IIII Colonies cirtéennes

Mais cette colonie, avons-nous dit, eut une organisation toute particulière dont il importe d'esquisser les principaux traits. Peu de temps après son établissement, et peut-être même dès ce moment, comme cela avait lieu chaque fois qu'une colonie romaine s'installait sur un territoire conquis, elle eut à sa tête des *duumvirs.* Cela résulte de deux inscriptions, dont l'une, encastrée dans les murs de la Casbah, semble avoir appartenu à un sarcophage au nom de *L. Domitius Tiro,* augure, *duumvir vicensimarius* (3),

(1) Poulle, *Rec. de Const.*, 1876-77, p. 463.
(2) C. I. L., VIII, 5526.
(3) *Rec. de Const.*, 1853, planche XIII, n° 19 et p. 50 ; C. I. L., VIII, 7099.

c'est-à-dire chargé du recouvrement de l'impôt du vingtième sur les affranchissements (1), et dont l'autre, trouvée au Coudiat-Ati en 1851, est l'épitaphe de *P. Sittius Dento,* édile, *duumvir, questeur pour la seconde fois, flamine quinquennal* (2). Le nom de cet édile et la forme des lettres des deux textes qui est du premier siècle font remonter ces magistratures à l'origine de la colonie, ou tout au moins bien peu après. Ce sont les *duumviri coloniae deducendae,* les principaux magistrats de toute colonie. Ils sont quelquefois appelés *triumvirs* (3). Nous avons à Constantine un *P. Sittius Velox,* édile, *III vir,* qui est encore de la famille des fondateurs de la colonie. Toute l'administration de la colonie leur était subordonnée. Chose curieuse : ils pouvaient ne pas être de la tribu à laquelle appartenait la colonie. C'est ainsi que nous avons trouvé à Constantine l'épitaphe d'un *Q. Junius Firminus,* édile, duumvir, questeur, flamine perpétuel (4), qui était *Arn(ensi tribu),* alors que Cirta était de la tribu Quirina.

D'après les dispositions prises par César pour l'établissement à Cirta de la Colonia Julia, tout le territoire environnant la cité, tant au sud qu'au nord, tant à l'est qu'à l'ouest, fut donné à cette colonie. Dans ce territoire, se trouvaient une foule de centres dont les inscriptions nous démontrent qu'ils étaient autant de *pagi* dépendant de la Colonie Cirtéenne et que, par conséquent, ils n'avaient pas leur *ordo decu-*

(1) Ce ne peut pas être la *vicesima hereditatium* qui n'existait pas encore à l'époque dont nous parlons Voir sur ces impôts, l'inscription de Bougie, n° 70, et le commentaire où nous en rendons compte. (*Rec. de Const.*, 1893, p. 198).

(2) *Rec. de Const*, 1853, p. 59.

(3) Tit. Liv., IV, 2 ; VI, 26 ; VIII, 16 ; IX, 28 ; XXI, 25, et, notamment, XXV, 5, et XXV, 7.

(4) *Rec. de Const.*, 1866, p. 54.

rionum. C'étaient *Tiddi* (le Kheneg), *Arsacal* (Aïn-Kerma), *Mastar* (Rouffach), *Uzeli* (Oudjel), *Subzuar* (Sadjar), *Saddar* (Aïn-el-Bey), *Sila* (Sigus). Ils étaient administrés par des *magistri pagi* qui faisaient partie de l'*ordo* de Cirta. Beaucoup d'entre eux devinrent municipes indépendants dès le temps de Septime Sévère et, en particulier, sous Caracalla.

Tel était le territoire appartenant en propre à la Colonie Cirtéenne. Mais cette colonie était encore le chef-lieu d'une confédération formée par trois autres et même, pendant un certain temps, par quatre autres colonies. Les trois premières étaient celles de *Rusicade* (Philippeville), *Milev* (Mila), *Chullu* (Collo) et la quatrième celle de *Cuiculum* (Djemila). Le territoire de ces colonies avait même fait partie intégrante, dès l'origine, de celui de la *Colonia Julia Cirta,* de telle sorte que Rusicade et Chullu, par exemple, ne sont mentionnés dans Pline (1) que comme des *oppida* et non des *coloniae ;* mais déjà, sous Trajan, à la seule colonie de Numidie qui était celle de Cirta, on voit subsister les *IIII Coloniae Cirtenses* (2), comme l'atteste un grand nombre d'inscriptions dont quelques-unes sont datées de ce règne (3).

D'après ce que nous venons de dire, on saisit sur le vif les progrès de la colonisation romaine : d'abord, une seule colonie dans toute la Numidie, celle de Cirta, ensuite trois et même quatre autres grandes colonies, celles de Rusicade, de Milev, de Chullu et de Cuiculum, et enfin, dans le territoire de chacune d'elles, comme nous venons de le voir pour ce-

(1) Plin., *loc. cit.*
(2) C. I. L., VIII, 7080.
(3) Entre autres celle de Constantine, n° 7069 du C. I. L., vol. VIII.

lui de Cirta, constitution de municipes que nous appellerions aujourd'hui de *plein exercice*.

Mais ce démembrement de la *Colonia Cirta* en quatre et plus tard cinq colonies ne se fit pas, comme partout ailleurs, d'une façon définitive. Les nouvelles colonies restèrent rattachées à celles de Cirta par le lien fédéral pour ne former qu'une seule république dont l'administration était entre les mains des *triumviri IIII coloniarum* (1). Les charges municipales sont aussi dites des IIII colonies. C'est ainsi qu'on trouve des *édiles* des IIII colonies (2), des *décurions* des IIII colonies (3), des *patrons* des IIII colonies (4), des *flamines perpétuels* des IIII colonies (5), des *flaminicae IIII coloniarum* (6), etc.....

Les colonies rattachées à Cirta n'avaient donc pas la plénitude du droit municipal. Leur condition n'était guère différente, à ce point de vue, de celle des *pagi Cirtenses* de Sigus et de Sila qui, bien qu'ils aient possédé un *ordo decurionum,* formaient des républiques d'un ordre inférieur.

Comment se manifestait pour elles cette infériorité ? Par l'envoi sur leur territoire d'un édile de Cirta qui était à la tête de toute la juridiction et portait le titre de *praefectus jure dicundo.* Nous connaissons une foule de personnages revêtus de ce titre (7).

En quoi consistait cette charge ? On sait que la juridiction municipale s'étendait sous l'empire, sur-

(1) C. I. L., VIII, 7101, 7978, 7091, 4191.
(2) Ibid, 7126 ; cf. 7112, 8318, 8319.
(3) Ibid, 7963, 7983.
(4) Ibid, 7030, 7044, 7059, 7069, 7132 ; cf. 6048.
(5) Ibid, 8318, 8319.
(6) Ibid, 7080.
(7) Ibid, 6710, 6711, 6950, 6958, 7094, 7098, 7103, 7115, 7123, 7124, 7125, 7127, 7130, 7131, 7134, 7986, etc.....

tout après le décret de Caracalla, à toutes les questions de droit *inter privatos,* c'est-à-dire à toutes les affaires de droit civil ne dépassant pas une certaine somme, par exemple, 15,000 sesterces dans la Gaule Cisalpine, ainsi que le prescrit la loi *Rubria* (1). Mais cette somme a dû probablement varier beaucoup selon les provinces. Les autorités municipales étaient aussi compétentes en matière criminelle (2), mais c'était surtout en Italie, car elles ne pouvaient guère avoir ce droit dans les provinces en face de la justice du gouverneur. Enfin, les municipalités jouissaient d'une certaine autonomie financière, c'est-à-dire qu'elles pouvaient lever un tribut local pour les besoins de la cité (3). C'était le pouvoir de régler toutes ces affaires au nom de l'édilité cirtéenne et de diriger les divers *officia* qui en étaient chargés qui constituaient les attributions du *praefectus jure dicundo* de chaque colonie. Ce *praefectus,* nommé par décret des décurions de Cirta, gouvernait donc pour cette colonie celles qui lui étaient rattachées. Au-dessous de lui étaient les édiles et les décurions locaux, lorsque la colonie subalterne en possédait. Lorsqu'elle n'avait pas de curie propre, c'étaient les décurions de Cirta qui lui en tenaient lieu, ainsi que celà résulte d'un grand nombre d'inscriptions.

Il nous est difficile d'arriver à une plus grande précision sur les attributions de ce personnage, car, ainsi que nous le disons plus haut, cette organisation est pour ainsi dire unique dans l'empire. Il fau-

---

(1) Cf. la quatrième table de cette loi trouvée à Veleia et le fragment d'Ateste.
(2) Loi municipale de César, lig. III et suiv.
(3) Th. Mommsen. *Le droit public romain,* t. VI, 2e partie, page 472 de l'édition française.

drait posséder le texte de la constitution donnée par César et confirmée, avec des modifications, par les premiers empereurs, à la Colonie Cirtéenne. Mais les historiens sont muets à cet égard et il est peu probable que l'épigraphie comble un jour cette lacune. Quoiqu'il en soit, cette colonie avait reçu des privilèges considérables pour son édilité, puisque celle-ci avait une puissance territoriale et administrative assez analogue à celle d'un petit État. Ces privilèges venaient sans doute de ce que la colonie avait été constituée en faveur d'un personnage fort utile au dictateur romain dans un État ami, tandis que les autres colonies romaines étaient pour ainsi dire anonymes et fondées dans des provinces conquises.

Combien de temps dura cette suprématie de Cirta sur les trois et quatre autres colonies ? Il est aisé de s'en rendre compte, puisque nous la retrouvons encore mentionnée sous Caracalla, d'après la grande inscriptiou dont nous reparlerons plus loin, où *M. Caecilius Natalis,* édile, triumvir, questeur quinquennal, préfet des colonies de Milev, de Rusicade et de Chullu, déclare qu'il fit élever ue statue d'airain à la sécurité du siècle, un édicule tétrastyle avec une statue d'airain à l'indulgence de l'empereur et un arc de triomphe avec une statue d'airain à la vertu de l'empereur Antonin (Caracalla) (1) ; et sous Alexandre Sévère, d'après l'inscription de *M. Fabius Fronto,* édile, triumvir, préfet *jure dicundo* des colonies de Mila, de Rusicade et de Chullu (2). La dissolution de cette confédération n'eut lieu que plus tard, mais nous ne savons pas à quelle époque. Nous connais-

(1) C. I. L., VIII, 7095, 7096, 7097 et 7098.
(2) Ibid, 7103, 7988 et 7989 ; cf. 7963.

sons seulement le nom du dernier *praefectus jure dicundo* des colonies de Rusicade, de Chullu et de Milev : c'est un certain *Commodus* qui, après avoir rempli ces fonctions, vit se dissoudre la confédération *(soluta contributione a Cirtensibus)* et fut le premier *triumvir* de Milev (1), sa colonie natale devenue indépendante.

Il est probable que la ville de Cirta, si importante par sa position stratégique formidable, par sa qualité de capitale de la Numidie romaine et par l'immense population dont parle Strabon, continua pendant des siècles à prospérer et à s'embellir de riches monuments. Elle devait être, au moment de la révolte d'Alexandre, une des plus opulentes cités de toute l'Afrique, mais elle traversa, à ce moment, une crise désastreuse.

Le vicaire d'Afrique, Alexandre, dont on ne connaît le prénom, Domitius, que par l'inscription de Constantine si judicieusement commentée par M. Poulle (2), n'avait pas consenti à envoyer son fils comme otage à Maxence, après que les milices de Carthage eurent refusé de recevoir et de laisser exposer en public les images de ce prince. Ce dernier ayant alors envoyé des émissaires pour assassiner Alexandre, les troupes qu'il commandait se soulevèrent et le revêtirent de la pourpre impériale (3). L'usurpateur fut reconnu par Cirta dont il avait fait son quartier général. Vaincu par Volusianus, préfet du prétoire de Maxence, et par son lieutenant Zénas, il fut pris et étranglé. Plus tard, Maxence ayant été

(1) Ibid, 8210.
(2) *Rec. de Const.*, 1878, p. 461, sq.
(3) Zosime, liv. II.

lui-même défait par Constantin à la bataille du Pont-Milvius, Cirta reconnut le nouvel empereur qui la rebâtit et lui donna son nom. La capitale de la Numidie avait donc été saccagée dans l'intervalle (308-311). Les historiens qui ont parlé de ces événements, Aurelius Victor et Zosime, ne sont pas d'accord sur l'auteur de ce désastre. Fut-ce Alexandre qui l'aurait assiégée et prise pour s'y faire reconnaître ? Fut-ce Maxence pour se venger, après la défaite de son compétiteur ? M. Poulle, avec des arguments péremptoires, tranche la question dans ce dernier sens.

Cirta fut rebâtie par Constantin qui lui donna son nom (1). Elle s'appelle, en effet, Constantine, depuis la constitution donnée par cet empereur, en 340, *Ordini Civitatis Constantinae Cirtensium* (2). Les inscriptions, à partir de cette époque, en font foi : *felix Colonia Constantina* (3), *splendidae Coloniae Constantinae felicitas* (4), *Constantina Civitas* (5).

Grâce à sa position isolée et de facile défense, elle ne tomba pas aux mains des Vandales. Elle était encore debout, libre et prospère, lorsque Bélisaire délivra l'Afrique.

Elle fut le siège d'une importante église dont les évêques sont souvent mentionnés aux actes ecclésiastiques. Le schisme donatiste y vit le jour et les démêlés qui se produisirent entre les chrétiens des deux confessions y furent retentissants.

---

(1) Aurel. Victor. *De Caes.*, 41, 28.
(2) Cod. Théod., 12, 1, 29.
(3) C. I. L., 7012.
(4) Ibid, 7034.
(5) Ibid, 7013.

III.

Topographie générale de Cirta

Il serait assez malaisé aujourd'hui d'essayer de se faire une idée de l'aspect général et de la topographie des divers quartiers de la grande cité romaine. Une grande faute a été commise dès le début de notre occupation : celle de n'avoir pas dressé le plan des ruines qui étaient encore debout et des substructions que le hasard des fouilles de nos constructions a fait découvrir dans la suite. Nous aurions aujourd'hui un tracé qui nous permettrait d'imaginer l'aspect de la vieille capitale. Cette restauration ne serait pourtant pas, à notre sens, absolument impossible. Un architecte qui aurait la patience de dépouiller les vingt-huit volumes de notre collection et ceux de plusieurs autres publications spéciales, pour y étudier toutes les descriptions de fouilles dont il y est fait mention et les noter sur un plan, nous restituerait peut-être la topographie de la vieille cité, malgré bien des lacunes inévitables, car la plupart des fouilles n'ont été ni décrites, ni mentionnées. C'est une œuvre bien méritoire qui devrait tenter la sagacité d'un de nos dessinateurs.

IV.

Superficie de la ville romaine

Avant d'aborder l'énumération des monuments de Cirta dont l'épigraphie fait mention, essayons de fixer la surface que couvrait la cité romaine. Le pre-

mier de nos prédécesseurs, Cherbonneau, a écrit à ce propos quelques pages qui sont aujourd'hui précieuses (1), mais que la difficulté du sujet rend trop peu explicites. Nous en reproduirons les passages les plus saillants :

« Il y avait jadis, dit-il, une ville intérieure et une ville extérieure, la seconde plus étendue que la première, bien quelle n'en fut que le faubourg et l'annexe. En effet, par l'étude raisonnée des blocs de maçonneries, des pans de murs et des citernes épars sur le sol, comme les anneaux d'une chaîne subitement dénoués, on peut deviner que Constantine n'a pas toujours été emprisonnée dans les remparts que nous voyons aujourd'hui..... Elle s'étendait à l'ouest depuis le four à chaux de M. Amat (2) jusqu'à Bellevue, près du cimetière musulman ; au sud-ouest jusqu'au Bardo ou quartier de cavalerie (3) ; et elle embrassait la colline du Coudiat-Ati, ainsi que le bas-fond de la rive gauche du Rhummel..... »

« Au rapport de St-Optat, un faubourg considérable, du nom de *Mugæ,* touchait à la métropole de la Numidie. Mais on ne sait pas au juste si l'évêque de Mila a voulu parler du village bâti à Sidi-Mabrouck, autour de cette basilique qui ne marque plus sur le sol que la régularité de son plan avec les premières assises de l'abside et des deux chapelles latérales pavées en mosaïque. Un acte des martyrs de Numidie (4) fournit, d'ailleurs, le nom de *Mugas* qui doit être le même que *Mugæ.* M. Dureau de La Malle n'a

---

(1) *Rec. de Const. — Constantine et ses antiquités,* par Cherbonneau, t. I, 1853.
(2) A l'extrémité du square n° 2.
(3) Aujourd'hui parc d'artillerie et du Train.
(4) Cité par Ruinart, p. 223.

point hésité à le placer dans le voisinage de Constantine, et c'est une conjecture que légitime, selon moi, l'assertion de Saint-Optat. Voici maintenant une autre preuve qui n'est point à dédaigner. A Rome, la porte qui s'ouvrait sur le marché aux bestiaux s'appelait *Mugonia,* du mugissement des troupeaux. Or, la tradition dit que, de temps immémorial, les troupeaux destinés au ravitaillement de la ville furent parqués et gardés sur le plateau du Mansourah. » (1).

Nous savons, par le témoignage d'Ibn Bathouta qui vint à Constantine en 1325 (2), que cette ville possédait, sous la dynastie hafside, un faubourg dans le triangle compris entre la roche des martyrs, la pyramide Damrémont et le marché kabyle qui est au-dessous du square n° 1. Ce faubourg avait sans doute succédé à une ancienne portion de la cité romaine.

Ainsi donc, le plateau du Mansourah et ses pentes du côté de la ville, l'emplacement dont nous venons de parler, tout le Coudiat jusqu'au fort Bellevue et les pentes où se trouvent actuellement les dernières maisons des faubourgs Saint-Jean et Saint-Antoine, telle était l'immense surface occupée par l'ancienne colonie des Sittiens, ce qui justifie l'expression de Strabon sur l'importance de la cité de Micipsa.

Ajoutons que les environs de la grande ville étaient occupés par des villas et de grandes exploitations rurales. Il en reste un vestige sur un des rochers qui avoisinent la ville dans la direction du Hamma.

---

(1) La municipalité actuelle de Constantine a renoué cette tradition en établissant au même endroit un marché aux bestiaux.

(2) *Voyage du cheikh Ibn Bathouta à travers l'Afrique septentrionale au commencement du XIVe siècle.*

C'était la limite du *fundus* des Salluste *(limes fundi Sallustiani)* (1).

V.

Le Capitole, ses temples, ses statues et la basilique de Constantin

Dans l'enceinte de ce vaste périmètre couvert d'habitations se dressaient de magnifiques monuments ornés de portiques et de péristyles dont nous allons essayer de donner la description et de déterminer l'emplacement, autant que nous le permettront l'épigraphie et ce qui restait de ces monuments au moment de la conquête.

Le Capitole, ou temple de Jupiter capitolin, qui servait aussi de citadelle à Cirta comme à Rome, occupait l'emplacement de notre Casbah actuelle. Ce même lieu avait aussi servi d'acropole aux Numides et c'est probablement là que se dénoua le touchant épisode de Sophonisbe et de Massinissa. Le Capitole romain devait être luxueux, si on en juge par les fragments d'inventaire sur plaques de marbre qu'on a retrouvés, lors de la reconstruction de l'ancienne forteresse turque. Ils mentionnent, en effet, dans cet édifice dont la magnificence devait être à la hauteur des richesses qui y étaient entassées, la présence d'une statue de Jupiter vainqueur, en argent, la tête ceinte d'une couronne d'argent formée de feuilles de chêne au nombre de 30, avec quinze glands de même métal, portant à la main droite une sphère d'argent supportant une statuette de la Victoire en argent, ayant une palme de 20 feuilles d'argent et une

(1) *Rec. de Const.*, 1866, p. 74, et C. I. L., VIII, 7148.

couronne de 40 feuilles également d'argent. La statue de Jupiter tenait de la main gauche une lance d'argent (1).....

Dans le *nympheum,* sorte de retraite vaste et élevée, décorée de colonnes, de statues et de peintures, ayant au milieu une fontaine d'où jaillissait un courant d'eau pure, de manière à donner une fraîcheur pleine d'agrément (2), et qui se trouvait près de ce temple, une autre inscription mentionne la présence, au sommet et en couronne, de quarante lettres d'or séparées par des feuilles de lierre d'or au nombre de dix, de six coupes d'or, d'un Cupidon et de six statues d'airain, de six autres statues de marbre et de dix silènes d'airain (3).

On pénétrait dans cette partie de la cité réservée, à de si belles constructions, par un grand arc de triomphe dont une planche de Ravoisié a reproduit quelques fragments (4). Il avait été élevé aux frais de *Q. Fulvius Faustus,* quinquennal, préfet *jure dicundo,* triumvir, édile revêtu de la puissance questorienne, c'est-à-dire préposé à la gestion financière de la cité. Il était la réalisation de la promesse que ce personnage avait faite, lorsqu'il briguait l'honneur de l'édilité (5).

Tandis que de nombreuses statues que nous allons énumérer d'après les souvenirs qu'en a conservés l'épigraphie, décoraient les avenues des temples qui se trouvaient sur le vaste emplacement de notre Casbah actuelle, une foule de statuettes ornaient intérieurement ces édifices. Il ne nous en est resté qu'une, trou-

---

(1) C. I. L., VIII, 6981.
(2) Liban. *Antioch.*, p. 372. — Philostr. *Apoll. Tyon.*, VIII, 12.
(3) C. I. L, VIII, 6982.
(4) *Explor. scient. de l'Algérie,* pl. 12, n° 1.
(5) C. I. L., VIII, 7105.

vée près des remparts de la citadelle, avec la première des deux inscriptions mentionnant les richesses du Capitole. C'est une statuette ailée de la Victoire ayant, dit Cherbonneau dans sa description, quelque chose de ravissant et d'aérien dans son ensemble. Donnée à la ville, en 1855, par M. Ribot, alors colonel du génie, elle constitue une des pièces archéologiques les plus curieuses et les plus précieuses de notre musée. Elle a été l'objet de plusieurs savants mémoires et fait l'admiration de tous les archéologues : « Ses traits, dit Cherbonneau (1), ont une pureté idéale, et elle semble, sous l'impulsion des ailes, glisser dans la région éthérée. »

Il ne nous est resté aucune description des monuments découverts au cours des fouilles nécessitées par la construction de notre grand quartier militaire. Seul, l'architecte Ravoisié, qui prit une si grande part à l'exploration scientifique de l'Algérie, pendant les années 1840, 1841 et 1842, nous en a laissé de belles planches avec cotes soigneusement établies (2). Nous lui emprunterons ses notes pour les monuments qui nous occupent, ainsi que pour les vestiges disparus des autres parties de la ville.

Voici ce qu'il nous rapporte de ce qu'il a observé dans l'ancienne casbah :

« Deux temples païens placés parallèlement entre eux, une église chrétienne des premiers temps, construite sur le soubassement de l'un de ces temples, de vastes citernes et des murs d'enceinte, sont les seules ruines que nous ayons retrouvées encore en

---

(1) *Rec. de Const.*, 1863, p. 282.
(2) *Exploration scientifique de l'Algérie.*

place sur le plateau choisi par les Romains pour fonder leur Capitole.

« De nombreux et riches débris de frises et de chapiteaux, des autels votifs, de la sculpture et un grand nombre d'inscriptions ont été, en outre, découverts sur ce même emplacement ; ce qui doit faire supposer que, indépendamment des temples indiqués, d'autres édifices s'y trouvaient également (1).

« L'orientation de ces temples de forme *périptère* diffère sensiblement de celle qui est généralement adoptée chez les Grecs et chez les Romains. Le *pronaos* de la *cella,* au lieu d'être tourné du côté du Levant, était situé entre l'Est et le Midi.

« Les bases de colonnes trouvées à leur place primitive ont permis, en raison de l'écartement qu'elles ont entre elles, de déterminer le nombre des entrecolonnements qui devaient exister.

« Le mur de la cella du petit temple est détruit ; les restes, visibles en quelques endroits, d'un fort dallage ont indiqué d'une manière assez incertaine la place qu'il devait occuper. Quant à la cella du grand temple, il est constant que sa fondation a servi à recevoir le mur extérieur de la basilique chrétienne, due, selon toute probabilité, au zèle pieux de l'empereur Constantin..... » (2).

Du côté où est actuellement la prison militaire, se trouvaient de vastes citernes dont la plupart servent encore, et où les eaux étaient amenées par un aqueduc venant du Coudiat-Ati où d'autres vastes citernes avaient été ménagées. Ces dernières étaient ali-

---

(1) On va voir que cette remarque est pleinement confirmée par les textes épigraphiques.

(2) *Loc. cit.*, p. 30 du texte.

mentées par un autre aqueduc, avec système de siphons, dont il nous reste encore de grandes arcades au lieu voisin de Constantine appelé, pour cette raison, « *les Arcades Romaines* ». Ce dernier monument a été affermé par l'État à la *Société archéologique de Constantine* qui en est ainsi le conservateur.

Sur ce vaste emplacement où les Romains avaient érigé leur capitole se trouvaient donc encore d'autres temples.

Signalons celui dont la divinité à qui il avait été consacré, et le personnage qui l'avait bâti, sont restés inconnus, et qui fut dédié sous le deuxième consulat de *L. Venuleius Apronianus* et *L. Sergius Paulus,* c'est-à-dire en l'année 168 qui fut bissextile. C'est précisément le cinq des kalendes de mars, où tombait le jour supplémentaire de cette année, qui fut choisi pour la cérémonie de la dédicace, sous Caracalla (1).

On y trouvait aussi, probablement, un sanctuaire de Castor et Pollux où *L. Calpurnius Successianus,* chef du collège des dendrophores, sorte de prêtres qui portaient processionnellement de jeunes arbres dans les cérémonies religieuses, avait consacré un ex-voto à chacune de ces divinités (2).

Enfin, une crypte *(speleum)* y avait été ménagée, avec des statuettes et toutes sortes d'ornements, par le célèbre *Publilius Ceionus Caecina Albinus,* clarissime, consulaire à six faisceaux, qui fut *praeses* de la province de Numidie sous Valentinien et Valens (3). Ce titre de *præses* qui est donné, dans le bas-empire, aux gouverneurs des provinces, est substitué, pour

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 63. — C. I. L., VIII, 6979.
(2) Ibid, p. 51. — Ibid, 6940 et 6941.
(3) Ibid, p. 57. — Ibid, 6975.

ces fonctionnaires, à celui de *legatus propraetore. Caecina Albinus* signala son gouvernement par la construction, dans la province de Numidie, de nombreux édifices publics. C'est ainsi qu'il érigea à Mascula, entre les années 364 et 367, un édifice dont l'inscription qui rappelle ce fait est trop mutilée pour que nous puissions en connaître la destination (1). A Thamugadi, il répara complètement les quatre portiques du capitole que le temps et, peut-être, les dévastations de la lutte entre les orthodoxes et les donatistes, avaient presque complètement détruits (2). On connaît l'importance de ce travail par les énormes colonnes qui subsistent encore. A Lambaesis, il reconstruisit entièrement le pont qui traversait le cours de l'Aïn-Drinn, avec ses culées, son tablier et les deux portes qui y donnaient accès (3). Il restaura en même temps le forum de la même cité (4) et, peut-être aussi, le grand temple dédié à Jupiter, Junon, Minerve et au Génie de la ville, qui occupe encore un des côtés de la place. C'est lui, qui, à Rusicade, construisit les *horrea publica* destinés à centraliser dans ce port, avant d'être expédiés à Rome, les produits de l'annone de la province. Enfin, dans le grand théâtre de *Cuiculum* (Djemila), il avait fait reconstruire, à ses frais, un magasin de costumes pour les acteurs. Il est probable que c'était à la suite d'un incendie, arrivé de 364 à 367, sous le règne simultané de Valentinien 1er et de Valens (5). On se montra, paraît-il, fort reconnaissant de ces services. Aussi

(1) *Rec. de Const.*, 1866, p. 167. C. I. L., VIII, 2242.
(2) C. I. L., VIII, 2388.
(3) Ibid, 2656.
(4) Ibid, 2735.
(5) *Rec. de Const.*, 1888, p. 188.

se faisait-on un honneur de l'appeler à l'inauguration des monuments élevés par les citoyens qui avaient réussi à obtenir les honneurs de leurs municipes. C'est ainsi qu'à *Macomades,* ville importante située au XXVIIe mille de la route de Cirta à Théveste, un flamine perpétuel, *Popilius Concessus,* lui fit dédier l'arc de triomphe qu'il venait d'y construire (1).

Dans les avenues des temples et sur les petites places, ménagées en avant des portiques, se dressaient un grand nombre de statues. L'épigraphie mentionne les suivantes :

Une statue au *Génie du peuple,* élevée aux frais de *M. Marcus Roccius Felix* qui avait été gratifié d'un cheval public et était devenu triumvir, prêtre de Rome et flamine du divin Antonin. Il avait érigé cette statue, pour s'acquitter envers ses concitoyens de l'honneur du triumvirat qu'il avait reçu d'eux, et sur le prix de six mille sesterces qu'il s'était engagé à verser. En la dédiant, il distribua à chaque citoyen inscrit sur la matrice publique des secours en argent et donna des jeux publics avec des bons de vivres (2) ;

Une statue à la Victoire qui devait probablement avoir, comme pendant, une autre statue à la Gloire. Le piédestal qui les rappelle porte exactement la même épigraphe et ne mentionne aucun dédicant (3).

Voilà pour les divinités. Quant aux empereurs ou aux membres de leur famille, les statues suivantes leur ont été érigées :

Statue à Jules César. Elle devait être la plus an-

---

(1) *Rec. de Const.*, 1867, p. 239. — C. I. L., VIII, 4767.
(2) Ibid, 1853, pl. 4. — Ibid, 6948.
(3) C. I. L., VIII, 6967 et 6949.

cienne. Il ne reste de la dédicace qu'un petit fragment sans nom de dédicant (1) ;

Statue à Commode, *frère* de Septime Sévère et *oncle* de Marc-Aurèle Antonin (Caracalla), élevée par *L. Martialis Nepos* et *M. Sempronius Rusticinus,* héritiers de *Marcus Verus,* pour se conformer à son testament. Ce personnage, en effet, avait promis la statue lorsqu'il reçut l'édilité ; mais la mort ne lui avait probablement pas laissé le temps de remplir sa promesse. Ses héritiers s'en acquittèrent (2) ;

Statue à Julia Domna, *mère des camps* (titre qu'on donnait toujours à l'épouse de l'empereur), femme de Septime Sévère et mère de Caracalla et de Géta, dont le nom et les titres furent ensuite martelés. Elle fut élevée en 202 par la république des Cirtéens, c'est-à-dire par le conseil général de la Confédération.

Deux statues à Constantin appelé, sur le piédestal de l'une, « *auteur de la sécurité perpétuelle et de la liberté* », et sur celui de l'autre, « *dompteur de toutes les factions, qui rappela, par sa victoire, et éclaira d'une nouvelle lumière la liberté obscurcie par les ténèbres de la servitude* ». Elles lui avaient été consacrées, la première, par *Iallius Antiochus*, praeses de la province de Numidie (3), et la seconde, par un personnage dont le nom ne nous a pas été conservé par l'épigraphe et qui était Rational des deux Numidies (4). C'était le chef suprême de l'administration fiscale de la province. Ces deux statues, érigées sans doute en même temps, devaient se faire pendant sous le par-

(1) C. I. L., VIII, 7019.
(2) *Rec. de Const.*, 1853, p. 48. — C. I. L., VIII, 6994.
(3) Ibid, p. 44. — Ibid, 7005.
(4) C. I. L., VIII, 7007.

vis de l'église donnée par Constantin aux orthodoxes, après que les donatistes se furent emparés de celle qu'ils possédaient dans l'intérieur de la ville ; elle fut probablement construite sur l'emplacement d'un des deux temples que les fouilles de la casbah ont retrouvé sous ses fondations. Cette église est probablement aussi celle dont on a retrouvé les fragments de l'épistyle portant une grande dédicace à Constantin, semblable à la précédente, et qui fut faite par un *praeses* de la Numidie dont le nom a disparu, mais que nous avons de fortes raisons d'identifier avec *Iallus Antiochus* (1). Celui-ci aurait bâti cette église en même temps qu'il érigeait la statue dont nous venons de parler ;

Une statue à Gratien, père de Valentinien et Valens, élevée, sous le règne de ces deux empereurs, par *Dracontius,* faisant fonctions de vicaire de la province de la Numidie (364-367) (2) ;

Les autres statues qu'on y trouvait avaient été décernées à des particuliers. On pouvait y voir :

1° Celle de *T. Cœsernius Statius Quintius Statianus Memmius Macrinus* qui obtint le consulat et le sacerdoce augustal, après avoir rempli les fonctions suivantes que nous rétablirons dans l'ordre ascendant :

Quindecemvir stilitipibus judicandis, c'est-à-dire président d'une cours de justice;

Comte d'Hadrien ;

Candidat à la questure du même empereur ;

Tribun du peuple ;

Envoyé d'Hadrien pour le choix des recrues dans les régions au-delà du Pô ;

---

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 45. — C. I. L., VIII, 7006.
(2) Cod. Théod., 10, 1, 5 ; 11, 1, 11.

Légat de la XIIIe Légion *Gemina Martia Victrix;*

Légat propréteur de la province d'Afrique, puis Consul (1). C'est sans doute pendant qu'il remplissait cette dernière fonction, à Rome, que les décurions de Cirta, qui l'avaient connu lors de sa dernière légation, lui décernèrent le titre de patron de la cité et lui élevèrent cette statue;

2° Celle de *M. Coculnius Quintillianus*, orné de la toge sénatoriale par Septime Sévère, questeur désigné après avoir occupé le flaminat et joui de tous les honneurs municipaux dans sa patrie, la *Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta.* Elle lui avait été élevée et dédiée par son ami *Florus*, fils de *Labœon;*

3° Celle qui avait été élevée par la République cirtéenne, à son patron, *P. Julius Junianus Martialianus,* clarissime, arrivé au consulat après avoir été successivement :

Questeur de la province d'Asie ;

Tribun du peuple ;

Préteur ;

Curateur de la cité des Calènes, en Italie;

Curateur des voies Clodia, Cassia et Ciminia;

Préfet du trésor militaire, sorte de caisse destinée à fournir une retraite aux soldats et officiers qui avaient reçu leur congé régulier (*honesta missio*) (2).

Proconsul de la province de Macédoine (3);

Légat de la IIIe Légion *Severia Alexandriana,* noms donnés, par Alexandre Sévère, à la IIIe Légion Augusta, après l'avoir réorganisée (4).

---

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 50. — C. I. L., VIII, 7036.

(2) Poulle, *Rec. de Const.*, 1869, p. 688.

(3) Ce *cursus honorum*, que nous donnons tel quel, nous semble troubler un peu l'ordre de succession des magistratures. C'est ainsi qu'il nous paraît étrange, entre autres irrégularités, que *Martialianus* ait été proconsul avant d'être consul.

(4) Poulle, *Rec. de Const.*, 1853, p. 39. — C. I. L., VIII, 7049.

Ce grand personnage, dont nous avons pu retrouver les propriétés, cette année même, aux environs de Khenchela, par l'inscription que nous publions sous le n° 71 (1), nous était connu par d'autres textes. Le Conseil des décurions de Thamugadi, dont il était aussi patron, lui éleva une statue (2), ainsi qu'un centurion de la IIIe Légion à Lambæsis (3).

4° Celle de *P. Pactumeius Clemens* qui parcourut la carrière suivante :

Quindécemvir *Stilitipibus judicandis,*

Questeur,

Légat de Rosianus Geminus, son beau-père, proconsul d'Achaïe;

Tribun du peuple;

Fétial;

Légat d'Hadrien à Athènes, Thespies et Platées;

Légat du même en Thessalie;

Prêteur urbain;

Légat d'Hadrien à l'examen des comptes des cités syriennes;

Légat du même, en Cilicie;

Consul;

Légat d'Antonin, la première année de son règne, en Cilicie;

Légat de Rosianus Geminus, proconsul d'Afrique;

Jurisconsulte, c'est-à-dire faisant partie du collège des Légistes dont s'entourait Antonin.

Cette statue lui avait été élevée par décret des décurions qui le nommèrent, en même temps, patron

(1) *Rec. de Const.*, 1893, p. 206. Cette inscription nous a permis d'examiner en détail le système de l'impôt foncier en Afrique.
(2) C. I. L., VIII, 2392.
(3) Ibid, 2742.

des IIII colonies cirtéennes (1). Ce titre de jurisconsulte qui lui est donné par le texte de Cirta s'accorde bien avec ce que nous rapporte de lui Pomponius qui le cite comme un des auteurs des rescrits d'Antonin (2);

5° Celle de *L. Mœcilius Nepos,* flamine perpétuel, gratifié d'un cheval public, qui obtint tous les honneurs dans les IIII colonies. Elle lui avait été érigée par son ami *P. Paconius Cerialis,* édile triumvir (3). Le dédicant nous est connu par d'autres libéralités. C'est ainsi qu'il consacra, nous ne savons sur quel point de la ville, un autel à la Fortune Céleste (4) et un autre à Silvain, de concert avec plusieurs membres de sa famille (5), avec lesquels il érigea aussi un Mercure d'airain dans un temple dont nous ne connaissons pas non plus l'emplacement. Quant à *Mœcilius Nepos* nous le retrouvons à Constantine dans une dédicace à *Porcia Maxima Optata,* fille de *P. Porcius Optatus,* clarissime (6), à laquelle il avait élevé une statue au forum, probablement à côté de celle de son père que nous signalons plus loin. Un curieux incident, mentionné par l'épigraphie, s'attache à l'existence de cette statue de jeune fille. Elle avait été volée, peut-être par un admirateur, et un certain *Annaeus Matutinus* en fit ériger une autre à ses frais.

6° Celle que *Sittia Calpurnia Extricata,* flaminica perpétuelle, avait élevée à une divinité dont le nom n'est pas mentionné, en reconnaissance de la remise qui lui avait été faite de la somme honoraire du flaminicat.

---

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 41.
(2) Dig., 40, 7; 21, 1.
(3) *Rec. de Const.*, 1853, p. 40. — C. I. L., VIII, 7112.
(4) C. I. L., VIII, 6943.
(5) *Rec. de Const.*, 1853, p. 68. — C. I. L., VIII, 6962.
(6) C. I. L., VIII, 7063.

L'inscription pourrait, d'ailleurs, être interprétée comme désignant la statue de Sittia Calpurnia Extricata elle-même (1);

7° Enfin, celle de *L. Julius Victor Modianus, vir egregius,* procurateur des trois Augustes (Sévère, Caracalla et Géta) en Numidie (209-211), faisant fonctions de Procurateur du *Tractus* de Théveste, c'est-à-dire des grandes propriétés impériales des environs de cette ville. Elle lui avait été élevée par *Fortunatus Vindex* et *Diotimus,* affranchis de la famille impériale, *adjutores tabularii,* c'est-à-dire employés de ses bureaux (2).

Ainsi cinq ou six temples, dont une basilique chrétienne, avec portiques et péristyles, un nymphœum, dix-huit statues, tels sont les monuments dont l'épigraphie et les fouilles révèlent la présence simultanée ou successive sur ce magnifique plateau qui domine le vaste pays dont le panorama se déroule au nord de la cité. Mais il est probable que ces monuments étaient encore en plus grand nombre, car il faut admettre que bien des restes ont à jamais disparu. Les citoyens de Cirta devaient donc avoir sous les yeux un superbe spectacle, lorsqu'ils se dirigeaient vers le Capitole pour honorer les dieux, se livrer au charme de la conversation dans l'entrecolonnement des portiques et sur les degrés des temples, promener dans les avenues décorées de statues ou, enfin, pour se livrer aux soins de l'hydrothérapie à l'heure de la méridienne, car il existait aussi des Thermes au nord du Capitole, aux deux tiers de la hauteur des masses rocheuses qui portent le plateau. Ils ont à peu près disparu sous les

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 45. — C. I. L., VIII, 7119.
(2) Ibid, p. 41. — Ibid, 7053.

décombres qui en ont été projetés aux diverses époques et, surtout, depuis notre occupation ; mais le voyageur anglais Shaw les a vus en 1743 et Ravoisié a donné le plan et une coupe de ce qui subsistait encore en 1840. Ils étaient pourtant déjà presque entièrement recouverts par les déblais de la casbah. On y descendait probablement du plateau par un escalier qui a aussi depuis longtemps disparu. Ces Thermes étaient alimentés par une source d'eau chaude qui se dégageait à cet endroit.

VI.

Le Forum de Cirta, son emplacement probable, ses voies d'accès

Le *Forum* de Cirta est mentionné dans deux inscriptions dont nous parlerons plus loin.

Où était-il ? Nous n'avons à ce sujet aucune indication précise. Mais si nous tenons compte de la persistance avec laquelle les populations successives d'une vieille cité maintiennent la même affectation aux emplacements jadis choisis pour des édifices spéciaux, et dont nous venons de trouver un exemple dans le lieu où fut la citadelle, et où est encore notre Casbah, il est probable que l'endroit réservé à la vie publique, à Cirta, était notre place actuelle du Palais où a été planté, en 1870, l'arbre de la Liberté, où sont les divers Cercles de notre ville, où la musique militaire donne ses concerts, où sont la Banque, le Palais de la Division et les grands cafés, où se font les parades militaires de décorations aux officiers et aux soldats, en un mot, où s'écoule en grande partie, la vie extérieure de nos concitoyens.

Ce qui le prouve, ce sont les textes, ordinairement placés au forum, que nous avons retrouvés sur les côtés de cette place et dont le plus important est la dédicace d'une statue à l'usurpateur Alexandre; ce sont les nombreux restes de colonnes, débris d'anciens portiques ou de péristyles, qu'on a exhumés en creusant les fondements de l'Hôtel de la Banque, du Cercle militaire, de la maison Moreau, etc... ; ce sont les belles substructions ayant appartenu à un remarquable édifice que tout nous fait croire avoir été un temple et que le Génie a exhumées, un moment, sous nos yeux, cette année même, lorsqu'il a creusé les fondations d'une aile nouvelle à ajouter au Cercle militaire. Nos lecteurs en trouveront le plan dressé par les soins de M. le Chef du Génie, dans la chronique des découvertes de l'année. La disposition même de cette place, son élévation au-dessus du sol des rues environnantes d'Aumale et Caraman, qui lui donnent l'aspect extérieur du forum de Thamugadi (1), de celui de Cuicul et de tant d'autres, tout nous porte à croire à la vérité de cette attribution.

Des fouilles méthodiques, pratiquées sur cette place, mettraient à jour, nous en sommes convaincu, des textes de la plus haute importance.

Comment accédait-on au forum ? Il est probable que les petites rues du Palais, d'Orléans et l'ouverture qui longe le seuil de la cathédrale, donnant actuellement accès à la place du Palais, ont encore à peu près la même direction que les tronçons de voies aboutissant jadis au Forum. Mais si on se rappelle

(1) Voir la description que nous en avons faite dans notre *Promenade archéologique aux ruines de Timgad,* publiée dans le 17e vol. de l'*Annuaire du Club Alpin Français* (1890).

que le Forum des anciennes cités romaines se trouvait sur l'entrecroisement de deux voies principales appele le *cardo* (1), probablement parce que ces voies semblaient prendre de ce point la direction des quatre points cardinaux, on ne reconnaîtra plus ici cette disposition, car le forum de Cirta se trouverait plutôt côtoyé de tous les côtés par les rues actuelles d'Aumale, Damrémont, Desmoyen et Cahoreau qui ont probablement toujours existé, au moins chez les Romains, à qui leur tracé s'imposait, pour se rendre dans les divers quartiers de la ville.

Pourquoi cette disposition inusitée du Forum cirtéen ? Il nous semble qu'il est facile d'en devenir la raison. Les grandes routes venant à Cirta de *Rusicade* et *Tiddi,* de *Sitifi, Cuicul* et *Milev,* de *Sigus,* d'*Hippo Regius, Calama* et *Thibili,* de *Lambœsis,* etc...., ne pouvaient venir se croiser dans l'interieur de la ville, isolée, comme elle l'était, du pays environnant. Elles aboutissaient donc à un point excentrique d'où partaient plusieurs voies urbaines. Dans cette ville, inaccessible, sauf sur ce point, le cardo n'avait donc pu être ménagé. On s'était contenté de réserver au Forum la partie la plus propice, celle qui était circonscrite par les voies dont nous venons de parler, et desservie par les issues qui y donnaient accès. Ces issues, d'ailleurs, étaient ménagées de manière à figurer le cardo, comme on le voit encore par les petites rues du Palais, d'Orléans et l'ouverture avec degrés descendant à la rue Caraman, dont les directions ont peu changé, et qui se coupent aujourd'hui, presque à angles droits, au milieu de la place. C'est

(1) R. Cagnat. *Communication* à l'Acad. des Inscr. et B. L. en 1892. — Voir aussi *Rec. de Const*, XXVIIe vol. (1893), notre petite notice sur *Ammaedara* (Haydra), p. 328.

ainsi que l'usage et la tradition du cardo furent respectés.

VII.

Monuments du Forum, édicules et statues

Ce forum était environné de portiques, de temples et de basiliques dont on a retrouvé les traces en construisant les édifices qui entourent notre place du Palais. Il était dallé en grandes pierres et devait avoir des entrées monumentales, avec degrés, par la rue du Palais et l'issue qui longe le seuil de la cathédrale. Une autre grande porte devait y donner accès de la rue Damrémont qui conduisait au Capitole. Il était rempli de statues et de dédicaces aux empereurs, aux grands personnages qui occupèrent, dans la capitale de la Numidie, d'éminentes fonctions, ainsi qu'aux édiles et aux patrons de la cité.

C'était sur le Forum qu'avait été placée la dédicace célèbre d'une statue à P. Septimius Géta, père de Septime Sévère. Sa célébrité tient à ce qu'elle est la seule qui nous ait révélé le prénom de ce personnage. Dans toutes ses inscriptions, en effet, Septime Sévère aime à se donner pour l'arrière petit-fils de Trajan, pour le petit-fils d'Hadrien, pour le fils de Marc-Aurèle et pour le frère de Commode. Il veut se rattacher à la famille des Antonins, et ne nomme jamais son véritable père. Notre inscription faisait partie d'un monument, élevé sur le forum par la république des IIII colonies cirtéennes, en l'honneur de la famille de cet empereur, et où se trouvaient les statues de ses différents membres. Placée à côté de la suivante, en l'honneur de la première femme de Septime Sévère,

elle est ainsi conçue : « A Publius Septimius Geta, fils de Lucius, père de l'empereur Sévère, Auguste, fils très pieux, très grand prince, grand-père du très saint empereur Antonin (Caracalla), Auguste, très puissant et très indulgent prince, la république des IIII colonies cirtéennes ; par décret des décurions, aux frais du trésor public. » Elle a été trouvée aux abords de la place du Palais, dans la maison naguère habitée par le Secrétaire général de la Préfecture, actuellement siège de la Succursale du Crédit foncier et agricole de l'Algérie. Cet emplacement avait été jadis celui d'un important monument romain construit en pierres de grand appareil, avec des murs très larges (1).

Une autre intéressante inscription qui faisait partie du même monument, et qu'on a trouvée à cent mètres plus loin, dans la maison qui fait l'angle de la rue Caraman et de la rue d'Orléans, en face de la cathédrale, rappelle la statue de la première femme de Septime Sévère dont elle nous apprend aussi les noms jusqu'alors inconnus. C'est encore la république des IIII colonies cirtéennes, par décret des décurions et aux frais du trésor public, qui consacra la mémoire de *Paccia Marciana,* jadis épouse de l'empereur Sévère Auguste, très pieux et très grand prince (2).

La place actuelle du Palais nous a conservé encore la grande dédicace à l'usurpateur Domitius Alexander qui avait été reconnu empereur par Cirta. Cette dédicace sur un piédestal qui a dû supporter la statue de cet ancien légat de la IIIe légion, révolté contre Maxence, est rédigée en termes d'un hyperbo-

(1) Cf. Poulle, *Rec. de Const* , 1886-87, p. 177 et 178.
(2) Id., ibid , p. 178 et 179.

lisme outré qui montre que Cirta était fière d'être le boulevard d'un empereur. L'auteur de la dédicace est *Scironius Pasicrates, praeses* des deux Numidies, qui appelle le nouvel empereur *restaurateur de la liberté publique et propagateur de tout le genre humain, ainsi que du nom romain* (1). Cette inscription, comme les précédentes, nous a aussi révélé un prénom autrefois ignoré, celui d'Alexander. M. Poulle a écrit, sur la révolte de ce légat, les circonstances de sa lutte avec Maxence et l'état des esprits à Cirta, divisés par les ardentes querelles des donatistes et des orthodoxes, une brillante dissertation qui a éclairé d'un très grand jour les questions que soulèvent ces événements peu connus de l'histoire (2).

C'est aussi sur le Forum que se trouvait placé le monument consacré à la fortune de Septime Sévère, de Caracalla et de Géta dont le nom fut plus tard martelé, comme d'habitude, et dont la colonne qui le portait a été trouvée dans les fondations de l'Hôtel de la Banque. Cet édicule avait été construit en 204 (3).

Une autre statue, consacrée au retour de la fortune de Septime Sévère, et dont la dédicace a été trouvée dans la rue d'Aumale, devait être aussi placée au Forum. Elle avait été dressée aux frais de *C. Sittius Flavianus,* édile, triumvir, préfet des colonies cirtéennes qui, après avoir donné la somme honoraire de vingt mille sesterces, avait, à l'occasion de la dédicace de ce monument, donné des jeux scéniques au peuple (4).

---

(1) C. I. L., VIII, 7004.
(2) *Rec. de Const.*, 1876-77, pages 463 à 497.
(3) C. I. L., VIII, 6969.
(4) Ibid , 6944.

On y trouvait encore cette curieuse dédicace à un augure principal de l'illustre famille des *Fronton* de Cirta qui fut aussi édile et préfet *jure dicundo,* dans laquelle les citoyens de la colonie de Mila et, peut-être de Cirta, mentionnent qu'ils lui avaient offert, par souscription, un char à deux chevaux *(bigam)* à cause de ses libéralités (1).

On pouvait y voir, enfin, la statue que l'*ordo Coloniae Constantinae* et le conseil provincial de la Numidie, firent élever sur le Forum, à l'aide des dons de Constance et de Julien, à *Ceionus Italicus,* clarissime, consulaire, en souvenir des services qu'il leur avait rendus et des marques de modération, de patience, de vertu civique, de libéralité et de dévouement qu'il avait données à tout le monde (2).

Une foule d'autres textes, aujourd'hui disparus ou transportés ailleurs, pouvaient y être lus par les citoyens, dans leurs stations sur cette place publique.

VIII.

Voie ornée de statues conduisant au Forum, avec un arc de triomphe de Caracalla

Une voie qui traversait la rue Cahoreau et aboutissait, sans doute, à la rue actuelle du Palais, pour aller au Forum, était remplie de statues avec piédestaux posés avec symétrie *(aequatis),* sur des trottoirs *(crepidinibus)* (3). Nous savons, par l'inscription qui nous a conservé ces détails, qu'elle avait été réparée en entier en 162 sur l'ordre de *D. Fonteius Frontinianus,*

(1) C. I. L, VIII, 7103. — *Rec. de Const.*, 1860-61, p. 144.
(2) Ibid., 7012, 7013. — Ibid., p. 136.
(3) C. I. L, VIII, 7046.

de Cirta, légat de Marc-Aurèle et de Verus qui devint ensuite consul. Ce même personnage, dont il nous reste un grand nombre d'inscriptions, se signala par d'importants travaux pendant son commandement en Numidie. Nous les rappellerons plus loin, à propos de son tombeau de famille qui se trouvait dans notre rue Desmoyens.

Sur cette belle voie, conduisant au forum, était posé un grand arc de triomphe dont il existait encore des restes il y a quelques années, avant la construction de la maison Azoulay, sur la place d'Aumale.

« L'arcade complète subsiste encore, dit Ravoisié (1), cachée en grande partie dans les maisons voisines. Deux pilastres corinthiens et les piédestaux des colonnes qui devaient se trouver en saillie décorent ses deux façades. L'entablement et l'attique manquent complètement (2) ; mais très probablement, les deux piliers de la porte de la ville de la seconde enceinte, désignée par les auteurs arabes et les voyageurs modernes comme *Porte romaine,* sont les plates-bandes d'architraves qui devaient être placées au-dessus des chapiteaux et faire ainsi partie de l'entablement de cet édifice. »

Ce monument avait été élevé en 210, sous le règne simultané de Septime Sévère et de Caracalla, et la légation en Numidie de *M. Aurelius Cominius Cassianus,* par Caecilius Natalis, édile de Cirta, triumvir, questeur quinquennal, préfet *(jure dicundo)* des colonies de Milev, Rusicade et Chullu ; outre la somme de

---

(1) *Explor scient. de l'Alg*, texte, p. 19

(2) L'attique a été retrouvée dans les masures qu'a remplacées la maison Carrus, dans la rue Cahoreau. Voir *Rec. de Const.*, 1869, p. 695 et C. I. L., VIII, 6996.

60,000 sersterces qu'il avait versée, conformément à la loi, à la caisse municipale, en retour de ces différents honneurs, il fit construire à ses frais cet arc de triomphe pour donner à ses concitoyens une nouvelle preuve de sa reconnaissance. Il l'avait fait surmonter d'un édicule tétrastyle encadrant de ses colonnes une statue d'airain consacrée à la bonté de l'empereur Caracalla. L'arc de triomphe était encore orné de deux autres statues d'airain : la première, élevée à la Sécurité du Siècle; la seconde, à la Vertu de l'empereur. Natalis ne se contenta pas de cette coûteuse libéralité à la cité, mais encore il donna pendant sept jours des jeux publics au peuple, dans les quatre colonies et il fit des distributions publiques. Toutes ces particularités nous sont transmises par les cinq inscriptions qui décoraient le fronton et les quatre montants de l'arc de triomphe (1).

Cet opulent citoyen de Cirta devait être un personnage fort distingué, car il a laissé sa trace dans les Lettres. Dans son dialogue *Octavius,* Minucius Felix en fait un interlocuteur ardent contre les Chrétiens.

IX.

Le tétrapyle d'Avitianus et la Basilique de Constance

Non loin de là, mais à une époque bien postérieure, avait été construit l'énorme porche appelée *Tétrapyle* qui précédait l'entrée de la grande basilique de Constance qui s'étendait dans la rue Rouaud et empiétait sur la rue Nationale.

(1) C. I. L., VIII, 7094, 7095, 7096, 7097, 7098.

« Les anciens, dit Ravoisié (1), placèrent toujours « ce genre d'édifice au point d'intersection des voies « conduisant aux principaux monuments des villes, « et plus particulièrement sur le chemin qui mène à « la Basilique; c'était, en outre, le lieu où se réunis- « saient les habitants, avant de se rendre à ces diffé- « rents édifices publics. »

Ce monument était une solide construction où venaient se croiser les rues Rouaud et Cahoreau, mais sans tenir compte de l'orientation des quatre ouvertures, ce qui prouve que les anciennes voies qui s'y coupaient avaient disparu. Il fut détruit partiellement en 1842. Il avait été élevé, avec la basilique qu'il précédait, par *Claudius Avitianus,* sous Constance II, ainsi que nous l'apprenait une inscription gravée sur chacun de ses piliers. La dernière qui ait été publiée, et qui portait sur dix-sept assises du pilier encore debout, dans l'îlot de maisons qui a fait place aux bâtiments élevés entre la rue Nationale, la rue Caraman et la rue Cahoreau, a été découverte en 1868. On y lit que « *Claudius Avitianus,* Comte de première classe, vice-préfet du Prétoire, a fait continuer et achever, depuis ses fondations, la basilique de Constance avec les portiques et le tétrapyle. » C'est entre les années 359 et 364, pendant lesquelles Claudius Avitianus géra le vicariat d'Afrique, que fut construite la basilique (2), mais plutôt avant 361, sous Constance II, qu'après cette date qui est l'époque du règne de Julien, dont l'hostilité contre le christianisme ne devait pas encourager ses gouverneurs à élever des églises. Remarquons, à ce propos, que M. Poulle ne nous semble pas

(1) *Explor. scient. de l'Alg.*, texte, p. 19.
(2) Poulle, *Rec de Const.*, XIIIe vol, p 678. Cf. C. I. L., VIII, 7037.

traduire heureusement les mots *basilicam Constantianam* par *basilique de Constantine.* Nous voyons plutôt dans cette épithète le nom de l'empereur sous laquelle elle fut construite et nous aimons mieux interpréter ces mots par *basilique de Constance.*

La basilique dont il est fait mention dans le texte a disparu depuis des siècles, mais on en a retrouvé dans la rue Rouaud, au niveau de la rue Nationale, le parvis, en grandes et superbes dalles, fort lisses et fort usées, qui régnait autour d'une partie de l'édifice; il se continuait parallèlement à la rue Nationale, et il apparaît sur divers autres points à quelques centaines de mètres plus bas (1).

X.

Le premier amphithéâtre de Cirta

Ne quittons pas ce quartier sans mentionner la curieuse découverte faite aux abords de la rue Combes, le 15 octobre 1876, par M. Costa, lors des fouilles exécutées pour les fondations de la mosquée de Si Hamouda, et qui consistait en un arceau en pierre de taille, dont les deux piliers étaient posés en arc de cercle; quelques jours après, M. Costa remarqua, dans une boutique arabe de la rue Combes, une autre partie d'arceau appartenant au même système et qui est éloigné de 5 mètres du premier. En avant de ces deux arceaux se trouvaient deux murs circulaires, moins élevés qu'eux et décrivant, dans l'intérieur de leur circonférence, une enceinte qui était absolument concentrique. Ils étaient distants l'un de l'autre de $1^{m}00$ à

(1) Poulle, *Rec. de Const*, vol. XIX, p. 315.

1m20. Ces découvertes suggérèrent à notre confrère, M. le Colonel Brunon, l'idée qu'on avait ainsi retrouvé les restes d'un ancien cirque des premiers temps de l'occupation romaine (1). Le troisième mur vers l'intérieur lui paraît être le *mœnianum* ou balustrade qui séparait de la scène, où se passaient les jeux du cirque, les spectateurs entrés par les arcades retrouvées. Il rapproche de cette hypothèse ce que dit le géographe Edrisi, au XIIe siècle, dans sa description de Constantine : « On y voit également un édifice romain, jadis destiné aux jeux scéniques, et dont l'architecture ressemble à celle de l'amphithéâtre de Termet (2), en Sicile (3).

Cette ingénieuse hypothèse a été pleinement confirmée par des fouilles ultérieures faites dans ces quartiers, lors de la démolition des constructions de Dar-el-Bey. Elles mirent à jour, en 1881, de nouveaux arceaux semblables à ceux décrits par le colonel Brunon, cinq ans auparavant, et complétèrent le monument dont il avait judicieusement conjecturé l'existence. Il traversait la rue Combes, s'engageait sous les boutiques de Dar-el-Bey et devait traverser la rue du 17e Léger pour couper de nouveau, dans sa forme arrondie, la rue Combes, et aller rejoindre les restes de constructions signalés par M. Meister (4).

Ce cirque fut sans doute le premier monument de ce genre que posséda Cirta et il dut probablement

---

(1) Colonel Brunon, *Rec. de Const.*, vol. XVII, p. 61, sq.
(2) L'ancienne *Tauromenium*.
(3) La haute antiquité de cet édifice qui dut être, ainsi que nous le verrons, abandonné par les Romains eux-mêmes, ne nous autorise pas à croire que le passage d'Edrisi s'y rapporte, car le monument ne devait déjà plus exister, autrement que sous les décombres, dès l'époque byzantine. Il est probable que le géographe de Roger de Sicile fait allusion au grand théâtre d'*Aufidius*.
(4) *Rec. de Const*, vol XVII, p. 66. Cf. Poulle, ibid., vol. XXII, p. 284.

précéder de longtemps ceux dont nous parlerons plus loin, car les arceaux et les murs en étaient complètement enfouis et le dallage du sol primitif, au-dessus duquel il s'élevait, n'était pas à moins de 4 mètres de profondeur au-dessous du niveau de la rue Combes. C'est dire qu'il avait été englouti dans la marée montante des pavés romains, pour emprunter à Victor Hugo une image pittoresque, et qu'il avait été élevé sur le sol numide. D'ailleurs, son périmètre l'avait de bonne heure rendu impropre à l'usage pour lequel il avait été construit. Du parement extérieur de sa circonférence au centre, il ne mesurait que 14 mètres, ce qui détermine un espace tout à fait insuffisant pour contenir une fraction importante de la population d'une aussi grande ville que Cirta.

XI.

Temples, sanctuaires et statues sur la place Nemours

Si nous remontons de là sur la place Nemours ou de la Brèche, nous pourrons constater, par le résultat des fouilles qui ont été opérées pour les fondations de l'*Hôtel d'Orient,* du marché et du théâtre, qu'autour d'elle, les monuments ont été nombreux et importants, ce qui permet de croire qu'elle a été peut-être le véritable emplacement du forum. Bien que les textes dont nous allons parler autorisent, en quelque sorte, cette opinion, nous ne saurions y souscrire, car cet emplacement ne nous paraîtrait pas heureusement choisi à une extrémité de la ville et immédiatement auprès du rempart.

On trouvait là, pourtant, dès le temps des Anto-

nins que rappelle, par sa forme, l'épigraphe qui le mentionne, un monument tétrastyle avec sa coupole, offert et dédié par *Caius Julius Potitus*. C'était un petit dôme, soutenu par quatre colonnes appuyées sur des degrés, et au milieu desquelles s'élevait, sur un piédestal, une statue d'airain ou de marbre.

Sur l'emplacement qui fait l'angle de la rue Caraman et de la rue Nationale, les fouilles de 1868 ont exhumé une construction demi-circulaire en pierres de grand appareil avec un escalier presque monumental (1). C'était sans doute un temple où nous avons appris, d'après une inscription qui s'y trouvait, que *Julius Fabianus,* gratifié d'un cheval public, pontife chargé de la vice-présidence du collège des prêtres qui desservaient ce temple, préfet chargé d'administrer, pour la confédération cirtéenne, les colonies de Rusicade et de Chullu, chargé du cens quinquennal, avait donné et dédié, à ses frais, deux statues qu'il avait promises à l'occasion de son élévation à la questure, et qu'il avait même ajouté à cette libéralité un jour de représentations théâtrales ainsi que des distributions au peuple (2).

De l'autre côté, sur l'emplacement de l'*Hôtel d'Orient,* s'élevait une chapelle à Vénus où se trouvait une statue d'airain de cette déesse entourée d'Amours, monument et statues donnés, dit l'épigraphe qu'on y a découverte, par *L. Julius Martialis,* triumvir, édile et gérant de la questure, au nom de son père, Julius Martialis, en outre d'une autre libéralité offerte à Rome éternelle, au nom de son frère Victor. Nous avons vu plus haut que le même L. Julius Martialis

(1) Poulle, *Rec. de Const.*, vol. XIII, 1869, p. 682.
(2) C. I. L., VIII, 7123.

avait élevé, au Capitole, une statue à Commode, pour le compte de *Marcius Verus* dont il était le neveu et l'héritier. Une autre inscription du sanctuaire de Vénus nous a conservé le nom du sculpteur des statues qu'il contenait. Il ne serait autre que L. Julius Martialis lui-même, à moins que l'artiste ne portât le même nom que le dédicant. On voyait sur les feuilles de trèfle du piédestal qui avait cette forme, et où se trouve cette dernière indication, les trous dans lesquels étaient scellés les crampons qui fixaient les statues. Les Amours qui occupaient les coins du trèfle étaient à une distance de 1m05 l'un de l'autre (1).

Sur ce même lieu, on a retrouvé le dé qui servait de piédestal à une statue de *M. Flavius Postumus.* L'inscription, gravée sur ce piédestal, nous apprend que ce haut personnage, qui était patron des quatre colonies cirtéennes et, probablement, originaire de Cirta, avait rempli les fonctions d'intendant à six faisceaux du trésor public en Gaule, de légat de la 6e légion ferrée qui se trouvait en Gaule, sous Caracalla ou sous Elagabale, époque où vécut notre personnage, de préteur, de tribun honoraire, de curateur, c'est-à-dire d'inspecteur ou intendant de la colonie des Ardéatiniens, l'ancienne capitale des Rutules, dans le Latium, à environ 30 kilomètres de Rome (2). On sait que cette dernière fonction était réservée aux plus grands personnages de l'État. Cette statue lui avait été élevée par ses fils, probablement sur l'autorisation des décurions de Cirta qui avaient concédé l'emplacement.

Un autre dé d'autel, mais sans ornements, et ayant,

(1) Poulle *Rec. de Const.*, 1869, p. 685.
(2) Poulle, *loc. cit.* — C. I. L., VIII, 7044.

sans doute, servi de piédestal à une statue, s'élevait au même lieu. Il était consacré à *M. Claudius Restitutus* qui avait été procurateur d'Auguste pour le territoire compris entre Hadrumète et Théveste, c'est-à-dire chargé de surveiller la levée des impôts dans cette région. A ce titre s'ajoutait la procuratèle du *jeu matinal.* Cette charge consistait, pour notre Procurateur, à prendre soin d'envoyer à l'intendance impériale les bêtes féroces qui devaient figurer aux jeux du cirque. Ceux-ci avaient lieu le matin des jours de réjouissances, avant les représentations scéniques. De là le nom de *jeu matinal.* Notre Procurateur était bien placé, dans le sud de la province d'Afrique où abondaient les lions et autres bêtes féroces, pour organiser dans ce but des chasses fructueuses. Il avait été aussi chargé de surveiller la gestion des cités syriennes et avait rempli les fonctions de tribun militaire de la VIIe légion Gemina et de préfet de la première cohorte des Gétules. Il était aussi de Cirta et c'est un affranchi, faisant partie du personnel de son office, qui lui avait élevé ce monument, avec l'autorisation des décurions (1).

Enfin on trouva, dans ce même endroit, qui devait être un lieu destiné par la municipalité à recevoir les statues des personnages de Cirta devenus célèbres, un autre dé d'autel servant de piédestal au buste qu'une grande dame de cette ville, *Seia Gaetula,* s'était fait élever, en vertu d'un décret des décurions, parce qu'elle était la mère de *Naevia Naevilla,* femme d'un ancien préteur, et la grand-mère de *Sabinia Celsina,* femme d'un autre ancien préteur. Cette patri-

(1) *Rec. de Const.*, p. 691. — C. I. L. VIII, 7039.

cienne avait le souci de sa propre gloire et de celle de sa famille, puisqu'elle fit encore élever deux autres statues à sa fille *Naevia Naevilla* et à son fils *Naevius Seianus*. L'orgueil de cette famille est légendaire, si nous nous reportons au testament d'un de ses ancêtres, le poète Naevius, qui disait, dans l'épitaphe composée d'avance par lui-même : « Si les Immortels pouvaient pleurer les hommes, ils n'auraient pas assez de larmes pour le poète Naevius dont la descente au trésor de Pluton marque le moment où les Romains ont commencé à ne plus savoir parler la langue latine. » (1).

Toujours dans ce même lieu, qui semble, par ces dédicaces et ces statues, ainsi que par les monuments importants dont les fouilles nous ont révélé l'existence, confirmer l'opinion de ceux qui en ont fait le Forum, on a trouvé une grande dédicace à Septime Sévère et à ses deux fils, Caracalla et Géta, datée de l'an 210. Elle leur avait été consacrée par Caecilius Natalis, avant qu'il eût jeté sur la voie, allant au Forum, l'arc de triomphe orné d'un tétrastyle et de statues dont nous avons parlé (2).

Du même côté de la place Nemours, sur l'emplacement du marché, devait s'élever une statue de Caracalla, au milieu d'un tétrastyle, que lui avait élevée *M. Seius Maximus,* honoré d'un cheval public, à l'occasion de son élévation au triumvirat et dont il a accompagné la dédicace par des jeux publics donnés au peuple, outre la somme honoraire de 20,000 sesterces (3). Nous venons de signaler l'orgueilleuse

(1) *Rec. de Const.*, p. 694. — C. I. L. VIII, 7054.
(2) Poulle, ibid., 1869, p. 695.
(3) Id , ibid., 1876, p. 354., ibid. 7000.

manie de la fille de notre personnage, Seia Goetula, qui élève des statues à ses filles, parce qu'elles avaient épousé de très grands personnages, mais qui oublie son père, parce qu'il n'avait rempli que des charges municipales à Cirta. La famille Seia est pourtant illustre aussi et très ancienne à Rome, puisque Tite-Live mentionne un édile curule de ce nom en 680 de Rome, c'est-à-dire 73 ans av. J.-C. (1).

Sur cette même place, la tranchée qui y fut ouverte, en 1870, pour la pose des tuyaux qui amènent à Constantine les eaux de Fesguia, a exhumé une autre base de statue que *P. Julius Theodorus,* ex-centurion de légion, ayant reçu son diplôme de congé, c'est-à-dire bénéficiaire d'une retraite d'officier, avait élevée, avec l'autorisation des décurions, à son épouse *Veratia Frontonilla,* flaminica des IIII colonies cirtéennes et, probablement, de l'illustre famille des Fronton de Cirta (2).

Un texte qui semble mentionner un vœu fait par *L. Horatius Martialis* à une divinité dont le nom n'existe plus sur l'épigraphe, mais qui paraît être Junon *Céleste,* a été trouvé sur la place Nemours, dans les déblais de la porte Valée. Il y avait peut-être là aussi un sanctuaire à Junon (3).

Près de là était également une statue à la Paix, élevée par un certain *P. Gavius,* honoré d'un cheval public et édile de la cité (4).

C'est encore sur cette place que devait avoir été érigée en 283, par *M. Aurelius Decimus,* alors *praeses*

---

(1) Tit. Liv., *Hist. nat.,* xv, 1, cité par Poulle, *Rec. de Const.,* 1875, p. 356.
(2) C. I. L., VIII, 7080. — *Rec. de Const.,* 1875, p. 352.
(3) Ibid., 6939.
(4) Ibid., 6957.

ou gouverneur de la Numidie, une grande statue à l'empereur Carin dont on a retrouvé la base sur la muraille de la courtine, entre la porte Valée et la porte Djebia (1). Il est problabe que l'auteur de la dédicace avait, en même temps, élevé une autre statue à côté de la précédente, à l'empereur Numérien qui est si souvent associé à son frère dans les inscriptions ; mais l'épigraphie cirtéenne n'en a pas conservé la trace.

Le célébre légat de Marc-Aurèle et de Verus, qui devint Consul après la mort de ce dernier, *P. Julius Marcianus* qui était probablement de Cirta, eût aussi sa statue sur cette place. Elle lui avait été élevée par *Durmius Felix,* primipile de la IIIe Légion cyrenaïque, qui avait été son écuyer, pendant la plus grande partie de sa légation en Arabie. La base en a été retrouvée dans la barricade de la porte Djebia. On dressa aussi, au même endroit, les deux statues que les décurions de Pétra avaient élevés à notre personnage sur le Forum de leur cité, et dont la dédicace est rédigée, en grec, sur les deux piédestaux qui ont encore été trouvés dans les montants de la porte Djebia. Une inscription latine, ajoutée au texte grec, nous apprend qu'elles avaient été transportées de Pétra à Cirta, sur l'ordre même de Marcianus qui voulait, sans doute, avoir, dans sa ville natale, ce témoignage de la reconnaissance de ses anciens administrés (2).

Les démolitions de la maison Ben Aïssa qui se trouvait, dans les premiers temps de la conquête, près de l'ancienne porte Valée, ont mis à jour le piédestal d'une statue élevée, à cette place, à Caracalla, en vertu du testament de *Munatius Celsus,* ancien

(1) C. I. L., VIII, 7002.
(2) Ibid., 7050, 7051, 7052.

praeses de Numidie, par son fils et héritier, *Munatius Celsus* qui augmenta de ses propres deniers la somme de douze mille seterces laissée par son père à cet effet.

L'emplacement de l'ancienne caserne des Janissaires, où s'élève aujourd'hui notre théâtre, recélait le piédestal de la statue d'un noble et célèbre personnage dont le nom figure, en toutes lettres, dans les actes des frères Arvales, *C. Arrius Antoninus* qui fut, sous Commode, le premier préteur nommé, pour désigner des curateurs et des tuteurs aux orphelins. Il fut successivement :

Quattuorvir de l'entretien des voies partant de Rome;

Tribun de la IIIe Légion scythique;

Questeur de Rome;

Sevir des chevaliers romains, c'est-à-dire commandant d'une de leurs six brigades;

Edile curule, attaché à la rédaction des actes du Sénat;

Curateur des cités de l'Emilie;

Curateur d'Ariminium;

Chef de la juridiction de la région au-delà du Pô;

Prêtre du collège Marcius Antoninus, qui était chargé du culte de Marc-Aurèle et d'Antonin institué par Commode;

Augure;

Frère Arvale;

Curateur de Nole;

Le premier préteur chargé de désigner des curateurs et des tuteurs aux orphelins;

Préfet du trésor de Saturne *(aerarium sanctius)*;

Consul;

Proconsul d'Asie (1).

---

(1) *Rev. arch.* 28, 1874, p. 333; *Rev. afr.* 18, 1874, p. 74 et 240; Rossi, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 114; *Rec. de Const.*, 1873-74, p. 240; C. I. L., VIII, 7030.

Le *Concilium provinciae* de Cirta, ville où il était né, l'avait nommé patron des IIII Colonies cirtéennes et c'est, en cette qualité, que les décurions avaient autorisé son ami, *C. Julius Libo,* triérarque de la nouvelle flotte de Lybie, à lui élever cette statue, et en avaient donné l'emplacement.

Un curieux monument d'Aïn-Mechira qui indique l'établissement d'un marché dans ce lieu où se trouvait la propriété d'*Antonia Saturnina,* deuxième femme de *C. Arrius Pacatus,* le père de notre personnage et le généreux donateur des Thermes, dont nous parlons plus loin, a permis à M. Poulle d'étudier, avec une lucidité remarquable, la carrière d'*Arrius Antoninus* (1) dont la mort, ordonnée par le préfet du prétoire de Commode, causa une telle sédition dans Rome que l'empereur, cédant à l'émeute, livra son favori à la populace qui lui trancha la tête et la promena dans les rues, au bout d'une lance, après avoir jeté son corps dans les égouts, C'est dire de quelle estime et de quelle popularité jouissait notre cirtéen qui avait été, avec Fronton, l'ami de Marc-Aurèle, avec qui il avait, d'ailleurs, des liens de parenté.

La grande dame qui épousa, en secondes noces, le père de notre personnage, eut aussi sa statue au même endroit. Elle lui avait été érigée par son affranchi, *L. Antonius Cassianus,* avec l'autorisation des décurions et, en partie, aux frais de la cité. Le piédestal lui donne surtout pour titre à la reconnaissance publique d'avoir été l'épouse de *C. Arrius Pacatus* et la belle-mère des clarissimes *Antoninus, Maximus* et *Pacatus Arrius* (2). Cette inscription a le mérite de

(1) *Rec. de Const.*, 1875, p. 365, sq.
(2) C. I. L., VIII, 7032.

nous avoir conservé les prénoms des frères de notre consul.

La fille d'un autre grand personnage de Cirta, *Q. Pompeius Sosius Priscus,* consul en 169 et en 180, que la mort avait sans doute enlevée, en pleine adolescence, à sa famille, comme on peut le conjecturer du texte qui nous la rappelle, avait aussi une statue sur cette place. Ses ascendants de quatre générations avaient été consuls. Son bisaïeul, *Sextus Julius Frontinus,* avait eu trois fois les faisceaux : la deuxième en 98 et la troisième en 100 ; son aïeul, *Q. Sosius Senecio,* en 99 et 107 ; son grand-père, *Q. Pompeius Falco,* à une époque qu'on n'a pu déterminer, et son père en 169 et en 180. Son frère lui-même, *Q. Sosius Falco,* les obtint en 193 (1). Nous croyons que *Sosia Falconilla* avait été arrachée à sa famille, en pleins charmes de jeunesse, car l'inscription qui mentionne sa filiation ne lui donne aucun époux. De plus, ce ne put être que dans une circonstance aussi douloureuse que le conseil des décurions décida, pour alléger sa douleur, d'offrir à son père *cinq* statues dont il n'accepta qu'une, d'ailleurs, et dont il dispensa même l'*ordo* de faire les frais (2).

Une autre statue à un personnage dont le nom a disparu, mais qui avait été prêtre augustal, tribun du peuple et légat de Trajan, et qui avait été nommé par le conseil de la confédération ou de la province, patron des IIII colonies, avait été aussi érigée à ce même endroit de la ville (3).

Enfin, l'épigraphie mentionne deux autres statues

---

(1) Cf. Borghesi, *Bull. del Inst.*, 1853, p. 184.
(2) *Rec. de Const.*, 1853, p. 67 ; C. I. L., VIII, 7066.
(3) C. I. L., VIII, 7069.

élevées, la première à un légat de la IIIe légion flavienne, qui avait rempli une grande charge en Etrurie et avait commandé une armée contre des rebelles, mais dont le nom et les fonctions ne subsistent plus sur la pierre (1), et la seconde à un personnage resté inconnu, par son affranchi, *C. Grattius Victor* (2).

Ainsi donc, la place que nous nommons aujourd'hui Nemours, Valée ou de la Brèche (ce dernier nom tend à prévaloir définitivement), contenait un grand monument sur l'emplacement de l'*Hôtel de Paris*, une autre grande construction circulaire, comme le temple de Vesta à Rome, un temple à Vénus, un autre temple près du portique de Gratien dont nous parlons plus loin, un temple à Junon, plusieurs monuments tétrastyles et vingt-cinq statues, si tous les piédestaux, surtout ceux trouvés dans les remparts, n'ont pas été trop déplacés pour les besoins de la défense byzantine ou turque. Sans être le véritable Forum, ainsi qu'on peut le conjecturer de ce qui a été dit plus haut, elle en avait certainement l'aspect et quelques-uns des usages. D'ailleurs, il est presque certain qu'elle lui était reliée par la voie ornée de statues et d'un arc de triomphe dont nous avons parlé.

Cette place était traversée dans le sous-sol par une conduite d'eau venant des citernes du Coudiat-Ati et qui passait ensuite dans la rue Cahoreau, pour se continuer dans la direction de Dar-el-Bey où se trouvaient de vastes citernes. Cette conduite était formée de tuyaux en terre cuite, de la forme d'un tronc de cône, s'engageant les uns dans les autres, la petite ouverture de l'un dans la grande ouverture de l'autre.

---

(1) C. I. L., VIII, 7070.
(2) Ibid., 7107.

Leur assemblage était recouvert d'un bourrelet de chaux hydraulique comprimée par une enveloppe de toile qui le soudait hermétiquement. Ces tuyaux portaient, gravée en relief, dans un rectangle, l'inscription *Milevitani* (1) qui rappelle les suivantes que le général Creully avait lues sur des tuyaux semblables des conduites d'eau de Cirta : *Tiditni, Uzelitani, Auzurenses, Gemellenses.* Ces inscriptions nous montrent que les poteries des municipes voisins de Tiddi (Kheneg), d'Uzeli (Oudjel), d'Auzuri (?), de Gemellae (?) et de Milaevum (Mila) étaient chargées de cette fourniture à leur grande métropole.

Cette abondance de riches substructions et de belles inscriptions découvertes sur les bords de la place nous font vivement regretter pour l'épigraphie que de grandes fouilles ne soient pas entreprises au milieu même de la place. Elles exhumeraient certainement bon nombre de textes nouveaux dont quelques-uns éclaireraient d'un grand jour l'histoire de notre cité.

XII.

Citernes du Bardo et deuxième amphithéâtre

Puisque nous sommes sur la place de la Brèche, explorons ses alentours.

Si nous descendons les pentes du Bardo nous trouvons, disséminés sur le sol où ils forment parfois des épaulements, des restes de massives constructions en blocage noyé dans du béton. Ce sont les débris d'anciennes et vastes citernes où se déversait le trop-

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 124.

plein de celles du Coudiat-Aty dont nous parlerons plus loin. On y a trouvé une inscription qui est ainsi libellée sur deux extrémités de lignes : .....*nsiones* .....*etularum*. Cherbonneau a lu : *(Ma)nsiones (Ge)tularum, Casernement des Gétules* et suppose qu'il y avait là, peut-être, comme aujourd'hui, un quartier d'indigènes (1). Mais Rénier qui a vu ce fragment de texte n'y a point trouvé d'*s*, à la fin du premier mot, ni d'*e*, au commencement du second. Il lit donc : .....*nsione*..... *(spor)tularum*, ce qui signifie que l'inscription n'est qu'un fragment de dédicace de l'édifice affecté à des citernes et, qu'en cette occasion, le citoyen qui le fit construire, distribua des secours en argent, en même temps qu'il donnait des jeux publics.

De l'autre côté des abords de la place, vers le fond du square n° 2, dans la partie occupée actuellement par un baraquement de M. Rémès, se trouvait un amphithéâtre dont les gradins avaient, en grande partie, disparu depuis longtemps et dont l'emplacement est aujourd'hui recouvert par les déblais du Coudiat. Les Arabes l'appelaient *Fondouk-er-Roum* (le caravansérail des chrétiens ou des Grecs). Il en reste, au Musée, un magnifique piédestal où se lit le mot : AMPITHEATRI.

XIII.

Le tombeau de Praecilius

Puisque nous explorons les abords de la place de la Brèche, où doivent nous ramener, plus tard, les citernes et la nécropole du Coudiat, suivons, du lieu

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 116.
(2) Rén., *Inscript. de l'Al*, n° 1889. — C. I. L., VIII, 7138.

où nous sommes, les remblais qui ont prolongé, au nord-ouest des remparts, la place Nemours, et arrêtons-nous sous le rocher qui supporte la ville, à peu près au pied de la tour, aujourd'hui démolie, qu'on appelait jadis *Bordj-Açous*. Là se trouvait un hypogée (*conditorium*) devenu célèbre, qu'un riche particulier de Cirta, *Praecilius*, ayant exercé la profession d'orfèvre, s'était fait construire pour lui et sa famille, vers la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve.

Le bon état de conservation dans lequel il a été trouvé, l'inscription fort curieuse gravée sur le principal sarcophage et les fresques et mosaïques des diverses chambres du mausolée, ont vivement excité la curiosité publique et exercé la sagacité des savants (1). Nous citerons les principaux passages de la description qu'en a faite, aussitôt après les fouilles, un membre de la *Société archéologique* de Constantine, Bache :

« Ce caveau, pour ainsi dire creusé dans le roc, n'est autre chose qu'une chambre sépulcrale, dont les murs, hauts de trois mètres environ, mesurent à peu près cinq mètres de longueur sur trois de largeur ; deux de ces murs seulement, résistant à l'effort du temps, sont restés debout et se tiennent encore à angles droits. Ces murs, d'une épaisseur suffisante pour affronter les éboulements, l'infiltration

(1) Voir l'*Africain*, de Constantine, du 21 et du 28 avril 1855, nos 200 et 201 ; l'*Akhbar*, de la même époque ; le *Toulonnais*, du 15 mai 1855, no 5135 ; le *Journal général de l'Instruction publique et des Cultes*, du 30 mai 1855, no 43 du XXIVe vol , et du 30 juin de la même année, no 52, où on lit, sur ce monument et son inscription, une lettre de F. Dübner et une seconde de Henri Weil, d'où il résulte que l'inscription de Praecilius est en vers héroïques du mètre de Commodien ; *Rev. arch.*, 15 juin 1855, note de Léon Rénier sur *un monument funéraire récemment découvert à Constantine ; Rec. de Const.*, t. I, p. 140 ; t. II, 1854-55, p. 174 et planche 9 ; t. III, 1856-57, pp. 25-40, note, pp. 41-43 et planches 1, 2 et 3.

des eaux, etc...., sont faits de briques triangulaires, de pierres et de quelques morceaux de marbre blanc, liés ensemble par le ciment.....

« Le caveau est couronné par une terrasse à laquelle on arrivait au moyen d'un escalier extérieur et tournant dont quelques marches subsistent encore. Cette terrasse, garnie en son pourtour de rigoles pour l'écoulement des eaux pluviales, est pavée d'une mosaïque grossière en petits dés de pierre grise.

« L'intérieur de la chambre sépulcrale paraît s'être terminé et arrondi en une voûte, par le sommet de laquelle, au moyen d'une tranchée, on est arrivé à la découverte du monument qu'elle renfermait. Voûte et parois des deux murs restants étaient recouvertes d'un enduit ou crépissage assez épais, de couleur brunâtre, et peint, extérieurement, à l'huile ou à l'eau. Cette peinture, disposée en bandes ou zones de diverses couleurs, très fraîches encore par l'effet de l'humidité, s'arrondissait graduellement sur le fond, dans le centre du cintre de la voûte, et finissait par une sorte d'enluminure semblant représenter le spectre solaire ou les sept couleurs de l'arc-en-ciel. »

Le *Recueil de la Société archéologique* de Constantine a donné un croquis des rosaces de la mosaïque extérieure, ainsi qu'une esquisse de la fresque qui décore un des murs (1) et un dessin linéaire représentant la vue du monument tout entier et à vol d'oiseau (2). Mais on a trouvé dans l'intérieur de

---

(1) *Rec. de Const*, 1854-55, pl. 8 et 9.
(2) Ibid., 1856-57, pl. 1.

l'hypogée deux fragments de mosaïque d'un haut intérêt qui méritent d'être décrits.

« Le premier fragment, continue Bache, représente une sorte de tapis enrichi d'une bordure à bords étoilés et à quatre pointes, et dont le fond est exclusivement formé de rosaces liées entr'elles par des carrés et des espèces de losanges inverses, en forme de sablier.

« Ce travail est remarquable, comme exécution lapidaire, comme dessin et comme couleurs. Ce qui ne l'est pas moins, c'est la variété de dessins de chacune des onze rosaces composant le fragment : aucune d'elles ne se ressemble. La petite bordure en baguette qui enserre la bordure principale est, elle aussi, d'un fini merveilleux de pointillage, d'une légéreté pleine de grâce et accuse même une rare habileté de main d'œuvre, une véritable perfection en matière de marqueterie.

« Le second fragment est plus curieux encore que le premier. Il s'étendait en dessous et en face même du cintre sous lequel était encastré le sarcophage de Praecilius.

La mosaïque dont il faisait partie « représentait un sujet entier..... Elle était divisée en trois parties ou rectangles. Dans chacune des bandes ou zones latérales, d'inégale largeur et d'inégale longueur, représentant toutes deux la mer, sont figurés des génies ailés et nus, avec une flamme au-dessus du front : l'un, monté sur une embarcation, pêche à la ligne des poissons épars ; l'autre semble amarrer l'embarcation à un poteau planté au bord du rivage. Ajoutons que l'encadrement supérieur d'une de ces zones, celle de gauche, contient comme ornement des croix affectant la forme des croix de Malte.

« Quant au sujet principal, celui qui occupait le milieu de la mosaïque, il serait difficile d'expliquer ce qu'il représentait. On ne distingue que les débris de trois personnages, savoir : à droite, le torse, le buste et le bras gauche d'une femme nue, quoique drapée par derrière ; au milieu, le torse et les avant-bras d'un homme complétement vêtu, qui, portant une longue baguette de la main gauche, semble faire de la main droite, une libation avec un petit vase à deux anses; à gauche, le torse et bras gauche nu d'une femme, sans doute, également vêtue. A la fresque, à hauteur de ceinture de ces derniers personnages, s'allonge le dos d'une bête fauve qui ressemble fort à tigre.

« Mais ce qu'il y a de plus gracieux dans ce fragment de mosaïque, c'est, sans contredit, l'encadrement du sujet pricipal. Cet encadrement se compose de couples de griffons assis, enroulés de lianes et affrontés, levant chacun une patte de devant et s'apprêtant à boire dans un vase qui les sépare, chaque couple de griffons est séparé lui-même par un mascaron ou une tête de soleil, vue de face et couronnée de pointes ou de rayons.

« Ce fragment de mosaïque ne le cède en rien, sous le rapport de l'exécution, du dessin et des couleurs, à celui que nous avons essayé de décrire en premier lieu.

« Par suite, sans doute, de l'infiltration des eaux à travers les blocs de rocher ou de quelque éboulement, le sol voûté du caveau s'est effondré en son milieu. Cet effondrement a amené de nouvelles découvertes. On a pu pénétrer, par cette ouverture, dans une galerie souterraine.... qui devait être un

lieu de sépulture choisi par des gens riches, si l'on en juge par les échantillons de monuments qui s'y trouvent. »

Telles étaient la structure et la décoration du caveau. On y a trouvé plusieurs sarcophages qu'on peut voir encore exposés à toutes les intempéries, au bas des déblais du Coudiat que les wagonnets de la première entreprise du dérasement ont amenés sur ce point. Il se trouvaient dans la galerie au-dessous du caveau de Prœcilius et semblent taillés d'hier.

Le sarcophage principal portait, sur la forte épaisseur de son couvercle, la curieuse inscription dont nous allons parler, mais disons d'abord ce qu'il contenait.

« On y a trouvé, dit Bache, parfaitement conservé, un squelette humain au grand complet. Ce squelette s'est réduit, au contact, non pas en poussière, mais en une pâte molle et blanchâtre, ce qu'il faut attribuer à l'action de l'humidité. La tête du squelette, étendue sur le dos, reposait sur un coussinet ; le corps avait dû être enseveli dans une pièce d'étoffe, car, sur certaines parties des eaux, on a distingué la trace de la trame du linceul qui l'enveloppait ; du reste le temps a tout consumé.

« Chose regrettable : on n'a trouvé dans ce sépulcre aucun des objets, médailles, pièces de monnaie, bijoux, urnes, vases, statuettes, poteries, etc..., dont les Romains avaient coutume d'accompagner les dépouilles de leurs morts. »

Quel était ce personnage dont on a pu un instant contempler les restes authentiques ? Lui-même a pris soin de nous le dire, en termes plus pompeux que corrects et élégants, dans une longue inscription en

huit lignes où il ne veut rien nous laisser ignorer de ce qui le concerne et qu'on peut traduire ainsi, d'après la lecture de Léon Rénier, que nous reproduisons ci-dessous (1) :

Moi qui ne puis plus parler, maintenant, je raconte ma vie en ces vers.
J'ai joui de la brillante lumière pendant bien longtemps.
Je fus *Praecilius*, de Cirta, ayant exercé la profession d'orfèvre.
J'ai été d'une bonne foi exemplaire et toujours vrai.
Tout à tous, de qui n'ai-je pas eu pitié ?
Tout souriant, j'ai toujours joui d'une vie luxueuse avec mes chers [amis.
Après la mort de la chaste dame Valérie, je n'ai pas trouvé la pareille.
Autant que je l'ai pu, j'ai mené une vie agréable et sainte avec mon [épouse.
J'ai honorablement fêté cent fois l'heureux anniversaire de ma nais- [sance.
Mais vient le dernier jour où l'esprit abandonne les membres anéantis.
Cette épitaphe que tu lis, je l'ai préparée, pendant ma vie, pour ma [mort
Arrivée à l'heure qu'a voulu la Fortune qui jamais ne m'abandonna.
Suivez-moi tel que j'ai été ; je vous attends ici, venez.

Par cette traduction, où nous avons voulu sacrifier l'élégance à la vérité, on voit que notre orfèvre avait une douce philosophie et que les cent années ainsi vécues ont dû lui être légères. Quel dommage que son sommeil de quinze siècles ait été troublé par les dévastations qu'a subies sa luxueuse et dernière demeure ! Aujourd'hui, il n'en reste plus rien qu'un sarcophage violé dans notre musée et des débris de mosaïques jetés aux alentours et qui s'enfouissent peu à peu dans les déblais du Coudiat ! Quant à l'hy-

---

(1) *Inscript. rom. de l'Alg*, p. 249 ; C. I. L., VIII :

Hie ego qui taceo mea(m) vita(m) demonstro
Lucem clara(m) fruitus et tempora summa
PRAECILIUS, *Cirtensi lare, argentariam exibui* (sic) *artem*
Fydes (sic) *in me mira fuit semper et veritas omnis.*
Omnisbus (sic) *communis ego : cui non misertus ubique ?*
Risus luxuriam semper fruitus cum caris amicis.
Talem post obitum dominae Valeriae non inveni pudicae
Vitam cum potui gratam, habui cum conjuge sanctam
Natales honeste meos centum celebravi felices
At veni(t) postrema dies ut spiritus inania mempra (sic) *relinquat ;*
Titulos quos legis vivus mee (sic) *morti paravi*
Ut voluit Fortuna, nunquam me deseruit ipsa
Sequimini tales : hic vos ex(s)peeto ; venitae (sic).

pogée, il a à peu près disparu sous les détritus qui s'y entassent.

XIV.

Le Portique de Gratien

Si nous remontons de là à l'entrée de la rue Basse-Damrémont, anciennement *nouvelle rue de la Poste*, parce que cette administration a d'abord été logée dans l'ancien palais turc où est aujourd'hui le Trésor, nous nous trouverons sur l'emplacement du Portique de Gratien, élevé entre les années 367-375, sous les règnes simultanés de Valentinien, Valens et Gratien. A cette époque, ainsi qu'on l'a vu par les épigraphes de Caeionus Caecina Albinus, une grande impulsion fut donnée, en Numidie, aux travaux publics, par les représentants du pouvoir impérial. Voici un autre grand monument dont s'est enrichi Constantine sous ce gouvernement. Il avait été élevé, dit l'inscription qui nous le rappelle, des fondations au faîte, par un autre clarissime, consulaire à six faisceaux, praeses de la Numidie cirtéenne, un certain *Annius*..... dont le cognomen a disparu du texte (1). C'était pendant le *siècle doré* des empereurs Valentinien, Valens et Gratien, sous la surveillance, avec participation aux dépenses, de *Naevius Numidianus,* qui descendait probablement de cette opulente famille des Naevii dont nous avons constaté plus haut l'orgueil et les libéralités chez une de ses aïeules. Annius donna à ce Portique le nom de Gratien, ce qui est confirmé par un fragment de pla-

(1) *Rec. de Const.*, 1854-55, p. 171. — C. I. L , VIII, 7015.

que en marbre trouvé aussi dans les démolitions de cette rue et qui portait en caractères de onze centimètres de hauteur les mots ...*ticum Gra*..... qu'il faut évidemment lire : [*Por*)*ticum Gra*(*tianum*] (1). La présence de ce portique prouve qu'il y avait là un grand monument public faisant suite à la façade de l'édifice trouvé sur l'emplacement de l'*Hôtel de Paris* et qui occupait probablement la place ou les abords de la grande maison Azoulay. Le Portique de Gratien le délimitait probablement du côté de la rue Basse-Damrémont, sur une voie par où on montait au Capitole.

Sous ce portique qui était, comme on le sait, une promenade couverte, ménagée entre des colonnes, se trouvaient des statues. C'est ainsi que du côté de la rue Basse-Damrémont où il s'étendait, s'est trouvé le fragment de piédestal d'une statue qu'avait érigée un chevalier romain dont le cognomen se termine par les lettres .....*nna,* en l'honneur des fonctions d'édile qui lui avaient été confiées. Il avait ajouté cette libéralité à la somme ordinaire de 20,000 sesterces et donné, le jour de l'inauguration, des jeux publics au théâtre (2).

XV.

Monuments de la rue Leblanc

Avant de redescendre dans la rue Nationale, dont nous avons déjà exploré les abords du côté de la place Valée, et où nous trouverons encore quelques

(1) *Rec. de Const.*, 1856-57, p. 151. — C. I. L., VIII, 7015.
(2) Ibid., 1854-55. — Ibid., 7122.

vestiges importants, pénétrons de nouveau dans la cité pour y recueillir d'autres souvenirs.

Si nous remontons la rue Basse-Damrémont où se trouvait la dédicace du Portique de Gratien, nous arrivons bientôt sur la petite place d'Orléans par un détour, où toute trace du passé a disparu, sauf vers la droite, dans la rue d'Aumale, où s'est trouvée la base de la statue à la Fortune de Septime Sévère et de sa famille. Sur cette place viennent déboucher, en formant un angle, d'une part la rue Leblanc et de l'autre la rue de la Tour.

Dans la rue Leblanc qui se dirige perpendiculairement sur la façade de la nouvelle Préfecture, quelques textes intéressants ont été relevés.

C'est ainsi que d'une muraille byzantine a été extrait un fragment d'inscription monumentale mentionnant un important édifice, bâti par un préfet *jure dicundo* de la colonie de Rusicade, dont le nom a disparu, et dédié par un légat d'Auguste, propréteur, également inconnu (1).

Dans la même rue se trouvait encore un autre fragment d'inscription monumentale ayant aussi appartenu à une grande construction, élevée par un personnage qui avait rempli les fonctions d'édile. Mais il était *quinquennal,* c'est-à-dire chargé de faire, pendant l'année de son édilité, le recensement de l'impôt qui avait lieu tous les cinq ans, et d'en fixer une nouvelle répartition. Il était aussi pontife et flamine perpétuel (2).

Dans les vestiges du monument précédent, s'est trouvée la mention d'une réparation qui avait été faite

(1) *Rec. de Const.*, 1858-59., p. 123. — C. I. L., VIII, 7072.
(2) Ibid., p. 118. — Ibid , 7102.

sous les règnes simultanés d'Honorius et de Téodose, par un certain *Aurelius Januarius*. Il lui restitua, y est-il dit, son premier usage et sa première splendeur (1). Quel était ce monument et quelle était sa destination? Il est impossible de le dire, mais on voit que le quartier où nous sommes avait son importance.

Deux autres fragments d'inscriptions, ayant appartenu à un piédestal de statue, ont été découverts dans ce quartier, au milieu de débris de constructions byzantines, mais ils sont trop mutilés pour qu'on puisse leur donner une attribution. La forme des lettres est la même et les pierres sont de même nature. Ils semblent mentionner un chevalier romain qui fût *jure dicundo* de la colonie de Milev et pontife d'empereurs divinisés. C'est en l'honneur de ce pontificat qu'il paraît avoir érigé la statue en question (2).

XVI.

Le Tombeau des Fonteius

Si nous continuons notre marche dans la rue Damrémont, qui est probablement sur l'ancienne voie du Capitole, nous arrivons bientôt au croisement de cette rue avec la rue Desmoyen qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, délimite une partie de l'ancien Forum, dans la direction du nord au sud, derrière les bâtiments du palais d'Ahmed-Bey.

Dans cette rue, devait se trouver un *Columbarium* ou *sepulcrum commune* de l'illustre famille des *Fonteius*. On y a trouvé, en effet, une inscription billingue

(1) *Rec. de Const*, 1858-59, p. 118. — C. I. L., VIII, 7018.
(2) Ibid., 1856-57, p. 142 et 1858 p. 123. — Ibid., 7134.

græco-latine, en grandes lettres, de 10 et 5 centimètres et demi, ainsi libellée : οἶκος κοιμῆς *Fonteiorum* (maison de repos des Fonteius). Cette inscription devait se trouver à l'entrée du caveau qui est sans doute enfoui sous des constructions modernes et qui sert de cave à l'un des propriétaires de la rue. Peut-être se trouve-t-il sous le Palais qui a recouvert tant de substructions romaines ou sous la grande maison arabe qui sert aujourd'hui de Crèche et qui est construite, comme on le sait, sur d'importants caveaux.

Cette famille des Fonteius, qui était, par conséquent, de Cirta, est célèbre dans les annales de la Numidie. Un de ses membres, *D. Fonteius Frontinianus,* qui montre, par ce cognomen, qu'il était allié à l'illustre famille des Fronton, de Cirta, avait été légat de la IIIe Légion, de 160 à 162, c'est-à-dire à la fin du règne d'Antonin et au commencement de celui de Marc-Aurèle, après quoi il obtint les faisceaux. C'est le légat dont il nous reste le plus d'inscriptions en Afrique, tellement il y imprima, par ses libéralités et son attachement au pays, une vive impulsion aux travaux publics. C'est lui qui fit entièrement réparer, à Cirta, ainsi que nous l'avons vu plus haut, la voie ornée de statues qui conduisait au Forum. Son zèle à faire embellir les cités de son gouvernement nous est signalé par une intéressante inscription de Timgad *(Thamugadi)* qui nous donne sur les *pollicitations*, c'est-à-dire sur les promesses de dons ou d'érection de monuments faites par les candidats aux honneurs municipaux, un détail fort curieux. Nous y voyons, en effet, qu'en garantie de leurs promesses ils devaient fournir caution *(fideijussorem)*. La caution

était rigoureusement tenue d'exécuter la promesse, à défaut du *pollicitateur,* et ses héritiers eux-mêmes étaient responsables. C'est ainsi que *Decimus Fonteius* obligea, par un arrêté, à élever une statue à la Victoire Auguste, dans le Forum de Thamugadi, *L. Cestus,* successeur, fils et héritier de *L. Cestius Gallus,* caution de *Fl. Natalis,* qui l'avait promise. Il l'obligea encore à ajouter aux frais de cette érection, qui étaient de 3 mille sesterces, une somme de 3,400 sesterces que Fl. Natalis avait pris l'engagement de verser dans la caisse municipale (1).

Ce même légat transforma la petite ville de *Verecunda* (aujourd'hui Marcouna), si voisine de Lambæsis, le siége de son commandement, qu'elle en était comme la banlieue. Il y éleva, notamment, la même année 160, deux monuments à Antonin, l'un au Forum (2) et l'autre sur un point de la ville que le *Corpus* n'indique pas (3). Ce dernier, étant donné les dimensions de la dédicace, devait être très important. Il fit construire, en outre, pour ce municipe, l'aqueduc qui l'alimentait en eau potable et le dédia au même empereur (4). Enfin, il dédia à Marc-Aurèle l'arc de triomphe que les décurions de la cité y firent ériger en 163 (5). C'est à partir de cette époque et grâce l'impulsion donnée par Fonteius, que le *vicus* devint municipe. Le légat avait probablement obtenu de l'Empereur le décret instituant ce nouvel ordre de choses, puisque ce n'est qu'à partir de cette date que les inscriptions

(1) C. I. L., VIII, 2353.
(2) Ibid., 4203.
(3) Ibid., 4204. — Cf. Cherbonneau, *Rec. de Const.*, 1873-74, p. 78.
(4) Ibid., 4205.
(5) Ibid., 4206.

mentionnent la *Respublica Verecundensium* et son *ordo decurionum* (1).

A *Diana Veteranorum* (aujourd'hui Zana), il dédia à la *Victoire* des deux augustes (Marc-Aurèle et Verus), un édicule avec statue que *L. Sutorius Felix,* flamine perpétuel, fit construire pour quatre mille sesterces, en vertu du testament de *M. Cassinius Secundus,* également flamine perpétuel, dont il était l'héritier (2). Il fit aussi, dans ce même municipe, la dédicace d'une statue qu'avait érigée le conseil des décurions, en 162 (3). C'était comme patron de la ville qu'il avait procédé à cette consécration et c'est en cette même qualité, pendant qu'il était consul, que la ville lui élevait une statue en 163 (4).

A Lambaesis, il continua et acheva, peut-être, la construction du magnifique temple d'Esculape et de la Santé, opérée par les troupes de la IIIe légion. Il y consacra les sanctuaires de *Jupiter Valens* et de *Silvanus Pegasius,* en 162, alors qu'il était déjà consul désigné (5). Dans cette même ville, il éleva un grand monument, probablement un temple, dont toute trace a d'ailleurs disparu, mais qui devait être de la plus haute importance, si on en juge par les débris grandioses de la dédicace qui le rappelle (6).

Il dut aussi, dans la colonie de *Milev* (Mila), participer à la construction d'un monument dont on a retrouvé la dédicace qui lui est attribuée (7).

Cette activité déployée à l'embellissement de son

(1) Cf. Pallu de Lessert, *Les Fastes de la Numidie (Rec. de Const.),* 1888-89, p. 78).
(2) C. I. L., VIII, 4582.
(3) Ibid., 4589.
(4) Ibid., 4599.
(5) Ibid., 2579, *d. e.*
(6) Ibid., 2694.
(7) Ibid., 8208.

pays, où le sage gouvernement des Antonins n'avait pas hésité à lui confier l'autorité suprême, excita partout la reconnaissance de ses administrés. Nous venons de voir que Diana lui éleva une statue. Lambæsis lui en décerna une aussi en 162, et c'est un centurion de la IIIe légion, *Sex. Terentius Saturninus,* qui la dressa et lui en fit la dédicace. Son épouse, *Numisia Celerina,* participa aux mêmes honneurs. La mère d'un officier décoré du *corniculum, Magnia Procula,* lui en éleva une à Lambæsis (1), et les décurions de cette grande ville lui en érigèrent une autre, près du temple de Jupiter, pendant le consulat de son mari (2). Le municipe de Verecunda, que le légat avait pour ainsi dire créé, lui témoigna aussi sa reconnaissance en érigeant à Numisia Celerina une statue au Forum (3).

L'illustration acquise par ce grand personnage dut nécessairement rejaillir sur sa famille qui devait trouver à Cirta, où elle résidait, une considération assez grande pour que son tombeau, élevé en plein cœur de la ville, fût l'objet de la vénération publique.

Cette même rue Desmoyen a conservé la trace de plusieurs autres monuments. C'est ainsi qu'une statue dont le bénéficiaire et le donateur restent inconnus, y avait été élevée le 19 des Calendes de février de l'année 207, après avoir été promise le 3 des nones de janvier de l'année précédente, sous le consulat de Senecion et d'Aemilianus, au temps de Septime Sévère (4).

---

(1) C. I. L., VIII, 2739.
(2) Ibid., 2740.
(3) Ibid., 4232.
(4) Ibid , 6985.

Une autre statue y avait été élevée à cet empereur par un personnage dont le nom a disparu (1).

Enfin un fragment d'inscription encastré dans le mur du Palais, du côté de la rue Desmoyen, nous apprend qu'un monument dont on ne connaît ni la nature, ni la destination, avait été relevé, à partir des fondations, dans les parages de cette rue (2).

XVII.

Le temple et la statue de Pallas

Si de la rue Desmoyen nous passons dans celle du 26e de Ligne qui lui est parallèle et dans laquelle nous pénétrons par la rue Caraman, nous nous trouvons dans le voisinage d'un temple à Pallas. Il a entièrement disparu, mais la statue de la divinité et son piédestal ont été retrouvés mutilés dans les décombres d'une zaouïa existant autrefois dans cette rue et qui a dû être construite sur les substructions de cet édifice. Ces débris sont aujourd'hui au square n° 2. La dédicace du piédestal est trop incomplète pour être entièrement restituée, mais nous pouvons y déchiffrer des détails intéressants.

Nous y apprenons, en effet, que la statue et, probablement aussi l'édifice qui la contenait, avaient été élevés aux frais de *Quadratus Baebianus Vindex* (?) qui fut édile, questeur, triumvir, préfet *jure dicundo* des colonies de Rusicade et de Chullu. Il avait fait cette largesse, en outre d'une journée de jeux floraux qu'il avait donnés pendant son triumvirat (3). On appelait

(1) C. I. L., VIII, 6997.
(2) *Rec. de Const.*, 1854-55, p. 170. — C. I. L., VIII, 7140.
(3) *Rec. de Const.*, 1854-55, p. 166. — C. I. L., 6958.

jeux floraux les réjouissances qui se donnaient aux calendes de mai et qui se nommaient pour cette raison *majuma* (1). Il paraît que la licence des mœurs y devint excessive. Aussi, ces fêtes furent-elles plus tard interdites (2).

Nous lisons aussi sur l'inscription qu'un autre don s'ajouta à celui de Quadratus Baebianus. Il dut avoir une certaine importance, puisqu'il coûta cent mille sesterces à son frère qui en fut l'auteur. Il est très probable qu'il s'agit du temple consacré à Pallas et qui semble, d'après le texte, avoir été rebâti. C'est ainsi que les deux frères, dont le second paraît avoir été centurion de légion, s'unirent ensemble dans une même volonté d'honorer la déesse.

Il est encore question dans le texte d'une sédition des Gétules, c'est-à-dire des indigènes du Sud qui vivaient en ce temps à Cirta, comme le fait aujourd'hui une nombreuse population arabe étrangère. Mais il est difficile, à cause des lacunes de l'inscription, de rattacher ce fait à celui de la construction ou de la dédicace du monument. On ne voit pas la relation qui a pu exister entre eux. Cherbonneau a pensé que, pendant cette sédition, l'édifice avait été renversé et qu'il fut reconstruit par le frère de *Quadratus Baebianus*. C'est une pure hypothèse. Quoiqu'il en soit, il y avait, dans ce quartier un important sanctuaire de Pallas.

On y trouvait aussi, probablement près du temple, une statue de Trajan dont nous possédons un fragment de piédestal trouvé en 1855 (3). Elle avait été élevée entre les années 103 et 113, mais nous ignorons le nom du donateur.

---

(1) Cod. Théod., 5, 6, 1.
(2) Ibid., 2.
(3) *Rec. de Const.*, 1854-55, p. 141. — C. I. L., 6988.

XVIII.

Les Thermes d'Arrius Pacatus

De la rue du 26e de Ligne redescendons dans la rue Caraman, remontons celle-ci jusqu'à mi-chemin de la rue que nous venons de quitter à la rue Lhuillier et prenons la rue des Cigognes, jusqu'à la rue de France. C'est à l'intersection de ces deux rues que se trouvaient les Thermes construits par *Arrius Pacatus,* le père du célèbre consul de Marc-Aurèle et l'époux de la grande dame dont nous avons trouvé la statue sur la place Nemours. Le *Recueil de la Société archéologique* de Constantine (1) contient la relation suivante des fouilles qui y furent faites à la fin de l'année 1862 :

« Le nivellement de la rue des Cigognes, exécuté en 1857, avait déjà dégarni un grand massif de maçonnerie romaine, où l'on distinguait l'extrémité d'un *hypocauste,* ce qui fit supposer qu'on rencontrerait un bain dans les déblais ultérieurs. En effet, au mois de novembre 1862, M. Crespin, ayant à enlever un monceau de terres rapportées qui touche aux premières découvertes, trouva la partie principale des Thermes au point d'intersection des rues de France et des Cigognes. De ce côté était la façade, elle regardait le midi. Les limites de l'édifice comprenaient le pâté de constructions qui obstrue actuellement les rues Richepanse, de Varna, de France et des Cigognes. L'entrée, donnant accès dans une vaste salle voûtée *(aestuarium),* occupait le milieu de la façade. Deux pi-

(1) Vol. VII, 1863, préface, p. IX et X.

liers d'axe, reconnus au milieu de la rue de France, ne laissent aucun doute à cet égard.

« A la suite de cette salle, on voit une pièce communiquant avec l'hypocauste et qui pourrait avoir été le *sudarium*. Plus loin, à un niveau inférieur, quatre corps de citernes s'appuyaient contre le mur de cette pièce. Les massifs de béton du dernier réservoir ferment aujourd'hui la rue de France.

« Ce qui mérite une attention particulière, c'est le sous-sol formé par des rangées horizontales de tuyaux qui distribuaient, dans tous les sens, un courant continu de chaleur. Ces tuyaux sont des parallélogrammes en poterie creuse de $0^{m}47$ de long sur $0^{m}25$ de large. Le vide ménagé au milieu est un carré de $0^{m}12$ de coté. Sur les faces latérales opposées sont pratiquées deux ouvertures dont l'une dessine une porte cintrée au sommet, et l'autre, une fenêtre losangique. Voici comment fonctionnaient ces calorifères. La première ligne horizontale de tuyaux soutenait une autre série de tuyaux pareils, debout et juxtaposés de façon à communiquer avec la couche inférieure par les orifices oblongs. Au-dessus régnait le carrelage proprement dit. Afin d'éviter toute déperdition de chaleur, on avait enveloppé l'appareil tout entier d'une masse de terre rapportée et damée avec soin.

« La galerie de l'hypocauste qui ne mesure pas plus de $0^{m}47$ en hauteur était intacte. Sur les piliers en brique qui la portaient, étaient appliquées des briques de grande dimension, suivant le lit à une couche de béton hydraulique où l'on avait composé la mosaïque de l'*aestuarium*. Au juger par les fragments de ce pavage qui n'ont point cédé sous l'écrasement

de l'édifice, il y a eu là un incendie, car les petits cube de marbre sont plus ou moins vitrifiés. »

Tel était l'excellent aménagement du sous-sol de ce monument. Au-dessus, et dans le grand espace circonscrit comme il est dit plus haut, s'élevaient les belles salles des thermes avec la luxueuse décoration dont les avait embellis l'oputent citoyen à qui Cirta devait cet édifice. Comme d'habitude, dans ces sortes d'établissements, des statues devaient être placées dans de petites absides *(Zothecae)*. C'est ainsi qu'on a retrouvé dans les décombres du bain la dédicace, sur plaque de marbre, d'une statue de Septime Sévère (1). Enfin, les piliers qu'on a retrouvés, bien en avant de la façade, dans la rue de France, nous montrent que l'entrée était précédée d'une grande colonnade qui devait lui donner un aspect monumental.

Cette circonstance que l'entrée de l'édifice se trouvait sur le trajet de notre rue de France nous permet encore de penser, ce qui est d'une grande importance au point de vue topographique, qu'une voie romaine passait sur ce point.

L'attribution de notre édifice à *C. Arrius Pacatus* ne saurait faire l'ombre d'aucun doute, puisqu'on a trouvé, devant la façade, un dé d'autel en calcaire bleuâtre, revêtu de moulures élégantes, et portant ces mots : *C. Arrius Pacatus, balineum Pacatianum.*

La présence de Thermes à cet endroit suppose l'existence d'une conduite venant sans doute en droite ligne des citernes du Capitole. Mais ces dernières n'étaient pas les seules à Cirta. Nous parlerons plus loin de celles du Coudiat, et nous avons dit un mot

(1) C. I. L., 6999.

de celles qui se trouvaient sur les pentes qui dominent l'abattoir. Nous en avons vu d'autres près de l'ancien Forum, lors des fouilles exécutées, l'année dernière, par le Génie, pour la construction d'une aile au Cercle militaire et des nouveaux bureaux militaires, de la rue Desmoyen. M. Poulle en a décrit de fort curieuses, mais leur aménagement étant de façon turque, nous n'en reparlerons pas pour ne point sortir de notre cadre. Il est probable pourtant que ce sont d'anciennes citernes romaines réparées par les Turcs, puisque, près du même endroit, il s'en est trouvé au lieu où a été exhumée la statue de Bacchus dont nous parlons plus bas. Comme on va le voir, l'épigraphie et les fouilles nous en révèlent d'autres près du point où nous sommes.

XVIII.

Aqueduc et citernes de Caecina Albinus

De la rue de France descendons, par la rue des Cigognes, jusque sur la place des Galettes et arrêtons-nous devant la maison construite sur l'emplacement de l'ancien dispensaire. C'est là, qu'en 1865, fut découverte une pierre rectangulaire de $1^{m}07$ de long sur $0^{m}27$ de large. Elle contenait en caractères très distincts l'intéressante inscription suivante : « Pendant notre heureuse époque, et pour faire le bonheur de la splendide colonie de Constantine, sous le règne de nos trois seigneurs pieux, heureux, victorieux, triomphateurs, et toujours augustes, *Caecina Decius Albinus,* le jeune, honoré du titre de clarissime, consulaire à six faisceaux de la province de la Numidie constantinienne, a fait construire, remplir d'eau et inaugurer

un conduit qui sert à fournir au peuple et à l'alimentation de la cité la provision d'eaux pluviales de toute l'année. La dédicace en a été faite avec le ministère d'*Ecdicius,* sacerdotal. » (1)

Sur ce même emplacement, les fouilles, opérées pour les fondations de la maison actuelle, mirent au jour les restes d'un immense bassin circulaire entouré de pierres de taille d'un volume considérable et bien conservées (2). Ce bassin, qui ne communiquait avec aucun canal extérieur, devait être alimenté par un jet d'eau central où aboutissait, sans doute, une conduite souterraine et se déversait peut-être par un autre canal intérieur descendant dans les bas quartiers de la rue Nationale. Il devait être placé au milieu d'une cour autour de laquelle était sans doute construite une maison luxueuse. Peut-être était-ce le palais du gouverneur, peut-être un autre établissement thermal.

Où était l'aqueduc, probablement souterrain, d'Albinus ? La place des Galettes et tout le pâté de maisons de l'ouest en gardent profondément le secret, mais il n'en est pas de même pour les citernes qu'il alimentait. Elles étaient tout près de ce lieu et existent encore sous l'amas de constructions élevées le long des rues Vieux, des Alises, du 3e Bataillon d'Afrique et sous la halle même de la place. Elles ont été découvertes en 1853 et M. Gouvet en a publié un plan très détaillé dans le 2e volume du *Recueil de la Société archéologique.* L'année suivante, M. Vicrey jeune en a fait une description à laquelle nous allons faire quelques emprunts :

(1) *Rec. de Const.*, 1865, p. 170. — C. I. L., VIII, 7034.
(2) Ibid., p. 169.

« Elles sont occupées, nous dit-il, pour une part qu'il n'est guère possible d'évaluer, par les caves des maisons comprises entre la rue du 3e Bataillon d'Afrique, la rue Vieux et la place des Galettes. Elles ont accès par une maison qui a sa façade sur le coin où la rue du 3e Bataillon d'Afrique se dirige perpendiculairement sur la rue de Constantine.

« Quoique remblayé jusqu'à la naissance des voûtes, ou peu s'en faut, le premier compartiment laisse encore apercevoir des ouvertures de portes de communication ; les pierres de taille sont d'un appareil qui rappelle le IVe siècle. Toutes ces portes, ouvrant au nord-est, ont été bouchées par les indigènes, en maçonnerie grossière, afin d'isoler, chacun à son profit, le compartiment dont il jouit.

« Mais on peut, malgré ce fractionnement, juger que ces citernes occupent un emplacement bien plus vaste que la maison, car les communications souterraines du sud et du sud-ouest laissent encore circuler assez librement jusque sous les rues Vieux et des Altises.

« Quant à la partie qui se dirige vers la place des Galettes, il n'en est pas de même. On se trouve arrêté par les égouts qui s'y déversent constamment et par les plaques d'eau et d'immondices qui croupissent au fond.

« Tous les piédroits des voûtes sont en pierre de taille. La voussure n'est plus aujourd'hui composée que de la maçonnerie de béton, employée par les Romains comme charge de voûte, mais on voit que, primitivement, elle était en briques, et la retraite légère qu'on observe dans la pierre de taille, à la hauteur des naissances, en est une preuve suffisante.

« Passons à la maison de la rue du 3e Bataillon d'Afrique. Sous cet édifice, on trouve encore aujourd'hui un compartiment-annexe de forme circulaire qui devait alors servir de puisard. Du reste, *il donne encore de l'eau à l'usage de cette maison.*

« Quelques ouvertures accessoires pratiquées dans les murs, à la hauteur des naissances, paraissent avoir établi des communications avec d'autres citernes voisines, dans le cas de trop plein ou de surabondance et pour leur donner une issue convenable. Maintes tentatives ont été faites pour y pénétrer et l'on n'a obtenu pour tout résultat que la découverte de fragments d'une mosaïque annonçant la présence d'un édifice important..... »

Les Romains, on le voit, et nous le constaterons encore dans la suite, avaient fait à Cirta de gigantesques travaux d'adduction et d'aménagement des eaux. C'était, on le sait, leur plus grande préoccupation lorsqu'ils s'établissaient quelque part. Mais à Cirta, ils ne s'étaient pas contentés de capter les eaux du voisinage. Ils avaient tellement compris que cette ville, dans son isolement, pouvait être facilement privée des apports du dehors, qu'ils mirent tous leurs efforts à ne pas laisser s'égarer, sans en faire usage, les eaux tombées du ciel.

Nous ne quitterons pas cette rue du 3e Bataillon d'Afrique sans recueillir le souvenir d'une statue érigée à une *flaminica* perpétuelle, *Sittia Calpurnia Extricata,* à qui ses concitoyens avaient, nous l'avons vu, accordé le même honneur au Capitole. Mais ici, c'est un hommage rendu à la grande dame par ceux qui l'entourent, par sa *familia,* c'est-à-dire par l'ensemble de ses serviteurs (1). Il est probable que la

(1) *Rec. de Const.*, 1856-57, p. 143. — C. I. L., VIII, 7035.

statue se trouvait dans l'*atrium* de sa demeure. Le piédestal qui porte la dédicace nous indique donc peut-être l'emplacement de sa maison et sûrement son quartier.

La découverte de cet unique document épigraphique dans toute cette partie de la ville et la conséquence que nous venons d'en tirer nous montrent que si nous sommes privés de données certaines sur la plupart des quartiers de la cité romaine, c'est que leurs substructions sont recouvertes par les maisons arabes dont nous avons presque toujours conservé la superstructure en l'aménageant à nouveau, ou tout au moins les fondations. Nous n'y avons que rarement fouillé et interrogé le sol qui recèle d'innombrables secrets. Nous possédons, au contraire, une multitude de documents partout où de grandes et sérieuses constructions ont été entreprises, comme à la Casbah, sur la place du Palais et dans ses environs, autour de la place Nemours et sur quelques points de la rue Nationale.

XX.

Temples de Julie et de Saturne

C'est là qu'il nous reste maintenant à revenir. Reprenons donc la rue de France et arrêtons-nous dans la rue Caraman. Dans l'ancien magasin de campement, actuellement occupé par le *Grand Bazar du Globe* des frères Dessens, sur un fragment de marbre admirablement sculpté, nous trouvons la dédicace d'un temple à l'impératrice Julie, la première femme d'Auguste, qui avait été divinisée en 42. Il lui avait été dédié par *Q. Marcius Barea,* douze fois con-

sul, prêtre fétial, et qui était probablement de Cirta, de concert avec *Caelia Ururia Potita,* prêtresse augustale de la nouvelle divinité (1).

Il est donc fort probable qu'il y avait là un grand édifice public avec sa colonnade. L'emplacement, d'ailleurs, se prête fort bien à cette attribution. Ce temple aurait fait suite aux autres constructions monumentales qui délimitaient la place Nemours et dont nous avons signalé plus haut l'existence. Il aurait eu sa façade tournée vers la voie du Forum que fit si bien restaurer, sous Marc-Aurèle, le consul *Fonteius.* Il eût été aussi dans le voisinage immédiat du Forum.

Remarquons en passant que si nous n'avons pas hésité à donner à notre flamine augustale le cognomen d'*Ururia,* malgré la leçon du *Corpus* qui ne se prononce pas, c'est que ce cognomen, dont il ne manque ici que le second *u,* était usité à Cirta, bien que nous le trouvions rarement dans nos inscriptions. C'est ainsi que nous le lisons sur une épitaphe découverte à l'ouest du Coudiat-Ati, en 1853, et sur laquelle, chose curieuse, étaient dessinées des sauterelles.

La flamine augustale qui dédia ce temple avec l'ancien consul, Q. Marcius Barea, était de cette grande famille des *Potitus* qui donna plus tard naissance à C. Julius Potitus, le donateur de la construction tétrastyle que nous avons retrouvée sur la partie orientale de la place Nemours. Elle était donc de Cirta.

Dans cette même rue Caraman, sur l'emplacement de l'ancienne mosquée de Sidi el Foual qui se trouvait à l'angle des rues Caraman et Cahoreau, nous

(1) *Rec. de Const.*, 1873-74, p. 463. — C. I. L., VIII, 6987.

retrouvons, par une inscription fort peu explicite, d'ailleurs, le souvenir d'un temple à Saturne. Le texte semble mentionner l'exécution d'une promesse faite aux ministres de ce dieu. Il s'agit probablement de l'érection d'une statue dans le temple (1).

Sous les portiques de ces temples, se trouvaient, comme toujours, des statues. Nous avons un fragment de piédestal de l'une d'entre elles qui avait été érigée en l'honneur d'un édile revêtu de la puissance questorienne, c'est-à-dire chargé spécialement de l'impôt. Il fut aussi triumvir des IIII colonies, préfet *jure dicundo* de Rusicade, de Chullu et de Milev, et, enfin, flamine perpétuel. Son nom a disparu (2).

Enfin, une autre inscription qu'il est impossible d'interpréter, mentionne peut-être aussi l'existence d'une autre statue qui devait se trouver dans la même rue, à son point d'intersection avec la rue Cahoreau (3), devant le temple de Saturne.

XXI.

Petit temple et statue de Bacchus

Dirigeons-nous maintenant dans la rue Nationale et arrêtons-nous un instant devant la maison Mouret, dont les magasins du rez-de-chaussée sont occupés par M. Lavillat. Elle est très voisine du point ou ont été retrouvés les restes du premier amphithéâtre de Cirta. Il y avait là un petit sanctuaire à Bacchus sur lequel nous sommes très exactement renseignés, aussi bien par les résultats très complets

(1) C. I. L., VIII, 6961.
(2) Ibid., 7125.
(3) Ibid., 7139.

des fouilles que par les archéologues qui y ont assisté et nous en ont laissé la relation, MM. Féraud et Poulle.

Les travaux de dégagement de la rue Nationale, opérés en 1871, mirent à jour une enceinte pavée d'une mosaïque entièrement dégradée, d'ailleurs, par l'incendie qui avait causé la destruction de l'édifice, et par l'action de l'humidité. « Les murs latéraux, jusqu'à un mètre au-dessus du sol, dit M. Féraud, étaient lambrissés avec des plaques de couleurs différentes. Au-dessus de ce placage, une série de niches pratiquées dans les murs avaient contenu des statuettes en marbre dont les tronçons ont été retrouvés renversés par terre. C'était, autant que nous avons pu en juger par les débris, des images d'hommes, de femmes et d'enfants, d'une exécution assez soignée. » On trouva là, gisant au milieu des décombres, la face contre le sol, une assez belle statue de marbre blanc, représentant un adolescent entièrement nu et de grandeur naturelle, brisée en deux morceaux, à la hauteur des cuisses, par la violence du choc subi dans la chute. Le sujet est debout, le bras gauche accoudé sur un tronc d'arbre qu'entoure un cep de vigne d'où pendent des grappes de raisin. Contre le tronc est un petit animal dont la tête manque. La main gauche, portée en avant, tient délicatement une coupe à deux anses. Le bras droit, auquel manque la partie intermédiaire, s'allonge sur un thyrse enrubanné. La tête est ceinte de pampre, de raisins et de feuilles de lierre. « Cette tête, dit M. Féraud, les épaules, la chute des reins et les cuisses ont les contours potelés, moelleux et arrondis du corps de la femme, tandis que le reste, comme le

haut de la poitrine, le torse, en un mot, et le bas des jambes conservent les formes et les proportions qui sont les indices de la virilité (1). »

On avait là, sans aucun doute possible, une fort belle représentation de Bacchus. Mais comment se trouvait-elle dans ce lieu et d'où venait-elle ? Les fouilles de la construction de M. Mouret nous l'ont appris, six ans après, avec tous les détails désirables.

A l'angle de cet emplacement qui touche au point de rencontre des rues Vieux et Rouaud, c'est-à-dire sur le lieu même de la découverte, on trouva, à trois mètres environ au-dessous du sol, cinq morceaux de pierre avec inscription dont la réunion permit de lire ce qui suit :

« Consacré à Liber Pater auguste, *Q. Quadratus Quintulus,* fils de Quintus, de la tribu Quirina, investi de l'édilité, a donné et dédié la statue, avec l'édicule et ses colonnes, qu'il avait promise, sans y être obligé pendant qu'il était préfet pour les triumvirs, indépendamment de la somme réglementaire de 20,000 sesterces qu'il avait déjà versée à la caisse municipale. L'emplacement a été concédé par décret des décurions. » (2).

Il y avait donc là un sanctuaire à Bacchus. Comment était-il construit ? Les fouilles qui ont exhumé ce texte nous renseignent exactement.

« Les fragments de la pierre contenant l'inscription, dit M. Poulle, étaient au pied de la maçonnerie même qui supportait le dôme sous lequel était placée la statue. La maçonnerie était revêtue sur trois cô-

(1) *Rec. de Const.*, 1871-72, p. 408.
(2) Ibid, 1878, p. 317. — C. I. L, VIII, *add.*, 10867.

tés d'un parement en pierres de taille et reposait sur un socle à moulures simples et sévères ; le quatrième côté était adossé à un mur qui va, dans une direction oblique, de la rue Rouaud à la rue Nationale et aboutit aux grands arceaux signalés plus haut.

« Le piédestal mesure, à la base et sur la façade, 3 mètres, et $2^{m}36$ sur les petits côtés ; la moulure a $0^{m}50$ de hauteur et $0^{m}16$ de saillie, en sorte que le fût a $2^{m}68$ en façade et $2^{m}20$ sur les côtés.

« Le dôme devait reposer sur deux colonnes placées sur le devant et sur deux pilastres adossés au mur dont je viens d'indiquer la direction ; les pierres du chapiteau qui couronnaient le fût n'ont pas été retrouvées. Quant à celle qui portait l'inscription et sur laquelle je n'ai pas remarqué trace de moulures, elle devait être placée sur la façade du fût, entre le piédestal et le chapiteau. » (1).

La dédicace nous apprend que *Q. Quadratus Quintulus,* donateur de ce gracieux monument, était un édile de Cirta remplissant pour les triumvirs, et sur leur délégation ou en leur absence, la plus haute magistrature municipale.

XXII.

Monument au Génie des Colonies Cirtéennes. — Maison romaine

Non loin de là, avait dû se trouver, bien avant la construction du tétrapyle, un grand monument élevé en l'honneur du Génie des Colonies Cirtéennes, ainsi qu'il résulte de deux énormes blocs faisant partie du pilier occidental de l'édifice d'Avitianus. La dédicace

(1) Poulle, *Rec. de Const.*, 1878, p. 319.

qu'on y lit devait se trouver sur une frise et était tracée en lettres monumentales de quinze centimètres (1). Ce monument, comme celui dont nous allons retrouver plus loin les traces à la grande mosquée et qui avait été élevé à la concorde des IIII colonies, prouve que Cirta ne négligeait aucune occasion de flatter l'amour propre des cités qui étaient liées à sa fortune, et qu'elle attribuait à cette alliance persévérante une grande partie de son importance et de sa prospérité.

Toujours dans ce même quartier, à gauche du tétrapyle et tout près de l'arc de triomphe de Caecilius Natalis, sur l'ancienne voie de Fonteius, se trouvaient encore, en 1840, les restes très complets de la façade d'une maison romaine, ornée de pilastres corinthiens avec entablements. Ils étaient enveloppés de constructions arabes dont ils faisaient eux-mêmes partie, comme mur principal, et ont entièrement disparu avec les masures qu'ils soutenaient. Ravoisié qui les a vus, lors du séjour de la mission scientifique à Constantine, croit que ce monument n'a pas dû être considérable à l'origine.

Ce monument est celui que Cherbonneau, dans sa petite *Notice sur Constantine*, décore du nom pompeux de *temple grec* (2). On voit que cette appellation est quelque peu ambitieuse.

XXIII.

La voie romaine de la place Nemours au pont d'Antonin

Cette suite de monuments, tétrapyle, basilique de Constance qui pouvait bien occuper l'ancien empla-

(1) *Rec. de Const.*, 1878, p. 314. — C. I. L., VIII, *add.*, 10866.
(2) Ibid., 1853, p. 114.

cement de l'édifice affecté au Génie des IIII colonies, amphithéâtre, sanctuaire de Bacchus, nous prouvent que la place Nemours était ouverte de ce côté, et qu'une voie romaine, sur laquelle ils étaient en façade à l'Est, devait partir de là pour aller aboutir au pont d'Antonin (notre pont actuel d'El-Kantara) et jouer ainsi le rôle de notre rue Nationale. Mais le tracé de cette voie devait beaucoup différer de celui de notre rue. Il était peut-être direct et, au lieu d'infléchir vers le sud pour aller rejoindre la place Perrégaux, puis de là prendre une orientation sud-ouest-nord-est, il devait tomber dans la rue Combes, puis dans la rue Vieux et, enfin, dans la rue Perrégaux pour rencontrer ensuite notre rue Nationale à l'entrée du pont. La partie de la ville qui forme aujourd'hui le quartier arabe jusqu'à la pointe Sidi-Rached, et qui était très éloignée de ce tracé, communiquait avec l'autre rive du Rhummel par un pont dont nous parlons plus loin. Les fouilles que va nécessiter la construction d'un collège de jeunes filles, au nord-est de la place Perrégaux, nous renseigneront peut-être exactement sur ce point.

L'ouverture de la rue Nationale et la construction des maisons qui la bordent ne nous ont pas fourni de nombreuses données sur l'ancienne Cirta. Il est aisé d'en comprendre la raison par ce qui précède. Les quartiers qu'elle traverse étaient en dehors de la grande artère qui se dirigeait du sud au nord. Il n'y avait donc là que des habitations particulières et peu de monuments. Toutefois, la grande mosquée va nous fournir de précieux renseignements.

XXIV.

Temples de Vénus et de la Concorde des Colonies Cirtéennes

Malgré sa façade moderne, cet édifice est fort ancien. L'intendance de ce sanctuaire a appartenu pendant plusieurs siècles à la famille des Beni-Lefgoun, dans laquelle s'est maintenue, jusqu'à notre entrée à Constantine, la dignité de Cheikh-el-Islam, c'est-à-dire de pontife de l'islamisme (1). Il est construit sur l'emplacement, et avec de nombreux restes d'un temple romain ou même de plusieurs temples réunis, où étaient vénérées, comme dans un panthéon, plusieurs divinités. C'est ainsi qu'on y trouvait un sanctuaire à Vénus qui avait été dédié par un légat de Numidie dont le nom se termine par les lettres ....*ndus* qu'il faut évidemment lire [*Secu*]*ndus* (2). On connaît en Numidie trois légats de cet *agnomen : P. Cassius Secundus,* sous Néron, mais à une date incertaine, *Metilius Secundus,* de 121 à 123, sous Hadrien, et *Cassius Secundus,* de la fin de ce règne. Il est très probable que notre légat est un des deux derniers.

Un autre sanctuaire était consacré à la Concorde des Colonies Cirtéennes. On y voyait une statue érigée à cette divinité aux frais de *C. Julius Barbarus,* questeur et édile. Il l'avait promise lorsqu'il briguait cette dernière dignité (3). La dédicace est datée d'une façon très précise. Le candidat à l'édilité avait promis la statue le 5 des ides de janvier et il put la dédier le 3 des ides de mars de la même année 224,

(1) Cherbonneau, *Rec. de Const.,* 1853, p. 122.
(2) Ibid , p. 123. — C. I. L., VIII, 6964.
(3) *Rec. de Const.,* 1853, p. 123. — C. I. L., VIII, 6942.

sous le consulat de Julianus, pour la deuxième fois consul, et de Crispinus. C'était au temps d'Alexandre Sévère. On voit, par ce dernier détail, que la statuaire était expéditive à Cirta. Il ne faut pas s'en étonner. Il y avait à Cirta, comme dans toutes les villes du monde romain, ainsi qu'on vient de le voir par la profusion de statues qui s'y élevaient de toutes parts, une industrie très prospère de ce genre de production. Les ateliers de sculpteurs devaient être très animés et des œuvres de toute sorte devaient à l'avance s'y trouver en grande quantité pour prévenir les commandes. Les pollicitateurs pouvaient donc être servis rapidement. Ils choisissaient un type général de statue d'homme, de femme ou de divinité presque toujours drapé de la même manière, grâce à la forme un peu vague des vêtements alors en usage, et il n'y avait plus que quelques retouches à faire pour l'adapter au sujet qu'il fallait représenter.

Les restes de ces deux temples ont été employés à l'ornementation de l'édifice musulman. « Les six colonnes disposées de chaque côté du chœur, dit Cherbonneau, sont surmontées de chapiteaux de l'ordre corinthien dont le feuillage élégant a presque entièrement disparu sous une épaisse croûte de chaux. Il a fallu que l'architecte du Département fît gratter et nettoyer au ciseau le couronnement de l'une d'elles pour que nous puissions y admirer l'habileté des artistes de cette métropole de la Numidie. » (1).

On a trouvé sur la façade orientale du minaret de cette même mosquée un fragment d'inscription provenant du piédestal d'une statue jadis élevée à Constantin par *Vettius Florentinus,* rational de la Numidie

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 124.

et de la Mauritanie. Cette statue était probablement sur la petite place qui précédait les deux temples ci-dessus. L'auteur de la dédicace appelle l'empereur le *grand Constantin, très victorieux, toujours auguste, fondateur de la paix,* et loue sa vertu, la félicité qu'il donne à ses peuples et son éminente piété (1).

Sur la 3e colonne de la seconde nef de la mosquée, on lit que *T. Cornelius Quintilius* et ses fils, *Severianus, Paternus et Quintilianus,* ont fait construire à leurs frais le monument d'où elle provient (2).

Tout près de la mosquée, dans les fondations de la maison Cohen Namia, on a trouvé, en 1869, le fragment d'une grande dédicace qui a été peut-être celle d'un des temples dont nous venons de parler et qui porte, en lettres monumentales, les mots suivants : ...*nus Coloniar*... L'édifice d'où provient ce texte avait été sans doute bâti par un légat devenu plus tard consul et nommé alors par le conseil provincial patron des IIII colonies (3).

La rue Nationale ne nous a plus fourni d'inscriptions intéressantes. Nous en avons dit plus haut la raison : elle n'est pas sur le trajet de l'ancienne voie romaine qui reliait le pont d'Antonin à la place Nemours. Nous allons donc abandonner maintenant la ville proprement dite où nous avons recueilli tous les souvenirs de quelque importance qui y ont été exhumés. Un instant on a pu espérer que les déblais du percement de la rue Thiers nous fourniraient quelques documents. Il n'en a rien été, car les quartiers qu'elle traverse étaient en dehors des

(1) *Rec. Afr.*, 1859, p. 137 ; 1863, p. 407. — *Rec de Const*, 1860-61, p. 139-141. — C. I. L, VIII, 708, 709.
(2) *Rec. de Const.*, 1858-59, p. 212. — C. I. L, VIII, 7314.
(3) Ibid., 1869, p. 676. — Ibid., 7132.

lieux où s'agitait la vie publique à Cirta. On n'y a rencontré, dans la rue de Constantine, que les restes d'un mur fort épais ayant sans doute fait partie du rempart intérieur qui forma comme une seconde enceinte à la ville romaine, car on voit sur toute la partie correspondante de la rive gauche du Rhummel des restes de muraille qui se rattachent évidemment à l'enceinte extérieure.

XXV.

Le Pont d'Antonin sur l'Ampsaga

Nous allons donc passer sur la rive droite de l'Ampsaga des Romains, de notre ouad Remel actuel. Cirta y avait là, comme aujourd'hui, une issue par le pont actuel d'El-Kantara. L'infrastructure de cette immense construction, presque jusqu'à la hauteur du tablier, est romaine. Il est facile d'en fixer la date approximative si on prend comme donnée certaine, à cet égard, les fragments d'inscription monumentale trouvés soit au bas des piles, soit dans les matériaux de la maçonnerie d'une des culées. Ces fragments sont les restes d'une grande dédicace à Antonin (1). Mais il n'est pas sûr qu'ils aient appartenu primitivement à notre édifice, ni qu'ils ne proviennent pas de l'arc de triomphe existant encore tout près de là, à la fin du siècle dernier, et dont Bartholomeo, l'architecte de Salah-bey en 1791-92, employa les matériaux à la réparation du pont. Cependant nous estimons, pour notre part, que des lettres de 37 centimètres de hauteur conviennent parfaitement à la dédicace d'une si gigantesque construction et nous ne

(1) *Rec. de Const.*, 1856-57, p. 150, et 1864, p. 72. C. I. L., VIII, 6991.

voyons aucun inconvénient à donner à nos fragments cette destination. Nous considérons donc ce pont comme bâti sous Antonin. La grandiose allure de ses piliers, leur solidité que tant de siècles n'ont pu ébranler, la parfaite assiette de leurs assises sont bien les caractères distinctifs de la belle architecture du milieu du IIe siècle.

Les arches superbes reposent sur une voûte naturelle du rocher sous laquelle s'engouffre l'ancien Ampsaga pour passer ensuite sous deux autres voûtes du même genre, avant d'aller se précipiter, en retentissantes cascades, au nord-est de la cité, dans les profondeurs de la plaine.

Cette magnifique construction a excité l'admiration de tous les voyageurs des siècles passés, mais aucun d'eux ne l'a décrite avec autant de vérité qu'Edrisi au XIIe siècle. « Ce pont, dit-il, est d'une structure remarquable ; sa hauteur au-dessus du niveau des eaux est d'environ cent coudées. Il se compose d'arches supérieures et d'arches inférieures, au nombre de cinq, qui embrassent la largeur de la vallée. Trois de ces arches, celles qui sont situées du côté de l'ouest, à deux étages, ainsi que nous venons de le dire, sont destinées au passage des eaux, tandis que leur partie supérieure sert à la communication entre les deux rives. Quant aux autres, elles sont adossées contre la montagne. »

Ce pont ne servait pas seulement à relier les deux rives : il était aussi utilisé comme aqueduc. On en voit encore, sur la droite, les restes qu'avait réparés Salah-bey.

Au-dessus d'une des piles reposant sur le rocher, du côté du nord, se trouvent deux éléphants affron-

tés, au-dessus desquels, sur une autre pierre, est sculptée en relief une femme qui paraît être une danseuse de ballet. Ces deux morceaux n'occupent probablement pas leur place originelle. Ils ont dû être tirés des restes de l'ancien théâtre romain utilisés par don Bartholomeo pour la restauration du pont.

XXVI.

Arc de triomphe et Portique d'Aufidius. — Théâtre et Hippodrome

Si nous passons sur la rive droite du Rhumel, nous nous trouvons bientôt sur l'emplacement d'une grande ruine que Shaw et Peyssonnel ont décrite, avant qu'elle eût disparu dans la bâtisse de Salah-bey. C'était, paraît-il, un grand arc de triomphe que les arabes appelaient, on ne sait pourquoi, *Ksar-el-Ghoula* (le *Château de la Goule).*

Le docteur Peyssonnel, à la relation duquel il faut plus ajouter foi qu'à celle de l'anglais Shaw qui est contradictoire, nous donne de cet édifice la description suivante : « Vis-à-vis ce pont, de l'autre côté du fossé, il y a une petite plaine, au niveau du plan de la ville, où l'on trouve un arc de triomphe très bien conservé. Trois grandes portes le forment : celle du milieu a environ vingt-cinq pieds de large ; les autres sont proportionnées, mais plus petites. On n'y trouve ni bas-reliefs, ni inscriptions. Après cet arc de triomphe, on voit une grande muraille qui soutenait quelque édifice considérable. » (1).

Cette description n'autorisait nullement Ravoisié à indiquer sur son plan, comme emplacement de cet

(1) Cité par Ravoisié, *Explor. scient. de l'Alg.* p. 11 du texte.

édifice, les terrains où s'est élevée depuis l'usine à gaz. Il se trouvait bien plutôt, ainsi que l'a pensé M. Poulle, « sur le petit monticule situé entre la gare des marchandises et le grand coude de la route d'El-Kantara au Bardo », à peu près sur les terrains où s'élève aujourd'hui un groupe de maisons qui bordent à droite la route du Khroub et à gauche celle du Bardo. On y a trouvé et on y trouverait encore d'énormes blocs taillés qui prouvent que l'extraction de matériaux faite par don Bartholomeo n'avait été que superficielle.

Cet arc de triomphe n'était peut-être que le *Prothyrum* d'un grand portique qui précédait un théâtre, si l'on en croit une magnifique inscription trouvée près de là, au-dessous de l'ancien cimetière européen, probablement sur l'emplacement de la gare des marchandises (1). Elle est gravée sur une superbe dalle en calcaire dur, d'un très beau grain, qui mesure $1^{m}73$ de longueur sur $0^{m}83$ de hauteur. Un grand cadre orné d'un triple rang de moulures l'environne. C'est peut-être le plus beau spécimen d'épigraphie qui se soit encore trouvé en Afrique, et il est bien regrettable qu'il soit livré, sur un côté du square n° 2, à toutes les injures du temps et des oisifs et aux souillures des animaux. Il serait bien malheureux qu'il vînt à se détériorer. Voici ce qu'on y lit, en caractères de 7 centimètres et demi de hauteur, d'un galbe merveilleux, dont les mots sont nettement séparés par des feuilles de lierre mnnies de leurs pédoncules :

« *C. Aufidius Maximus,* fils de Caius, de la tribu

(1) Nous n'avons pu trouver, malgré nos recherches, aucune indication plus précise de sa provenance.

Quirina (c'est-à-dire de Constantine), préfet ou commandant de la quatrième cohorte des Bracares en Judée, tribun militaire de la troisième légion appelée Fulminata, en Cappadoce, a donné et dédié, le premier, un portique avec ses niches à statues, pour remercier ses concitoyens de l'honneur du pontificat qu'ils lui ont conféré. Il a versé, en outre, au trésor de la cité, la somme réglementaire de dix mille sesterces. »

Bien qu'il n'ait été qu'un officier subalterne, puisqu'il ne s'éleva pas à la dignité de légat, Aufidius devait avoir une très grande fortune pour édifier à ses frais un Portique dont la splendeur devait répondre à celle de sa dédicace.

L'emplacement de ces ruines adossées à la petite colline dont nous venons de parler, et quelques fragments d'autres grandes inscriptions qu'on y a trouvés, nous sollicitent vivement à penser qu'il y avait là un théâtre. Le lieu se prête, d'ailleurs, fort bien à cette attribution. S'il en était ainsi, les spectateurs avaient devant eux, aux jours de représentations, le plus beau décor qu'on puisse imaginer : leur ville avec ses beaux monuments, se déployant tout entière, en éventail, sous leurs yeux; à leurs pieds, les abîmes ténébreux où mugissait l'Ampsaga, et à droite, la grande trouée aux parois gigantesques par où il se précipitait dans la plaine.

Cette partie de la ville, d'ailleurs, semblait être destinée aux fêtes populaires. C'est ainsi qu'on a retrouvé un peu plus haut, sur l'emplacement même de la gare, les restes d'un hippodrome ; mais on n'en a exhumé qu'une faible partie, le reste demeurant enseveli dans les flancs du Mansourah. Com-

bien il est regrettable que la Compagnie du chemin de fer n'ait pas poussé plus loin ses déblais ! Ce problème eût été résolu au grand avantage de la science.

XXVII.

Autres ponts sur l'Ampsaga

On fera peut-être une objection à notre double hypothèse sur l'affectation de ces emplacements. On pensera que ce théâtre et cet hippodrome auraient été bien éloignés de la ville. On n'a qu'à jeter les yeux dans le gouffre qui enserre la cité et on verra à ses pieds la preuve qu'une pareille difficulté n'existait pas pour les habitants de Cirta. On voit, en effet, en cet endroit du ravin, adossés au rocher même, deux piédroits en belle maçonnerie de pierres de taille, avec bandeau d'imposte à la hauteur de la naissance du cintre (1).

Ce sont les piliers d'un pont à arcades superposées qui rapprochait tellement de la ville le point dont nous parlons qu'il n'y avait presque plus entre eux d'intervalle. L'étude de ces restes a permis à Ravoisié d'émettre, avec la plus grande vraisemblance, l'hypothèse suivante :

« Les cinq ou six claveaux encore en place, dit-il, doivent faire supposer que les arcades qu'ils formaient n'avaient pas une grande ouverture et qu'elles étaient au moins au nombre de cinq pour remplir l'espace vide et supporter les piliers des arcades supérieures qui devaient atteindre le niveau du sol. La communication se trouvait ainsi établie d'une rive à l'autre. Ces mêmes arcades, dont nous avons re-

(1) Ravoisié. *Explor. scient. de l'Alg.*, p. 13 du texte.

trouvé les restes, occupaient, ainsi qu'il est facile de le supposer, une place intermédiaire, et devaient être, pour cela même, supportées à leur tour par un grand cintre en maçonnerie posant sur les deux murailles de rocher qui servent d'encaissement à la rivière.

« Aucun voyageur ne nous a laissé d'indication sur la forme de cet édifice et les vestiges que nous présentons n'ont pas même été mentionnés par eux. Nous nous arrêterons donc à la supposition que nous venons d'établir ; et nous le ferons avec d'autant plus de persistance, que le pont romain restauré par Salah-Bey nous offre, à cet égard, un exemple tout à fait analogue. La seule différence qui existe dans celui-ci, c'est que la voûte qui supporte tout l'édifice est le rocher même, tandis que dans celui que nous décrivons, cette voûte naturelle devait être remplacée par une arche en maçonnerie dont l'ouverture ne pouvait pas avoir moins de 15 à 20 mètres. » (1).

Ces piliers, dont la structure est fort belle et la conservation intacte, forment aujourd'hui une des curiosités de l'admirable et hardi *Chemin des touristes* que M. Rémès a tracé avec, tant de bonheur, le long de la muraille de rocher qui borde la rive droite du Rhumel. Ce chemin qui conduit de merveilles en merveilles le visiteur étonné, épouse toutes les saillies et toutes les anfractuosités de cette gigantesque muraille et présente, à chaque détour, le spectacle d'une nouvelle féerie. Il y a là comme une débauche de sublime.

Les voyageurs arabes s'accordent à dire qu'il y

(1) Ravoisié, *loc. cit.*, p. 14.

avait, au temps des Romains, plusieurs autres ponts sur l'Ampsaga, mais nous n'en connaissons aucune trace.

XXVIII.

Aqueducs et autres souvenirs antiques du Rhumel

Deux cents mètres environ avant d'arriver à ces débris, en suivant le chemin des touristes par son entrée sous le grand pont, on arrive en face des restes d'un aqueduc qui amenait les eaux du Mansourah et des hauteurs voisines jusqu'à la hauteur de la place que la rue Nationale a ménagée, sur le bord du gouffre, dans le coude qu'elle forme pour s'infléchir dans la direction du sud-ouest. Cet aqueduc franchissait la rivière sur des arcades, après avoir passé dans une galerie souterraine dont Ravoisié nous a laissé un petit plan et une coupe accusant une largeur intérieure de $0^{m}55$. Les restes de cet aqueduc, situés sur la rive gauche du fleuve, semblent avoir une hauteur de quatre à cinq mètres dans leur partie la plus rapprochée de la rive.

Ne quittons pas le Rhumel où nous reviendrons, d'ailleurs, pour examiner le grand barrage exécuté à son entrée dans le ravin et une fontaine thermale qui en est voisine, sans mentionner un autre aqueduc construit en briques, le long de la paroi rocheuse qui resserre le fleuve à gauche. Il commence au deuxième pont naturel avant d'arriver à la cascade. Il amenait une portion des eaux de l'Ampsaga à des moulins qui devaient se trouver à peu près sur l'emplacement de la minoterie de M. Lavie. Cet aqueduc sert encore

au même usage sur une partie de son parcours. Son extrémité seule est devenue inutile par suite du grand couloir que le Génie a percé dans le rocher pour amener ces eaux à la grande usine que la maison Lavie y a installée. En cet endroit, d'un pittoresque sublime, la profondeur du ravin jusqu'au niveau supérieur où était le Capitole est d'environ 170 mètres. La tradition veut qu'on précipitât de ce point les criminels condamnés à mort, et, au temps des Turcs, les femmes convaincues d'adultère. Cette tradition du Capitole cirtéen n'a rien qui doive nous surprendre chez un peuple qui avait, parmi les légendes de son origine, la fable de la Roche Tarpéienne dont il était si facile de faire une réalité à Cirta.

Pour être complet dans notre revue des antiquités du Rhumel, disons que M. Rémès, au cours de ses travaux d'aménagement du Chemin des Touristes, a trouvé des traces non équivoques de l'exploitation de la pierre par les Romains. N'ayant ni poudre, ni dynamite (heureux temps!) pour l'extraire par éclatement, ils traçaient au ciseau de profonds sillons dans lesquels ils enfonçaient des coins de bois qu'ils inondaient ensuite; le gonflement des fibres opérait doucement la scission de ces énormes quartiers de roc dont ils faisaient les larges assises de leurs édifices. M. Rémès nous a montré à nous-même de nombreuses preuves de cet antique procédé, dans les profondeurs du ravin.

Ajoutons enfin que notre ingénieux cicérone nous a signalé, le long des parois qui ressèrent le fleuve, de nombreuses sources d'eaux thermales qui ont dû être utilisées pour les besoins de l'établissement que nous allons retrouver en amont, près de l'entrée de la gorge.

Une dernière considération nous retient encore dans ce fantastique abîme où il est maintenant si aisé de se rendre et si intéressant de séjourner. C'est que ces eaux profondes doivent submerger bien des souvenirs de toute nature. Depuis quatre mille ans que la vie humaine s'agite sur le plateau qui nous domine, que de débris se sont précipités dans ces profondeurs et combien seraient fructueuses les recherches qu'on y tenterait en dérivant par places successives, au moyen de canaux mobiles, le cours du fleuve, et en épuisant ensuite les eaux qui remplissent les cavités de la faille ! Souhaitons qu'un jour ces recherches soient tentées.

XXIX.

Le Rocher des Martyrs

Remontons sur la rive droite d'où nous sommes descendus et continuons notre marche dans la direction du sud-ouest. Nous arriverons jusqu'à une centaine de mètres au-dessus de la passerelle, dite *Pont du Diable,* jetée sur le Rhumel, à son entrée dans le ravin. Là, au fond de la vallée qui se creuse entre le Mansourah et le Coudiat-Ati, sur la même ligne que le rempart occidental, se dresse une roche ayant une face plane verticale sur laquelle est gravée l'inscription suivante qui fait l'objet de la vénération des chrétiens et où il s'agit d'un certain nombre de martyrs dont les deux premiers, Jacques et Marien, sont célèbres dans les annales de l'Église :

« Le 4 des nones de septembre (1), passion des

(1) *Rec. de Const*, 1853, p. 79 et pl xvii. — C. I. L, viii, 7924.

martyrs d'Hortensia (1), *Marien* et *Jacques, Datus, Japinus, Rusticus, Crispus, Tatus, Metunus, Victor, Silvain, Egyptius* (ici deux sigles très difficiles à interpréter). Souvenez-vous, en présence du Seigneur, de ceux dont celui qui a fait (cela) sait les noms. Indiction xv. »

On croit, sur la foi d'un acte des martyrs inséré par Ruinart, dans sa collection, que Jacques et Marien furent exécutés à Lambèse en 259, après avoir été torturés à Cirta, sous le règne de Valérien, mais nous ne connaissons pas le nom du légat qui gouvernait alors la Numidie, à moins que ce ne soit *Veturius Veturianus* qui commanda, le premier, la IIIe légion après sa reconstitution et qui est placé par les épigraphistes entre 255 et 259 (2).

Quelques personnes, n'acceptant pas Lambèse comme lieu du supplice, voudraient le voir auprès de ce rocher même pour lui attirer encore plus de vénération. Bien que nous n'ayons pas à prendre parti dans cette controverse, il nous semble intéressant de peser leurs raisons.

L'auteur anonyme du récit de ce martyre, qui s'en dit témoin oculaire et déclare qu'il a été chargé d'en rendre compte par les victimes mêmes de la persécution, dont il était le commensal et le compagnon, nous raconte, entre autres choses, que Marien, avant d'être mis à mort, fut torturé de la manière suivante : « Il fut suspendu pour être déchiré. Le nœud « qui le tenait en l'air lui serrait, non les mains,

(2) On lit dans le texte le mot *hortensium* que le général Creully interprète par « habitants d'un lieu cultivé en jardins » ; mais M. Poulle croit avec raison que ce mot exprime un ethnique et qu'il désigne ici une ville du nom d'Hortensia dans la Proconsulaire.
(3) Pallu de Lessert, *Rec. de Const.*, 1888-89, p. 149.

« mais l'extrémité des doigts, afin que la masse du « corps, supportée par des membres si faibles, aug- « mentât la douleur. Même, on eut la cruauté de lui « attacher aux pieds des poids pesants ; en sorte « que, tirée en sens contraire, la charpente entière « du corps se disloquait ; les nerfs étaient brisés, « les entrailles déchirées. Mais, ô barbare impiété ! « tu n'as rien fait ! Tu as suspendu les membres « d'un martyr, ouvert ses flancs, mis à nu ses en- « trailles..... Enfin, la fureur des bourreaux fut « vaincue et il fallut le reconduire en prison, etc.... »

Or, un tel supplice, disent les partisans de l'exécution auprès de notre rocher, n'eût pas permis de conduire vivants à Lambèse les condamnés et de leur faire supporter, dans l'état où il avait dû les laisser, « cette route difficile et pénible. »

Cette raison, ainsi présentée, nous paraîtrait excellente, si elle pouvait cadrer avec le récit inséré par Ruinart dans ses *Acta sanctorum*. Mais il y est dit formellement que les condamnés ne furent pas mis à mort le lendemain. « Ils restèrent encore quelques jours en prison » à Cirta, après cette torture, puisqu'ils eurent le temps d'y avoir, pendant leur sommeil, de nombreuses visions qui accrurent leur fermeté, et d'être de nouveau interrogés par « le magistrat de Cirta. » Le narrateur confirme encore ces délais en nous rapportant qu'ils « gagnèrent à Dieu de nombreux témoins » pendant ces interrogatoires successifs. Ils pouvaient donc être un peu remis de leurs blessures, lorsqu'ils furent transportés à Lambèse, et en état de supporter ce voyage. De plus, dans la ville militaire où devait être donné l'ordre de leur mise à mort, ils attendirent « durant plusieurs jours

« avant que la rage insensée du préfet pût arriver « jusqu'à eux. » « Durant cette longue attente, » ajoute encore le narrateur, ils eurent aussi le temps d'avoir des visions. Le texte de Ruinart n'autorise donc pas cette opinion.

La seconde raison invoquée est que la description du lieu du supplice convient parfaitement au lieu où se dresse notre roche. « C'était une vallée profonde, « traversée par un fleuve dont les rivages s'élevaient « doucement en colline, et formaient ainsi, des deux « côtés, comme les degrés d'un amphithéâtre. Le « sang des martyrs coulait jusqu'au lit du fleuve. » Or, rien dans la topographie de Lambèse ne convient à cette description. De plus, il ne coule pas de fleuve dans cette localité.

Il nous semble qu'il est aisé de réfuter cette argumentation. L'Aïn-Drinn, qui traverse le territoire de l'ancienne cité, est aussi encaissé dans une vallée profonde dont les rivages s'élèvent doucement en colline. Si on objecte que ce n'était pas un fleuve, nous répondrons que le mot *flumen* n'a pas précisément ce sens, et que les Latins entendaient par là toutes sortes de cours d'eau. Bien plus, le côté du Rhumel où aurait eu lieu le supplice ne s'élève pas doucement, mais brusquement en colline sur la rive droite de notre fleuve.

Toutefois, nous n'hésitons pas à embrasser cette manière de voir parce que, selon nous, la véritable raison n'est pas alléguée : c'est l'inscription elle-même. Il n'y est pas dit *en souvenir des martyrs,* mais *passion,* c'est-à-dire mise à mort. Les chrétiens qui l'ont gravée sur ce rocher, sinon immédiatement après le supplice, ce qui eût été dangereux, car il

pouvait être le lieu habituel des exécutions de ce genre, du moins quand la paix leur eût été rendue, ne l'ont pas choisi arbitrairement. Pour une simple commémoration, ils eussent élevé un monument dans un lieu consacré.

On nous objectera peut-être que nous nous prononçons bien vite contre le texte que nous invoquions tout à l'heure. C'est qu'en effet, les *Acta sanctorum* ne sauraient être considérés comme des documents d'une vérité historique bien établie sur les faits qu'ils rapportent. Réunis, sans une critique bien sérieuse, par les Bollandistes qui les empruntèrent à des traditions qui ont dû les transformer considérablement, sinon les créer de toutes pièces, ils ne sont consacrés que par l'accueil que leur ont fait les commentateurs, tels que Surius, Baronius et Ruinart, et par la créance que leur a accordée l'Église. Ce n'est pas assez pour leur donner une valeur historique indiscutable, au moins quant au détail des faits.

Qu'étaient ces martyrs ? Il est impossible de le savoir autrement que par le récit accueilli par Ruinart, et encore, pour les deux premiers mentionnés par notre inscription, Marien et Jacques, ce qui justifie, sur la véracité de ce récit, la remarque précédente. Les compagnons qu'il leur donne sont tout autres que ceux de notre texte. Quant à Jacques et Marien, c'étaient deux clercs ou, si l'on veut, deux étudiants ecclésiastiques de la Proconsulaire. L'un était diacre et l'autre lecteur. L'acte de leur martyre nous raconte qu'ils voyageaient avec leur suite en Numidie pendant la persécution de Valérien. C'est dire qu'ils étaient d'une condition sociale assez élevée. Arrivés à Centuria que plusieurs croient être notre El-Kan-

tour, sur la voie de Rusicade à Cirta, ils apprennent que la persécution sévit avec rigueur à Cirta. Ils délibèrent quelque temps pour savoir s'ils continueront leur voyage (1). La mère de Marien qui accompagnait son fils fait d'abord quelques objections ; mais l'ardeur de la foi qui anime tous les voyageurs les pousse à affronter le danger. Ils se rendent au faubourg de Cirta que nous avons appelé *Mugae* au commencement de cette notice. Là, ils confessent ouvertement leur foi et sont jetés en prison. On connaît le reste.

L'inscription a dû être gravée par quelque humble fidèle qui a aussi mal tracé les caractères qu'il parlait le latin, car son épigraphe, très inhabile, fourmille de barbarismes et de solécismes.

L'autorité ecclésiastique a protégé par une grille ce pieux souvenir contre les accidents qui pourraient naître du voisinage de la route. La possession de ce terrain par le diocèse est assez curieuse à noter. Il appartenait à un arabe du nom de Si Hamouda. S'apercevant qu'un jour, des ouvriers terrassiers qu'il y faisait travailler, allaient mettre en pièces le rocher, il leur intima l'ordre de cesser leurs travaux de ce côté et vint en offrir la propriété à Mgr Robert, alors évêque de Constantine. Ce prélat éclairé, comprenant le prix d'une pareille donation, fut très touché de cette démarche et se fit accorder l'autorisation de l'accepter pour le diocèse.

Tout près de là, sur la gauche, se trouve une source d'eau chaude dans l'intérieur d'un rocher creusé en forme de salle circulaire recouverte de sa

(1) Cette scène est représentée dans un tableau qui orne la sacristie de notre cathédrale.

voûte sphérique. Cette salle est en grande partie l'œuvre de la nature, mais la main de l'homme n'y est pas étrangère. Elle a complété l'ébauche, de façon à en faire une piscine entourée peut-être d'une construction à usage de thermes. Mais il ne reste rien pourtant qui justifie cette hypothèse.

XXX.

Le barrage de l'Ampsaga

Si, du Pont du Diable, nous examinons la paroi qui borde à droite l'entrée du ravin, nous ne tardons pas à remarquer qu'elle est formée en partie d'une masse de béton emprisonnant solidement un blocage très serré qui descend en pente douce de l'extrémité supérieure, et s'élargit, en s'arrondissant, dans le bas de la rivière. Cette construction fait tellement corps avec la roche dont elle a, d'ailleurs, la couleur et l'aspect, qu'il faut une certaine attention pour la distinguer. Sur la paroi opposée, on n'aperçoit que la roche et de grosses assises de la muraille byzantine qui protégeait la ville de ce côté. Mais on ne voit pas de trace d'une disposition pareille à celle de l'autre rive. Il est pourtant probable qu'elle existait et que ces deux masses de béton étaient destinées à fermer, par le moyen d'une grande vanne, l'accès du ravin aux eaux du fleuve. Il y avait donc là un important barrage dont la largeur du lit à cet endroit nous rend bien compte. Les Romains voulaient avoir auprès de la ville, en cas de sécheresse, si fréquente dans nos contrées et dont la grande agglomération réunie dans la cité eût pu souffrir, malgré les nombreuses citernes dont ils l'avaient pourvue, une provision d'eau inépuisable.

La structure de la masse de béton est si compacte, sa constitution si dense, que M. Rémès, qui a ménagé sur ce point une entrée des plus pittoresques à son *Chemin des touristes*, n'a réussi qu'au prix des plus grands efforts à l'entamer. Cette circonstance ne peut nous permettre d'accepter l'hypothèse de Cherbonneau qui attribue aux Vandales, dont la présence à Constantine est d'ailleurs fort contestable, la construction de ce barrage (1). On sait que ce peuple de conquérants a laissé fort peu de traces de son établissement en Afrique, et que ses constructions étaient loin d'avoir cette solidité toute romaine que nous constatons ici. L'auteur que nous venons de citer s'appuie sur ce fait qu'il a remarqué dans le bétonnage un fragment d'inscription latine. Mais, est-ce là une preuve suffisante et les Romains n'utilisaient-ils jamais dans leurs constructions les débris d'anciens édifices que la vétusté ou la désuétude avaient fait abandonner ? Nous pourrions en citer de nombreux exemples pris dans des monuments bien antérieurs à l'époque byzantine.

XXXI.

Voie romaine de Cirta à Carthage et thermes extra-muros. — Le triomphe d'Amphitrite

Si de ce point nous franchissons le fleuve pour prendre la direction du quartier de cavalerie, sis au Bardo, et si nous remontons les pentes qui conduisent de là à la route de Sétif, en opérant sur la gauche un petit détour, nous nous élèverons bientôt sur l'em-

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 118.

placement des anciennes citernes du Coudiat-Ati dont il va être question plus loin, et nous nous trouverons sur le passage d'une voie romaine, dont les restes forment, sur ce point, une petite portion de l'ancienne route de Tunis, un peu au-dessous du fort de Bellevue. Elle est formée de grandes dalles parfaitement jointes entre elles et ayant une épaisseur de 20 à 25 centimètres. Elle était encore intacte en 1840, mais elle a depuis à peu près disparu. C'était la voie de Cirta à Carthage qui différait essentiellement, par sa structure, de celle de Cirta à Rusicade. Celle-ci, en effet, était construite sur deux bordures en fortes pierres, reliées par intervalles de 8 à 10 mètres, au moyen de chaînes ou traverses, également en pierres de forte dimension, dont l'espace était rempli par un blocage.

Continuons notre route jusqu'aux approches du Rhumel, à environ un kilomètre de sa jonction avec le Bou-Merzoug. Nous nous trouverons là sur l'emplacement d'un ancien et important édifice qui s'étendait probablement jusqu'aux bords du fleuve, où on voit encore, dit Ravoisié (en 1842), des masses considérables de maçonnerie sorties du sol et ayant des surfaces couvertes par de la mosaïque. On y en découvrit une à cette époque; elle était magnifique, et fut transportée au musée du Louvre, par les soins du capitaine d'artillerie Delamare, qui a enrichi de sa reproduction sa précieuse collection de dessins des monuments romains de la province de Constantine. Voici le rapport de Ravoisié sur les circonstances de la découverte et l'état de la mosaïque :

« Ce terrain, que le général Négrier, commandant en chef de la province, venait d'affecter à la culture,

fut défriché par le 3e régiment de Chasseurs d'Afrique. Au mois de juin 1842, des fragments de murs ayant bientôt arrêté les travailleurs, ils furent contraints de descendre à un mètre environ au-dessous du sol et, à leur grande surprise, ils virent un pavage en mosaïque d'une exécution fort remarquable. Voici, d'après l'explication qui nous en fut donnée par un de nos collègues, M. le capitaine d'Etat-Major de Neveu, résidant à Constantine, lors de cette découverte, comment cette mosaïque était disposée et quelles étaient ses véritables dimensions :

« Ce beau pavage antique, formant un parallélogramme de 7m14 sur 1m36 était divisée en trente-six compartiments d'égale grandeur, dont six étaient sur le petit côté et sept sur le grand. Un trente-septième, plus important que les autres, était placé au bord le plus étroit de la mosaïque, et se trouvait, par conséquent, enveloppé sur trois de ses faces par huit des petits compartiments dont nous venons de parler. Sa hauteur était de 3m20, dans le sens du grand côté de la mosaïque, et de 2m04 dans celui du petit côté.

« Des guirlandes de feuillles reliaient tous ces compartiments, dont le milieu était orné de rosaces différentes, à l'exception cependant du plus grand, représentant un sujet mythologique très usité chez les anciens, qui semblerait indiquer que l'édifice était un établissement thermal. Neptune et Amphitrite, placés sur un char d'or traîné par quatre chevaux marins, occupent le centre du tableau ; auprès de ces personnages voltigent des génies ailés, portant au-dessus de leurs têtes une banderolle enflée par le vent. De la main gauche, le dieu des mers tient son trident, et de la droite s'échappent les rênes de ses

coursiers. Au-dessous de ces derniers, deux barques à voiles sont montées par quatre enfants ; les uns sont occupés à manier l'aviron et les autres à pêcher. Plus bas, deux enfants sont couchés sur des dauphins, et dans les parties vides de ce tableau se trouvent des poissons de différentes formes et de différentes grosseurs.

« Cette composition, aussi riche que correcte, autant sous le rapport de la variété des couleurs que sous celui de la pureté du dessin, appartient à la belle époque de l'art et doit donner une juste idée de l'antique splendeur de Cirta (1). »

Ajoutons que cette mosaïque bien connue sous le nom de *Triomphe d'Amphitrite*, était un modèle d'exécution d'un thème bien souvent retrouvé ailleurs et particulièrement en Afrique. L'édifice qui existait sur ce point était donc, comme le conjecture excellemment Ravoisié, un établissement thermal public extra-muros ou des thermes particuliers appartenant à une grande famille de Cirta qui avait là, peut-être, une villa.

XXXII.

Gigantesque aqueduc à arcades superposées

Franchissons maintenant le Rhumel et revenons vers la ville. Nous nous trouverons bientôt en face d'une gigantesque construction formée de six grandes arches orientées du Sud-Est au Nord-Ouest. Ces restes et ceux du pont d'Antonin sont les seuls vestiges considérables de l'antiquité qui soient encore debout à Constantine.

---

(1) Ravoisié, *Explor. scient. de l'Alg.*, texte, p. 6 et 7.

On les désigne sous le nom d'*Arcades romaines*. C'est ce qui subsiste d'un grand aqueduc qui amenait à Cirta, aux vastes citernes du Coudiat-Ati, dont nous allons nous occuper, les eaux de la source du Bou-Merzoug, captées au pied de la montagne, à 50 kil. environ de Constantine. La plus grande des arches n'a pas moins de 20 mètres de hauteur et toutes sont construites en belles pierres de taille, par assises réglées, comme les monuments les mieux soignés.

L'aqueduc était jusque là souterrain, en descendant les plateaux qui s'inclinent depuis le Djebel Gourzi jusqu'aux approches de Constantine : mais, arrivé là, il se dégageait de terre pour franchir la vallée du Rhumel sur les arcades qui subsistent encore et même, à mesure que cette vallée se creuse, sur deux séries d'arcades superposées, qui n'en formaient pas moins, dans la partie la plus profonde, la dépression d'un siphon. On connait ce système d'adduction des eaux chez les anciens. Vitruve en donne la règle dans les termes suivants : « s'il se rencontre de hautes montagnes, il faudra que la conduite des tuyaux s'opère en les contournant, pourvu que ce détour ne soit pas trop grand. Mais si les vallées sont fort longues, on y dirigera les tuyaux, en descendant selon la pente du coteau, sans les soutenir par de la maçonnerie, et alors il arrivera qu'ils iront fort loin dans le fond de la vallée, selon son niveau, qui est ce qu'on appelle le *ventre*, dit κοιλία par les Grecs. Par ce moyen, lorsque les tuyaux seront parvenus au coteau opposé, ils contraindront l'eau qu'ils ressèrent de remonter assez doucement, à cause de la longueur de ce ventre ; car s'ils n'avaient été

conduits par ce long espace qui est à niveau le long de la vallée, ils feraient, en remontant tout court, un coude qui forcerait l'eau à faire un effort capable de rompre toutes les jointures des tuyaux, etc, (1).

On comprend maintenant comment, la plaine se redressant brusquement du côté du Coudiat-Ati où il fallait arriver, les Romains, tout en ménageant le siphon, furent obigés d'en adoucir la pente par des arcades, simples d'abord, et ensuite, superposées. Ce genre de construction était trop usité à Cirta, ainsi que nous l'avons vu par l'étude des ponts jetés sur l'Ampsaga, pour que les Romains n'eussent pas assuré ainsi l'existence de leur aqueduc qu'une pente trop rapide, brusquement relevée à son extrémité, eût certainement compromise.

Cette superposition des arches a d'ailleurs laissé des traces qui n'ont pas échappé à Ravoisié, lorsqu'il a visité, en 1840, les restes de cette construction, plus complets alors qu'ils ne le sont aujourd'hui. « En rétablissant les piliers détruits, dit-il, depuis l'endroit le plus élevé du terrain jusqu'à l'arcade remblayée, dont le cintre se trouve, à sa naissance, de niveau avec les assises basses des grands piédroits, on est amené à trouver la place de douze arcades. Il en existe encore sept. Ce n'est qu'à partir de l'arcade inférieure que devait commencer une suite d'ouvertures cintrées à deux étages, dont l'existence ne saurait être mise en doute, puisqu'on voit encore en place, à la pile opposée à celle où s'arrêtaient les arcades simples en hauteur, la retombée d'une de ces voûtes, formée par cinq claveaux (2).

---

(1) Vitruv. lib. VIII.
(2) Ravoisié, *Explor. scient. de l'Alg.*, p. 26 du texte.

Cette gigantesque construction qui s'étendait sur une longueur de deux kilomètres et demi, et qui, étant donné la distance des piliers de chaque arche, devait comprendre 250 ouvertures cintrées à sa partie inférieure et peut-être plus de cinquante à la partie supérieure, devait présenter, lorsqu'on la considérait du Nord-Est, un admirable spectacle bien fait pour donner aux habitants de Cirta, le légitime orgueil d'appartenir au puissant peuple qui réalisait de si grandes choses.

XXXIII.

Les grands réservoirs du Coudiat

Si nous nous dirigeons maintenant en droite ligne jusqu'au point d'arrivée de cet aqueduc, nous aborderons bientôt les pentes méridionales du Coudiat-Ati et nous arriverons à deux cents mètres environ, vers l'Est, de la façade septentrionale du fort Bellevue. C'est là que se trouvent aujourd'hui, réduits à quelques masses informes de béton, les restes des immenses citernes qu'alimentait le canal aérien, dont nous venons de décrire la puissante structure. Ces citernes étaient formées de plusieurs grands corps de bâtiments dont l'un, celui du Nord qu'on a pu mesurer exactement jadis, était un vaste rectangle de $32^{m}80$ de longueur sur 6 mètres de largeur entre les parois intérieures. Il était partagé en quatre compartiments qui, divisant le poids de la massse totale du liquide, permettait aux murailles d'en supporter l'effort. Deux autres enceintes encore plus vastes, avec lesquelles communiquait la première, se trouvaient au midi et dans des directions différentes. Il est proba-

ble que ces citernes se succédaient ainsi jusqu'à l'extrémité septentrionale du Coudiat-Ati.

XXXIV.

Système général d'adduction, de distribution et de conservation des eaux à Cirta

C'est de là que partait la conduite souterraine également en forme de siphon qui faisait communiquer ces réservoirs avec ceux du Capitole. On en a retrouvé des traces lorsqu'on a jeté les fondements du grand marché aux grains. Elle passait le long de la façade occidentale, à quelques pas seulement du théâtre dont nous avons parlé au § XII. Les citernes du Bardo, mentionnées au même endroit, tiraient aussi de là leur approvisionnement, comme celles des quartiers de Dar-el-Bey, par la conduite passant sous la place Nemours et dont il est fait mention à la fin du § XI. Les citernes de la rue de France, aux thermes de Pacatus, et probablement aussi celles des rues du 3e Bataillon d'Afrique, des Alises et de la place des Galettes, où la conduite d'Albinus qui y dirigeait les eaux de pluie ne pouvait apporter qu'un faible appoint, étaient probablement tributaires de celles du Capitole. Il en était sans doute de même des réservoirs trouvés au nord de la place du Palais, cette même année, par le Service du Génie. Quant aux citernes et aux fontaines du bas de la ville, dans la direction du sud, il est probable qu'elles s'approvisionnaient aussi, soit aux réservoirs de Dar-el-Bey, soit à ceux de la place des Galettes. On voit donc, qu'étant donné le système d'adduction des eaux à Cirta par le grand aqueduc et leur distribution dans des

réservoirs étagés à des niveaux qui se commandaient les uns les autres, dans les différents quartiers de la ville, l'eau était en abondance et ne manquait jamais sur l'aride rocher et dans les riants faubourgs qui l'environnaient. Quelle que fût pourtant la perfection toute romaine de ce système d'hydraulique, les merveilleux administrateurs de cette cité ne s'en étaient pas tenu là. Comme nous, avant la construction de l'aqueduc qui assurait avec tant de sécurité pour l'avenir, l'alimentation de la cité, ils amenèrent aussi dans leurs réservoirs les eaux du Mansourah et des lacs de Djebel-Ouache, au moyen de deux autres aqueducs qui franchissaient l'Ampsaga, le premier sur le pont d'Antonin et le second entre ce pont et celui dont on voit encore les culées à 500 mètres en amont. Ce ne fut pas tout encore : ils voulaient avoir, dans leur ville même, un immense bassin à jamais intarissable et ils firent le barrage de l'Ampsaga. Enfin, on a vu, qu'ils retinrent même les eaux des pluies. Quelle belle leçon pour nous !

XXXV.

La Nécropole de Cirta

Nous voici arrivés au terme de notre voyage archéologique à travers notre vieille capitale. C'était aussi celui de la vie des Cirtéens. Le Coudiat-Ati était leur nécropole et il nous reste à l'examiner sous ce dernier point de vue. Le déblaiement des pentes de la colline pour le percement des quartiers Saint-Jean, Saint-Antoine, du boulevard Victor Hugo, de la rue Rohault de Fleury et de la route de Sétif, ainsi que les fouilles exécutées pour l'assiette des maisons

qui forment ces quartiers, et lors du premier essai de dérasement de la montagne, ont mis au jour des textes funéraires innombrables. Ils ne présentent, en général, que fort peu d'intérêt, si ce n'est pour la connaissance de l'*Onomasticon* de Cirta. Une nomenclature des noms les plus usités à Cirta complèterait sans doute fort utilement cette notice, mais nous ne la donnerons pas pour ne point accroître l'aridité de notre étude. Nous nous bornerons à enregistrer les inscriptions originales qu'on pouvait lire dans cette cité des morts.

Voici une stèle consacrée d'une manière touchante à « *Geminia Ingenua,* qui n'eut qu'un seul époux *(univira,* c'est-à-dire qui ne se remaria pas, après être devenue veuve), qui mérita d'être appelée *la mère de tous les hommes* en venant au secours de tous ; sans tache, très pure, renommée et rare (pour ses vertus). Elle vécut jusqu'à l'âge de 81 ans sans avoir jamais fait la moindre peine à personne. » (1).

Une épitaphe très commune, d'ailleurs, mais qui nous a frappé par le nom de la défunte, rappelle le souvenir de « *Julia Cirtesia* qui vécut 101 ans. » (2). Elle était appelée Julie la Cirtéenne !

Une autre femme qui vécut 80 ans, *Mecilia Castula,* est honorée par son frère, *Q. Cassius,* qui l'appelle « femme très agréable et sœur bien-aimée. » (3).

On voyait aussi dans la nécropole un beau cippe en forme d'autel, avec plusieurs moulures en haut et en bas, dont l'inscription est du même caractère que celle du sarcophage de Praecilius, et date probablement aussi du IVe siècle. Elle est très curieuse

(1) C. I. L., VIII, 7384.
(2) Ibid., 7481.
(3) Ibid., 7566.

dans son style emphatique et obscur. Le latin, malgré ses prétentions littéraires, en est fort incorrect. Nous y lisons ce qui suit, mais sans en garantir absolument le sens :

« Aux dieux mânes ; *Umbria Matronica.* J'ai atteint l'apogée de la vie humaine ; je me suis fait l'esclave craintive de cette divinité et de cette religion que j'ai servies durant quatre-vingts ans, et je l'ai même fait nu-pieds, chastement, pudiquement et sans cesse. Je me suis montrée dans toutes les villes de la terre et j'ai ainsi mérité de celle-ci qu'elle me reçût avec bienveillance. — Elle a vécu 115 ans et a été inhumée ici. Que tes os reposent bien! » (1).

Cette épitaphe, très énigmatique, est probablement chrétienne, malgré la formule initiale : « Aux dieux mânes. » Le paganisme, en effet, était plus simple, moins oratoire et moins symbolique. Cette divinité et cette religion qu'Umbria Matronica a servies pendant 80 ans, nu-pieds et chastement, doivent être celles du Christ. Ce voyage dans tout l'univers est sans doute un symbole chrétien. Remarquons que c'est avec raison que Matronica se vante d'avoir atteint l'apogée de la vie humaine, puisqu'elle est morte à 115 ans !

Sur un cippe élégant, avec chapiteau fortement en saillie, orné de moulures et de dessins variés d'une assez belle exécution, on lisait une autre épitaphe d'une épigraphie soignée, datant de la même époque, plus simplement, mais aussi plus élégamment conçue en ces termes : « A *Salvidenia Minna,* fille de Quintus, femme d'une pureté digne des temps anti-

(1) *Rec. de Const.*, 1856-57, p. 151. — C. I. L., VIII, 7604.

ques. Elle a vécu 28 ans et se trouve sous cette pierre. Que tes os reposent bien ! » (1).

En voici une autre très touchante : « A la mémoire de *P. Sittius Tullianus*. Caecilia Januaria, son épouse chérie, a élevé, avec ses fils, ce monument à son mari bien-aimé. Il a vécu 65 ans. » (2).

XXXVI.

Tombeaux de famille dans les environs

Peu d'autres textes funéraires sont encore à signaler dans l'immense quantité de ceux que les fouilles ou les éboulements de la colline ont mis à jour. On peut en donner deux raisons. La première est que les épitaphes païennes, qui en constituent la presque totalité, sont, en général, très simples et peu explicites sur le compte des morts. Les anciens louaient surtout les vivants dans les monuments qu'ils érigeaient au milieu de leurs cités. Contrairement à nos usages, ils étaient muets devant la mort. Les textes funéraires se bornent à nous indiquer le nom et l'âge des défunts sans autre indication de date ou des excellentes qualités dont ils avaient fait preuve pendant leur vie. La seconde raison est que notre nécropole était surtout destinée aux défunts obscurs soit par leur naissance, soit par leur fortune. Les tombeaux des grandes familles se trouvaient généralement le long des voies qui sortaient de la cité, ou dans les domaines qu'elles possédaient aux environs. Les épitaphes étaient alors moins brèves et se signalaient davantage à l'attention. Nous en avons retrouvé quelques-unes que nous allons examiner.

(1) *Rec. de Const.*, 1865, p. 119. — C. I. L., VIII, 7705.
(2) Ibid., 1853, p. 72. — Ibid., 7764.

En voici une découverte dans un mur de l'ancien passage Dar-el-Bey, ce qui prouve que le tombeau de famille d'où elle a été extraite se trouvait, comme celui des Fonteius, dans l'intérieur même de la ville. Elle est ainsi conçue : « A la mémoire de *Sextus Aemilius Felicianus* qui a tant aimé ses parents et fut le bienfaiteur de sa famille. Aemilia Gargilia à son frère bien-aimé qui a vécu 65 ans et a été enseveli ici. » (1).

Un tombeau découvert à droite de la voie romaine qui conduisait à Lambèse, dans le jardin de M. Morand, près de l'Oued-Yacoub, contenait l'épitaphe suivante en belles lettres d'une exécution parfaite : « Aux dieux mânes. *Antonia Monnica* a vécu 61 ans. Que ses ossements jouissent d'un bon repos ! Volumnius Felix a élevé une statue et deux autels portant le même nom à son épouse chérie qui a toujours bien mérité de lui. » (2).

Auprès de la même voie romaine a été trouvé un sarcophage portant une inscription dans le style de l'épitaphe de Matronica. Le latin en est aussi barbare et la prétention littéraire aussi peu justifiée. Il s'agit d'une autre dame dont l'éloge funèbre a été fait par un mari plus convaincu de ses propres mérites que de ceux de sa femme, puisqu'il trouve le moyen de s'y couvrir de fleurs. « Je fus, fait-il dire à sa femme, *Mnesithea Aurelia*. Chaste et pudique, j'eus pour mon mari toute la fidélité possible. Il n'eut jamais aucune querelle avec moi et aima comme moi nos enfants. Cet éloge t'est bien dû, Gratianus. J'ai vécu, me hâtant de vivre pour toujours. » (3).

(1) *Rec. de Const.*, 1853, p. 66. — C. I. L., VIII, 7174.
(2) Ibid., 1854-55, p. 152. — Ibid , 7202.
(3) Ibid., 1856-57, p. 155. — Ibid., 7228.

Cette dernière phrase nous montre que l'inscription est chrétienne. Mais le sentiment religieux qui l'a dictée aurait dû, il nous semble, inspirer plus de modestie à son auteur.

Un dé d'autel d'une facture très soignée, inscrit sur ses quatre faces en caractères d'un style très pur qui rappelle la bonne époque du commencement du IIIe siècle, a été trouvé dans les environs du Coudiat vers 1860. Malheureusement, un ouvrier inintelligent le mit en pièce avant qu'on eût pu relever l'inscription. Le rapprochement qu'on a pu faire des morceaux n'a pas permis de la déchiffrer entièrement, mais il résulte de ces fragments qu'elle était composée en vers hexamètres d'une excellente latinité. C'était un débris du tombeau d'une *Gens Flavia* qui semble avoir été une des meilleures familles de Cirta. Il s'agissait d'une jeune femme enlevée subitement à l'affection des siens, et qui recommande à son époux survivant un tout jeune enfant issu de leur union (1).

Bien au sud du Coudiat-Ati, à l'endroit désigné sous le nom de Camp des Oliviers, on a découvert un autre tombeau de famille contenant l'épitaphe d'une autre jeune dame *Caninia Octavena,* « femme incomparable qui mourut à l'âge de 27 ans et trois mois. » Elle était sans doute la joie de son père qui dit sa douleur d'une manière très touchante sur le mausolée qu'il lui avait élevé (2).

Près du pont d'Antonin, sur une des voies qui y débouchaient, se trouvaient aussi des monuments funèbres. C'est de là que provenait sans doute la belle inscription trouvée dans les débris de la reconstruc-

---

(1) *Rec. de Const* , 1864, p. 65-69. — C. I. L., VIII, 7255.
(2) Ibid , 1856-57, p. 156. — Ibid., 7271.

tion de Salah-bey et qui était la dédicace d'un tombeau appartenant à la *Gens Antiana Satura.* Le chef de cette famille, *Saturus,* l'avait fait élever pour sa femme, *Cassia Quieta,* et pour tous ceux des siens qu'il avait déjà perdus. Il devait appartenir à une famille opulente et très renommée de Cirta pour terminer ainsi l'épitaphe de ses défunts : « Voyageur, arrête-toi, mais sans t'étonner que cette voie que tu foules possède de telles dépouilles. » (1).

Une stèle dont nous ignorons la provenance, mais qui contient trois épitaphes, dont deux assez curieuses, a été sans doute aussi extraite d'un tombeau de famille. Dans une première inscription est rappelée la mémoire de *L. Julius Kanidius* qui vécut 80 ans et qui « les vécut vraiment. » A droite de l'inscription en est une autre, peu commune. Elle mentionne une *Julia Spes.* « Quiconque aime sa femme, dit l'auteur de l'épitaphe, apprendra par cet exemple à redoubler de tendresse. C'est une douce consolation dans la vie. Mon épouse est allée aux cieux avec notre très cher fils *Episucus,* après avoir vécu 57 ans. » Au-dessus de ces deux épitaphes est celle du petit Episucus qui mourut, en effet, à l'âge de onze ans (2).

Voici une autre curieuse inscription funéraire de provenance également inconnue. Elle est consacrée « à la mémoire de *Julia Renata,* la plus sainte de toutes les femmes. Après avoir atteint les années de la vieillesse, elle a suivi son mari, *Julius Sarnianus.* Elle est morte à l'âge de 70 ans. » (3).

On trouvait encore dans la ville, mais nous ne sa-

---

(1) *Rec. de Const.,* 1860-61, p. 170. — C. I. L. VIII., 7277.
(2) Ibid., 1853, p. 59. — Ibid., 7427.
(3) C. I. L., VIII, 7517.

vons dans quelle partie, le tombeau de famille des *Lepidius*. Il contenait l'épitaphe de *L. Lepidius Nampulus* et de son épouse, *Stennia Potita*. Il leur était destiné, « ainsi qu'à leurs héritiers et aux héritiers de ces derniers. » Ici les mots suivants qu'il est bien difficile d'adapter à ce qui précède : *Vivunt in diem suum istantius fec....* (1).

Un tombeau découvert au Hamma, dans une propriété privée, nous donne l'ethnique de ce lieu, appelé autrefois *Azimacia*. Son nom actuel n'en est peut-être qu'une corruption, malgré le sens très naturel qu'il tire des eaux chaudes qui coulent à cet endroit. Ce tombeau nous montre que les Romains de Cirta possédaient dans les environs de riantes villas qu'ils aimaient. Il contenait la dépouille de « *L. Sittius,* prêtre d'Auguste qui se plaisait beaucoup dans sa villa suburbaine d'Azimacia. Il l'avait bâtie pour lui et les siens. Aux honnêtes gens, du bonheur », dit-il en terminant (2).

Dans une inscription malheureusement mutilée, un défunt célèbre, en excellents distiques, une autre belle propriété située à l'embouchure de l'Ampsaga, « lieu très agréable du nom d'Alba, où l'on savoure la bonne odeur des pins maritimes, où verdit l'oranger et où les naïades prennent leurs ébats (?) dans une nappe d'eau transparente comme le verre ». Elle a été encore trouvée dans les environs de Constantine. Le défunt se plaint de n'être plus que cendres et d'avoir perdu son unique fille enlevée à la fleur de l'âge par une mort imméritée. Il ajoute, sur le ton d'une résignation toute philosophique : « Ce que

(1) C. I. L. VIII., 7543.
(2) *Rev. Afr.*, I, p. 315. — C. I. L., VIII, 7741.

donne la nature, elle le reprend, sans qu'on puisse le lui reprocher. » Enfin, il souhaite que ses os « reposent mollement. » Le délicat lettré qui s'était fait cette épitaphe se nommait *P. Sittius Optatus* (1). Il est bien regrettable que cette belle inscription qui n'a pas moins de 20 lignes soit tellement mutilée qu'on ne puisse la lire en entier. C'était un petit chef-d'œuvre poétique.

Nous terminerons cette revue des épitaphes originales de Cirta par la plus gracieuse, sinon la plus poétique de toutes. Elle appartenait à un tombeau élevé aussi dans une agréable villa qui continue encore de nos jours à être une verdoyante oasis au milieu de l'aridité des champs environnants. Il s'agit des jardins de Salah-bey qui régnait à Constantine, il y a plus d'un siècle. Ce prince éclairé, le meilleur administrateur, peut-être, qu'ait eu le beylicat de Constantine, passe pour avoir créé ce domaine. On va voir qu'il n'en fut que le restaurateur et qu'il continua, sur ce point, l'œuvre que de riches patriciens de Cirta y avaient accomplie. Un d'entre eux s'y était fait élever un tombeau. Voici comment il dépeint en vers, sinon d'une correction irréprochable, du moins fort poétiques, l'agréable situation de sa dernière demeure : « A mon tombeau vient l'oiseau attique (l'abeille) qui, rassasié de thym, distille les gouttes de miel. Mes oiseaux y chantent sous la voûte verdoyante. Le laurier d'Apollon verdit sur ma tombe et le cep de la vigne laisse pendre autour d'elle des raisins dorés. » (2).

---

(1) C. I. L., VIII, 7759.
(2) *Rec. de Const.*, 1853, p. 76. — C. I. L. VIII., 7854.

La nécessité de paraître nous oblige à mettre fin ici à cette étude beaucoup plus longue que nous ne l'avions prévu. Nous nous sommes efforcé de n'omettre aucun des vestiges notables de notre vieille Cirta. Nous espérons y avoir réussi, et pourtant, nous n'avons soulevé qu'un petit coin du voile dont le temps a recouvert l'antique cité. Malgré l'abondance des documents et des souvenirs que nous avons essayé de mettre en valeur, on s'apercevra aisément, en considérant le plan annexé à ce travail, que la plus grande partie de la superficie de Constantine reste inexplorée. Nous en avons donné la raison à la fin du § XIX. Ces lacunes ne pourront être comblées que dans un avenir bien éloigné, lorsque la prospérité de notre ville renaîtra, avec le besoin de la transformer entièrement. Des constructions importantes se feront alors dans les quartiers qui reposent, depuis des siècles sur des substructions antiques et nous révèleront du même coup bien des détails ignorés sur la ville romaine.

Toutefois, ce que nous savons déjà nous permet d'animer ce vieux cadre. Nous pouvons distinguer bien des traits de l'organisation de la vieille cité. Dans notre prochain volume, nous étudierons l'administration de Cirta et les attributions de ses magistrats d'après les textes épigraphiques. Nous joindrons à cette étude les planches qui devaient accompagner la première partie de notre travail.

N° 72.

D M
//////////////////
////// BRE ///////
/////////// SACER
5 DOS LOCI SECVN
DI TEMPLI SITTI
ANAE QVI VI
XIT ANNIS
LXIIII
10 O T B Q

Cippe en calcaire blanc, trouvé au cours des fouilles faites en 1893, derrière le Cercle militaire pour la construction des nouveaux bureaux du Recrutement. Il servait de colonne de soutènement à la voûte d'une citerne de construction turque. Il était placé le sommet en bas, ce qui explique que l'action des eaux ait tellement rongé les premières lignes qu'elles ont à peu près entièrement disparu. Le cippe était d'une construction soignée et d'une forme élégante. Il avait une corniche avec acrotères et quatre rangs de moulures. Le soubassement était également bien traité. Sur les faces latérales était sculpté un flambeau.

Hauteur de la pierre, 1m 15. Hauteur entre la corniche et le soubassement, 0m73. Largeur de chaque face, 0m40. Hauteur des lettres, 0m035.

D(is) m(anibus)..... bre..... sacerdos loci secundi templi Sittianae qui vixit annis sexaginta et quatuor. Ossa tua bene quiescant.

« Aux dieux mânes..... prêtre de seconde classe du temple de la divinité ou de la colonie Sittienne. Il vécut 64 ans. Que tes os reposent bien ! »

L'épitaphe ne nous a pas conservé le nom du prêtre à qui elle avait été consacrée. Mais ce détail est

secondaire. Ce qu'il y avait d'intéressant subsiste, à savoir qu'il y avait à Cirta, comme dans tout municipe, un temple de la divinité locale. Le culte de cette divinité avait des ministres qui se distinguaient de ceux du culte officiel de l'Empire. Ceux-ci portaient le nom de *pontifices,* ceux-là s'appelaient *sacerdotes.* Les uns et les autres étaient nommés à vie dans les comices ordinaires qui se réunissaient sous la présidence des *duumvirs,* c'est-à-dire des magistrats suprêmes du municipe. A Cirta, ainsi que nous le verrons, ces magistrats étaient au nombre de trois et portaient le titre de *tresviri* ou *triumviri.* Les *sacerdotes* et les *pontifices* étaient exempts, pour eux et leurs enfants, du service militaire et de tous les *munera publica,* si onéreux pour les notables (1). Ils étaient divisés en plusieurs catégories ou classes. On voit que le nôtre était de la deuxième. C'était un des duumvirs ou, comme à Cirta, un des triumvirs qui présidait leur collège et qui prenait, en cette circonstance, le titre de *sacerdos urbis.* Nous en avons deux exemples dans nos inscriptions. Le premier est *M. Roccius Felix* que nous avons mentionné plus haut et qui fit élever au Capitole une statue au Génie du peuple (cirtéen) (2). Le second est *M. Fabius Fronto* auquel nous avons vu que les habitants de Mila, et peut-être de Cirta, offrirent un char à deux chevaux.

La présence de ce cippe funéraire, tout près des magnifiques substructions trouvées derrière le Cercle militaire, et qui étaient, par conséquent, en bordure sur le Forum, nous sollicite à croire que ces restes voisins d'immenses chapiteaux de colonnes

(1) Lex colon. Genet., c. LXVI.
(2) *Rec. de Const.,* 1853, pl. 4. — C. I. L., VIII, 6948.

tantine

Plan de M. V. Roger, Géomètre.

Constantine
d'après le plan de M. V. Rieger, Géomètre
FAUBOURG S.T ANTOINE
FORT BELLEVUE
COUDIAT ATY
MARCHÉ ARABE
PARC SUR VOITURES
JARDIN DE LA PRÉFECTURE
PARC A FOURRAGE
LE RUMMEL
Casbah
Moulin Lamé
Cascades
Marchandises
CHEMIN DE FER

étaient peut-être ce temple de la colonie Sittienne ou Cirtéenne.

N° 73.

IL ♁ LVCVLLA ♁ SORO
S XXXXVII ♁ CONSVM

Sur un fragment d'architrave en marbre blanc, trouvé dans une maison en construction en face de l'école primaire supérieure de jeunes filles. Longueur de la pierre, 1m23 ; largeur, 0m50 ; hauteur, 0m40. Belles lettres de 0m09 de hauteur.

[F]il(ia), Luculla, soror..... [ex sestertii]s quadraginta et septem millibus, consu(mpsit).

Nous avons affaire ici au reste d'une architrave ayant appartenu à un beau monument élevé à une divinité quelconque par une grande dame du cognomen de *Luculla,* et dont ni le nom ni la filiation ne se trouvent sur notre fragment. L'inscription qui était gravée sur deux lignes fort longues dont nous n'avons que les extrémités, commençait sur la partie de l'architrave qui se trouvait à gauche. Sur la première ligne se trouvait le nom de la divinité à laquelle avait été élevé ce monument et le nom de la dédicante, ainsi que le praenomen de son père. Sur la seconde on lisait le nom du grand personnage dont Luculla était la sœur, la plus haute fonction qu'il avait remplie ou remplissait au moment de la dédicace, et les mots *ex sestertiis* (HS) dont il ne nous reste que la dernière lettre.

ZANA *(Diana Veteranorum)*

Nous réunissons ici un petit nombre d'inscriptions que nous avons relevées nous-même, au milieu

des ruines de cet antique municipe, il y a environ trois ans, et qui étaient restées dans nos cartons. Nous saisissons cette occasion d'adresser à la famille Chartier (de Batna), propriétaire de ces terrains, qui avait bien voulu faciliter nos recherches par l'hospitalité qu'elle nous a donnée dans son domaine et dont le chef vient de mourir subitement, l'expression de nos plus sincères regrets et de notre reconnaissance.

N° 74.

D M S
PAELIVS
ARMINVS
VIXIT ANIS L *(sic)*

Pierre tumulaire en forme de caisson. Hauteur, $0^{m}58$; largeur, $0^{m}50$; longueur, 1 mètre. Hauteur des lettres D M S, $0^{m}04$; hauteur des autres lettres, $0^{m}035$.

D(is) m(anibus) s(acrum). P(ublius) Aeliu(s) Arminus, vixit an(n)is quinquaginta.

« Consacré aux dieux mânes. Publius Aelius Arminus a vécu 50 ans. »

C'est la première fois que nous trouvons en Afrique le cognomen *Arminus*. Une inscription de Lambèse, qui écrit ce cognomen *Armenius,* mentionne certainement notre personnage, alors qu'il était légionnaire. C'est une inscription funéraire en souvenir d'un enfant d'un an et six jours, fils d'une esclave et dont P. Aelius Armenius se dit le père naturel. Il est probable que notre légionnaire, devenu vétéran, avait reçu un lot de terres dans l'*Ager publicus* de *Diana Veteranorum* et qu'il était venu se fixer dans ce municipe où il mourut à l'âge de cinquante ans.

L'épigraphie africaine mentionne un *Armenus* à Thamugadi. C'est le commandant de la garnison de Tigisi, dans l'Aurès, qui y fit la dédicace d'une basilique sous le patrice Grégoire (1).

N° 75.

D M S
ETPERMIVS
HOVARITA
IVLIA LATIA FI
5 VIXIT ANNIS
XIII

Pierre à peu près carrée. Hauteur, 0m50 ; largeur, 0m44. Hauteur des lettres, 0m05.

D(is) m(anibus) s(acrum). Etpermius Hovarita. Julia Latia fi(lio) ; vixit annis tredecim.

« Consacré aux dieux mânes. *Etpermius Hovarita, Julia Latia* à son fils qui a vécu treize ans. »

C'est la première fois que nous trouvons en Afrique ce nom et ce prénom.

N° 76.

////////////////// ////////////////
//////////////////////////////////
/// NATVS II VIR PLEB // PE////
NALIS POPVLI PIRMATVS A M////
5 MERORI PIA LAETATVS NAMON
TASTA PROPRIO DENOMIN//////
MEDICIN // PQ ARTE BEATV/////
PRAELATVS ARI /// PEREN//////
LICIS SEMPER CVM CONIVG////
10 STRAE//////////////////////

Cette inscription méritait d'être recueillie dans de meilleures conditions. La pluie persistante qui nous assaillit au moment où nous la copiâmes ne nous

(1) C. I. L., VIII, 2389.

permit pas peut-être d'être très exact. Elle renferme des détails qui semblent devoir être très intéressants et qu'il faudrait étudier sur un texte plus sûr. S'il nous est donné de nous en procurer une meilleure édition, nous essaierons de l'interpréter et peut-être de la restituer.

N° 77.

D M S
P. STATIVS
PORTIS
VIXIT ANNIS
5 LXXX HE
REDES EO
RVM DEDI
CAVERVNT
H· S· E

Belle stèle avec corniche et soubassement, à moitié enfouie dans la terre, en pleins champs, dans la direction de la rivière. Nous l'avons dégagée en partie pour la lire. Hauteur de la pierre, $1^{m}20$; largeur, $0^{m}52$. Hauteur des lettres D M S, $0^{m}06$, et des autres lettres, $0^{m}04$. Lettres bien gravées et d'une excellente facture.

D(is) m(anibus) s(acrum). P(ublius) Statius Fortis, vixit annis octoginta ; heredes eorum dedicaverunt. H(ic) s(itus) e(st).

« Consacré aux dieux mânes. Publius Statius Fortis. Il a vécu quatre-vingts ans. Ses héritiers lui ont dédié (ce monument). Il est placé ici. »

Le lapicide a été distrait. Il a mis *eorum* pour *ejus*.

Le nom de *Statius* est assez rare. Nous ne le trouvons que dans quatre autres inscriptions. La première à Diana même. Il s'applique à un jeune homme qui mourut à l'âge de 17 ans. Il s'appelait *Q.*

Statius Vettonianus (1). La deuxième à Lambèse. Il a trait à un soldat de la IIIe légion qui porte le même cognomen que l'habitant de Diana dont l'épitaphe nous occupe. C'était peut-être son fils qui mourut à l'âge de vingt-cinq ans (2). Son praenomen est *T(itus)*. Un troisième *Statius* qui avait pour cognomen *Lupercus* vivait à *Sicca Veneria* (Le Kef), dans la Proconsulaire (3). Le quatrième est *Statius Saturninus*, soldat jouissant d'une double solde dans la IIIe légion (4).

PÉRIGOTVILLE

Au moment de notre tirage, nous recevons de notre confrère M. Guin, sous-préfet de Sétif, l'inscription suivante dessinée avec cotes :

N° 78.

M P ♡ C
NO AV
VERIPI|
ZABEN
FILIO

Hauteur de la pierre, 0^m^55 ; largeur, 0^m^20. La hauteur des lettres ne nous est pas indiquée. (Dessin de M. l'architecte voyer Digne). Elle provient de Périgotville et a été signalée par M. Foltz, administrateur de la commune mixte de Takitount.

C'est une dédicace à Caracalla qu'il faut lire ainsi :

[I]mp(eratori) C(aesari) [M(arco) Aurel(io) Antoni]no Aug(usto) [pio, felici, L(ucii) Septimi Se]veri, pii [pertinacis, augusti, arabici, a]zaben(ici) [parthici, max(imi) p(atris) p(atriae)] filio.....

(1) C. I. L., VIII, 4623.
(2) Ibid., 3246.
(3) Ibid., 1663.
(4) Ibid., 2564 ; I, 47.

Elle présente cette particularité, rencontrée dans quelques inscriptions de Septime Sévère et de Caracalla (1), que le lapicide écrit *azabenici* pour *adiabenici*. Elle est de l'année 198. Les deux lignes martelées qu'on nous signale après le mot *filio* contenaient sans doute les titres de Géta.

ERRATUM

Nous devons rectifier une inexactitude qui s'est glissée dans notre article du dernier volume. A propos de l'inscription de sainte Germanilla que nous avons publiée sous le n° 52, nous disions : « La provenance de cette inscription nous est totalement inconnue. L'estampage, fort bien réussi, d'ailleurs, s'est trouvé, *sans lettre d'envoi,* au milieu de ceux qui nous ont été adressés cette année par nos divers correspondants. Il nous semble, pourtant, qu'il nous vient de Tébessa, mais sans la moindre certitude. »

C'était un oubli dont nous prions notre dévoué correspondant, M. Charles Duprat, de vouloir bien nous excuser. La lettre d'envoi nous avait été adressée par lui, mais elle s'était égarée. Cette intéressante inscription a été découverte, en 1891 par M. le lieutenant Ropert, à Henchir-el-Guiz, à environ trois kilomètres sur la rive gauche de l'Oued-el-Ma-el-Abiod, à l'est-sud-est du caravansérail de ce nom. M. Ropert la fit transporter à Tébessa, au Bureau arabe. Notre confrère M. le capitaine Farges en fit hommage à M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa, qui la plaça dans le musée qu'il constitue dans son église. C'est là que M. Duprat en fit l'estampage qu'il voulut bien nous adresser.

---

(1) C. I. L., VIII, 10337, 10338, 10362.

CHRONIQUE DE L'ANNÉE 1893

Dans sa réunion générale du 27 janvier 1893, la *Société archéologique* de Constantine a procédé, conformément aux statuts, à l'élection de son Bureau et de ses Commissions pour l'année 1893. Bien que son Président, M. Poulle, eût quitté le pays sans esprit de retour, depuis plusieurs années, ses confrères avaient obtenu de lui qu'il conservât le titre de Président, s'estimant heureux de continuer à s'abriter sous l'autorité de son nom.

Mais, à partir de 1893, M. Poulle, par un sentiment de délicatesse devant lequel il a fallu s'incliner, a refusé absolument de conserver la présidence effective de la Société.

Sur la proposition de M. Mercier, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

« La *Société archéologique* de Constantine, voulant « témoigner à M. Poulle sa profonde reconnaissance « pour les services qu'il lui a rendus en la dirigeant, « comme Président, pendant près de vingt années, « durant lesquelles elle a, non-seulement conservé sa

« réputation, mais encore obtenu de nombreuses ré-
« compenses et acquis une plus grande estime dans
« le monde savant ;

« Se soumettant bien à regret au désir de M. Poulle
« de ne plus participer à la direction effective de la
« Société, attendu qu'il s'est retiré définitivement
« dans son pays,

« Lui confère le titre de « **Président honoraire.** »

M. Poulle, profondément touché de ce témoignage de reconnaissance et de sympathie de ses confrères, a bien voulu accepter le titre à lui conféré. Il a promis, en même temps, de dresser, aussitôt après l'apparition du xxxe volume des Notices et Mémoires de la Société, des tables complètes de ses travaux, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour les vingt premiers volumes.

Dans la séance du 19 mai 1893, la *Société archéologique* de Constantine a conféré le titre de *Membre honoraire* à :

MM. Philippe Berger, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

Gaston Boissier, membre de l'Institut, professeur au Collège de France,

et R. Cagnat, professeur d'épigraphie romaine au Collège de France.

En se plaçant sous l'égide de ces hautes personnalités scientifiques, elle a tenu à leur témoigner sa gratitude pour la sympathie dont elles lui ont donné tant de preuves, et son admiration pour leurs beaux travaux. Tous ont accepté ce titre et promis à la Société leur précieux concours.

CONSTANTINE

Divers travaux entrepris à Constantine nous permettaient de compter sur la découverte d'inscriptions et d'objets antiques enfouis dans le sol de l'antique Cirta. La récolte a été malheureusement modique.

M. Vars, secrétaire de la Société, a rendu compte, dans les pages qui précèdent, des inscriptions mises au jour, et a saisi cette occasion pour passer en revue les monuments antiques découverts jusqu'à présent sur notre sol, en accompagnant son exposé d'intéressants commentaires donnant le tableau complet de la vieille cité, d'après les monuments mis au jour.

L'entassement des maisons dans le périmètre assez restreint du plateau de Constantine ; la superposition, l'enchevêtrement des substructions d'époques et d'origines diverses ; la façon de procéder des constructeurs actuels se bornant, en général, à creuser des fondations dans leurs terrains sans les déblayer ; l'impossibilité de suivre, sous les maisons demeurées intactes, les monuments dont les parties sont rencontrées par-ci, par-là, au fond des fouilles, rendent bien difficile la reconstitution de la physionomie de Cirta dans l'antiquité.

Malgré le soin apporté par la *Société archéologique* à recueillir, au fur et à mesure, les découvertes faites et à en publier les résultats, ces documents sont demeurés épars et sans lien entre eux. A l'effet de remédier à cet inconvénient, la Société a décidé qu'à l'avenir, toute découverte serait inscrite sur un plan général de la ville, de façon à fixer peu à peu la topographie de la capitale antique.

Les principaux travaux ont été effectués par le Service du Génie, dans le périmètre qui s'étend derrière le Cercle des Officiers, entre le mur postérieur de l'immeuble du Crédit Foncier, le prolongement de la façade de la Division et l'École de filles de la rue Sassy.

Cet emplacement était occupé par une vaste maison qui a servi autrefois d'Hôtel de la Subdivision et avait été élevée par Ahmed el Kolli, bey de Constantine (de la fin de 1756 à l'année 1771), auquel on doit aussi le bâtiment occupé actuellement par le Service du Trésor et la caserne de janissaires dont le théâtre a englobé l'emplacement. Elle contenait une longue inscription arabe, moulée sur plâtre et qui entourait sur une seule ligne la pièce principale ; une partie de cette inscription a été déposée au Musée.

Après la démolition de cette maison, les fondations du nouvel édifice ont été creusées et on a déblayé le trajet de la rue Sassy prolongée. Ces travaux ont fait découvrir les vestiges d'un bel édifice dont la façade devait se trouver dans la direction de la place. Des murs de refend, en pierres de taille parfaitement jointoyées, se prolongeaient en arrière perpendiculairement à cette façade ; une plinthe avec moulure régnait autour de l'édifice, qui appartenait sans conteste à la bonne époque et avait un caractère de monument public.

Au fond des fondations, on a, en outre, trouvé les vestiges d'un édifice plus ancien et qui avait dû être plus considérable encore comme dimension, si on en juge par des morceaux de fûts de colonnes mesurant environ un mètre de diamètre avec des bases en pro-

Coupe suivant E F.

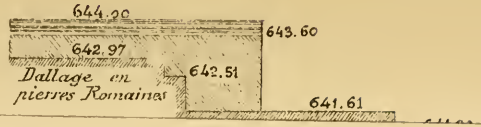

Profil de la moulure du soubassement A

Echelle de $\frac{1}{10}$

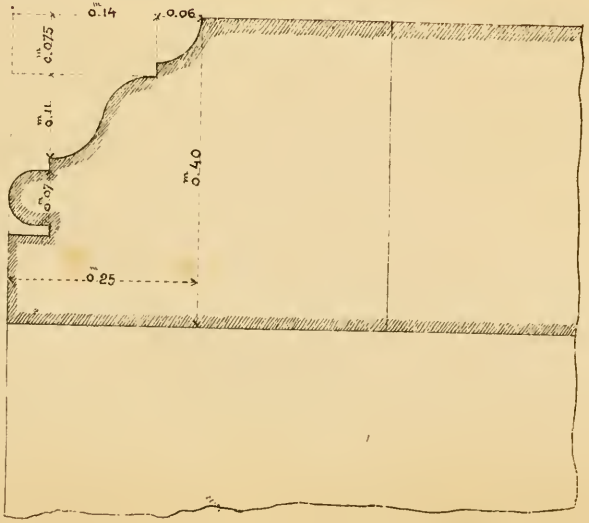

portion. On voyait également dans la coupe du terrain des lignes de cendres et de charbon, témoins d'anciens incendies.

Une fouille méthodique dans cet emplacement aurait pu donner d'intéressants résultats, tandis que nous en sommes réduits aux conjectures.

M. le Général de La Roque, un de nos Présidents d'honneur, a bien voulu, sur notre demande, prier le Service du Génie de faciliter nos investigations, et M. le Commandant Perret, Chef du Génie, avec une extrême amabilité, a fait relever le plan des substructions que nous donnons. Par son ordre, les inscriptions et fragments découverts ont été déposés au musée de la ville.

Dans les fouilles de la construction élevée également par le Génie, rue Desmoyen, pour le Service du Recrutement, on a aussi trouvé des vestiges de constructions romaines. A l'angle inférieur, en façade sur la rue, un pavement en mosaïque assez soignée a été rencontré à une profondeur d'environ quatre mètres. Mais les fouilles ne consistaient qu'en des puits pour asseoir les piliers sur lesquels repose l'édifice et il a été impossible de se rendre compte de la nature du monument découvert.

Une autre démolition sur laquelle nous fondions quelque espoir a été celle de l'école arabe-française de Sidi el Djelis ; mais elle n'a absolument rien donné, bien que le sous-sol fût entièrement sillonné de débris de murs romains aboutissant à la partie inférieure (à l'angle de la rue du Moulin) à un petit escalier joignant un couloir pavé en mosaïque grossière.

Toute la partie du fond, adossée à la longue im-

passe de la rue Rabier, a montré les vestiges d'une série de voûtes séparées par des pieds-droits réguliers et qui devaient être des citernes ou des magasins à grains.

Tels ont été les résultats des travaux faits en ville.

A l'extérieur, derrière l'hôpital civil, les ouvriers travaillant à extraire de la pierre ont mis au jour l'ouverture d'une caverne spacieuse et paraissant communiquer avec toute une série d'autres cavernes naturelles s'étendant vers le centre de la montagne du Mecid. On y a trouvé divers ossements et une belle tête de moufflon fossile. Il ne paraît pas qu'on y ait retrouvé des traces d'occupation humaine ; mais comme la caverne est encombrée d'amas considérables de terres entraînées par les eaux, ou d'effondrements provenant des parties supérieures, il est assez difficile de se prononcer avec certitude. Des fouilles méthodiquement faites donneraient peut-être des résultats importants.

A l'une des dernières séances, notre confrère M. le Capitaine Farges a présenté à la Société un objet de sa collection et une intéressante inscription dont les photographies seront reproduites dans notre prochain volume.

TÉBESSA

M. Duprat, membre titulaire, qui vient de quitter Tébessa, pour Bône, son nouveau poste, nous a adressé un plan fort intéressant de la basilique de Tébessa. Il nous promet un travail d'ensemble sur ce monument, qui sera inséré avec le plan et les planches annoncées dans le XXIXe volume, actuellement en cours de publication.

Moulin romain
trouvé à Saint-Charles (Arrondissement de Philippeville)

hototypie G. Hemery, Constantine.

PHILIPPEVILLE

Notre très dévoué confrère M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, devenu, grâce à ses soins, un des plus intéressants d'Algérie, tient la Société au courant de toutes les découvertes d'inscriptions et d'objets antiques venues à sa connaissance. Les textes épigraphiques transmis par lui ont été publiés et commentés ci-dessus par M. Vars, secrétaire.

Le 30 juin 1893, M. Bertrand nous écrit :

J'ai l'honneur de vous adresser la photographie d'un moulin romain qui a été trouvé à Saint-Charles (17 kilomètres de Philippeville), à deux mètres de profondeur, dans les fouilles faites pour la construction des caves de la propriété Ramonatxo.

Hauteur du sol au sommet.....	$0^{m}92$
Hauteur du bassin.....	$0^{m}15$
Diamètre du bassin.....	$1^{m}15$
Hauteur de la *meta*.....	$0^{m}78$
Hauteur du *catillus*.....	$0^{m}48$
Diamètre du *catillus*.....	$0^{m}55$

Je me suis rendu à Saint-Charles et j'ai eu le plaisir d'obtenir l'autorisation de le faire enlever. Bien plus : Mme veuve G. Ramonatxo l'a fait transporter gratuitement de Saint-Charles à notre musée archéologique.

Nous nous sommes empressés de faire reproduire ce moulin dans la planche ci-contre. Il est intact et complet et permet de se rendre un compte du mode de procéder de nos prédécesseurs. La denrée était versée sur le sommet du moulin qui était mis en mouvement par deux esclaves, au moyen de leviers emmanchés dans les mortaises et fixés par des chevilles.

Dans une autre lettre du 10 septembre, M. Bertrand, après avoir transmis l'estampage de l'inscription d'Annius Postumius, ajoute :

On vient de découvrir derrière les remparts un tombeau dont la partie supérieure était presque au niveau du sol. Ce tombeau est construit en briques romaines de $0^{m}60$ sur $0^{m}60$ et de $0^{m}07$ d'épaisseur. La longueur extérieure est de $1^{m}20$; la largeur et la hauteur, de $0^{m}60$. Les briques étaient scellées à l'aide de 12 brides en plomb, maintenues par des clous. Dans ce tombeau, se trouvaient quelques ossements d'un enfant de 5 à 6 ans dont la tête reposait à l'ouest. J'ai fait transporter au musée les ossements et les matériaux ci-dessus. Le tombeau ne contenait aucun autre objet

La Société remercie M. Bertrand de son zèle et de ses communications.

TAHER

Notre confrère M. Camille Viré, juge de paix à Taher, membre correspondant, nous écrit, à la date du 14 octobre 1893 :

M. Reboud, dans le vingtième volume du *Recueil* de la Société *(Excursions archéologiques dans les environs de Milah et de Constantine)*, parle de la ville romaine de Tucca qu'il croit avoir retrouvée au Hammam des Beni-Haroun (barrage de l'Oued-el-Kebir), sur la rive gauche de la rivière, sur une terrasse qu'il appelle Henchir-el-Abiod (pages 44, 45, 46, 47).

M. Reboud a remarqué également les ruines qui se trouvent sur la rive droite (ruines du Fedj-Yahia, p. 47). Il ne voit dans ces dernières qu'un simple « poste » sur le revers oriental de Guelat-et-Toum au col de Sidi-Yahia que traverse le chemin allant de Mila à El-Milia par la rive droite. Ces ruines, que les indigènes appellent Kalaa-et-Touama, sont très étendues et il est fort possible qu'elles aient fait partie de la même ville que celles de la rive gauche. La rivière, en cet endroit, est étranglée par deux hautes murailles de rochers qui ne laissent entre elles qu'un étroit chenal. Or, des restes de pont sont encore visibles et, s'appuyant jadis sur ces rochers, reliaent les deux rives. D'ailleurs, les ruines des deux rives sont trop voisines pour avoir formé deux localités distinctes. Celles de droite, que M. Reboud paraît n'avoir que peu visitées (p. 47, 48), sont considérables.

Je m'étais proposé, ayant assez souvent de Mila l'occasion d'aller dans cette région, de visiter ces ruines en détail. Mon départ m'en a empêché. Il ne serait peut-être pas sans intérêt, si quelque archéologue se trouvait aller dans ces parages, qu'une

visite attentive fût faite, de manière à bien établir si réellement les ruines des deux rives de l'Oued-el-Kebir au Hammam des Beni-Haroun ne formaient qu'une seule et même ville.

La question soulevée par M. Viré est des plus intéressantes au point de vue de la géographie de la Numidie. En effet, la synonymie de l'antique Tucca, proposée par Reboud, quelle que soit la probabilité de l'hypothèse de notre regretté confrère, n'a encore été confirmée par aucune découverte et demeure avec un point d'interrogation sur nos cartes.

C'est une découverte que personne n'est mieux à même de faire que M. Viré.

Par une autre lettre, du 19 janvier 1894, le même correspondant nous parle de la grotte explorée par M. Jacquot et lui. Il n'hésite pas à corroborer l'hypothèse de ce dernier et demeure persuadé, bien que l'exploration ait été assez sommaire, que cette grotte a servi d'église chrétienne aux époques de persécution. M. Viré ajoute, répondant à une de nos questions :

Quant aux vestiges de la ville romaine qui se trouvait à l'embouchure de l'Oued-el-Kebir (rive gauche), ils ne sont plus visibles, par suite du déplacement de la rivière et de l'ensablement de la côte. Les indigènes, néanmoins, notamment ceux du café maure d'El-Djenah, se rappellent très bien avoir vu les vestiges de la ville détruite. Ils m'ont montré, à 600 mètres environ de la ligne actuelle de la côte, l'endroit où se trouvaient les débris de murailles et de grosses pierres taillées. Tout cela est maintenant recouvert de sable. Il est cependant fort possible qu'à la suite d'une crue de la rivière et d'un déplacement du lit de l'Oued-el-Kebir, ce qui arrive fréquemment, les ruines reparaissent.

Là aussi, un point important de l'occupation romaine est à placer et l'on sait que nos officiers ont vu autrefois ces ruines, ce qui corrobore la déclaration actuelle des indigènes.

Enfin, M. Viré annonce qu'il a découvert en divers endroits des vestiges romains et une nécropole libyque, composée d'une quarantaine de tombeaux, avec quelques inscriptions plus ou moins intactes et quatre échantillons d'outils de l'âge de pierre.

Il annonce une communication à ce sujet, avec dessins.

Nous remercions notre zélé correspondant dont le travail sera reproduit dans le prochain volume.

LAMBÈSE

Par lettre en date du 7 août 1893, M. Gonson, Inspecteur correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, membre correspondant de la Société, nous a rendu compte d'actes de vandalisme commis par des ouvriers qui mutilaient des tombes à inscriptions pour en faire des matériaux, au Djebel-Afia (Lambèse).

La délibération suivante a été prise à l'une des dernières réunions et transmise à M. le Préfet du département :

« La *Société archéologique* de Constantine, mise au « courant, par la lettre ci-jointe de M. Gonson, ins- « pecteur correspondant des monuments historiques « à Lambèse, des actes de vandalisme exercés par « les entrepreneurs, appelle sur ces faits l'attention « de M. le Préfet de Constantine et émet le vœu que « ce haut fonctionnaire veuille bien rappeler les dé- « linquants au respect de la loi du 30 mars 1887, et « prenne les mesures qui sont en son pouvoir pour « an empêcher la violation et exiger la répression « des délits commis. »

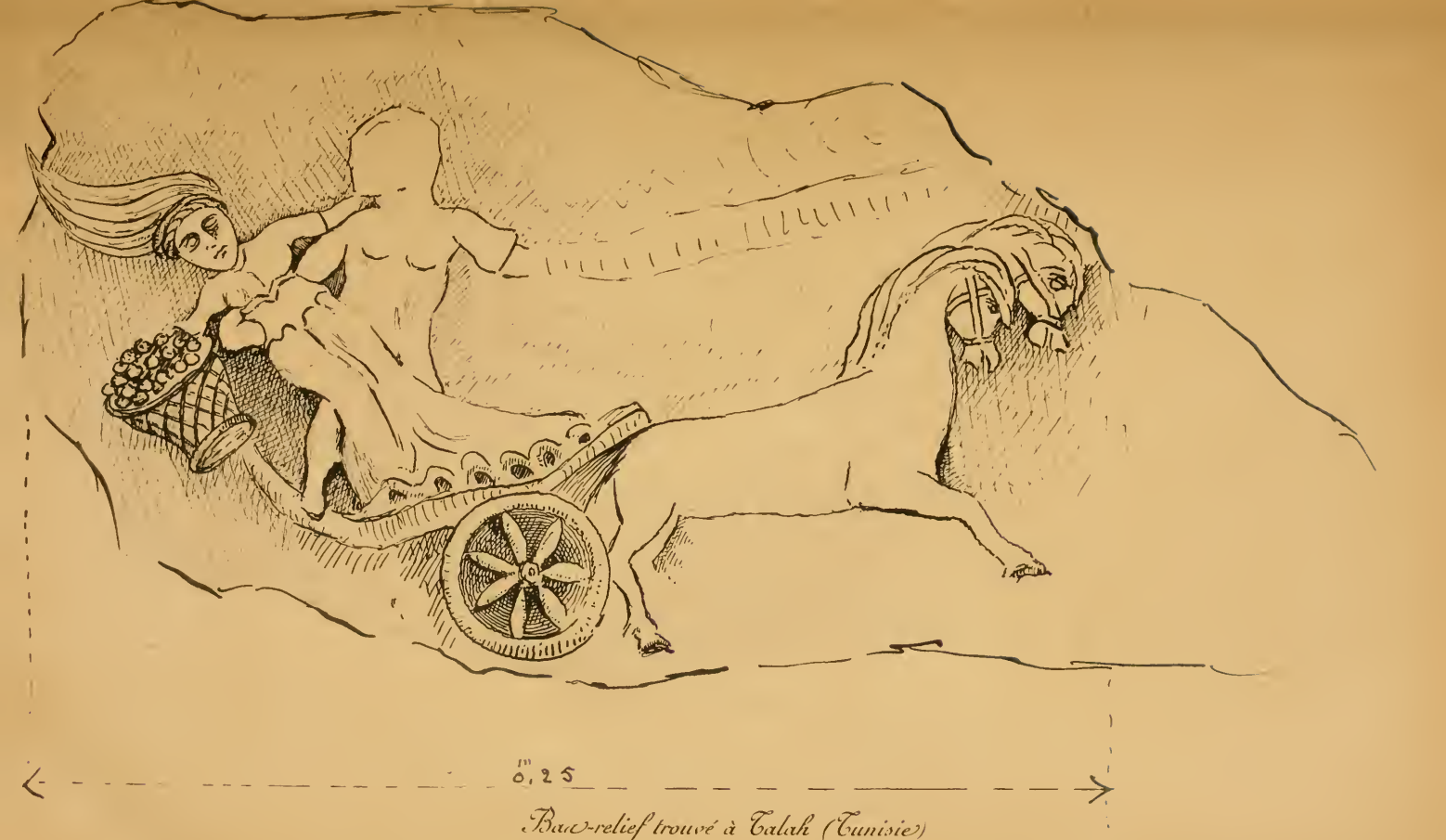

Bas-relief trouvé à Talah (Tunisie)

Phototypie G. Hemery, Constantine.

TUNISIE

Gafsa. — Notre confrère M. le Commandant Gœtschy, commandant supérieur de Gafsa, a bien voulu nous adresser, en outre des nombreuses et intéressantes communications qui précèdent, le dessin d'un petit bas-relief antique sur plaque de marbre.

Nous nous empressons de reproduire ce dessin, en remerciant une fois de plus notre correspondant de son zèle.

Ajoutons que, grâce à ses soins, les inscriptions et objets importants trouvés par lui ont été réunis à l'Hôtel du Commandement, ce qui n'avait pas encore été fait.

Kaïrouane. — M. le lieutenant Hannezo, membre correspondant, nous a adressé un certain nombre de planches reproduisant des antiquités découvertes à Kaïrourane et aux environs de Sousse.

Malheureusement, la reproduction d'un certain nombre de ces planches n'a pu être terminée à temps et nous sommes forcés d'en remettre la publication au volume de l'année prochaine. Nous utiliserons les renseignements fournis par M. Hannezo, pour y joindre une notice aussi complète que possible.

Le Président,
E. MERCIER.

NECROLOGIE

M. RIBAUCOUR

MEMBRE CORRESPONDANT

Le 15 septembre 1893, la mort frappait M. Albert Ribaucour, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Philippeville, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant de la *Société archéologique*.

M. Ribaucour, né à Lille en 1845, n'était âgé que de 47 ans, mais sa courte vie avait été bien remplie. Travailleur infatigable, homme de science et homme d'action, s'intéressant à tout, se dépensant sans réserve, il s'est usé littéralement à la besogne et est mort à la peine.

Sorti de l'École Polytechnique en 1865 et de celle des Ponts et Chaussées en 1867, il passa d'abord trois ans à Rochefort, attaché au Service des travaux hydrauliques du port militaire. Il fut ensuite nommé à l'arrondissement de Draguignan, puis à celui d'Aix. En 1886, il reçut la croix de la Légion d'honneur et fut, bien qu'étant le plus jeune de sa promotion, élevé au grade d'ingénieur en chef dans la Haute-Saône. L'année suivante, il était nommé à Philippeville.

Partout où il était passé, M. Ribaucour s'était signalé par sa science et son activité ; mais en Algérie, où tout est à faire, il trouva encore bien mieux l'occasion d'employer ses qualités et son savoir professionnel. Il s'y adonna avec cette ardeur qui était un des traits de son caractère, méprisant fatigues et maladies, négligeant tous soins personnels. Mais en séjournant dans des régions malsaines, il fut atteint d'une fièvre de mauvais caractère qu'il surmonta à force d'énergie ; malheureusement, sa santé en fut profondément troublée, et il n'est pas douteux que c'est à cela qu'il faut attribuer sa mort prématurée.

Tout en remplissant avec cette activité les devoirs de sa position, M. Ribaucour employait ses moindres loisirs, et au besoin, ses nuits à des études et à des travaux qui ont attiré sur lui l'attention du monde savant et lui ont valu de hautes récompenses.

A l'Exposition universelle de 1889, il a obtenu la grande médaille d'or pour un *siphon-déversoir* de son invention.

Plusieurs communications à l'Académie des sciences, notamment un mémoire sur la *Théorie générale des surfaces courbes*, furent très remarquées.

En 1880, un autre mémoire de lui, sur les *Surfaces à courbure moyenne nulle*, présenté à un concours de l'Académie royale de Belgique, fut couronné par l'Institut belge.

Mais nous ne pouvons entrer ici dans le détail des travaux scientifiques entrepris ou publiés par M. Ribaucour, qui était appelé à un brillant avenir et dont la mort est une perte regrettable, pour les sciences mathématiques surtout.

Ajoutons qu'à ces qualités professionnelles, M. Ri-

baucour joignait un caractère ferme, indépendant, ennemi de toutes les capitulations morales.

Il n'était entré dans notre Société qu'en 1891 ; mais depuis longtemps, il s'intéressait à nos travaux et nous avait donné son concours.

Nous lui devons les fouilles de tombeaux phéniciens à Collo et c'est grâce à lui que les très intéressants objets trouvés à cette occasion ont pu être présentés à la Société et offerts au musée.

A l'occasion de ses obsèques, plusieurs discours ont été prononcés. C'est à celui de son collègue M. Daujon que nous avons emprunté la plupart des renseignements qui précèdent. MM. Beltçaguy, ingénieur, Ricoux, maire, Blanchet, président de la Chambre de commerce, et Mangoin, secrétaire de la Sous-Préfecture, ont tour à tour rappelé les mérites du défunt et retracé sa carrière.

E. M.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Présidents honoraires. — Composition des Bureaux pour 1893 III

Membres honoraires IV

Membres titulaires IV

Membres correspondants VII

Sociétés correspondantes XI

— étrangères XIV

Inscriptions arabes inédites de Tunisie, Gafsa, El-Mehdïa, par M. Mercier, Membre titulaire . . . 1

Notice sur quelques silex taillés trouvés a Mila, par M. Viré, Membre correspondant 33

Kasrou, par M. Moliner-Violle, Membre correspondant 36

Le Médracen, par M. Moliner-Violle, Membre correspondant 45

Quelques réflexions sur le *Cursus honorum* de Q. Antistius Adventus, par M. R. Cagnat, Membre honoraire 78

Notes archéologiques sur la région nord-est de Gafsa, par M. le Commandant Gœstchy, Membre correspondant 85

Notes sur les ruines de Lambèse, en 1852, par M. Beury, Architecte 95

Pages.

NOTES SUR L'EMPLACEMENT DE DIVERSES RUINES ROMAINES (BERBRUGGER) :

« Routes de Médéah à Sour-Ghouzlan . . . 103

« Extrait d'une note sur le tracé d'une voie entre Césarée et Auzia. 107

« Rapport sur des recherches faites aux ruines de Sour-Ghouzlan 111

RAPPORTS ADRESSÉS PAR CHERBONNEAU A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR DES DÉCOUVERTES DE POTERIES, A CONSTANTINE 116

NOTE SUR UNE MOSAÏQUE DÉCOUVERTE A AUMALE (BERBRUGGER) 120

R'AR-BRID. — Un sanctuaire souterrain, par M. JACQUOT, membre correspondant. 125

NOUVELLE INSCRIPTION ARABE DE GAFSA. — Description de la Kasba (documents de M. le Cᵗ GŒTSCHY), par M. MERCIER, membre titulaire. 131

TRAVAUX INÉDITS de M. PAYEN. — Colonisation du Hodna 135

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE (épigraphie païenne), 1892-93, par le R. P. DELATTRE, membre correspondant. 157

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, par CH. VARS, secrétaire de la Société 183

« PHILIPPEVILLE 185

« BOUGIE 196

« KHENCHELA 205

« CONSTANTINE *(Cirta)* 224

I. — Des origines de la colonisation romaine. 225

II. — La Confédération des IIII Colonies cirtéennes 228

III. — Topographie générale de Cirta. . 236

IV. — Superficie de la ville romaine. . 236

V. — Le Capitole; ses temples, ses statues et la basilique de Constantin 239

VI. — Le forum de Cirta, son emplacement probable, ses voies d'accès. 252

VII. — Monuments du forum ; édicules et statues. 256

Pages.

VIII. — Voies conduisant au forum ; avec un arc de triomphe de Caracalla. 258
IX. — Le Tétrapyle d'Avitianus et la basilique de Constance. . . . 260
X. — Le premier amphithéâtre de Cirta. 262
XI. — Temples, sanctuaires et statues sur la place Nemours 264
XII. — Citernes du Bardo et deuxième amphithéâtre. 275
XIII. — Le tombeau de Praecilius . . . 276
XIV. — Le portique de Gratien. . . . 283
XV. — Monuments de la rue Leblanc. . 284
XVI. — Le tombeau des Fonteius . . . 286
XVII. — Le temple et la statue de Pallas . 291
XVIII. — Les thermes d'Arrius Pacatus. . 293
XIX. — Aqueduc et citernes de Caecina Albinus 296
XX. — Temples de Julie et de Saturne. . 298
XXI. — Petit temple et statue de Bacchus. 300
XXII. — Monument au Génie des Colonies cirtéennes 303
XXIII. — La voie romaine de la place Nemours au pont d'Antonin . . 304
XXIV. — Temple de Vénus et de la Concorde. 306
XXV. — Le pont d'Antonin sur l'Ampsaga. 309
XXVI. — Arc de triomphe et portique d'Aufidius. - Théâtre et hippodrome. 313
XXVII. — Autres ponts sur l'Ampsaga . . 316
XXVIII. — Aqueducs et autres souvenirs antiques du Rhumel. 318
XXIX. — Le rocher des Martyrs. . . . 320
XXX. — Le barrage de l'Ampsaga . . . 326
XXXI. — Voie romaine de Cirta à Carthage. — Le triomphe d'Amphitrite. . 327
XXXII. — Gigantesque aqueduc 330
XXXIII. — Les grands réservoirs du Coudiat. 333
XXXIV. — Système général des eaux . . . 334
XXXV. — La nécropole de Cirta 335
XXXVI. — Tombeaux de famille dans les environs. 338 338

ZANA (*Diana Véteranorum*) 347

PERIGOTVILLE 351

ERRATUM 352

Pages.

Chronique pour l'année 1893 353

« Constantine 355
« Tébessa. 358
« Philippeville 359
« Taher 360
« Lambèse. 362
« Tunisie, Gafsa, Kaïrouane 363

Nécrologie : M. Ribaucour 364

Constantine. — Imp. Braham

UNIVERSITY OF FLORIDA
3 1262 07673 913 4

EXTRAIT DES STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

ARTICLE PREMIER. — La Société a été instituée pour recueillir, conserver et décrire les monuments antiques du Département et favoriser l'étude de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie intéressant l'Afrique septentrionale, et, en particulier, l'Algérie.

ART. 3 et 22. — Pour être membre titulaire ou membre correspondant, il faut adresser une demande an Président, être présenté par deux membres et reçu par la Société.

ART. 32. — Chaque membre titulaire doit une cotisation annuelle de douze francs et paie une somme de cinq francs [illegible] de la remise du diplôme.

ART. 34. — Le prix du diplôme de membre correspondant [illegible] fixé à cinq francs.

ART. 29. — La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises et des faits avancés dans les travaux insérés sous leur signature dans le *Recueil*.